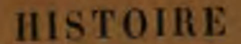




SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS





HISTOIRE

DES

PROTESTANTS

ET DES ÉGLISES RÉFORMÉES

DU POITOU

PAR AUGUSTE LIÈVRE

PASTEUR

TOME TROISIÈME

PARIS

CHEZ GRASSART | J. CHERBULIEZ
rue de la Paix, 3 | *rue de la Monnaie, 10*

POITIERS

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

—

1860

HISTOIRE

DES PROTESTANTS

DU POITOU

POITIERS. — IMPRIMERIE DE N. BERNARD.

HISTOIRE

DES

PROTESTANTS

ET DES ÉGLISES RÉFORMÉES

DU POITOU

PAR AUGUSTE LIÈVRE

PASTEUR

TOME TROISIÈME

PARIS

CHEZ GRASSART | J. CHERBULIEZ

rue de la Paix, 3 | *rue de la Monnaie, 10*

POITIERS

CLER, LIBRAIRE, RUE St-PORCHAIRE

1859

En racontant l'histoire du Protestantisme en Poitou, je n'ai pu m'arrêter à chaque instant devant les individualités remarquables qu'il a produites : martyrs ou confesseurs, savants, théologiens, littérateurs, guerriers, hommes de foi, de pensée ou d'action, qui ont cependant des titres à notre souvenir.

Je leur consacre ce volume.

Ce que j'ai voulu faire, ce n'est point une galerie de grands hommes. A côté de noms célèbres se trouveront ceux d'humbles chrétiens qui n'ont pas songé à la postérité, mais dont la vie renferme des enseignements qu'il est bon de recueillir, ou se trouve mêlée à des faits peu connus et qui cependant méritent de l'être. A cet égard un travail spécial ne saurait être trop complet. Mais, si je n'ai voulu omettre aucun détail utile, écarter aucun titre, ni exclure aucun nom, je n'ai pas cru devoir, à propos de chaque personnage, donner la généalogie de sa fa-

mille avec toutes ses branches, rameaux et surgeons. Je laisse aux généalogistes, qui font les honneurs de l'histoire aux enfants morts au berceau, le soin de les faire également à cette foule d'êtres non moins insignifiants.

En parlant des auteurs, j'ai cru pouvoir me dispenser de donner les titres complets de leurs ouvrages, avec les détails ordinaires d'éditions, de formats, etc., toutes les fois que le très petit nombre de lecteurs que ces renseignements intéressent peut les trouver dans les traités spéciaux de bibliographie.

Pour les biographies, comme pour l'histoire des églises, je me suis arrêté à la Révolution de 1789, qui ouvre une ère nouvelle. L'exposé de l'état du Protestantisme en Poitou au XIX[e] siècle peut fournir matière à un travail particulier, qu'il convient de séparer de celui dont je publie aujourd'hui la dernière partie.

Ce volume contient en outre les Notes, les Pièces justificatives et une liste des pasteurs qui ont desservi les églises de la province.

HISTOIRE

DES PROTESTANTS

ET DES ÉGLISES RÉFORMÉES

DU POITOU.

BIOGRAPHIES.

AMPROUX (Henri), sieur de Lorme de la Massais, d'une famille de petite judicature, originaire de Blain en Bretagne, que la faveur des Rohan avait récemment fait sortir de l'obscurité, était seigneur de Mouchamps [1] à la fin du XVIIe siècle. Quelques semaines après la révocation de l'édit de Nantes, lorsque les dragons envahirent les habitations des

[1] Jean Amproux, sieur de Champlouet, était, en 1618, dans la domesticité de Henri de Rohan; et en 1657 Jacques Amproux de Lorme, grand audiencier de France, acheta de la duchesse de Rohan la baronnie de Mouchamps, la seigneurie du Parc et la châtellenie de Vendrenne. Ce dernier mourut vers 1683. — Un autre membre de cette famille, Jean Amproux de la Massais, ancien premier gentilhomme de la chambre du roi de Suède, fut, au XVIIe siècle, commissaire pour l'exécution des édits en Bretagne; — et un troisième, conseiller au parlement, se convertit à la révocation. Je crois que ce dernier était Auguste Amproux, sieur du Faux, qui avait acquis en 1670, de Louis de Bessay, la seigneurie de Saint-Hilaire-le-Voubis.

réformés du Bas-Poitou, avec ordre formel de Louvois d'y faire le plus de désordre possible pour les convertir, le seigneur de Mouchamps essaya d'user de son influence pour empêcher les nombreux protestants de la contrée et particulièrement la noblesse de céder à la violence. Cette conduite attira sur lui la colère de l'intendant Foucault, qui obtint une lettre de cachet pour le faire enfermer au château d'Angers. La Massais ayant pris la fuite, Louvois enjoignit de raser sa maison s'il ne se représentait pas. Mais, au bout de quelques mois, le fugitif fut arrêté et jeté à la Bastille, sous les voûtes de laquelle on faisait éclore les conversions difficiles et importantes. La constance d'Amproux ne tarda pas à se démentir : décidé à abjurer, il ne songea plus qu'aux moyens de tirer le parti le plus avantageux de son apostasie. Il y réussit en priant Louvois lui-même de le conduire à la messe, car dès ce moment ce ministre devint son protecteur. Henri Amproux joua si bien son triste rôle, qu'on ne tarda pas à avoir assez de confiance en son catholicisme pour lui confier le soin de convertir sa famille, et en particulier sa sœur enfermée aux Nouvelles-Catholiques de Paris, et deux de ses nièces, qu'on avait aussi mises dans un monastère, pour les soustraire à l'influence d'une tante qui les élevait dans les principes de l'Évangile. Plus tard il entreprit de ramener à la religion officielle la population de Mouchamps et des paroisses voisines; le prêtre de Vendrenne fit, par ordre de la cour, dans le château du Parc, des « con-

férences, où l'on employait, dit celui-ci, les manières établies par saint Augustin, l'instruction et l'autorité. » Ce zèle hypocrite fut généreusement récompensé : Amproux, d'abord fait comte de la Massais, fut, à la fin de l'année 1688, nommé lieutenant du roi en Bas-Poitou, en dépit de l'intendant qui ne croyait pas du tout à la sincérité de sa conversion. On avait si bien perverti ce malheureux que nous le voyons, en 1702, solliciter la dépouille de l'un de ses anciens coreligionnaires mort ou fugitif. Il termina sa carrière vers 1706.

Foucault, *Mém.*, 319, 363; — *Arch. de la Vienne*, C 2, 30, *Lettre du curé de Vendrenne;* — *Corresp. adm. sous Louis XIV*, t. IV, 407, 448.

Aubin, né à Loudun, était pasteur à Beaumont en 1683. Arrêté, à l'époque de la révocation, par ordre des jurats de Bordeaux, pour avoir contrevenu à la défense de tenir des assemblées religieuses, il obtint, après quelques jours de prison, la permission de passer à l'étranger et se retira en Hollande. Comme tant d'autres réfugiés, il demanda aux lettres un moyen d'existence, et publia, en 1693, un ouvrage qui a fondé sa réputation, l'*Histoire des Diables de Loudun ou de la possession des religieuses ursulines et de la condamnation d'Urbain Grandier*. Ce livre, où Aubin expose les diverses phases et dévoile les ressorts cachés de la longue et sanglante machination qui avait eu sa ville natale pour théâtre, obtint un succès mérité, et l'on n'a pas aujourd'hui sur la sorcellerie de Loudun une autre opinion que la sienne. Son ou-

vrage a été plusieurs fois réimprimé sous différents titres et traduit en hollandais. Aubin publia, en 1702, un *Dictionnaire de marine*, dont il parut, en 1736, une seconde édition à laquelle est réunie d'ordinaire *La connoissance des Pavillons ou Bannières que la plupart des nations arborent en mer*. Des Maizeaux, dans ses Notes sur Bayle, attribue aussi à notre auteur quelques traductions d'ouvrages hollandais, entre autres celle de la *Vie de l'amiral Ruyter*, de Brandt. On ignore l'époque de sa mort.

Aymer. — Nous ignorons à quelle époque cette famille des environs de Saint-Maixent embrassa la religion protestante; nous savons seulement qu'au xviie siècle tous ses membres la professaient, et qu'ils ne furent ramenés que par la violence dans le giron de l'église catholique, sous le règne de Louis XIV. René Aymer, souche des différentes branches, eut de Julie d'Angliers de Joubert, outre plusieurs filles, trois fils, René, Louis et Charles, désignés par les noms de terre de Germon ou du Corniou, de Mortagne et de la Chevallerie, qui, à la révocation de l'édit de Nantes, étant demeurés en France, d'où il était d'ailleurs sévèrement défendu de sortir, furent par cela même considérés comme catholiques. Après la loi de 1689, on les mit en possession d'une partie des biens de René de Culant de Saint-Mesme, leur beau-frère, qui avait émigré avec ses enfants. Malgré cette prime offerte à l'apostasie, ils étaient encore signalés dix ans après comme « faisant tous très mal leur devoir

de religion. » Pour les porter à s'en mieux acquitter, la cour fit, en 1691, enfermer au château de Nantes Germon de la Chevallerie, l'un des trois frères. L'année suivante, le sieur de la Chevallerie ayant osé demander la liberté sans renoncer à sa foi : « Je vous prie de lui dire, répondit le ministre Pontchartrain, que jusques à présent, il ne s'est pas mis en état par sa conduite d'obtenir cette grâce; au contraire, celle qu'il a tenue sur le fait de la religion devrait porter S. M. à le faire plus étroitement resserrer et à l'envoyer dans une prison plus désagréable. Il a vu la clémence que S. M. a eue pour les sieurs Puychenin[1] et la Maisonneuve[2], gentilshommes de son pays, parce qu'ils se sont mis à leur devoir. Il faut qu'il suive leur exemple s'il veut être traité aussi favorablement. » Il finit apparemment par abjurer aussi puisqu'il sortit de prison plusieurs mois après; mais il était si peu converti qu'on l'arrêta de nouveau en 1696. Celui des frères Aymer ainsi persécuté est probablement René, lequel était resté veuf avec trois

[1] Jacob Pyniot de Puychenin, beau-frère d'Aymer; voir *Pyniot*.

[2] René Dauzy, sieur de la Maisonneuve, demeurant dans la paroisse de Saint-Romans-des-Champs, avait été ancien de l'église de Mougon. Il promit d'aller à la messe pour sortir de la Bastille, mais, sept ans après, on le signalait à l'intendant comme « plus obstiné que jamais, » dans un État des gentilshommes mal convertis de l'élection de Niort, où figure aussi son beau-frère, le Sr de Payré, probablement le même que Payré-Maisonneuve, dont les terres, situées dans l'élection des Sables, furent mises en ferme par la régie des biens des religionnaires fugitifs. Enfin, Louis Dauzy de Saint-Romans, habitant la paroisse de Saint-Michel-Mont-Malchus, était aussi surveillé par la police cléricale, parce qu'il « ne faisait point son devoir. »

filles mineures, qui, circonvenues par les prêtres durant la captivité de leur père, demandèrent elles-mêmes à entrer au couvent. — Au mois d'août 1700, Pontchartrain adressa aussi à l'intendant du Poitou l'ordre de faire mettre dans des maisons de l'Union-Chrétienne les dames protestantes de la Chevallerie, de Champeaux [1] et de Saint-Denis [2], et la première fut enfermée en conséquence dans un couvent de Luçon.

Siméon de la Chevallerie, gentilhomme poitevin,

[1] Reigner de Champeaux, famille des environs de Champdeniers, alliée aux Aymer. L'intendant s'était d'abord contenté d'écrire au sieur de Champeaux au sujet de sa religion, et ce gentilhomme « avait promis d'aller à l'église ; » mais il paraît que sa femme ne voulut pas prendre le même engagement, et on l'enleva à son mari et à ses neuf ou dix enfants en bas-âge, pour la reléguer dans un couvent.

[2] Autre famille des environs de Champdeniers, alliée aussi aux Aymer, et non moins attachée à sa foi. Suzanne des Villattes, femme de Josué Adam, sieur des Loires, fut enfermée dans un couvent du Bas-Poitou, après la révocation, et mise en liberté, au milieu de l'année 1686, à la caution de son beau-frère, Hercule Adam de Saint-Denis, qui s'engagea, devant l'intendant, à payer 20,000 dans le cas où cette dame sortirait de France avant un an. Le S[r] des Loires et sa femme émigrèrent en effet, abandonnant en Bas-Poitou pour à peu près 2,000 livres de rente, de la valeur du temps. Hercule Adam, mis en possession de leurs biens, en faisait secrètement tenir le revenu à son frère, officier en Angleterre, après avoir prélevé la pension d'un fils et d'une fille, que ce dernier avait laissés en France, et qui étaient retenus dans des couvents par les soins de l'évêque de Luçon. La délicatesse du sieur de Saint-Denis fut connue et on lui demanda compte des revenus des biens des fugitifs, et, comme ni lui ni sa femme ne paraissaient jamais à l'église, l'intendant fit mettre M[me] de Saint-Denis à l'Union-Chrétienne de Poitiers, au mois de septembre 1701. — *Arch. de la Vienne*, C 2, 29.

établi en Hollande, puis en Hanovre, quelque temps avant la révocation de l'édit de Nantes, appartenait peut-être à cette famille. Il épousa Élisabeth Philiponeau-Montargier de Hautecourt, qui, devenue veuve, suivit deux de ses fils en Prusse, et mourut à Berlin, en 1736, à 73 ans. De ses trois fils, l'aîné, Georges, resta au service du Hanovre et était parvenu au grade de lieutenant-colonel lorsqu'il fut tué. Le second, Ernest-Auguste, baron de la Mothe, né en Hanovre, entra, en 1711, au service du roi de Prusse, se distingua dans la guerre de sept-ans, fut nommé gouverneur du pays de Gueldre, et mourut en 1758. Un de ses petits-fils a laissé des ouvrages d'administration. Le troisième des enfants de Siméon de la Chevallerie, Antoine-Ulric, fut d'abord page de Sophie-Charlotte et ensuite chambellan de Frédéric-Guillaume Ier. — Il faut probablement rattacher aussi à cette famille deux demoiselles de la Chevallerie établies en Hanovre et qui suivirent la célèbre Sophie-Charlotte, comme dames d'honneur, lorsqu'elle épousa, en 1684, Frédéric Ier. L'une d'elles fut mariée au feld-maréchal de Grumbkow, et l'autre au maréchal de Biberstein, chambellan du roi, qui figura comme envoyé extraordinaire au congrès d'Utrecht.

Corresp. adm. sous Louis XIV, t. IV, 386; — *Arch. de la Vienne*, C 2, 29; — Erman, *Mém. pour servir à l'hist. des réfugiés dans le Brandebourg*, IX, 173.

Babinot (Albert). — Nous avons parlé de ce professeur de droit, qui fut l'un des premiers disciples de

Calvin à Poitiers. Son âge avancé, qui lui valut le surnom de Bonhomme, ne l'empêcha pas de devenir un propagateur actif de l'Évangile, et il fit, entre autres, du côté de Loudun, une tournée qui dut contribuer aux progrès de la réformation dans ces parages, où elle était en germe depuis plusieurs années. Esprit cultivé, Babinot occupait ses loisirs

A fredonner de Christ la gloire,

comme il le dit dans une ode au jurisconsulte Theveneau, et il a écrit, sous le titre de *Christiade*, un poème ou un recueil de poésies religieuses dont on ne connaît aucun exemplaire, quoiqu'il nous paraisse avoir eu deux éditions. Le soin qu'André Rivaudeau semble avoir pris de publier cet ouvrage à Poitiers, en 1559, nous donne à penser que l'auteur n'existait plus à cette époque.

Ballon (Nicolas), martyr, né au Breuil-Barret, d'une famille de fabricants de droguets, s'était retiré à Genève pendant la persécution et s'y était marié. Il faisait de là de fréquents voyages en France, colportant la Bible et « se mettant en grand péril pour aider aussi de son côté, en gagnant sa vie, à l'avancement du règne de Christ. » Arrêté à Poitiers, en 1556, il fut condamné à mort; mais, ayant interjeté appel, on le conduisit à Paris, où il continua sa mission dans son cachot, en instruisant les autres prisonniers, et leur faisant connaître cet

Évangile où il puisait son calme et son courage. Il adressa une profession détaillée de sa foi à ses juges eux-mêmes, « qui faisaient difficulté de le condamner, ne trouvant en lui cause de mort; » et il fallut, dit-on, que le roi leur forçât la main pour que la première sentence fût confirmée. Ballon marchait déjà au supplice, lorsqu'il trouva moyen de s'échapper des mains des sergents. On mit aussitôt sa tête à prix, mais pendant ce temps il regagnait Genève, où il ne tarda pas d'ailleurs à reprendre sa balle. Saisi une seconde fois à Châlons, en 1559, et ramené à Paris, il fut reconnu pour l'hérétique qui s'était évadé deux ans auparavant. Son procès était tout fait: il fut étranglé et son corps livré aux flammes. On avait essayé d'abord de lui arracher une abjuration, et, ne pouvant rien gagner sur lui, on l'avait bâillonné pour le conduire aux Halles de peur que, s'il pouvait parler, sa parole ne fît impression sur le peuple [1].

Crespin, *Hist. des Martyrs.*

Bastard (René) de la Cressonnière, gentilhomme des environs de la Châtaigneraie, se fit remarquer autant par son humanité que par son courage dans le cours de la troisième guerre civile. Il se comporta vaillamment à la malheureuse journée de Jarnac, où il fut fait prisonnier avec beaucoup d'autres Poitevins.

[1] Ballon avait une sœur ou une cousine, nommée Catherine, femme d'Elie de Sayvre, également natif du Breuil-Barret, et maître d'école à la Châtaigneraie, d'où il fut chassé comme fauteur d'hérésie, en 1559, l'année même du martyre de son parent. — *Note de M. B. Fillon.*

Il enleva, peu de temps après, le château de la Forêt-sur-Sèvre, concourut, en 1570, à la prise des Sables, où il sauva la vie à Landreau, l'un des chefs catholiques. Il était un des lieutenants de Puyviaud au combat de Luçon, et, quelques jours après, à la prise de Fontenay, il donna un nouvel exemple de modération en procurant le moyen de s'échapper au maire, Nicolas Rapin, que l'on n'avait pas voulu comprendre dans la capitulation. La Cressonnière ne survécut pas longtemps à ces divers événements.

Henri Bastard, son petit-fils, joua, sous Louis XIII, un certain rôle dans les affaires du parti. En 1612, il fut député à l'assemblée provinciale de la Rochelle; en 1615, à l'assemblée politique de Grenoble, et, en 1620, à celle de la Rochelle, qui l'élut président, au mois de février de l'année suivante. Voyant la majorité des députés prête à s'engager sans nécessité dans une nouvelle lutte avec la royauté, il conseilla vainement la soumission. La guerre justifia ses prévisions et fut particulièrement fatale à sa famille. Ses deux fils, Henri de la Cressonnière et René, baron du Petit-Château, ayant suivi Soubise dans son expédition en Bas-Poitou, le premier fut tué dans une rencontre, près de Mareuil, et le second reçut une blessure qui l'obligea à renoncer à la carrière des armes.

Beausobre. — Cette famille, qui habitait Niort au XVIIe siècle, y était venue, dit-on, du Limousin ou de la Provence. On a débité sur son origine et les

aventures du premier de ses membres qui s'établit en Poitou un récit dénué de vraisemblance, et qui a pour but, en déroutant l'histoire, de rattacher cette famille à l'antique souche des barons des Beaux en Provence, dont le nom aurait été changé d'abord en celui de Beaussart, puis, par une dernière évolution, en celui de Beausobre. Cette fabuleuse généalogie paraît avoir été dictée par la mesquine vanité de quelques parents du grand Beausobre, qui n'ont pas su se contenter de la célébrité qu'il a acquise à leur nom, et ont mis beaucoup de soin à cacher que ce savant homme, assez illustre certainement pour se passer d'ancêtres, était né dans l'arrière-boutique d'un honnête mais obscur apothicaire.

Isaac de Beausobre, pharmacien à Niort, épousa, en 1633, Marie Martin, dont naquit, le 28 mai 1634, un premier fils, nommé aussi Isaac, qui embrassa la même profession que son père, et reçut comme lui, de la confiance de ses coreligionnaires, le titre d'Ancien de l'Église. Marié à Louise Gâchet, il en eut plusieurs enfants, dont l'aîné, Isaac de Beausobre, tira ce nom de l'obscurité [1].

[1] Le père de Beausobre mourut le 26 décembre 1682; Louise Gâchet resta en France après la révocation de l'édit de Nantes. Benjamin, leur second fils, émigra en Hollande, où il prit du service. Louise-Élisabeth, une de leurs filles, épousa Christophe Augier de la Terraudière, probablement le même qui fut maire de Niort, et un des plus violents persécuteurs des protestants. En 1699, il envoyait à l'intendant un mémoire sur les protestants de cette ville, où on lit cette note : « La dame Beausobre a trois filles, l'aînée fort bien convertie et qui fréquente les sacrements, la cadette et la troisième vont à l'é-

Isaac de Beausobre naquit à Niort le 8 mars 1659, et, le 16 du même mois, son aïeul paternel, et Marie Texier, sa grand'mère maternelle, le présentèrent au baptême, qu'il reçut des mains de Jean Chalmot, pasteur de Chef-Boutonne. Son goût pour l'étude se révéla de fort bonne heure, et ses parents l'envoyèrent à Saumur terminer ses humanités et faire sa théologie sous les célèbres maîtres qui y professaient alors. En 1679 il était proposant, et, au mois de juin 1683, à l'âge de 24 ans, il se présenta, afin d'y être examiné, au synode de Loudun, qui le désigna pour desservir l'église de Châtillon-sur-Indre, où il reçut l'imposition des mains, le 19 juillet. C'est vers la même époque qu'il épousa sa cousine Claude-Louise Arnaudeau, fille posthume d'un pasteur de Lusignan.

Il y avait à peine quelques mois que Beausobre était à Châtillon, lorsque le culte y fut interdit. Dans un mouvement de zèle et d'indignation, le jeune pasteur brisa, dit-on, le sceau du roi apposé sur la porte de son temple ; selon d'autres, il ne contrevint aux défenses de la cour qu'en faisant le culte et chantant des psaumes dans sa maison. Quoi qu'il en soit, il fut condamné à l'amende honorable et obligé, pour

glise, mais ne font point leur devoir, non plus que la mère, qui depuis un an seulement a cessé de le faire et d'aller à l'église, depuis qu'elle a dans sa maison une vieille demoiselle huguenote très pernicieuse, nommée la dame Pyniot, que l'on dit n'avoir jamais fait abjuration. Il faudrait mettre les deux cadettes au couvent, ou du moins la plus jeune qui a 16 ou 17 ans. » *Arch. de la Vienne*, C 2, 29.

s'y soustraire, de prendre la fuite. Il passa en Hollande et arriva, au commencement de novembre 1683, à Rotterdam, où il reçut l'hospitalité du célèbre pasteur Jurieu. En 1686, la princesse douairière d'Orange, Amélie, le fit placer comme chapelain auprès de sa fille Henriette-Catherine de Nassau, femme du prince d'Anhalt-Dessau. Beausobre consacra à l'étude tous les loisirs que lui laissaient ses fonctions à la petite cour de Dessau. A l'occasion de la conversion au calvinisme du prince luthérien de Saxe-Barby, et en réponse aux attaques dont ce changement avait été l'objet de la part d'un théologien allemand, Beausobre publia, en 1693, la *Défense de la doctrine des Réformés*, où il discute les principales questions controversées entre les deux communions, et soutient, notamment sur la prédestination, les anciennes opinions orthodoxes, que le temps et le travail modifièrent considérablement depuis dans son esprit. Il prononça au mois de novembre de cette même année, et publia plus tard, le *Sermon funèbre de Jean-George II, prince d'Anhalt.*

La veuve du duc de Dessau ayant quitté cette ville pour Berlin, Beausobre se rendit lui-même dans la capitale du Brandebourg, qui lui offrait plus de ressources pour ses travaux. Après avoir rempli pendant quelque temps les fonctions de chapelain de la cour à Orianembaum, il fut, en 1695, nommé pasteur de l'église française de Berlin, et conserva le titre de chapelain de la cour jusqu'en 1705, époque de la mort de la célèbre Sophie-Charlotte. Son époux,

Frédéric Ier, n'avait pas moins que cette princesse d'estime et d'admiration pour le savant prédicateur, et il le fit entrer, deux ans après, au consistoire royal. Ce prince ayant confirmé, par l'édit de 1709, le droit de naturalité déjà accordé aux réfugiés, ce fut notre Poitevin qui, à la tête d'une députation, exprima au roi la reconnaissance de toute la colonie. Il fut encore, dans d'autres circonstances, leur organe auprès du sage souverain qui, en les adoptant, n'avait pas moins fait pour eux que pour la prospérité de ses États. Dans plus d'une occasion, Beausobre fut aussi l'avocat de ses malheureux frères de France. Après la bataille d'Hochstedt, en 1704, le consistoire le députa, avec son collègue Lenfant et deux anciens, auprès du duc de Marlborough, l'un des vainqueurs de cette journée, pour le presser de demander à la France d'échanger les protestants qui gémissaient sur les galères pour cause de religion, contre autant de prisonniers de guerre. En 1712, pendant le congrès d'Utrecht, il supplia Frédéric Ier de demander, de concert avec les autres puissances protestantes, la liberté de ces mêmes forçats et la permission pour eux de sortir de France. Mais ces démarches eurent peu ou point de succès.

La mort de Frédéric fut une perte immense pour les savants et les lettrés du Refuge, qui ne trouvèrent pas le même accueil auprès de son successeur, ce rude Guillaume Ier, qui ne vivait qu'avec ses soldats, et qu'on a appelé le Sergent du Brandebourg. C'est autour de la reine Sophie-Dorothée, moins remar-

quable que Sophie-Charlotte par l'éclat du talent, mais qui savait aussi l'apprécier chez les autres, que se groupa dès lors l'élite du Refuge. Beausobre resta l'oracle de ce petit cercle et exerça une heureuse influence sur la famille royale. Telle était sa réputation qu'après la mort de Frédéric, les congrégations les plus importantes de réfugiés cherchèrent à l'attirer par des offres avantageuses. Celle d'Utrecht le demanda en 1714; l'année suivante, il accepta une place à Hambourg : à cette nouvelle, ses collègues, ses amis, la colonie berlinoise tout entière et la cour furent en émoi; on fit pour le retenir les efforts les plus honorables pour lui, et Guillaume lui-même, qui ne connaissait pas d'autres moyens de témoigner son estime au premier orateur de Berlin, lui ordonna de rester. Les démarches de l'église de Savoie à Londres, en 1726, ne furent pas plus heureuses. Attaché à la paroisse de la Villeneuve, depuis qu'on en avait assigné une à chaque pasteur, il la quitta, en 1728, pour celle du Werder, où il succéda à Lenfant, et qu'il desservit jusqu'à sa mort. A ses autres fonctions, Beausobre joignait celles de directeur de la Maison française, fondée par le grand-électeur pour recevoir les réfugiés, en attendant qu'ils se fussent procuré des moyens d'existence; il était inspecteur du collége français, et, en 1737, il fut nommé inspecteur des églises françaises du ressort de Berlin. Il mourut le 5 juin de l'année suivante. Le grand Frédéric, en annonçant cette perte à Voltaire, faisait de Beausobre cet éloge, qui n'a rien d'exagéré :

« C'était, dit-il, un homme d'honneur et de probité, grand génie, d'un esprit fin et délié, grand orateur, savant dans l'histoire de l'Église et dans la littérature, la meilleure plume de Berlin, plein de force et de vivacité, que quatre-vingts ans de vie n'ont pu glacer. »

Il nous reste à mentionner sommairement les travaux qui avaient valu à Beausobre l'autorité littéraire autant que religieuse dont il jouissait. En 1696, la cour le chargea avec son collègue Lenfant de faire une nouvelle traduction du *Nouveau Testament*, qui ne parut qu'en 1718, en deux volumes in-4°, plusieurs fois réimprimés depuis. C'est à Beausobre qu'échut la partie la plus difficile de ce travail, la traduction des épîtres de saint Paul, auxquelles il joignit, outre d'abondantes notes, une préface générale et des préfaces particulières qui sont autant d'excellentes introductions à la lecture des lettres du grand apôtre. — L'œuvre capitale de notre Poitevin est son *Histoire critique de Manichée et du manichéisme*, en deux volumes in-4°, dont le premier parut en 1734 et le second en 1739, après la mort de l'auteur; œuvre complète, telle que nous l'avons, mais qu'il voulait faire suivre de l'exposé historique du manichéisme au moyen âge. Gibbon, le célèbre détracteur du christianisme, a dit de ce livre écrit « avec un art incomparable » que c'était « un trésor de philosophie ancienne et de théologie. » Tout en montrant que le manichéisme repose sur un principe faux, l'auteur fait sévère justice des imputations calom-

nieuses dont ces hérétiques ont été l'objet ; tâche d'autant plus difficile que leurs orthodoxes adversaires ont eu soin de détruire les écrits des sectaires, qui auraient pu éclairer la postérité sur leur compte. Il relève même sans gêne certains Pères de l'Église, qu'il surprend en flagrant délit de calomnie, et montre, soit dans l'exposition des dogmes, soit pour rétablir les faits, une science très étendue, une critique sûre, une sagacité rare unie à une grande indépendance d'esprit. « Je ne connais point de plus grand bien que la liberté de penser, dit-il (t. II, p. 728), de plus douce occupation que la recherche de la vérité, ni de plus grand plaisir que celui de la trouver et de la dire ; j'ai étudié l'histoire de l'Église avec le moins de préjugé qu'il m'a été possible ; et, comme l'histoire des sectes en fait une partie très considérable, dès que j'eus ôté le bandeau du préjugé, je m'aperçus bientôt qu'il n'y en avait point de plus falsifiée. » Cette manière toute nouvelle de traiter l'histoire des hérésies scandalisa le journal de Trévoux, auquel notre auteur répondit dans une série d'articles insérés dans les tomes XXXVII à XLIII de la *Bibliothèque germanique.* Ce recueil périodique, dont il fut longtemps directeur, contient, en outre, de curieuses dissertations historiques sorties de sa plume et répandues depuis le tome IIIe jusqu'au XLIIIe. Ces morceaux, qui se distinguent autant par l'élégance du style et la finesse des aperçus, que par la science, sont une *Lettre sur la bigamie en général, et en particulier sur celle des prêtres* ; — *une dissertation sur les Adamites*

de Bohême, où il nie l'existence de cette secte; — *Iatzko, ou Commentaire sur l'endroit du plaidoyer des jésuites contre les protestants de Thorn où il est parlé de ce saint*; — *Dissertation sur la statue de Panéade*; — *Lettre sur la 2e édition de l'Histoire du concile de Constance*; — *La Vierge érigée en reine de Pologne*, précédée d'une *Dissertation sur les images de main divine, et d'une autre sur les images de main apostolique*. — On doit aussi à Beausobre une édition des *Mémoires de Frédéric-Henri, prince d'Orange*, auxquels il ajouta une remarquable introduction.

Ces ouvrages, qui parurent du vivant de l'auteur, ne forment qu'une partie de ses œuvres. On publia après sa mort deux volumes de *Remarques historiques, critiques et philologiques sur le N. T.*; — un *Supplément à l'histoire de la guerre des Hussites* de Lenfant; — une *Histoire de la réformation de* 1517 *à* 1530; — deux volumes de *Sermons sur le XIIe chapitre de l'épître aux Romains*, et deux autres *sur le XIe chap. de l'évang. selon saint Jean*. Ces discours, fort courts en général, ne contiennent guère que la substance de ceux que prêcha Beausobre, qui comptait sur son imagination pour lui fournir en chaire les détails et les tableaux qui devaient animer la trame écrite, le plus souvent à la hâte, dans le cabinet. — Beaucoup d'études, inachevées pour la plupart, sur l'histoire de l'Église et particulièrement des hérésies du moyen âge et sur les préludes de la réformation, sont restées en manuscrits.

Isaac de Beausobre avait eu trois fils de Claude

Arnaudeau : Léopold, qui entra au service de Russie et s'éleva au grade de général ; — Charles-Louis, dont nous parlerons tout à l'heure ; — Albert, tué devant Belgrade à 22 ans ; — deux filles : Henriette, — et Marie, qui épousa Paul-Émile de Mauclerc, prédicateur de la cour et ministre à Stettin. — En 1730, Beausobre épousa en secondes noces Charlotte Schwarz, et en eut : Louis, dont il sera question après son frère aîné, — et Léopold-Emile, qui suivit la carrière des armes.

Charles-Louis de Beausobre, né à Dessau en 1690, se voua à la carrière pastorale pour obéir aux désirs de sa mère, fut appelé fort jeune à desservir l'église de Bucholtz, puis celle de Hambourg, en 1715, et, bientôt après, son père l'obtint pour collègue à Berlin. Il fut nommé conseiller du roi, et, en 1751, membre de l'académie des sciences. Il mourut, deux ans après, ne laissant qu'une fille de Madeleine de Saint-Laurent. On a de lui plusieurs traductions et quelques ouvrages, entre autres une apologie des protestants français, accusés de sédition, sous le titre de *Triomphe de l'Innocence*. On lui doit aussi, en partie, la continuation des *Discours historiques et critiques* de Saurin sur la Bible.

Louis de Beausobre naquit à Berlin en 1730. Frédéric-le-Grand, alors prince royal, l'adopta en considération de son père et se chargea des frais de son éducation, qu'il vint compléter à Paris. A son retour en 1755, le roi fit entrer son protégé à l'académie des sciences et plus tard dans son conseil

privé. Homme d'esprit et de cœur, économiste de mérite et psycologue distingué, Louis de Beausobre était à sa place dans l'un et l'autre. Il mourut à Berlin en 1783. Il a écrit beaucoup de mémoires et d'ouvrages, qui révèlent des connaissances étendues et variées. Nous ne citerons que *le Pyrrhonisme du sage*, un *Essai sur le bonheur*, et une *Introduction générale à l'étude de la politique, des finances et du commerce*, qui parut en 1764 et a été souvent réimprimée. Il a aussi fait traduire en allemand l'*Essai sur la police des grains*, de Cl.-J. Herbert, en y ajoutant une préface et des notes.

Une branche de cette famille, établie dans le canton de Vaud, en Suisse, a produit un capitaine distingué. Le premier qui se fixa dans ce pays fut Jean de Beausobre, oncle du célèbre pasteur. Il y avait été attiré, à ce qu'il paraît, par quelques familles influentes ayant des relations avec les descendants de l'illustre d'Aubigné, qui lui avaient, à diverses reprises, confié leurs intérêts. Il eut un fils qui fut le père de Jean-Jacques de Beausobre. Celui-ci naquit à Morges, selon M. Haag; à Niort, selon les notes manuscrites d'un curé de Saint-André, qui dit qu'il fut baptisé dans cette église, en 1704. Quoi qu'il en soit, il entra fort jeune au service de la France, fit les deux campagnes de Bohême de 1741 à 1743, et celle des Pays-Bas en 1745, se trouva à Fontenoy, et fut fait maréchal-de-camp peu de temps après. La guerre terminée, il consacra ses loisirs à traduire et annoter les *Commentaires* d'Énée le tacticien *sur la défense des*

places. Il servit de nouveau dans la guerre de Sept-ans. Chargé en 1757 de bloquer Gueldre, il força cette place à se rendre et en fut nommé commandant. Il mourut lieutenant général en 1783. Il avait été créé marquis par Louis XV, en récompense de ses services, et prenait le titre de baron des Beault et comte de Beausobre.

Notes manusc. de M. Arnault, curé de Saint-André de Niort, dans *le recueil de D. Fonteneau*, t. 82 et 79; — Dreux du Rad., *Bibl. du Poitou*, IV et V; — *Biblioth. german.*, t. 43; — *Vie de Beausobre* jointe à ses *Rem. sur le N. T.*; — Haag, *La France protestante*.

Béjarry. — Deux frères de ce nom, Jacques et Jean, fils de René Béjarry, se sont distingués par leur courage pendant les guerres civiles du xvi[e] siècle en Bas-Poitou. — Jean, le plus jeune des deux, connu sous le nom de la Guémenière, eut, si l'on en croit une tradition, un bras cassé en repoussant une attaque de ses voisins, les moines de Trizay-sur-le-Lay, en 1568. Selon la Popellinière, c'est l'année suivante, à la défense de Niort, qu'il eut le bras droit fracassé d'un coup de canon, ce qui obligea de le lui couper près de l'épaule, mais ne l'empêcha point de continuer à porter les armes. Il le fit remplacer par un mécanisme qui lui valut le surnom de Bras-de-Fer, que porta aussi le brave La Noue, son général, à qui semblable accident arriva un an après. La Guémenière contribua, en 1570, sous les ordres de ce chef, à prendre les Sables et à reconquérir une partie du Bas-Poitou. Il enleva le château de la Grève, petit poste commode pour les courses, situé dans le

Bocage bas poitevin. Réfugié à la Rochelle, après la Saint-Barthélemy, il fut d'abord un de ceux qui se montrèrent le plus décidés à une résistance désespérée, et il fut nommé lieutenant de la compagnie de cavalerie de Saint-Étienne, chargée de battre la campagne pour protéger l'arrivée des grains dans la place. Tout en concentrant des forces autour de la Rochelle, la cour cherchait à s'en faire ouvrir les portes par des protestations pacifiques, qui ne furent accueillies que par une légitime défiance. Dans l'espoir d'être mieux écoutée, elle fit, en dernier lieu, porter ses propositions par un gentilhomme huguenot, le seigneur du Vigean, avec qui le corps de ville consentit à entrer en pourparler, mais sans le laisser pénétrer dans la place. Une nuit, dans une sortie, Guémenière attaqua du Vigean, le blessa et tua deux de ses gens. Cet acte de violence fut fortement blâmé des Rochelais et le meurtrier fut jeté en prison; mais on dut abandonner les poursuites devant les clameurs qu'elles soulevèrent de la part des soldats et des gentilshommes. Béjarry passa, par mécontentement, dans le camp ennemi et abjura. Nous ne voyons plus figurer son nom qu'une seule fois; c'est au nombre des catholiques qui attaquèrent, en 1580, la petite garnison huguenote de Montaigu. Il mourut quelques années après sans postérité.

Son frère Jacques, seigneur de la Roche-Louherie, conduisait une des ailes de Puyviaud lorsque celui-ci introduisit, en 1569, des renforts dans Niort à travers les lignes ennemies, et contribua, l'année sui-

vante, à la victoire que les protestants remportèrent à Sainte-Gemme, près de Luçon. Dans les premiers jours de 1577, la Ligue menaçant déjà la sûreté des réformés du Bas-Poitou, la Louherie prit le parti de se retirer à la Rochelle avec quelques autres gentilshommes et leurs familles. Surpris, près du Langon, par une bande de catholiques de Fontenay, il fut massacré, et un de ses compagnons, Choppinière, emmené prisonnier. Samuel, l'un de ses enfants, entra au service des états-généraux de Hollande, et était, en 1640, mestre de camp et gouverneur de la ville et seigneurie de Juliers. Les petits-fils de Samuel Béjarry supportèrent avec une grande constance les persécutions du règne de Louis XIV. A la suite de la révocation, Béjarry de la Roche-Grignonnière fut arrêté à cause de sa religion et emprisonné à Fontenay, puis à Niort et à Bougouin. Le domaine de la Grignonnière, dans la paroisse de Sainte-Gemme-des-Bruères, fut mis en régie, au mois de juin 1686. On laissa une partie du revenu à sa femme pour la subsistance des enfants, auxquels plus tard le roi en fit don. En 1687, Charles Béjarry, seigneur de la Grignonnière, âgé de vingt-un an, différent, à ce qu'il nous semble, du précédent, fut arrêté à Paimbœuf, au moment où il s'embarquait pour les pays étrangers[1], et fut jeté en prison, ainsi

[1] Parmi les fugitifs saisis sur le même navire et qui étaient pour la plupart du Poitou, on remarque : Jacques Dumoustier, de Loudun; Henri de la Barre; Renée Buor, veuve de Henri de la Varenne, sieur

que ses deux frères, les seigneurs de la Lizardière et de Sainte-Gemme. La femme de ce dernier, détenue d'abord à Fontenay, fut transférée, au mois d'octobre 1688, aux Nouvelles-Catholiques de Poitiers, et dépossédée aussi de ses biens. Une sœur des Béjarry alla demander à la Hollande la liberté de conscience, ainsi qu'un Béjarry de la Roche-Louherie, qui suivit le prince d'Orange à la conquête de l'Angleterre, et fut tué au siége d'Athlone. Le clergé ne se laissa pas rebuter par tant de fermeté, et voulut au moins préparer pour l'avenir la conquête de cette maison en dirigeant lui-même l'éducation des enfants. Nous voyons en effet, en 1698, l'évêque de Luçon s'adresser à l'intendant pour qu'il obligeât le seigneur protestant du Poiron, qui était un Béjarry, à mettre son fils, âgé de neuf ans, en pension chez quelque prêtre.

Mém. du XVI[e] siècle; — *Arch. de la Vienne*, C 2, 28, 29; — Jurieu, *Lettres past.*, 1688, 8[e] lettre.

Béraudin (Gabriel), jeune homme de Loudun, avait, comme tant d'autres, cherché un asile à Genève contre la persécution qui sévissait en France. En 1550, Jean Godeau, de Chinon, et lui, voyageant en Savoie, furent arrêtés pour avoir publiquement repris un prêtre « qui blasphêmait le nom de Dieu, » et condamnés à mort par le parlement de Chambéry.

de la Chalonnière; Esther Verger; Josué Robineau, sieur de la Chauvinière, avec sa femme Charlotte Gentil et ses deux belles-sœurs; Jacq. Saoullet, sieur de Lambraies; Marie de Cailhaut de la Groizardière et Marguerite de Cailhault. — Haag, *La France protestante*, IV, 275.

Godeau fut brûlé le premier ; son jeune ami, qui avait un moment senti défaillir son courage dans la prison, le retrouva tout entier en voyant son compagnon marcher au supplice d'un pas ferme. Il fut brûlé à son tour. On avait commencé par lui couper la langue, ce qui ne l'empêcha pas de parler assez intelligiblement au peuple en se rendant au bûcher.

Crespin, *Hist. des Martyrs.*

Bertram ou plutôt Bertrand (Corneille-Bonaventure), né à Thouars, en 1531, étudia le droit et les langues orientales à Paris, à Toulouse et à Cahors, sous les maîtres les plus célèbres, et acquit lui-même la réputation d'un des hommes les plus savants de son siècle. Il était à Cahors, où l'avait conduit le désir d'entendre les leçons d'un professeur très renommé, lorsque, en 1561, le peuple, poussé par des magistrats fanatiques, se jeta sur les réformés et en massacra une cinquantaine. Il quitta dès lors cette ville et la France elle-même où tout se préparait pour la guerre civile. Retiré à Genève, il s'y fit recevoir ministre, et obtint, en 1567, la chaire de langues orientales, à laquelle il joignit, en 1572, celle de théologie. Il épousa, vers la même époque, Généviève Denosse, nièce de Théodore de Bèze, élevée sous les propres yeux du célèbre réformateur. Des embarras pécuniaires ayant obligé le conseil à licencier les professeurs de l'université, Bertram resta encore quelques années à Genève et en partit, en 1586, pour aller à Franckenthal, dans le Palatinat ;

mais, dès l'année suivante, il fut nommé à une chaire, à Lausanne, qu'il occupa jusqu'à sa mort, en 1594. Il a laissé différents ouvrages sur l'Ancien-Testament, sur les langues hébraïque, araméenne et arabe, et a pris une grande part à la traduction de la Bible qui parut à Genève en 1588. Son traité *De Politiâ judaïcâ* est considéré comme un des meilleurs sur le gouvernement des Hébreux.

Colomiès, *Gallia orient.*, p. 68; — Dreux du Rad., *Biblioth. hist.*, III, 1; — Haag, *La France protestante.*

Bessay. — Cette famille a donné deux capitaines au parti huguenot en Bas-Poitou. Giron, fils de Jacob de Bessay et de Gillon Buor, né vers 1525, fit les guerres d'Italie, où il acquit, dit Boyvin du Villars, la réputation d'un « brave et fidèle gentilhomme. » Le roi lui témoigna sa confiance en lui accordant, en 1554, « la capitainerie de la citadelle de Casal. » Revenu en Poitou, il épousa, en 1559, Renée de la Lande, dite de Machecoul, fille aînée du seigneur de Vieillevigne. C'est probablement aussi dans ce temps qu'il embrassa le protestantisme, envahi à cette époque par la noblesse, qui lui apportait la dangereuse tentation de repousser par la force la violence, que jusque-là il avait vaincue avec la patience et le dévouement de ses martyrs. Giron de Bessay prit les armes dans la troisième guerre civile, et contribua à la victoire de Luçon, comme lieutenant de Puyviaud. Le 15 août de la même année, il surprit le château de la Charoulière,

où le vicaire-général de Luçon s'était enfermé avec les objets les plus précieux de l'évêché [1], et s'empara ensuite du château des Moutiers appartenant à l'évêque. De concert avec son beau-frère Saint-Étienne, il enleva Fontenay par un coup de main, en 1574, et ils mirent cette place dans un tel état de défense qu'elle repoussa une première attaque de l'armée catholique. Ce n'est qu'à la suite d'un second siége que le duc de Montpensier s'en rendit maître. Bessay fut alors fait prisonnier et envoyé à Montaigu sous la garde de Landreau. Accusé d'avoir assassiné, en 1576, un avocat de Fontenay, il fut condamné à mort et exécuté en effigie dans cette ville. En 1583, le roi de Navarre le nomma vice-amiral de Guyenne, et, au mois de février 1591, ce prince, parvenu au trône de France, lui donna le commandement d'une compagnie de cavalerie en le chargeant de renforcer la garnison de Talmond. Giron de Bessay mourut vers le commencement de l'année suivante. Brave et entreprenant, mais d'humeur violente, il avait défendu la cause huguenote en vrai baron féodal, et contribué à la dépopulariser en Bas-Poitou par des actes de cruauté, que ne légitimait même pas toujours l'état de guerre.

Jonas de Bessay, son fils, fut un des chefs les plus

[1] M. de la Fontenelle, qui rapporte le fait dans son *Histoire des évêques de Luçon*, le présente à tort comme une violation de la paix de 1570, qui était publiée, dit-il, à la Rochelle et dans tout le Poitou. L'Estoile nous apprend que la paix, proclamée à Paris le 11 août, ne le fut à la Rochelle que le 26.

considérés du parti dans la province. Nommé gouverneur de Talmond, au mois d'octobre 1596, en remplacement de son oncle Saint-Etienne, il assista, en cette qualité, à l'assemblée qui se tint à Châtellerault, en 1605, et au nom de laquelle il alla demander à la cour l'autorisation d'en tenir une autre cette même année. Cette permission ne fut point accordée, et ce ne fut qu'en 1608 que cette réunion put avoir lieu à Gergeau. Bessay y comparut encore, ainsi qu'au synode national de Tonneins. Il signa, en 1615, le serment d'union comme gouverneur de Talmond, fut député à l'assemblée de Loudun, en 1619, et, l'année suivante, à celle de la Rochelle dont il fut élu deux fois président. Cette célèbre réunion, composée des esprits les plus irrités du parti, fut la dernière de ce genre; convoquée malgré la défense du roi, et ne pouvant obtenir le redressement de ses griefs, elle finit par accepter encore une fois la chance des armes. Elle envoya Bessay en Bas-Poitou avec quelques centaines d'hommes, qui devaient former le noyau d'une insurrection; mais le peuple ne répondit pas à cet appel, et Bessay fut battu près de Saint-Benoît-sur-Mer. Par suite de sa défaite, son frère Giron, sieur des Granges, abandonna Talmond, l'une des places de sûreté. Jonas de Bessay mourut vers 1630, après avoir vu succomber le parti huguenot sous de nouveaux revers.

Son fils aîné, Louis de Bessay, abandonna dès lors la religion des vaincus et fit interdire le culte

réformé dans sa seigneurie, malgré les efforts de sa mère, Louise Chasteigner, fervente chrétienne, qui se retira alors à Fontenay et ressentit toujours une vive douleur de la conduite de son fils. Les autres enfants de Jonas de Bessay persévérèrent plus longtemps dans leur religion; mais les persécutions qui accompagnèrent la révocation de l'édit de Nantes achevèrent de ramener ses descendants au giron de l'église catholique, à l'exception de sa petite-fille, Bénigne de Bessay, veuve d'Abel de Vienne[1], laquelle, plutôt que de renier sa foi, préféra abandonner son pays, sa famille et ses biens, qui furent mis en régie en 1688, et, deux ans après, donnés à son père, René de Bessay, sieur de la Voute. En 1698, les deux filles de Bessay des Rochelles, nièces de Bénigne, âgées d'une douzaine d'années, furent ôtées à leur famille pour être élevées aux Filles-de-Saint-François, à Fontenay.

Inventaire des titres de Bessay; — Haag, *La France protestante;* — *Arch. de la Vienne*, C 2, 28, 29.

Bigot, de Pouzauges, martyr. Aux détails que nous avons déjà donnés sur sa mort, nous ajouterons le récit de David Ballard, notaire apostolique à Fontenay, qui fut, en cette qualité, chargé de lui lire sa sentence. « Le 22 février 1687, jour de samedy,

[1] Abel de Vienne, sieur de Grainville, ancien de Fontenay, fut emprisonné, en 1681, ainsi que son collègue Charles Giraudeau avec Pain et Dusoul, ministres de cette église. L'année suivante, il épousa Bénigne de Bessay, qu'il laissa veuve au bout de deux ans.

sentence a esté rendue par M. Foucaud, intendant en ceste province, avec MM. les officiers du siége royal de cette ville, par laquelle le nommé Bigot, maistre d'escole, a esté condamné à faire amande honorable, nu en chemise, au devant de la porte de l'esglise de N.-D. et à estre pendu et estranglé en la place publicque, préalablement appliqué à la question pour avoir révélation de ses complices; les nommés Albert et Tisseau à faire aussy amande honorable et aux gallères à perpétuyté, et le nommé Chassot [1] au bannissement perpétuel, et les trois derniers à assister à l'exécution dudit Bigot pour avoir tenu assemblées de nuit, chanté des psaumes et fait exercice de la Religion prétendue Réformée, les quatre estant nouveaux convertis. Cette sentence a esté exécutée le mesme jour, ayant par moy esté leue et prononcée par ordre de mon dit seigneur Foucaud. L'accouchement de ma femme, ajoute Ballard, se fit dans le moment que cette sentence se rendait. » Ce fut sous les fenêtres de l'accouchée, au marché aux Porches, que le supplice eut lieu, et elle put entendre de son lit les imprécations de la foule, excitée par quelques moines fanatiques, et la voix du martyr, qui chantait un psaume. Le pauvre enfant, né sous de si tristes auspices, ne vécut que quatorze ans.

Notes inscrites sur le répertoire de D. Ballard, notaire à Fontenay (étude Savin-Larclause), *Extraits* commun. par M. B. Fillon.

[1] Pierre Albert, Jean Tisseau et Antoine Chassot. En 1699, un parent de ce dernier. René Chassot, tondeur de draps, du Boupère, détenu pour fait de religion, abjura dans la prison du Puybelliard,

Blachière (Loys de la), pasteur de Niort à l'époque de la Saint-Barthélemy, se réfugia à la Rochelle lorsque la nouvelle du massacre vint jeter l'épouvante dans les provinces. Il alla de nouveau y chercher un asile pendant les troubles de 1580. Revenu bientôt après dans son église, il y resta jusqu'à ce que des dangers plus sérieux l'obligeassent à s'enfuir encore une fois dans cette ville, en 1585, à la suite de l'édit qui interdisait le culte et ordonnait aux ministres de sortir du royaume. La Blachière ne rentra à Niort que trois ans après, lorsque les protestants s'en emparèrent. Son église jouit enfin de quelque tranquillité et put, en 1591, se bâtir un temple sur un emplacement acheté depuis quinze ans. Dans une discussion qu'il eut, quelques années après, avec un théologien catholique, on vit bien que les cœurs, aigris par ces longues et sanglantes agitations, n'avaient pas encore retrouvé le calme nécessaire aux luttes de la pensée. Notre pasteur publia les notes échangées avec son adversaire, sous ce titre : *Dispute faite par écrit en laquelle Loys D. L. Blachière maintient que la messe n'est point de l'institution de Jésus-Christ, contre J. C. Bulenger;* Niort, 1595, in-8°. Boulenger ayant publié à son tour une « Réponce aux calomnies et faussetez de L. de la Blachière, » ce dernier répliqua par une *Seconde dispute..., en laquelle Loys D. L. Blachière soustient qu'il n'a prononcé aucunes calomnies ny faussetez*

afin d'en sortir, ce qui ne l'empêcha pas d'être conduit dans celle de Fontenay, où il dut, avant d'obtenir sa liberté, ratifier son abjuration devant notaire.

contre la messe, ains toutes vérités...; Niort, 1596, in-8°. Dans ces deux ouvrages, bourrés de citations des Pères, l'auteur fait preuve de connaissances assez étendues; mais il a moins de jugement et de goût que de savoir : d'aigres et fades plaisanteries, mêlées de beaucoup d'injures, prennent souvent sous sa plume la place d'arguments théologiques. De côté et d'autre d'ailleurs, le langage était le même, et chacun prodiguait à son adversaire, en prose et en vers, en français, en latin et en grec, depuis les titres des volumes jusqu'aux épîtres qui les closent, les épithètes les plus grossières. La Blachière exerçait encore ses fonctions à Niort en 1603, époque à laquelle son fils cadet était pasteur à Saint-Gelais.

Jean de la Blachière, l'aîné des fils de Louis, desservait l'église du Cheylar en Vivarais, en 1601, lorsqu'il composa l'*Histoire très-véritable et très-sacrée de la vie de Jésus-Christ nostre Seigneur..., tirée de mot à mot des quatre saincts Évangélistes...*; Niort, 1605, petit in-4°, qui n'est, comme le titre l'indique, qu'une harmonie des Évangiles sur la vie de Jésus, dont le récit de saint Luc forme la base. Jean de la Blachière fut, en 1603, nommé pasteur de l'église de Mougon, qu'il desservit fort longtemps, et qui devint si prospère sous son ministère qu'il fallut, en 1621, agrandir le temple pour la seconde fois.

Bossatran (Pierre), ministre à Talmond, en 1666, resta, malgré l'interdiction du culte, plusieurs années encore, au milieu de son troupeau, qui ne pouvait se

détacher de son dernier pasteur. Au mois d'octobre 1676, le consistoire de Niort lui ayant adressé vocation, le synode provincial de 1678 confirma son élection, en ajoutant toutefois que l'on ferait tout ce qu'on pourrait pour soutenir les fidèles de Talmond, et que, lorsqu'il plairait à Dieu de rétablir leur église, celle de Niort serait tenue de faire tous les frais pour la pourvoir d'un pasteur. Pleine de zèle, mais isolée, privée bientôt de tout secours spirituel et harcelée par l'intolérance, cette petite réunion de réformés devait périr insensiblement. Bossatran ne semblait arriver à Niort que pour être témoin de la chute de cette grande église elle-même. Son collègue Drelincourt étant mort, le consistoire choisit Misson pour le remplacer; mais il n'y avait pas quatre jours qu'il était arrivé que l'intendant lui enjoignait de sortir de la ville, et, pendant toute une année, on ne le laissa pas entrer en fonctions. C'était durant cette désastreuse année 1681 que la mission bottée fit tant de ravages en Poitou. Au mois de décembre, Bossatran fut décrété de prise de corps par le lieutenant criminel de la Rochelle, sous prétexte qu'il avait délivré des certificats à des fugitifs, dans lesquels il attestait seulement qu'ils étaient protestants, ce qui était leur recommandation dans les pays où ils arrivaient. Quatre anciens, Pallardy, Champanois, Valvod et Testefolle[1], allèrent se constituer prison-

[1] Ces quatre familles donnèrent d'autres preuves d'attachement à leur foi. Dans les dernières années du XVIIe siècle, les deux filles d'un Jacques Champanois, le plus riche négociant de Niort, furent mises

niers avec lui à la Rochelle. Bossatran n'en revint que pour se rendre à Vezelay en Bourgogne, où l'exilait une lettre de cachet du 16 décembre 1681. L'église se trouvait ainsi sans pasteurs et le consistoire décimé. Les membres détenus à la Rochelle furent à peine de retour qu'on emprisonna de nouveau Champanois avec trois autres anciens, Biraud [1], Amillien et de la Brumaudière. Ces salutaires rigueurs, comme disaient les jésuites, convainquirent ce dernier de la vérité et de la sainteté de l'église romaine. Sa femme, restée fidèle à sa foi, étant tombée malade sur ces entrefaites, demanda instamment le pasteur; Bossatran, revenu après trois mois d'éloignement, hésita d'abord

de force dans un couvent, et Augier de la Terraudière demandait à l'intendant de l'envoyer lui-même dans une prison éloignée, pour tâcher de le convertir. Il conseillait dans le même but d'interdire les fonctions d'apothicaire à Thomas Valvod, qu'il nous représente comme un des plus fermes protestants du pays, et dont les filles étaient détenues dans un couvent par ordre du maréchal d'Estrées. Enfin, la Terraudière demande qu'on enferme aussi dans un monastère une vieille dame Testefolle, dont le zèle contribuait à maintenir beaucoup de ses voisins dans leur religion. Vers la même époque, les biens de Simon Testefolle étaient affermés au profit de la régie. *Arch. de la Vienne*, C 2, 29.

[1] En 1699, Augier de la Terraudière, dans son mémoire sur les protestants de Niort, appelait particulièrement les rigueurs du pouvoir sur l'aîné de cette nombreuse maison, Gabriel Biraud, « gros marchand, extrêmement riche, dit-il, et encore plus obstiné. » Gabriel avait voulu passer en Hollande avec tous les siens, mais son projet fut découvert par une correspondance que l'on saisit; et dès lors surveillé de près, il ne put sans doute le mettre à exécution. En 1699, Augier sollicitait Maupeou d'Ablége de faire enfermer Biraud dans une prison loin de Niort. *Arch. de la Vienne*, C 2, 29.

dans la crainte de s'exposer, car on défendait aux ministres d'entrer dans les maisons où il y avait un nouveau converti; mais, appelé une seconde fois, il ne crut pas enfin pouvoir refuser de voir la malade. On lui intenta aussitôt un procès criminel, que l'intendant annula, il est vrai, mais en lui annonçant la plus désolante résolution de la cour, celle d'interdire le culte partout où un relaps entrerait dans un temple. Cette mesure devait amener bientôt la destruction de celui de Niort, malgré les précautions que nous avons racontées ailleurs, car les dragons avaient extorqué plus de 500 abjurations dans les deux paroisses de cette ville et des milliers dans la campagne. C'était autant de malheureux à qui il fallait impitoyablement fermer la porte du temple. Quelque difficile qu'il fût de les reconnaître tous, la mauvaise foi fut encore obligée de venir en aide à la loi pour faire interdire le culte. Après la révocation, Bossatran passa en Angleterre. Il avait épousé une demoiselle Pineau, qui le suivit, et dont les biens furent confisqués, ainsi que les siens. — Ayant eu, en 1682, une discussion avec l'abbé Chalucet sur l'Eucharistie, laquelle roula surtout sur un passage de saint Hilaire assez obscur, pour que l'un et l'autre crût y trouver une confirmation de son opinion, Bossatran développa la sienne dans un ouvrage intitulé : *L'Union des fidèles avec Jésus-Christ dans l'Eucharistie, ou Explication du passage de saint Hilaire du 8e livre de la Trinité;* Niort, 1682, in-8°, livre peu important au fond, mais écrit avec une convenance parfaite dans les formes, beau-

coup de clarté, de suite et de force dans le raisonnement.

Regist. du consistoire de Niort.

Bouchet (Tanneguy du), seigneur de Puygreffier et de Saint-Cyr, né vers 1485, était déjà avancé en âge, lorsqu'il se rangea, avec une grande partie de la noblesse, du côté de la Réforme, que dévoya bientôt cette alliance de la féodalité. Il entra dans la conspiration d'Amboise et dut à son expérience militaire et à sa réputation de prudence d'être choisi pour chef de l'entreprise dans le Bas-Poitou. Lorsque la guerre civile éclata, il courut se joindre à Condé, qui, en 1562, le nomma prévôt d'Orléans, principale place d'armes du parti durant cette première campagne. Du Bouchet, au dire de l'historien de Thou, s'acquitta de cette charge en « homme du vieux temps et juge sévère, » frappant avec la dernière rigueur le désordre et le vice partout où ils osaient se montrer. En 1567, il fit des levées en Poitou, et, après avoir rallié les recrues de Puyviaud, Languilier, Landreau, Soubise, Saint-Martin-de-la-Coudre, Campagnac, Piles et Pardaillan, il s'empara de Lusignan et de quelques autres places, et alla se remettre sous les ordres de Condé. Il revint, en 1588, avec ce prince à la Rochelle, dont il fut nommé gouverneur; mais son âge et ses infirmités l'obligèrent, l'année suivante, de renoncer à cette charge. Les revers de son parti le rappelèrent toutefois sous les drapeaux et il mourut glorieusement à Montcontour.

Lancelot du Bouchet, seigneur de Sainte-Gemme, qui occupa Poitiers, en 1562, et dont nous avons parlé à cette occasion, était son neveu. — Joachim du Bouchet, sieur de Villiers-Charlemagne, autre neveu de Tanneguy, et cousin du précédent, commandait pour les protestants à Mauléon, en 1588, et servit, en 1595, contre les ligueurs de la Bretagne.

. . . .

Boutaud (Loys), sieur de Chesnevert, d'une famille d'ancienne noblesse du Bas-Poitou qui avait donné un évêque et un grand nombre de dignitaires au siége de Luçon, était lui-même chanoine de cette église et prévôt de Fontenay, lorsqu'il rompit avec l'état ecclésiastique en se mariant, et se rangea du parti de la réforme, où ses talents lui valurent le titre de ministre. Il était, en 1562, avec les bandes qui s'emparèrent de Luçon et sur lesquelles il exerçait une grande autorité. Après la Saint-Barthélemy, il abandonna Fontenay, dont il desservait l'église avec Claude Dumoulin, et se retira à la Rochelle. Il prit part à la défense de cette ville, et dans la suite, lorsque la plupart des Rochelais se laissèrent tromper par les promesses insidieuses de la cour, Chesnevert ne cessa pas de conseiller la résistance, prouvant au moins qu'il connaissait mieux qu'eux le triste gouvernement auquel on avait affaire. Vers le milieu de l'année 1574, à l'occasion d'une trêve, il se sépara tout à fait des partisans de la paix, et composa une relation du dernier siége, où la conduite de certains chefs et de la noblesse en général fut critiquée sans ménagement.

Ceux qu'il attaquait se plaignirent, et, comme ils disposaient du pouvoir, l'impression de l'ouvrage fut arrêtée, les feuilles brûlées et l'auteur condamné à demander publiquement pardon de sa faute. La destruction du livre ne permet plus de juger, si ce n'était en effet qu'un recueil de calomnies, comme le prétendaient ses ennemis, ou une juste critique de leurs actes qui aurait déplu par sa vérité même. La Popellinière, dans une histoire qui ne fut guère mieux traitée que celle de Louis Boutaud, parle de notre pasteur, son compatriote, en termes très favorables. « Riche, docte, éloquent et bien versé ès lettres hébraïques, grecques et latines, Chesnevert était, dit-il, fort estimé tant à cause de sa doctrine que du courage qu'il avait montré au siége de la Rochelle. » Il fut assassiné à Fontenay, le 13 avril 1576. La manière dont s'exprime la Chronique du Langon à ce sujet a fait croire qu'il était revenu au catholicisme. Il n'en est rien; le prince de Condé se plaignit même vivement à la cour de ce meurtre et de la conduite des catholiques de Fontenay, qui, à une de leurs foires, avaient maltraité les marchands protestants et tué un orfèvre de la Rochelle.

Brissac (Jacques de), sieur des Loges, né à Châtelleranlt, vers 1592, professait, en 1625, la philosophie à Saumur, et fut appelé bientôt après à desservir l'église de Loudun, où il mourut vers 1667. On a de lui un ouvrage de peu de valeur intitulé *Response à la Lettre de M. A. Naudin, advocat au Parlement,*

demeurant à Loudun, sur son changement de religion; Saumur, 1651, in-8°.

Jean de Brissac, sieur des Loges, fils du précédent, était pasteur de Lusignan et venait d'être nommé à Niort lorsque, son père étant mort, il fut désigné pour le remplacer. Dans un écrit intitulé : *Le Tabernacle de Dieu sous la nuée, ou l'exercice de la religion sous la protection des édits*, il défendit les droits des églises attaqués devant les commissaires et dans un pamphlet du jésuite Meynier. Jean de Brissac quitta plus tard l'église de Loudun pour celle de Thouars, dont il fut le dernier pasteur. Il fut interdit, le 30 juin 1685, par le même jugement qui ordonnait la démolition du temple. Son zèle se soutint mal dans ces jours d'épreuve pour la foi : au lieu de suivre ses collègues dans l'exil, il se convertit, et, ce qui jette un jour encore plus triste sur son caractère, il accepta une pension de 700 livres, la plus forte d'ailleurs qui fût accordée à un nouveau converti dans le Poitou.

Benjamin de Brissac, sieur du Vignault, pasteur de Châtellerault, à l'époque où cette église fut interdite, eut plus de courage que son parent. L'ordre étant signifié aux ministres de se convertir ou de sortir du royaume dans le délai de quinze jours, il ne put cependant se résoudre à partir à l'entrée de l'hiver avec un enfant qui venait de lui naître, et il se cacha, en attendant de pouvoir se mettre en route; mais bientôt découvert et jeté à la Bastille, on ne lui rendit la liberté qu'en l'obligeant à quitter immédiatement la France. Il dut laisser à Paris son enfant

et sa femme, Suzanne Catillon. « Seule, dit M. Haag, sans ressource, sans ami, en butte aux pressantes sollicitations du ministre converti Marchand, la pauvre femme, après avoir longtemps résisté aux sophismes et aux promesses de l'apostat, finit par abjurer; mais, dès qu'elle trouva une occasion propice, elle se hâta de passer en Hollande et de se réconcilier avec l'église protestante. » Son mari avait d'abord cherché un asile dans ce pays et était au nombre des 200 pasteurs « venus de la grande Tribulation, » qui furent accueillis par le synode Wallon tenu à Rotterdam au mois d'avril 1686; mais il ne paraît pas s'y être établi, et vers la fin du siècle il était en Angleterre. Après sa sortie de France, le fisc s'empara de ses biens, et ceux de sa femme furent donnés à son père, Jean Catillon, intendant des bâtiments de Monsieur, en considération de ce qu'il était bon catholique.

Arch. de la Vienne, C 2, 28; — Haag, *La France protest.*, articles *Brissac* et *Du Vignau*; — *Bulletins de la Soc. de l'Hist. du Protestantisme français*, V, 480.

Burdigale ou Bourdigalle (René de), seigneur de la petite terre de l'Audouinière ou l'Audonnière, dans les environs des Sables-d'Olonne. Les renseignements suivants, que nous devons à M. B. Fillon, nous semblent établir l'identité de ce personnage et du voyageur René de Laudonnière, connu par un essai de colonisation dans l'Amérique du nord, que les mémoires contemporains qualifient gentilhomme poitevin, mais dont on avait jusqu'ici ignoré le nom

patronymique [1]. Le sieur de l'Audouinière avait pour père René de Burdigale, qui envoyait des navires à la pêche de la morue et s'enrichit à ce négoce ; sa mère, Marie Bouhier, appartenait aussi à une famille d'armateurs des Sables. René se fit donc tout naturellement marin, et, dans un acte du 10 avril 1562, il est qualifié capitaine d'un navire de guerre au service du roi, ce qui le tenait hors du royaume. Cette date concorde avec le premier voyage de Jean Ribaut en Amérique, voyage dans lequel ce navigateur était en effet accompagné de l'Audonnière. René de Burdigale était protestant, ainsi que son père, sa mère et plusieurs de ses parents maternels, et lorsque, deux ans après le retour de Ribaut, on songea à envoyer à la recherche des Français qu'il avait laissés dans le Nouveau-Monde, Coligny, qui avait, en qualité d'amiral, la direction de ces entreprises et les confiait de préférence à ses coreligionnaires, jeta les yeux sur notre Poitevin pour conduire la nouvelle expédition. L'Audonnière partit du Havre avec trois vaisseaux, le 22 avril 1564, et fit voile vers les Canaries, d'où il se dirigea du côté des Antilles. Le 22 juin, il aborda dans la Floride. Après avoir exploré une certaine étendue de côtes et l'embouchure de quelques rivières, il résolut de se fixer sur les bords de celle de Mai ou Saint-Jean, et les ouvriers qu'il avait amenés se mirent à y cons-

[1] M. Armand Guéraud, qui a cru reconnaître dans le capitaine l'Audonnière un membre de la famille de Goulaine, de la branche de l'Audouinière, lui a consacré un article dans la *Biographie bretonne* de M. Levot.

truire un village fortifié, auquel fut donné le nom de Caroline en l'honneur du roi Charles. Bien accueillis d'abord par les indigènes, les nouveaux venus en reçurent des secours et des vivres en échange de marchandises apportées d'Europe. Mais tandis que l'Audonnière travaillait à s'établir solidement dans le pays et à gagner la confiance de ses voisins les sauvages, ses compagnons rêvaient d'or : la vue de quelques pépites entre les mains des Indiens avait éveillé la cupidité des aventuriers, et ils accusaient leur chef de les astreindre à un travail ingrat plutôt que de les conduire à la recherche des mines que l'on disait exister dans l'intérieur des terres. L'Audonnière eut beau leur représenter que le but de l'expédition était de fonder une colonie durable et non de courir à la recherche de l'or, l'insubordination fit de tels progrès que le capitaine faillit plusieurs fois périr victime de sa fermeté. Il renvoya en France sept ou huit des meneurs sans éteindre l'esprit de révolte. Tandis que les colons demandaient à aller à la recherche des mines, les matelots le contraignirent de leur abandonner les deux vaisseaux qui lui restaient, avec lesquels ils se mirent à courir sur les Espagnols dans la mer des Antilles. L'hiver s'écoula ainsi ; on avait promis des secours aux colons pour le mois d'avril ; mais août était arrivé qu'on n'avait pas encore vu paraître une voile. Cependant les provisions étaient épuisées depuis longtemps. Les sauvages avaient peu à peu cessé d'apporter des vivres à mesure qu'on avait moins d'objets à leur donner en échange. En usant de la force, les

Français se les étaient rendus hostiles sans en obtenir plus de secours, et ils étaient réduits à se nourrir de glands et de racines. Chacun demandait à retourner en France, et on travaillait activement, depuis le printemps, à la construction d'un vaisseau, pour faire la traversée avant la mauvaise saison. Dans le courant du mois d'août tout était prêt pour le départ, lorsque Ribaut arriva. Il avait ordre de prendre le commandement, d'après de faux rapports faits à la cour contre le capitaine l'Audonnière. Sans écouter les sages conseils de ce dernier, il remit bientôt à la voile pour donner la chasse à une flotille Espagnole, et prit avec lui presque tous les hommes en état de porter les armes. Tandis qu'une tempête détruisait ses vaisseaux, les Espagnols descendaient sur la côte à une certaine distance du fort, devant lequel ils se présentèrent, le 20 septembre, au point du jour. Ils y entrèrent sans résistance et égorgèrent tous ceux qu'ils y trouvèrent. L'Audonnière malade se jeta dans les bois avec une partie des siens, et après des souffrances et des fatigues inouïes, ils parvinrent à gagner à travers des marais l'embouchure de la rivière, où le seul navire laissé par Ribaut était à l'ancre. Quant à ce malheureux capitaine, après son naufrage, il tomba entre les mains des Espagnols, en cherchant à rejoindre la Caroline, et fut massacré avec tout son équipage. L'Audonnière ramena les restes de l'expédition en France, où il fut mal accueilli de la cour. Ainsi échoua cette tentative de colonisation, non par la faute de ce brave capitaine, qui montra autant de prudence que de fermeté, mais

par l'insubordination des colons et par le retard qu'on avait mis à le secourir. Depuis lors il n'est plus fait mention du capitaine l'Audonnière.

Histoire notable de la Floride, contenant les trois voyages faits en icelle par certains capitaines et pilotes françois, décrits par le capitaine Laudonnière..., *mise en lumière par Basanier;* Paris, 1586, in-8°, réimpr. dans la Bibl. elzévirienne ; — Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouvelle France;* — Jacq. Le Moine, *Brief discours et hist. d'un voyage de quelques François en la Floride;* — *Notes Mtes de* M. B. Fillon.

Buron (Jean), d'Apremont en Bas-Poitou, établi à Craon, en Anjou, en fut chassé par la persécution et alla demeurer à Genève, la cité du Refuge au XVIe siècle. Etant revenu à Craon, douze ans après, afin d'y terminer quelques affaires, il fut arrêté avec son fils, le 9 juin 1557, pour avoir refusé d'aller à la messe. Il avait alors soixante ans. Aux questions des juges, il répondit sans détour qu'il était allé s'établir à Genève pour vivre dans la religion réformée, qu'il n'avait pas été à la messe depuis et ne voulait point y aller, qu'il ne croyait ni au sacrement de l'autel, ni à l'intercession des saints, ni à la confession auriculaire, ni à l'efficacité des prières pour les morts, ni au purgatoire, considérant tout cela comme contraire à l'Écriture sainte, qu'il citait avec beaucoup d'à-propos, ajoutant toutefois qu'il ne se montrerait point opiniâtre si on lui prouvait par la Parole de Dieu qu'il était dans l'erreur. Un docteur en théologie, envoyé tout exprès d'Angers, ne l'essaya même pas. Mais l'Église avait pour se défendre autre chose que des arguments, et Buron fut condamné à mort. Après

avoir entendu sa sentence, il leva les yeux au ciel et « loua Dieu de la grâce qu'il lui faisait de souffrir pour son saint nom. » Les juges émus s'étonnaient qu'il n'en appelât pas : « Eh quoi ! leur dit-il, ne vous suffit-il pas d'avoir les mains teintes de mon sang, sans en vouloir souiller d'autres. » Il fut étranglé et son corps livré aux flammes.

Crespin, *Histoire des Martyrs.*

Butaud (Pierre) de Lansonnière, gentilhomme des Sables-d'Olonne, fut envoyé aux galères, en 1686, sans avoir commis d'autres crimes que d'être resté fidèle à la religion protestante et probablement d'avoir tenté de sortir du royaume pour pouvoir la pratiquer librement. Les malheureux ainsi condamnés à cause de leur attachement à leur foi n'étaient pas autrement traités que les plus grands criminels. On rendait même à la société, après quelques années, les voleurs de grands chemins et les assassins, tandis que « le roi avait si fort à cœur l'exécution des défenses qu'il avait données sur le fait de la religion que, par un règlement particulier concernant le détail des galères..., il décida qu'aucun homme condamné pour cause de religion ne pourrait jamais sortir des galères [1]. » On les y laissait donc mourir et ils y mouraient vite, car le régime était dur, pour ceux-là surtout qui, le matin, n'avaient pas un sou à donner

[1] Extrait d'une lettre fort curieuse de Saint-Florentin au duc de Choiseul, du 16 janvier 1763, publiée par MM. Haag dans *La France protest.*, pièces justif., p. 429, d'après les Reg. du secrétariat.

aux argousins pour se faire « déferrer. » Nourris au pain et à l'eau et enchaînés deux à deux sur les bancs des galères, les forçats y étaient employés à manier la rame sous le fouet des gardiens. Accouplés à des hommes sans foi ni loi, et portant comme eux la hideuse livrée du bagne, ils étaient de plus, à cause de leurs croyances, exposés aux traitements les plus cruels. On les rouait de coups s'ils refusaient de saluer le sacrement, et quelquefois même sans autre motif que le caprice d'un haut fonctionnaire ou le désir de les convertir. Un jour l'intendant Montmort, ayant fait amener Lansonnière en sa présence, ordonna à l'un de ses hoquetons de lui donner ainsi la bastonnade, sans raison ni prétexte; l'archer ayant refusé de faire les fonctions de bourreau, l'intendant saisit lui-même une canne et en frappa le malheureux gentilhomme. En 1691, le gouvernement, à la sollicitation de l'évêque de Luçon, était disposé à accorder, par exception, la liberté à Butaud et à deux autres nobles du Bas-Poitou, Barraud de la Cantinière[1] et Kerveno de l'Aubouinière, à condition qu'ils

[1] René Barraud, sieur de la Cantinière, était de Talmond. Arrêté dans l'île de Ré, au mois de mars 1686, en vertu de la loi qui défendait aux protestants de sortir du royaume, il fut enfermé dans la citadelle de l'île, puis mené à Poitiers, où, le 25 avril, il fut condamné aux galères perpétuelles. Transféré à Tours, il y resta encore huit mois avant d'être mis à la chaîne et conduit au bagne de Marseille. Les mauvais traitements y épuisèrent bientôt ses forces, et il succomba le 13 juin 1693, montrant jusqu'à sa fin une résignation et une fermeté exemplaires. Plus heureux, d'autres membres de cette famille parvinrent à sortir de France, laissant des biens considérables, dont le

donneraient de bonnes preuves de conversion ; mais aucun des trois n'en voulut à ce prix. Enchaîné sur la galère l'*Héroïne*, où était aussi un autre Poitevin nommé Louis Guimard, il en fut retiré, en 1698, et enfermé au fort Saint-Nicolas. Dans la suite, il fut apparemment remis à la chaîne, car une pièce provenant des archives de l'ancienne intendance dit qu'il mourut aux galères en 1712. Il y avait vingt-cinq ans qu'il était dans les fers. A souffrir un tel martyre, il n'y a certes pas moins de courage qu'à monter au bûcher.

Carré (Jean), pasteur de Châtellerault, naquit dans cette ville, vers 1582. Il étudiait à Genève en 1605, et, deux ans après, il soutint à Saumur une thèse assez remarquable pour que le professeur Béraud l'ait fait imprimer avec un de ses propres ouvrages, sous ce titre : *Theses theologicæ de justificatione hominis coram Deo* [1]. Carré s'acquit de bonne heure une réputation de

fisc s'empara, ainsi que de ceux du sieur de la Cantinière. C'étaient Barraud de la Rivière et Louis Barraud de la Nouhe avec Imbert, sa femme. Ces derniers possédaient entre autres la métairie de l'Audonnière, dans la paroisse du Château-d'Olonne, qui avait appartenu au marin de ce nom dont nous avons parlé. *Note* de M. Crottet, dans les *Bullet. de la Soc. de l'Hist. du Protest. fr.*, t. III, 293 ; — *Arch. de la Vienne*, C 2, 28, 31.

[1] C'est M. Bonsergent qui nous a signalé cet opuscule, dédié à Duplessis-Mornay et imprimé à la suite d'un traité de Michel Béraud que ne mentionnent point ses biographes, et qui a pour titre : « *Epistola apologetica ad Plantavitium Pauseum semi-jesuistam accessit ejusdem epistolæ assertio nunc primum à M. Beraldo in lucem edita*; *Salmurii*, 1608, » petit in-8°.

savant et cultiva particulièrement l'hébreu. Colomiès lui attribue quelques écrits français, dont il faisait grand cas, mais nous n'en avons pas découvert d'autres traces. Pasteur de Châtellerault avant 1620, il y exerçait encore ses fonctions en 1665. La révocation de l'édit de Nantes dispersa plusieurs membres de cette famille, et un Louis Carré, entre autres, émigra avec sa belle-mère, Marie Berthon. Ceux qui restèrent en France conservèrent longtemps la foi de leurs pères; mais leurs descendants, privés de culte et en butte à des persécutions continuelles, abandonnèrent la religion protestante à mesure qu'ils cessèrent de la connaître. Dans un « État des mauvais convertis de Châtellerault, » rédigé en 1699, nous trouvons les noms de François Carré, horloger, de J. Carré et Carré père, chirurgiens, et de Jean Carré, avocat, qui avait fait passer une partie de ses enfants en Angleterre. L'intendant disposait de divers moyens pour faire aller à la messe ceux qui lui étaient ainsi signalés comme mal convertis, et, dans les premiers jours de l'année suivante, il fit enfermer à l'Union-Chrétienne de Poitiers Elisabeth Carré, veuve de Michel Berthon, et Jeanne Berthon, sa fille, qui, pour en sortir, abjurèrent au bout de trois mois.

Colomiès, *Gallia orientalis*; — *Arch. de la Vienne*, C 2, 29, 30.

Chauffepié (Jean), pasteur de Niort depuis les premières années du XVIIe siècle jusqu'en 1637, époque de sa mort, jouissait d'une haute considération dans le Poitou, qui le députa aux grandes assemblées de

Châtellerault, de Gergeau, de Grenoble, de Nîmes, à la dernière de la Rochelle et au synode d'Alais. On a de lui un traité de controverse intitulé : *Abondance d'eau pour éteindre le flambeau que le nommé P. Valentin, capucin, a jeté contre la vérité;* Niort, 1611, in 8o. — Ses deux fils furent comme lui des ministres pieux et dévoués. Le plus jeune, Benjamin, sieur de l'Isle, né en 1620, était pasteur à la Mothe-Saint-Héraye, lorsqu'un arrêt y « interdit pour jamais l'exercice de la religion » réformée, sous prétexte qu'une jeune fille convertie au catholicisme était revenue au temple. Privé de ses fonctions par la même sentence, Chaufepié obtint cependant du parlement la permission de les exercer ailleurs; mais la révocation de l'édit de Nantes rendit bientôt cette autorisation inutile. Il sortit alors de France avec sa femme et sa fille.

Second Chaufepié [1], l'aîné des fils du pasteur de Niort, naquit en 1610, et fut présenté au baptême par le célèbre d'Aubigné, ami de son père. Après avoir étudié à Sedan, il reçut vocation de l'église de Champdeniers, en 1633, et la desservit près de cinquante ans. Il ne lui fut cependant pas donné d'y terminer sa carrière. La persécution, pour mieux venir à bout du troupeau, obligea le pasteur déjà vieux et paralytique à s'éloigner, et on dut le transporter sur un brancard à Cherveux, où il mourut bientôt après, en 1684. Ses deux fils, Samuel et Second, pasteurs de Couhé et d'Aunay, durent quitter le royaume

[1] Cette différence dans la manière d'écrire le nom de cette famille se trouve dans les signatures de ses membres.

immédiatement après la révocation et passèrent en Hollande, où une de leurs sœurs les avait devancés de quelques jours. Une autre, nommée Anne, qui, moins heureuse, fut longtemps retenue en France, nous a laissé, sous forme de *Journal*, un récit attachant des souffrances qu'elle eut à y endurer.

Anne de Chaufepié avait alors quarante-cinq ans, et, depuis la mort de son père, était retirée à Mauzé, auprès de ses tantes de la Forest. Un mois avant la révocation, les dragons arrivèrent chez elles, et, comme elles refusèrent de se faire catholiques, en trois jours tout ce qu'elles avaient fut pillé, volé, vendu, et les pauvres femmes condamnées à aller demander l'hospitalité dans les châteaux des environs que la mission bottée n'avait pas encore envahis. Anne, avec une de ses sœurs, se réfugia chez les Desmiers d'Olbreuze, où les malheureux protestants, chassés de leurs foyers par la persécution, accouraient de toutes parts, dans l'espoir d'y trouver un asile plus sûr que partout ailleurs, à cause de l'alliance de ces seigneurs avec une maison régnante d'Allemagne. Jusque-là en effet la cour ne les avait pas inquiétés pour la généreuse protection qu'ils accordaient aux victimes de son intolérance; mais, décidée à en finir, elle cessa de garder aucun ménagement, et la marquise de Maintenon, dont Mme d'Olbreuze avait cru pouvoir implorer la pitié pour ses protégées, lui fit durement répondre de renvoyer tous les protestants qu'elle avait chez elle, si elle ne voulait pas avoir bientôt sa maison pleine de dragons. Réduite à se

cacher, Anne vécut pendant trois mois dans des transes continuelles. Elle se rapprocha enfin de la Rochelle, dans l'espérance de pouvoir s'y embarquer. Une nuit, vers la fin du mois d'avril, elle réussit en effet à sortir du port dans une barque où s'étaient entassés une cinquantaine de fugitifs. Un garde-côté les découvrit, mais les laissa passer moyennant cent pistoles, que les émigrants s'empressèrent de lui compter, malgré le dénûment de la plupart d'entre eux, et ils venaient de rejoindre un navire anglais, lorsque ce bâtiment fut abordé par la cannonière chargée de veiller dans les parages de l'île de Ré. Tous les Français qui se trouvaient à bord du vaisseau étranger furent pris et conduits dans la citadelle de l'île. Pendant plus d'un an que M[lle] de Chaufepié y resta, on s'obstina à la convertir. Jetée à différentes reprises dans un cachot, le plus humide et le plus infect de la citadelle, puis séparée de ses amies et de la meilleure de toutes, la Bible où elle puisait sa consolation, souvent maltraitée ou menacée, Anne opposa à tout ce qu'on put lui dire ou faire une foi inébranlable. Deux jésuites y épuisèrent leur théologie, et le lieutenant de la citadelle ne fut pas plus heureux, lorsque, avec toutes les marques d'un intérêt sincère pour la prisonnière, il la pressait de consentir à l'unique moyen d'obtenir la liberté. La courageuse femme répondit « qu'elle passerait plutôt sa vie en captivité » que de trahir sa conscience. Mais la plupart de ceux qui avaient été arrêtés avec elle succombèrent à cette triste manière de convertir les

gens. Neuf femmes seulement persévérèrent jusqu'à la fin ; c'étaient, avec Anne de Chaufepié, ses deux tantes de la Forest, qu'elle appelle, dans son journal, Mlles de Puiscouvert et de la Vergnais, une dame de Roffignac, les demoiselles de Saumaise, de Saint-Laurent, de Boisragon, Dumas et Perot de la Pommeraie. Au bout d'un an de captivité à l'île de Ré, Anne de Chaufepié fut transférée aux Ursulines de Niort, où l'intendant Foucault voulut la voir et la pressa fort de changer de religion, assurant « qu'après avoir longtemps résisté, il faudrait y venir à la fin. » Les religieuses mirent assez peu d'ardeur à la convertir, et, au bout de deux mois, on la retira, à leur grand regret, car elles s'étaient attachées à leur prisonnière. Elle fut conduite de là à Chartres, où on l'enferma à la Conciergerie avec plusieurs autres protestantes. « Nous y étions assez pressées, dit-elle, mal couchées et assez incommodées d'ailleurs, mais possédant pourtant une tranquillité d'esprit plus grande que notre état ne semblait devoir le permettre. Ceux qui nous voyaient en paraissaient surpris, et quelques-uns ont été jusqu'à dire qu'ils avaient peine à croire que notre religion fût aussi méchante qu'on leur disait, puisqu'ils voyaient souffrir pour elle si constamment des épreuves qui leur paraissaient insupportables sans un secours tout particulier du Seigneur. Une belle-fille de la geôlière en vint jusqu'à nous dire qu'il ne serait pas bon pour elle qu'elle nous vît souvent, parce que nous la rendrions huguenote ; et il y a apparence que ces sortes de discours

furent cause que nous ne demeurâmes pas longtemps en ce lieu-là. » On la transféra, en effet, dans un couvent isolé du Perche, à l'abbaye d'Arsisse, où elle passa dix mois, séparée de toutes ses anciennes compagnes d'infortune et en butte aux obsessions, aux insultes et aux menaces du confesseur de la maison. Cependant les mauvais traitements n'aigrirent point le caractère de la pauvre captive. Sa douceur et la soumission qu'elle montrait « en tout ce qui n'intéressait point la conscience, » lui concilièrent, comme à Niort, l'affection des religieuses, qui, en revanche, lui procuraient plus de douceur que ne le permettaient les ordres de la cour. « La lettre de cachet qui m'avait mise dans cette maison, raconte Anne de Chaufepié elle-même, portait que je n'aurais aucun commerce, ni au dedans ni au dehors, ni par écrit ni de vive voix; mais l'abbesse, qui est bonne et charitable, et qui a toujours devant les yeux cette règle d'équité, qu'il ne faut pas faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît, n'observa pas cet ordre avec exactitude. » Ce n'est qu'au mois de mai 1688, après deux années de captivité, que, désespérant de pervertir cette fidèle chrétienne, on se décida à la faire sortir de France avec beaucoup d'autres protestants, qui avaient persévéré comme elle. Anne de Chaufepié rejoignit ses parents en Hollande et se fixa en Frise.

Jacques-Georges de Chaufepié, né à Leeuwarden, dans cette province, en 1702, était apparemment un neveu d'Anne. Après avoir desservi les églises de

Flessingue et de Delft, il fut appelé par celle d'Amsterdam, où il exerça 43 ans le ministère, et mourut en 1786. On a de lui des sermons, plusieurs traductions de l'anglais et quelques ouvrages dont le plus connu est le *Nouveau dictionnaire historique et critique pour servir de supplément à celui de Bayle*, 4 vol. in-fol.

Cette famille a donné d'autres pasteurs recommandables aux églises de Hollande, et l'un de ses membres exerce encore aujourd'hui le ministère sacré à Amsterdam. Il y a aussi à Hambourg des descendants du pasteur de Niort.

Journal d'Anne de Chaufepié dans les *Bull. de la Soc. de l'Hist. du Protestantisme français*, t. VI, 57 et 256.

Chesnevert (Etienne) de la Miltière, avocat à Talmond; assista comme ancien de cette église au synode du Poitou de 1598, et fut souvent depuis député par la province aux synodes nationaux ou aux assemblées politiques, dont il reçut des marques de la plus haute confiance. Celle de Saumur, en 1611, le fit entrer dans la commission chargée de rédiger le cahier de plaintes, et le porta sur la liste des six candidats à la députation générale. C'est sur lui et Rouvray que la cour arrêta son choix, et il remplit pendant trois ans ces importantes et délicates fonctions. Il prit la part la plus active aux travaux des assemblées qui suivirent, jusqu'à la dernière, en 1621, qui le nomma membre du conseil de guerre qu'elle adjoignit au maire de la Rochelle. Depuis lors nous ne voyons plus figurer Chesnevert dans aucune affaire.

Il est probable que cette maison s'éteignit dans le cours de ce siècle, et la terre de la Miltière passa aux Jaudouin, autre famille protestante, sur laquelle elle fut saisie, après la révocation, les maîtres étant allés s'établir à l'étranger [1].

Haag, *La France protestante.*

Chevalleau (Jéan), seigneur de la Tiffardière, près de Niort, commandait à Chizé, en 1570, et fut obligé, faute de secours, de rendre cette petite place à Puygaillard. Il se distingua, quelques années après, à la mémorable défense de Lusignan, et, lorsque la garnison, réduite à la dernière extrémité, fût obligée de

[1] Les Jaudouin étaient seigneurs de Passy, Marmande et la Mothe de Froze. Les demoiselles de Passy, qui possédaient la Miltière, sortirent de France. Le sieur de Marmande et sa femme ne se décidèrent à suivre leur exemple qu'après avoir essuyé les plus cruelles persécutions. On leur avait enlevé dès l'âge de 5 à 6 ans les deux aînées de leurs filles, et elles avaient été élevées aux Ursulines de Luçon, où on les émancipa dès 15 ans, pour les dérober à l'autorité paternelle. Le seigneur de Marmande conduisit au fond de la Normandie la troisième de ses filles, âgée d'une dizaine d'années, pour la soustraire au sort des deux autres; mais, en 1698, l'évêque de Luçon demanda à l'intendant de l'obliger de la faire revenir, et elle fut enfermée avec une de ses sœurs encore plus jeune qu'elle au couvent des Cerisiers, tandis qu'une autre fille, âgée seulement de 4 ans, était confiée aux religieuses de Luçon; un garçon de 5 à 6 ans fut mis entre les mains du curé de Saint-André-sur-Mareuil. On ne laissa à M. et à Mme de Marmande qu'un enfant au berceau. Enfin, en 1700, le maréchal d'Estrées mit chez eux une garnison de dragons, que la cour, il est vrai, lui fit retirer. C'est vers la même époque que ces seigneurs s'absentèrent sans que l'on sut s'ils étaient cachés ou sortis du royaume. *Archives de la Vienne*, C 2, 29, 30.

se rendre, il resta en ôtage avec Chouppes, Frappinière et Boissec. Ayant suivi Condé lors de sa malheureuse tentative sur Angers, en 1585, il échappa, dans la déroute, grâce à un catholique auquel il se confia. Investi deux ans après, par le duc de Joyeuse, dans Saint-Maixent, dont il était gouverneur, il résista courageusement pendant quinze jours, malgré le mauvais état des murailles, qui croulèrent dès les premiers coups de canon. Pressé par la population, qui redoutait les suites d'une prise d'assaut, il consentit à signer une capitulation, que Joyeuse observa fort mal. L'année suivante, Jean Chevalleau aida Saint-Gelais à surprendre Niort. — Un de ses parents, qui servait sous ce dernier chef, et que l'on trouve désigné sous le nom du jeune Tiffardière, fut tué, en 1577, à la prise de Civray.

Les persécutions du règne de Louis XIV obligèrent plusieurs membres de cette famille à se retirer à l'étranger, tandis que les autres firent semblant de se convertir, pour demeurer dans le pays. Une demoiselle Chevalleau de Boisragon, arrêtée, au mois d'avril 1686, sur un bâtiment qui devait la porter en Angleterre, fut jetée dans un cachot à la citadelle de l'île de Ré, puis transférée aux Nouvelles-Catholiques de Paris. On la rendit à sa mère, au bout d'un an, sans avoir pu l'ébranler. Louis, un de ses frères, enfermé au Petit-Châtelet, en sortit en même temps. Peut-être fut-il emprisonné de nouveau bientôt après; car il y avait, en 1689, dans la citadelle de Pierre-Encise, un seigneur de Boisragon, qui abjura pour

obtenir la liberté. Quoi qu'il en soit, Louis passa plus tard en Angleterre. Charles, son plus jeune frère, avait déjà émigré à cette époque et était alors au service du Brandebourg.

Chouppes (Pierre de), l'un des plus vaillants capitaines du parti huguenot, naquit le 3 mars 1531. Son père, François de Chouppes, l'envoya, au sortir de page, faire les guerres d'Italie sous son parent Charles Tiercelin de la Roche du Maine. A 21 ans, il se trouvait à Metz, lorsque cette place fut assiégée par Charles-Quint; il s'y comporta vaillamment et se fit particulièrement remarquer dans une sortie. Le roi, apprenant plus tard la belle conduite du jeune Chouppes, lui donna l'accolade, « qui fut cause, dit son biographe, que depuis il prit souvent la qualité de chevalier. » Dans la première guerre civile, Chouppes porta d'abord les armes contre les protestants; mais, changeant bientôt de sentiments, il se rangea de leur côté et suivit Condé à la rencontre du duc Casimir, qui venait avec ses reîtres au secours du parti. La paix de Lonjumeau suspendit à peine les hostilités, et les huguenots s'aperçurent aussitôt que ce traité n'avait été que la plus déloyale des ruses de guerre. La lutte continua donc plus acharnée que jamais. Le même jour que le prince de Condé rencontra, à Jazeneuil, le gros de l'armée royale, Chouppes, à la tête de la compagnie du duc d'Enghien, défit, près de son château de Chouppes, la Rivière-Puytaillé, capitaine des gardes de Monsieur,

et le mena battant jusqu'à Mirebeau, qui ouvrit ses portes « à l'effroi de cette charge. » Il ne tarda pas à y être assiégé par le comte du Lude, qui s'empara de la ville presque sans coup férir; mais la garnison, retirée dans le château, pouvait tenir assez longtemps. Le comte, pour l'obliger à se rendre, eut recours au moyen le plus odieux : il annonça non-seulement l'intention de ruiner la maison de Chouppes, située dans les environs, mais, traînant sa femme sous les murs du fort, il menaça de la faire égorger, si on ne lui livrait la place. Chouppes capitula, et cependant ses compagnons, pour lesquels il avait stipulé la vie sauve, furent indignement massacrés. Il eut, l'année suivante, un cheval tué sous lui à Jarnac, et tomba entre les mains des ennemis, mais fut racheté, avant d'avoir été reconnu, par l'entremise de Louis Chasteigner d'Abain. Après un second désastre éprouvé par les réformés à Moncontour, il assura à Coligny sa retraite dans le Midi, en courant occuper un passage sur la Dordogne.

Attiré, en 1572, dans la capitale, comme tous les personnages influents du parti, mais peu confiant dans les caresses de la cour, il logea dans un faubourg et put échapper au massacre de la Saint-Barthélemy. Les protestants, terrifiés et privés de leurs principaux chefs, ne songèrent d'abord qu'à s'enfermer dans quelques villes fortes; mais, au mois de février 1574, Chouppes et toute la noblesse poitevine reprirent l'offensive et enlevèrent plusieurs places, entre autres celle de Lusignan. Baronnière

et lui, nommés gouverneurs de la ville et du château, durent céder le commandement supérieur au baron de Frontenay, lorsque Montpensier vint y mettre le siége. Chouppes, à la tête de l'une des quatre compagnies de gentilshommes, contribua autant que personne à la belle défense de cette place par son intrépidité et sa prudence, et, lorsqu'il fallut la rendre, Montpensier le demanda en otage. La Noue l'envoya ensuite avec les débris de la garnison de Lusignan secourir Montauban, de concert avec le vicomte de Turenne, qui trouva, dit-il, en notre Poitevin, « un des plus braves gentilshommes qu'il eût vus. » Après avoir guerroyé dans le Quercy et le Limousin, et commandé pendant quelque temps à Agen pour le roi de Navarre, il fut nommé gouverneur de Périgueux et chargé de fortifier cette ville. Le vicomte de Turenne, qui l'avait choisi pour lieutenant de sa compagnie, lui donna de plus le gouvernement de sa maison, où dès lors Chouppes résida habituellement durant la paix. En 1580, il rendit un service signalé au roi de Navarre, qui s'était imprudemment jeté dans Cahors, et s'y trouvait exposé aux plus grands dangers, au milieu d'une population insurgée. Chouppes accourut avec les troupes du vicomte, et, dans un combat acharné, qui ne dura pas moins de six jours, enleva les barricades une à une et dégagea le roi. L'année suivante, il accompagna Turenne dans les Pays-Bas et fut fait prisonnier avec lui, par le duc de Parme, près de Cambrai. Il se fit passer pour le maître d'hôtel du vicomte et revint en France pré-

parer la délivrance de son chef, qu'il tenta même d'enlever de vive force. Il fut nommé, en 1585, gouverneur de Sainte-Foy et il aida Turenne à prendre Tulle. Deux ans après, il contribua à la prise de Castillon, dont la garde lui fut confiée pendant quelque temps. Il combattit à Coutras et enleva le drapeau de la compagnie de gendarmes du duc de Joyeuse, « qu'il donna depuis pour faire une bannière à l'église paroissiale de Chouppes, car bien qu'il fût des plus zélés huguenots, néanmoins il aimait le curé et son église, pour la réparation de laquelle il contribuait volontiers. » Nommé gouverneur de Loudun, en 1590, il rendit dans cette place d'importants services contre les ligueurs, qui occupaient Poitiers et Mirebeau. Il aida, l'année suivante, le prince de Conti à reprendre cette dernière ville et concourut, en 1593, au blocus de Poitiers.

Après sa conversion, Henri IV lui écrivit pour tâcher d'expliquer sa conduite; mais, depuis cette époque, Chouppes se tint un peu à l'écart et « demeura quasi toujours à Loudun avec sa famille, où il fit faire plusieurs fortifications, conférant souvent avec le duc de la Trimouille et le seigneur Du Plessis-Mornay, qui déféraient beaucoup à ses avis. » Il assista à la plupart des assemblées politiques et fut chargé à plusieurs reprises de porter leurs remontrances au roi, qui, placé entre les exigences contraires des deux partis, ne pouvait pas toujours faire droit à ces plaintes. Les garnisons des places de sûreté étaient mal payées, et celle de Loudun ne

l'était même plus du tout. Le gouverneur, décidé à recourir à un moyen extrême qu'avait autorisé l'assemblée de Sainte-Foy, défendit au receveur de verser les deniers royaux à la recette générale, et, ce dernier ne s'étant pas conformé à cet ordre, Chouppes le chassa de la ville. Lorsque Henri IV eut repris Amiens, il manda au gouverneur de Loudun d'employer contre les ligueurs du Poitou les troupes qu'il lui avait d'abord demandées; Chouppes en effet fit rentrer dans le devoir Tiffauges, Pouzauges et quelques autres petites places qui tenaient encore pour le duc de Mercœur. Il mourut, dans son château, le 29 avril 1603, et, quoique protestant, fut inhumé dans l'église de Chouppes, à côté de ses ancêtres. L'évêque de Poitiers en témoigna un vif mécontentement; mais, à la prière des nombreux amis du défunt, il se contenta de faire réconcilier l'église. Marié d'abord à Jeanne Fabvreau de Montcouart, puis à Jeanne de Ségur, fille de Bernard de Ségur, baron de Pardaillan, Chouppes ne laissa d'enfants ni de l'une ni de l'autre.

Vie de P. de Chouppes dans les *Bullet. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, ann. 1846.

Claveau (Christophe), seigneur de Puyviault, près de Saint-Sulpice, l'un des plus vaillants capitaines huguenots du Poitou, né vers 1536, appartenait à une famille des environs de la Châtaigneraie, dont la noblesse avait paru assez douteuse pour que l'on contestât à son père la qualité d'écuyer. De brillantes

qualités personnelles, sa bravoure, ses talents militaires et une rare facilité d'élocution lui valurent dans son parti une grande autorité, à laquelle se soumirent des officiers d'une naissance de beaucoup supérieure à la sienne. On ne le voit point figurer dans les premiers troubles; mais, lorsque la guerre civile se ralluma, en 1567, il réunit un corps de troupes, avec lequel il alla rejoindre Condé, qui ne reçut malheureusement le secours des Poitevins qu'après la journée de Saint-Denis. L'année suivante, à la suite de la paix éphémère de Lonjumeau, il fut un des premiers à reprendre les armes pour venger les violences que, chaque jour, les réformés avaient à souffrir. Il enleva Fontenay et Saint-Maixent et aida Coligny à se rendre maître d'Angoulême. On raconte à cette occasion une anecdote qui montre jusqu'où Puyviault poussait le respect pour ses chefs. Contrairement à la capitulation, il avait permis à ses hommes de retenir quelques chevaux appartenant à des gentilshommes catholiques; l'amiral le réprimanda vertement de cette faiblesse, et alla jusqu'à le repousser de sa canne. L'entourage de Puyviault lui conseillait de se venger de ce procédé humiliant: « Je souffre tout de mon maître, répondit-il, rien de mes ennemis; je montre aux miens ce qu'il me doivent. Les gens de guerre, ajoute d'Aubigné, qui rapporte ce fait, ont admiré ce trait par-dessus les faits valeureux de Puyviault. »

A Jarnac, notre Poitevin soutint, avec Soubise et l'Anguilier, le premier choc de l'armée catholique,

et, après la défaite, se retira avec son régiment de cavalerie en bon ordre, à Cognac, qu'il contribua à défendre. Nous avons raconté ailleurs le service signalé qu'il rendit ensuite en faisant entrer des secours dans Niort assiégé par le comte du Lude. Il fut gravement blessé, à la défense de cette place, par les éclats d'une pierre brisée par un boulet, accident qui le priva de l'usage d'un œil et de la main droite. Retiré depuis à Fontenay, il dut abandonner cette ville et se replier sur Marans, à la suite de la défaite de Montcontour; et, lorsque le comte du Lude vint l'investir dans cette place avec des forces considérables, il opéra, à travers de grands dangers, sa retraite sur la Rochelle. L'année suivante, les huguenots essayèrent de se relever de leurs défaites. Puyviault, qui occupait Surgères, enleva Nuaillé et suivit La Noue au siége de Marans, où il fut chargé de l'attaque du fort de la Bastille, dont la perte entraîna pour les assiégés celle de la ville. Laissé comme gouverneur dans la place, il fit, en Bas-Poitou, de fréquentes excursions presque toujours couronnées de succès, et qui firent renaître chez les Poitevins le désir de reconquérir la province. Chassés de leurs foyers depuis six mois, ils auraient vu avec plaisir les principales forces du parti porter leurs efforts de ce côté pour les y ramener, et, La Noue refusant de se prêter à ce projet, la noblesse du pays demanda à Puyviault de se mettre à sa tête. Ce brave officier repoussa leur proposition, mais il détermina La Noue à accepter la bataille avec Puygaillard près de Luçon. La victoire

y fut complète, et notre Poitevin eut une grande part à ce brillant succès, ainsi que ses lieutenants la Cressonnière et Bessay, et Champagné, son enseigne. Ce fut encore lui qui poussa à entreprendre le siége de Fontenay.

Cette belle campagne terminée, Puyviault revint à la Rochelle, où il épousa, au mois de juin 1570, Madeleine Voussart de Brebaudet, son amie d'enfance, dont le frère, connu sous le nom de Brebaudet, avait servi sous lui dans les dernières opérations à la tête de la cavalerie. Attiré à Paris, deux ans après, à l'occasion du mariage du roi de Navarre, Puyviault y fut égorgé par les soldats de la garde de Charles IX, dans la nuit de la Saint-Barthélemy. Sa veuve épousa presque aussitôt Charles d'Appelvoisin, gentilhomme catholique, que l'opinion publique accusait d'être l'assassin de Puyviault. Elle n'y consentit que pour sauver sa vie. Elle n'avait pas eu d'enfant de son premier mariage, et éleva dans sa religion les trois filles qu'elle eut du second. Le ministre Louveau, cité par Crevain, mettait Mme de Brebaudet au nombre des femmes de son temps dont il louait le plus la persévérance dans leur foi.

Histoires de la Popellinière, d'Aubigné, de Thou, etc.; — Haag, *La France protestante;* — *Notes* de M. B. Fillon; — Crevain, *Histoire ecclés. de Bretagne*, 329.

Clémenceau (Jacques), pasteur de Poitiers à la fin du xvie siècle et au commencement du xviie, a écrit quelques ouvrages de controverse. Les *Observations de J. Clémenceau... sur le livre intitulé Parascève géné-*

ralle à l'exact examen de l'institution de l'Eucharistie par Porthaise, théologal de Poitiers, Lescar, 1602, in-8°, sont un livre mal conçu et d'une lecture insupportable. Il publia ensuite contre Bellarmin les *Contredits aux prétendues marques de l'Église, et déclaration des vraies*; Pons (1603), in-8°; puis un *Traité des principales controverses qui sont entre ceux de l'Église réformée et ceux de l'Église romaine touchant les saintes Escritures*; la Rochelle, 1607, in-8°. C'est son meilleur ouvrage; les idées y sont discutées avec ordre et sans passion. Il n'eut cependant pas tant de succès que les *Raisons sur la question si on peut faire son salut en l'Église romaine et Trente antithèses de la doctrine chrestienne et des traditions romaines*; Saumur, deux éditions, 1609 et 1611, in-12. Clémenceau énumère quatorze raisons, fondées sur les erreurs et les abus de l'Église papale, pour lesquelles on ne peut pas y faire son salut, et ne s'aperçoit pas qu'il ne fait qu'imiter l'intolérable exclusisme de cette église, qui veut absolument mettre Dieu de moitié dans ses haines et ne lui permet pas même de pardonner. Il doit exister en outre un traité de Clémenceau contre la Béraudière, que nous ne connaissons que par la réponse de cet abbé. Le pasteur de Poitiers fut député aux assemblées politiques de Saumur, en 1611, et de Loudun, en 1619; dans les années suivantes, celle de la Rochelle le choisit plusieurs fois pour vice-président. Il exercait encore ses fonctions à Poitiers en 1637.

Ce pasteur était probablement de la famille qui habite encore le Bas-Poitou et à laquelle appartenait

René Clémenceau, qui, au mois d'octobre 1699, quitta la France pour passer dans quelque pays protestant. Le lieutenant criminel de Poitiers le condamna par contumace, pour ce motif, aux galères perpétuelles, et sa femme, Louise Olivier, qui l'avait suivi, à la réclusion dans un couvent. La famille de René interjeta appel; mais le parlement, par un arrêt du 20 juillet 1700, confirma la sentence, qui fut exécutée en effigie, à Poitiers, le 7 août suivant. Quelque temps après, deux de ses plus proches parents, Jacques et Benjamin Clémenceau, sollicitèrent les biens des fugitifs, et les obtinrent au mois de mars 1702, Benjamin en prouvant qu'il allait à confesse et Jacques en assurant qu'il avait toujours été catholique. En raison de ces bonnes dispositions, la cour leur accorda aussi main-levée des propriétés de Jean Olivier et d'Anne Clémenceau, qui s'étaient également expatriés pour jouir de la liberté de conscience. Anne, dont il est ici question, est probablement la même qu'une demoiselle Clémenceau des Chaffaux, de Chantonnay, sortie de France après la déclaration du mois de février 1699, qui renouvelait la défense d'émigrer sous les peines les plus sévères.

Archives de la Vienne, C 2, 30.

Collin (Sébastien), médecin, naquit à Fontenay, en 1519, d'une famille de marchands, qui fut l'une des premières de la ville à embrasser la réforme. Lors de la première organisation de l'église réformée de la capitale du Bas-Poitou, il fut élu ancien, et, en 1581,

député de la province au synode national de la Rochelle. On doit à Collin une *Traduction du XI[e] livre d'Alex. Trallian traitant de la goutte*, et de *La pratique et méthode de guérir les gouttes, d'Ant. le Gaynier*; Poitiers, 1556; un *Traité de la Peste*, traduit de Trallian; un *Traité des Urines*, et un opuscule intitulé *Déclaration des abus et tromperies que font les apothicaires, fort utile à ung chascun studieux et curieux de sa santé, par M[e] Lisset Benancio*. Pierre Braillier, apothicaire à Lyon, prenant la défense de ses confrères, publia par récrimination la « déclaration des abus et ignorance des médecins, » que l'on a faussement attribuée à Bernard Palissy. Les écrits de Collin sont devenus fort rares, sort ordinaire des ouvrages de sciences, que des travaux postérieurs font oublier.

Notes de M. B. Fillon; — Dreux du Radier, *Biblioth. histor.*

Contant (Jacques), apothicaire à Poitiers, sa ville natale, s'adonna avec passion à l'étude de la pharmacie, et, pour étendre ses connaissances, visita, en 1582, l'Italie et diverses parties de la France. Il rapporta de ses voyages un herbier fort riche pour le temps et fit faire quelques progrès à la science. Il mourut vers 1620, laissant un commentaire sur Dioscoride, que publia son fils, Paul Contant.

Paul se livra avec la même ardeur que son père à l'étude des simples, et enrichit par ses voyages les collections commencées par lui et que l'on citait comme des objets de curiosité. Il essaya de décrire les richesses de son cabinet et les beautés de la nature dans

un poème auquel il donna d'abord le nom de *Bouquet printanier*, en le dédiant à son ami Mauclerc du Ligneron. Ce gentilhomme étant mort sur ces entrefaites, Contant retira son livre de la circulation, en remania quelques vers, et l'offrit à Sully sous ce titre : *Le Jardin et cabinet poétique de Paul Contant*; Poitiers, 1608, in-4°. Cette indélicatesse lui fut amèrement reprochée par *Les Manes du sieur du Ligneron-Mauclerc*, petit pamphlet dont l'auteur anonyme va jusqu'à attribuer à un autre toute la valeur poétique de l'ouvrage signé de Contant, celui-ci n'ayant fait, selon lui, que fournir « une prose rimée, toute nue et sans forme, à un nourrisson des muses gastinoises, qui forgea et apprêta » le livre. Ce poète gâtinais serait Olivier Bernier de la Brousse, dont le travail n'a probablement consisté qu'à revoir les vers de son ami. Ce qui semble d'ailleurs révéler le secours d'une main étrangère dans cet ouvrage, c'est que *Le Second Eden*, autre poème que Contant publia plus tard, lui est beaucoup inférieur. Ce dernier ouvrage parut dans *Les divers exercices de Jacques et Paul Contant père et fils*; Poitiers, 1628, in-f°. Paul Contant mourut en 1632. Nous n'avons pas la certitude qu'il fût protestant. Toutefois sa famille persévéra dans la religion réformée jusqu'à la fin du XVIIe siècle, époque où l'on jugeait nécessaire de loger un soldat chez une dame veuve Contant, parce qu'elle ne faisait pas son devoir de catholique. C'est ce que nous apprend un mémoire dressé à l'intendance d'après les certificats des curés de Poitiers, et où se trouve coté le nombre

de garnisaires que doit loger chacun des protestants de cette ville, d'après sa fortune et le degré de ses convictions, afin de les faire approcher des sacrements.

Cosne (Charles de), sieur de Chavernay, d'une famille dauphinoise établie dans la Beauce, vint se fixer en Bas-Poitou, par suite de son mariage contracté, en 1676, avec Lucrèce Le Vénier de la Grossetière [1]. En 1683, il assista, comme ancien de Pouzauges, au dernier synode du Poitou. Choisi par cette assemblée avec messieurs de la Primaudaye et de Payré pour se rendre auprès du député général Ruvigny, lorsque l'intérêt des églises l'exigerait, il accepta cette mission peu enviée depuis que Louis XIV envoyait à la Bastille les solliciteurs importuns. Deux ans après, l'Édit de Nantes fut révoqué et le roi confia aux dragons le soin d'achever la conversion des hérétiques. Charles de Cosne et Lucrèce Le Vénier ne songèrent plus dès lors qu'à sortir de France. Par une nuit d'au-

[1] La famille Le Vénier professait depuis longtemps la religion protestante. Pendant le siége de la Rochelle, en 1628, un gentilhomme poitevin appelé la Grossetière, que nous n'osons pas toutefois affirmer être un Le Vénier, se chargea de porter à Londres des dépêches par lesquelles la malheureuse ville, réduite à la dernière extrémité, sollicitait de prompts secours. Il fut assez heureux pour traverser nuitamment les lignes des assiégeants; mais à son retour d'Angleterre il fut arrêté et emprisonné à Marans. Lors de la réduction de la Rochelle, on ne put le faire comprendre dans le traité, et il fut condamné à avoir la tête tranchée. Ses membres furent exposés autour de la ville et sa tête placée au haut de la tour de la Lanterne.

tomne, après avoir entouré de linges les pieds de leurs chevaux, pour qu'on ne pût pas les suivre à la trace, M. de Chavernay et sa femme quittèrent leur habitation. Aucune considération n'avait pu les arrêter, et la tradition rapporte que leurs gens, s'attachant à leurs pas dans la longue avenue du château, essayaient encore de les retenir, en leur montrant les dangers qu'ils allaient courir dans leur fuite, les douleurs de l'exil, une ruine certaine, tandis que tout les invitait à ne pas quitter cette paisible et heureuse résidence de la Grossetière : « Non, non, s'écria M. de Chavernay, le cœur ému mais inébranlable dans sa résolution, cent Grossetières ne me feraient pas tourner la tête en arrière. » Quelques mois après, les maçons arrivaient au château, et, par ordre de l'intendant, le démolissaient de fond en comble. Charles de Cosne, passé en Hollande, s'enrôla dans l'armée du prince d'Orange, et le suivit comme capitaine dans l'expédition d'Angleterre. Pendant ce temps, la cour, trompée par ses espions, croyait qu'il allait revenir secrètement dans le royaume et donnait des ordres pour l'arrêter ; mais il périt quelques années après au siége de Limerick, sans avoir même cherché à revoir la France. Un édit du mois de décembre 1689 portant que « les plus proches parents et légitimes héritiers des religionnaires fugitifs entreraient en possession des biens qu'ils avaient laissés dans le royaume, » deux parentes se présentèrent pour recueillir la succession de Lucrèce Le Vénier. Mais un voisin, versé dans la chicane, convoitait aussi

la dépouille des émigrés. Après leur départ, Paul Sonnet d'Auzon, seigneur du Boisménard [1], avocat au parlement, avait, « faute d'honneurs et devoirs non faits et non payés, saisi féodalement et mis en ses mains la terre de la Grossetière et fiefs en dépendant, mouvant de lui à cause de ses terres du Boisménard et de la Geffardière. » Le roi, de son côté, avait disposé des domaines. En présence de cette double difficulté, les deux prétendantes cédèrent leurs droits à l'homme de loi « pour les exercer et s'en défendre contre le donataire du roi. » Ce marché conclu, au mois de septembre 1695, l'avocat Sonnet se crut arrivé à ses fins ; mais, dès l'année suivante, son fils eut à compter avec de nouveaux héritiers, qu'on avait oubliés. Pendant qu'on se

[1] C'était un prosélyte de la mission bottée. Une note de 1699, contenue dans les papiers de l'intendance, met au nombre des plus mauvais convertis de la paroisse du Boupère un M. Sonnet d'Auzon avec toute sa famille. On lui avait enlevé un fils pour le mettre au collége de Puygarreau et une fille, que l'on avait envoyée à Marennes dans une maison catholique. La dame d'Auzon, mise par ordre du roi aux Nouvelles-Catholiques de Luçon, eut permission d'en sortir, au mois de mai 1703, « étant à présent bien convertie, » dit la lettre de cachet. Cette famille a fourni aussi son contingent à la grande émigration protestante. Pierre Sonnet, seigneur du Boisménard, se réfugia à Utrecht avec sa femme Marianne de Saint-George. Leur arrière-petit-fils, le major d'Auzon de Boisménard, aujourd'hui très âgé et dernier représentant de cette branche, habite encore la même ville. Il a fait, comme officier d'artillerie, la campagne de Russie dans les régiments hollandais sous Napoléon Ier, et a été longtemps commandant de la maison des invalides à Leyden. — *Archives de la Vienne*, C 2, 29, 31; — *Notes de M. le comte A. H. de Saint-George.*

disputait ainsi ses dépouilles, la veuve de Charles de Cosne vivait encore dans l'exil.

Mém. de l'intend. Foucault; *Manusc.* de D. Font., t. LXXXVI.

Cottiby (Samuel) naquit, vers 1630, à Poitiers, où son père, Jacques Cottiby, était pasteur. Celui-ci étant mort, il fut désigné dans un colloque tenu à Couhé, en 1653, pour lui succéder. Samuel, quoique fort jeune, s'acquit une certaine réputation comme orateur. On n'a toutefois de lui qu'un discours imprimé sous ce titre : *Sermon prononcé au synode de Niort*, 1656; sur la copie imprimée à Charenton, Niort, 1657, in-8°, qu'il publia à la demande de la duchesse de la Trimouille. La conduite de Cottiby donna plus d'une fois prise à la médisance; le peuple fit sur lui des chansons, et on adressa au synode national de Loudun un pamphlet intitulé : « Un ministre charitable, » imprimé à Saumur et dirigé contre le pasteur de Poitiers. Les catholiques, qui l'attaquaient ainsi, à tort ou à raison, ne devaient pas tarder à l'exalter : Cottiby allait en effet embrasser leur religion. Le synode ayant indiqué un jeûne général pour le 25 mars 1660, le ministre choisit ce jour pour abjurer, et adressa au consistoire une lettre dans laquelle il commit l'indignité d'accuser ses anciens frères de consacrer à la pénitence un temps où tous les Français devaient se réjouir à l'occasion de la paix des Pyrénées, signée l'année précédente. L'abjuration se fit avec beaucoup d'éclat à la porte de la cathédrale de Poitiers. Daillé se chargea de réfuter la lettre de

Cottiby au consistoire, et une réplique de son adversaire lui donna lieu d'écrire un second traité, qui resta sans réponse. Cottiby eut le chagrin de ne pouvoir pas même convertir sa femme, Elisabeth Rivet, ni personne de sa famille, à l'exception de ses fils, dont il confia l'éducation dès leur bas âge aux jésuites. Pour prix de sa conversion, il reçut, en 1662, une charge d'avocat du roi au présidial de la Rochelle. Chaque année, à l'ouverture du palais, il allait y prononcer une harangue d'apparat, puis il revenait passer le reste du temps à Saint-Maixent, dans une petite propriété appartenant à sa femme. Il y mourut en 1689. Après la révocation, ses parents, restés fidèles à leur foi, et qui avaient continué à habiter Poitiers, où ils s'étaient enrichis dans le commerce et la banque, donnèrent beaucoup de peine à convertir, et quelques-uns préférèrent émigrer.

Couppé (Daniel), pasteur à Tours, quitta cette église pour celle de Loudun avant 1626. En réponse à un pamphlet du carme Léon, qui avait prêché le carême de 1629 dans cette ville, il publia l'*Anti-Léon ou Renversement des Colomnes philistines*; Saumur, 1630, in-8°; ouvrage fait à la hâte et au-dessous du médiocre. Il a aussi écrit un *Traité des miracles monstrant qu'ils ne peuvent estre vrayes marques de l'Église*; Rotterdam, 1645, in-12. — Philippe Couppé, qui a desservi les églises du Breuil-Barret et de Saint-Hilaire-sur-l'Autise, était probablement son fils.

Crozé (Jacques), dit la Roche-Crozé, pasteur de Civray, naquit à Loudun, vers 1575. Il fut témoin dans sa jeunesse des excès que les ligueurs commirent dans cette ville, et vit ses parents chassés avec les autres familles protestantes et leurs maisons pillées. Ces tristes souvenirs restèrent profondément gravés dans l'âme du jeune Crozé, et, longtemps après, il les rappelle à ses compatriotes en leur dédiant un de ses livres. Voici la liste de ses écrits justement oubliés aujourd'hui : — *Quatre traittez par lesquels tous fidèles seront adressez à une vraye et saine cognoissance du franc arbitre, de la prædestination, des afflictions et de la vie éternelle*; Niort, 1608, in-8°. Sur les deux premiers sujets, l'auteur essaye de soutenir les doctrines de Calvin les plus difficiles, sans avoir, pour les rendre plus ou moins acceptables, la puissante dialectique du réformateur. — L'année suivante, la Béraudière, abbé de Nouaillé, le provoqua à une discussion publique, en même temps que le pasteur de Poitiers, et apparemment avec l'espérance secrète qu'il ne se présenterait pas, car, au jour fixé par lui-même, il se fit excuser auprès du ministre de Civray, qui avait accepté le défi. Invité à son tour à une entrevue par ce dernier, l'abbé y mit des conditions qui dissimulaient mal un refus, et préféra triompher sans combattre, dans un pamphlet intitulé : Adresse de salut pour les dévoyez de la foi. A ce ramassis incohérent de textes des Pères, Crozé prétendit opposer l'Écriture sainte, et en fit *Le juge des controverses de ce temps,* Niort 1610, in-8°, écrit d'un style trop peu contenu, et où il ne

tire nullement parti de son sujet. — Le plus passable de ses ouvrages est *L'Esclaircissement général et particulier des sacremens, contre les erreurs et fourvoyemens des hérésiarches sacramentaires de ce temps*; Niort, 1611, in-8°. Ce n'est point, comme on pourrait le croire, une réfutation de la théorie de ceux qu'on a appelés sacramentaires, mais une critique de l'opinion catholique sur la nature, l'efficacité et le nombre des sacrements. — Attaqué personnellement par le père Moquot, qui était venu prêcher, à Saint-Nicolas de Civray, les avents de Noël, Crozé publia un petit *Traicté de la perfection suffisante, clarté luisante, salutaire lecture et sommaire doctrine de l'Escripture*; Niort, 1613, in-8°. Le jésuite ayant continué ses diatribes sous les halles, pendant le carême suivant, le ministre, à qui les magistrats n'auraient pas permis de se défendre sur la place publique, recourut encore à la presse pour sa *Response à six demandes proposées par le jésuite Coton à l'un des nostres pour le divertir de la foy; item à une autre instamment requise par le jésuite Moquot pour se dépestrer de toute conférence, en laquelle lui mesme s'estoit enlacé*; Niort, 1613, in-8°. Cette polémique irritée continuant pendant l'impression de ce libelle, Crozé publia en même temps une petite brochure qu'on y trouve réunie d'ordinaire et qui a pour titre : *De l'édition et version de l'Escripture, pour response à la demande de Moquot, jésuite, que le ministre me montre un passage évident dans l'Ancien ou le N. T. qui tesmoigne que la Bible françoise imprimée à Genève soit sans faute*. Enfin, les deux champions ayant fini par se rencontrer, en présence

de quelques personnes de l'une et de l'autre religion, le jésuite rompit la conférence, en donnant un coup de poing à l'un des témoins protestants et publia ensuite « la Fuite de Jacques Crozé. »

Cuville (Isaac de), pasteur de Couhé, est auteur du *Thrésor d'instructions et de consolations pour l'âme chrestienne contre les plus communes afflictions que les hommes souffrent en ce monde; plus un traicté de l'aumosne;* Niort, 1610, in-12; petit ouvrage de philosophie chrétienne assez sagement pensé. Cuville eut, en 1619, une conférence au château de Monts, avec le minime Chichon, qui en écrivit une relation. Le ministre publia de son côté le *Récit véritable de la conférence...., avec la response au livre mis en lumière par ledit minime,* 1610. Le moine répliqua par un pamphlet intitulé « l'Athéisme des prétendus réformés. » Nous ne croyons pas que le pasteur de Couhé ait répondu à ce libelle; le moyen, en effet, de discuter avec un homme qui vous accuse d'athéisme, parce que vous ne croyez pas que Dieu soit contenu dans un morceau de pâte cuite? Cuville fut député par le Poitou au synode national de Privas, en 1612, et à ceux de Charenton en 1623 et en 1631. Il mourut vers 1650, et son fils Joachim lui succéda. En 1667, après l'interdiction du culte et la démolition du temple, Joachim de Cuville, ayant continué à prêcher, fut décrété de prise de corps et obligé de s'enfuir. Il n'existait plus en 1678.

Daillé (Jean), un des plus savants théologiens

de l'église protestante, naquit à Châtellerault, le 6 janvier 1594. Ayant perdu son père et sa mère [1] dès son bas âge, il fut mis sous la tutelle d'un de ses oncles maternels, qui s'attacha à développer les

[1] Son père était receveur des consignations à Poitiers, et sa mère appartenait à une famille notable de Châtellerault, celle des BERTHON, qui, à l'époque de la révocation, donna des gages nombreux de sa fidélité à l'Évangile. Berthon-Griffardière, Pierre Berthon de Marigny et Marguerite Berthon, sa femme, Marie Berthon, veuve Fleuriau, et Louis Carré, son gendre, préférèrent s'exiler que de subir le despotisme religieux de Louis XIV. Une autre Marie Berthon passa également à l'étranger, mais avec la permission du roi. En 1690, ses trois sœurs Rachel, Marguerite et Catherine furent mises en possession de ses biens, qu'on leur enleva neuf ans après parce qu'elles n'étaient pas converties. Marguerite, femme de Michel Berthon-Cousinière, et Rachel, qui avait épousé Jacob Chamois, déclaraient en effet qu'elles souffriraient plutôt la mort que d'aller à la messe. Rachel fut enfermée, en 1699, dans un couvent de l'Union-Chrétienne. Quant à Catherine, veuve du ministre Michel Charles, elle préféra se jeter dans un puits que de tomber entre les mains des terribles convertisseurs catholiques. A la même époque, la veuve Berthon dite des Consignations avait trois enfants hors du royaume, et on lui enleva deux filles qui lui restaient, pour les mettre dans un couvent de l'Union-Chrétienne. Deux filles de Berthon-Bodinière étaient aussi détenues dans une maison du même ordre, et, l'année suivante, on y enferma Jeanne Berthon, avec sa mère Élisabeth Carré, veuve de Michel Berthon. A la même famille appartenait encore Jacob Berthon, dont parle Renneville dans son *Histoire de la Bastille*. Il était fils d'un médecin de Châtellerault et se destinait au saint ministère, lorsque la révocation le força de se réfugier en Hollande, auprès de son oncle Orillard, pasteur à La Haye; mais n'ayant pu trouver à se placer comme ministre, il embrassa la carrière des armes et fut fait prisonnier par les Français. Contraint de s'enrôler sous les drapeaux de Louis XIV, pour échapper à une condition pire, il obtint son congé, grâce à un officier, son parent, qui le reconnut dans une revue. Il se rendit alors à Paris; mais, en 1700, il fut dénoncé comme protestant

heureuses dispositions de son pupille pour l'étude, et le plaça auprès des meilleurs maîtres à Saint-Maixent, à Châtellerault, à Poitiers et à Saumur, où il entra en théologie, en 1612, à l'âge de 19 ans. La même année, au mois d'octobre, Duplessis-Mornay, qui était gouverneur de la ville, lui confia l'instruction de ses deux petits-fils, de Saint-Germain et de Sainte-Hermine. Le jeune précepteur profita beaucoup dans la fréquentation journalière de l'illustre chef de la maison, avec lequel il passa sept années entières, prenant souvent part à ses travaux théologiques et suivant en même temps les cours de l'académie. Des voyages devaient compléter l'éducation de ses élèves, et, au commencement de l'automne 1619, il partit avec eux pour Genève. Ils visitèrent ensuite le Piémont et la Lombardie, et passèrent l'hiver à Venise, où ils reçurent l'accueil le plus cordial de Fra Paolo Sarpi, le célèbre historien du Concile de Trente, à qui Duplessis les avait recommandés. Sarpi et Daillé conçurent une vive estime l'un pour l'autre, et le savant vénitien fit tous ses efforts pour décider notre Poitevin à se fixer auprès de lui. De son côté Daillé, qui plus tard regrettait presque les deux années qu'il passa alors

par son hôtesse et jeté à la Bastille. — Enfin, nous n'avons pas compté moins d'une quinzaine d'autres membres de cette famille notés dans les dossiers de l'intendance pour leur attachement à la religion protestante, et passibles, par conséquent, de la prison ou du couvent, d'amendes, de confiscation ou de logement de gens de guerre. — *Archives de la Vienne*, C 2, 28, 29.

à voyager, parce qu'il aurait pu, croyait-il, les employer plus utilement dans son cabinet, disait souvent que le seul profit qu'il en eût retiré était la connaissance du Père Paul. Un douloureux accident marqua son séjour en Italie : le jeune Saint-Germain mourut à Padoue, le 31 mai. Daillé se trouva dans le plus grand embarras pour soustraire le cadavre aux rigueurs de l'Inquisition; mais il put enfin l'envoyer en France sous la garde de deux domestiques, en le faisant passer pour un ballot de marchandises. Après avoir visité la péninsule, Daillé revint avec son élève par la Suisse, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Hollande, où ils restèrent une partie de l'hiver suivant. Le reste de l'année 1621 fut consacré à l'Angleterre, et à l'entrée de l'hiver ils étaient de retour auprès de Mornay, qui avait établi sa résidence au château de la Forest-sur-Sèvre, depuis qu'il n'était plus gouverneur de Saumur. Désirant s'attacher à un nouveau titre le précepteur de son petit-fils, il le demanda pour pasteur, ce qui lui fut accordé par le colloque du Bas-Poitou assemblé, en 1623, à Bournezeau, où Daillé fut examiné et reçu. Duplessis mourut quelques mois après entre les bras de son jeune ami, qui donna au public le récit édifiant de ses *Dernières heures*, et consacra une partie de l'année suivante à mettre en ordre les papiers du défunt. Ce travail terminé, on fit venir de Niort les presses de Bureau pour imprimer à la Forest même les deux premiers volumes des Mémoires de Duplessis-Mornay.

Vers le milieu de l'année 1625, Daillé, qui venait

de se marier en Poitou, fut nommé pasteur à Saumur, où il ne resta qu'un an. Le consistoire de Paris lui ayant offert une place vacante par la mort de Durant, il s'y rendit, au mois de juillet 1626, et pendant quarante-quatre ans il y exerça le ministère avec autant de talent que de zèle. L'Isle de France le députa, en 1637, au synode d'Alençon, et, en 1659, à celui de Loudun, dont il fut élu modérateur. Daillé ne quitta son église que deux autres fois pour quelques semaines, en 1639, pour venir voir ses parents en Poitou, et, en 1653, pour aller installer son fils à la Rochelle. Il avait perdu sa femme, le 31 mai 1631. Simple et uniforme, sa vie ne fut dès lors partagée qu'entre son troupeau et l'étude. Sa mort, arrivée le 15 avril 1670, fut un deuil pour la grande église dont il avait été une des lumières.

On doit à cette longue carrière, si bien remplie, un grand nombre d'ouvrages, qui témoignent d'un jugement sain et d'une solide érudition. Daillé avait fait une étude particulière de la littérature chrétienne, et les Pères de l'Église lui ont fourni la matière de travaux de critique remarquables. On peut considérer comme une introduction à cette partie de ses œuvres le *Traicté de l'employ des saincts Pères pour le jugement des différends qui sont aujourd'hui en la religion*, publié en 1632, et traduit depuis en latin. Il a pour but de fixer la juste mesure de confiance qu'on peut accorder aux anciens docteurs, en montrant les erreurs, les contradictions, les altérations qui se trouvent dans leurs écrits. Après avoir ainsi réduit leur auto-

rité, souvent exagérée, à la valeur de simples témoignages historiques sujets à contrôle, Daillé voulut faire connaître leurs opinions sur quelques pratiques de l'Église romaine. En 1641, il donna son traité *De la créance des Pères sur le fait des Images*, livre plein de recherches qu'il traduisit en latin, l'année suivante, et où il prouve que les chrétiens n'avaient point d'images dans leurs temples durant les trois premiers siècles, qu'elles ne commencèrent à s'y introduire, comme ornements, que dans le cours du IVe, qu'elles n'y sont devenues l'objet d'une espèce de culte que dans les ténèbres du moyen âge, et malgré la longue opposition d'une partie de la chrétienté et particulièrement de la France, qui fut la dernière à céder. Daillé a pu établir de la même manière que la plupart des usages et même des dogmes de l'Église catholique étaient inconnus aux premiers chrétiens, et il en a montré avec sagacité l'origine et les progrès. En 1649, il publia son livre *De Pœnis et satisfactionibus*, et, en 1654, celui *De jejuniis et quadragesimâ*. Après la question du jeûne et du carême, il aborda, en 1659, celle des sacrements de la confirmation et de l'extrême-onction, *De duobus Latinorum ex unctione Sacramentis, confirmatione et extremâ unctione disputatio*, ouvrage qui obtint les honneurs de l'index ; puis il passa à l'examen de la confession, *De sacramentali sive auriculari Latinorum confessione disputatio*, 1661. Enfin, un ouvrage que Daillé entreprit à 70 ans, *Adversùs Latinorum de cultûs reliogiosi objecto traditionem disputatio*, démontre que, dans les deux premiers siècles, l'hostie,

les saints, les reliques, les images, les croix, qui ont pris depuis une si grande place dans le culte, n'étaient pas même connus. Ce livre parut en 1664; mais la suite ne fut publiée qu'après la mort de l'auteur sous le titre : *De cultibus religiosis Latinorum*. Les abus attaqués par Daillé dans ses volumineux traités sont restés pour la plupart, mais la science désintéressée est d'accord aujourd'hui avec presque toutes ses conclusions historiques.

Elle a surtout admis celles de ses ouvrages *De Pseudepigraphis apostolicis, seu libris octo constitutionum apocryphis*, 1653; — *De scriptis quæ sub Dionysii Areopagitæ et sancti Ignatii Anthiocheni nominibus circumferuntur*, 1666; — *De auctore confessionis fidei Alcuini nomine à Chiffletio editæ*, 1673; où il soutient que tous ces écrits sont apocryphes.

Daillé, dans ces ouvrages, s'adressait aux savants dans leur langue, mais en même temps il en publiait d'autres plus populaires pour la défense du protestantisme. Telle est l'*Apologie des Églises réformées, où est monstrée la nécessité de leur séparation d'avec l'Église romaine*, qui eut depuis 1633 plusieurs éditions en français, en latin et en anglais. Les attaques dont elle fut l'objet provoquèrent la *Lettre de Jean Daillé à M. de Monglat, où il respond aux remarques faites sur son Apologie par Mre J. de Chaumont, garde des livres du cabinet de S. M.* Son adversaire étant revenu à la charge, notre auteur répliqua par des *Considérations sur le discours pacifique de M. de Chaumont*, 1634. Daillé trouva un antagoniste plus dangereux dans l'assemblée du

clergé, qui ne discuta point, mais dénonça l'Apologie au roi comme séditieuse. Il se justifia dans sa *Lettre à un sien ami sur les plaintes faites contre luy et ses collègues*, 1636, opuscule où il montre que les protestants, en omettant de leurs traductions de la Bible une prière pour le roi, qui se trouve au psaume XXe dans la Vulgate, n'ont fait que se conformer au texte hébreu. La publication de l'Apologie avait été suivie de près de celle de *La foy fondée sur les saintes escritures, contre les nouveaux méthodistes*. Ceux que Daillé appelle ainsi avaient adopté un genre de controverse commode pour eux, mais qui n'aurait pu devenir embarrassant pour leurs adversaires que s'ils en avaient admis le principe. Il consistait à demander aux protestants des textes de l'Écriture, non-seulement à l'appui de leurs croyances, mais même de leurs négations. Ainsi ils voulaient qu'on leur en citât contre l'infaillibilité du pape, les indulgences, etc. Daillé au contraire dit qu'en pareille matière chacun n'est tenu de prouver que ce qu'il affirme, et se borne, en conséquence, à établir la conformité de la doctrine réformée avec celle de la primitive Église. Une *Lettre à M. de la Talonnière*, que Daillé publia plus tard sur le changement de religion de Cottiby, lui attira une double réponse de l'ancien pasteur de Poitiers et du jésuite Adam. Sous le titre de *Réplique aux deux livres de MM. Adam et Cottiby*, Daillé fit paraître, en 1662, un traité complet de controverse en deux gros volumes, qui arriva quelques années après à une seconde édition.

L'*Examen de l'avis de M. de la Milletière sur l'accommodement des différends de la religion*, est aussi un ouvrage de circonstance, qui parut, en 1637, en français et en latin. Notre auteur avait trop de sens et trop bien étudié la nature de ces différends pour croire à la possibilité de réunir par une convention la religion protestante et celle du pape.

Daillé fut aussi engagé, mais un peu malgré lui, dans la querelle des théologiens protestants sur la grâce. Les synodes d'Alençon, en 1637, et de Charenton, en 1645, s'étant refusés à condamner le système d'Amirault, dit de l'Universalisme hypothétique, et cette modération ayant été considérée comme une défection par les calvinistes rigides, le pasteur de Charenton, qui tenait pour la grâce universelle, prit la défense des deux assemblées. Son écrit, communiqué à un ami, arriva de main en main jusqu'à l'imprimeur, et parut, en 1655, en deux volumes sous le titre d'*Apologia pro duabus synodis nationalibus*. Obligé de défendre cette apologie, attaquée à son tour par Des Marets, notre auteur publia, l'année suivante, les *Vindiciæ apologiæ*.

Daillé a laissé, en outre, un très grand nombre de sermons, dont la collection ne forme pas moins de 25 volumes. Nous ne pouvons les énumérer que très brièvement dans l'ordre de la publication : 4 *Serm.*, 1644 ; — *Exposition de l'ép. aux Philip.*, 2 vol., 1644 ; — *Expos. de l'institution de la Sainte Cène*, 1644 ; — *Serm. sur l'ép. aux Coloss.*, 1648, 3 vol. ; — *Sermons sur le Ps. LXXIV*, 16, 17, 1648 ; — *Sermon sur Jean I*,

29, 1649; — *S. sur Luc XXII*, 15, 16, 1651; — *Sermons de la naissance, mort*, etc., *de N. S. J.-C.*, 1651; — *Sermon sur Jean III*, 25 *et suiv.*, 1652; — *Sermon sur la* 1re *ép. de St Paul aux Cor. II*, 28 *et* 29, Char., 1652, in-8°; — *sur la résurrection de J.-C.*, 1652; — *Vingt serm. en des jours de Cène*, 1653; — *Sermon sur* 1 *Cor. XI*, 32, 1653; — *sur la paix*, 1653; — *sur* 1 *Tim.* 18, 19, 1655; — *Sermons sur l'ép. à Tite*, 1655; — *Quinze serm.*, 1655; — *Sermon sur la* 1re *ép. à Tim. II*, 9 *et* 10, Char., 1657, in-8°; — *Vingt serm.*, 1657; — *Mélange de serm.*, 1658, 2 vol.; — *Serm. sur la* 1re *ép. à Tim.*, 1661, 2 vol.; — *Sermons sur l'ép. aux Hébreux*, *XXII*, 7, 11, 1662; — *sur le XI*e *ch. de la* 1re *aux Cor.*, 1664; — *Explic. du XI*e *ch. de l'Év. de St Jean*, 1666; — *Serm. sur le III*e *ch. de la* 1re *ép. de St Jean*, 1666; — *Vingt et un serm. sur le X*e *ch. de la* 1re *ép. aux Cor.*, 1667; — *Exposit. de la II*e *ép. à Tim.*, 1669, 2 vol.; — *Les deux derniers sermons de M. Daillé avec un abrégé de sa vie*, 1670; — *Vingt-trois serm. sur le XII*e *ch. de l'ép. aux Héb.*, 1672, in-8° (la mort interrompit l'explication qu'il avait entreprise de cette épître); — *Sermons sur le catéchisme des Églises réformées*, 1701, 3 vol. Plusieurs de ces recueils ont eu deux éditions, et même quelques-uns de ces sermons ont été traduits en anglais. Daillé a joui comme prédicateur d'une réputation égale à celle qu'il s'était acquise comme savant. En lisant aujourd'hui ses discours, on ne partagera sans doute pas l'admiration de ses contemporains, tant nos goûts et l'éloquence de la chaire

ont changé depuis lors. Ses sermons, dont la plupart ne sont d'ailleurs que de simples explications, manquent d'animation; mais ils ont en général les qualités des autres compositions de notre auteur, l'ordre, la clarté, la justesse du raisonnement et de l'expression. Daillé appartient encore à l'ancienne école : il expose, commente, explique, mais ne peint pas ; il instruit, mais ne remue guère.

A cette longue énumération des ouvrages de Daillé nous n'ajouterons pas la liste de ses œuvres restées manuscrites, qui ne prouverait qu'une fois de plus sa rare activité intellectuelle.

Daillé n'avait eu qu'un fils, nommé Jean [1], comme lui, lequel naquit le 31 octobre 1628, au milieu des appréhensions que donnait aux réformés la chute de la Rochelle. Dans la crainte d'une émeute, Mme Daillé était allée faire ses couches à l'hôtel de l'ambassadeur de Hollande, qui fut le parrain de l'enfant. Le jeune Daillé, reçu ministre en 1653, fut d'abord appelé par le consistoire de la Rochelle, puis en 1658 celui de Charenton le donna pour collègue à son père. Il sortit de France en 1683 ou 85 avec sa femme Anne Falaizeau, Anne sa fille unique et sa belle-mère, et mourut à Zurich en 1690. On lui doit une *Vie de Jean Daillé*, son père, imprimée avec deux sermons prononcés par ce dernier quelques jours avant sa mort. Il a aussi publié, en collaboration avec Conrart, une

[1] C'est ainsi qu'il est appelé, et non Adrien, dans le sermon de son installation prêché par son père à la Rochelle, et dans les papiers relatifs à sa succession.

édition revue du Nouveau-Testament. Les biens de Jean Daillé, confisqués après sa sortie de France, furent donnés à ses parents; mais ce n'est qu'en 1719, après les longues contestations, auxquelles donnaient souvent lieu ces sortes de successions, que Marie Beaupoil et les enfants de sa sœur Rachel se les partagèrent avec Rachel Brisseteau [1].

Vie de Jean Daillé par son fils.

Dantonet (P.-Claude), pasteur de Maillezais, Saint-Hilaire-sur-l'Autise et Coulonges, ne nous est connu que par sa *Paraphrase poétique des Lamentations de Jérémie*; la Rochelle, 1602, in-8°.

[1] Si la famille des deux ministres de Paris n'est pas éteinte, elle n'est plus représentée qu'aux États-Unis, où, après la révocation, un Pierre Daillé fut le premier pasteur de la colonie réfugiée à Boston. En supposant que ce dernier se rattache à notre famille poitevine, il devait descendre de la branche établie à Châtellerault, qui avait pour chef un frère du célèbre pasteur. Jean Daillé, un des neveux de ce dernier et le seul dont nous connaissions la postérité, laissa quatre filles. Judith, l'une d'elles, fut la femme de Job Beaupoil, archer de la maréchaussée à Châtellerault, qui, après avoir abjuré en 1684, revint au temple, l'année suivante, ce qui servit de prétexte pour faire démolir cet édifice et interdire le culte. Condamné à l'amende et placé sous le coup de la terrible loi contre les relaps, Beaupoil vécut dès lors en bon catholique. Madeleine Daillé, sœur de Judith, épousa un misérable nommé Pierre Mesgret, qui, après avoir été un des premiers à abjurer, se fit le dénonciateur de ses anciens frères. Françoise Daillé, autre fille de Jean, morte en même temps que lui, en 1662, avait épousé Jacques Garnault, notaire à Châtellerault, qui émigra après la révocation. Son fils Pierre l'avait devancé dès 1684, et était orfèvre à Londres. Plusieurs autres membres de la famille Garnault sortirent aussi de France à cette époque. — *Docum. commun. par M. S. Allix.*

Deladouespe. — Cette famille, originaire de Caen, en Normandie [1], habite Mouchamps et les environs depuis la fin du xvie siècle, époque où Jacques Deladouespe, apothicaire des princes de Rohan, vint s'établir avec eux en Bas-Poitou. Les nombreux descendants de deux de ses fils, François et Jean, qui formaient les branches des Roblinières et de la Goinière, émigrèrent presque tous après la révocation de l'édit de Nantes. Jacques, un des fils de François, épousa Charlotte Chapeau, qui, dans un âge déjà avancé, suivit sa famille dans l'exil, abandonnant en France des biens considérables. Six de leurs sept enfants passèrent dans les pays étrangers, savoir : Paul, Anne, Charlotte et Marguerite en 1686, Jacques en 1688, et François. Daniel allait s'embarquer lorsqu'il fut arrêté, en 1687, et emprisonné à Bayeux, rigueur qui ne le convertit point ; car, en 1700, on crut devoir l'enfermer, comme protestant, au château de Nantes. François, sieur de la Valinière, le dernier des frères, émigra avec sa femme, Philippine Majou, laissant en Poitou Charlotte, une de leurs filles, qui fut élevée dans un couvent et plus tard mise en possession d'une grande partie de la fortune de ses pa-

[1] La souche de la famille, restée à Caen, a produit plusieurs hommes distingués, entre autres un peintre-avocat, qui vivait au milieu du xviie siècle, dont parle M. Ph. de Chennevières dans ses *Peintres provinciaux*, et Deladouespe de Saint-Ouen, poète du commencement du xviiie, cité par le P. Lelong et par le *Dictionn. universel* de Chaudon et Delandine.

rents fugitifs. Marguerite, leur autre fille, alla mourir à La Haye. Le sieur de la Valinière avait aussi deux fils, Paul et Samuel, qui ont exercé avec distinction le saint ministère en Angleterre et en Hollande. Paul Deladouespe, pasteur, en 1720, de l'église française de Wheler Street, au Spital Fields à Londres, a joui dans la colonie d'une grande réputation comme prédicateur, et a laissé un recueil de *Sermons sur divers textes*; 1752, in-8°. On a également de son frère Samuel, pasteur à La Haye, un volume de *Sermons sur divers textes de l'Escriture sainte;* La Haye, 1767, in-12. Samuel Deladouespe est, à ce qu'il nous semble, le même qui avait été reçu ministre de l'église de l'Artillerie, à Londres, en 1725, et qui desservit ensuite celle de Brown's Lane ou de la Patente au Spital Fields. Il eut de Charlotte Roscat deux fils qui se fixèrent à Leyde, et une fille qui épousa Guicherit, pasteur à La Haye.

Les destinées des descendants de Jean Deladouespe, sieur de la Goinière, ne furent pas moins traversées. Anne, sa fille, veuve de Daniel Majou, sieur de Lansonnière, s'expatria ou se cacha après la révocation; puis étant revenue au bout de quelques années, elle dut repartir vers 1699. Sa fille, fort attachée à sa religion, s'était sauvée trois ou quatre ans auparavant, déjouant ainsi les poursuites de l'intendant, qui envoya plusieurs fois le prévôt de Fontenay aux Herbiers afin de l'enlever et de la conduire aux Filles de la Propagation de Luçon. Le frère d'Anne Deladouespe, Daniel, sieur de Boislumeau, paraît aussi avoir émigré.

Des sept enfants qu'il eut de Marguerite Majou [1], nous ne mentionnerons que Marie, qui passa à Jersey; Charlotte, qui eut de Paul Bouquet, sénéchal de Sygournay, un fils qui s'établit en Irlande; Louise, femme de Pierre Juliot, dont le fils, Salomon, alla mourir à Londres [2], et enfin René, sieur de l'Établière, qui épousa, à Dublin, en 1704, Suzanne Thérond, et fut père de Daniel Deladouespe, pasteur de cette ville et

[1] Les Majou de Lousigny et de l'Aubouinière ou du Tremblay héritèrent de tous les émigrés de la branche des Deladouespe de la Goinière, en vertu de la loi qui disposait des biens des fugitifs en faveur de leurs parents restés dans le royaume et censés catholiques, loi qui apportait des perturbations continuelles dans les fortunes. Mais on s'aperçut bientôt que cette faveur n'avait pas converti les Majou, qui, à l'exemple de tant d'autres, faisaient sans doute parvenir le revenu des domaines aux véritables propriétaires dans l'exil. Le fisc reprit alors les biens. D'un autre côté, le fils de Majou du Tremblay ayant réussi à sortir de France, vers le même temps, ses biens, qui étaient considérables, passèrent à Deladouespe, sénéchal de Mouchamps, qui, n'étant pas mieux converti que les autres, ne dut pas les conserver longtemps. D'ailleurs, pour amener les Majou au giron de l'église, on joignit la violence à l'appât de la fortune; au mois de décembre 1698, l'évêque de Luçon fit enlever la fille cadette du sieur du Tremblay, âgée de 8 ans, pour la mettre au couvent de la Propagation de cette ville. Plusieurs autres membres de cette famille émigrèrent, entre autres Nathanaël, de Sigournay, et quatre fils et une fille de René Majou: Marguerite, Louise, Judith, Ozée et Jean, qui est peut-être le même que Jean Majou, ministre en 1721 de la chapelle française de Saint-James. — *Archives départ. de la Vienne*, C 2, 29.

[2] Antoine Juliot et d'autres membres de cette famille des environs de Thouarsais passèrent aussi en Angleterre. A l'époque de la révocation un Juliot, des Chabossières, était proposant. Pour le convertir on lui mit les fers aux pieds, et on parvint en effet à lui arracher une abjuration.

chapelain du vice-roi d'Irlande, dont un descendant desservait, je crois, la même église en 1818.

Malgré de longues persécutions, les Deladouespe, restés ou retenus en France, persévérèrent dans la religion réformée, qu'ils professent encore aujourd'hui. Une demoiselle Deladouespe dite de la Jaudonnière, enfermée au couvent de l'Union-Chrétienne de Luçon, y mourut. En 1725, deux filles d'un Deladouespe furent mises dans la même maison, où leur sœur cadette fut aussi reléguée trois ans après. Un membre de cette famille, qui était sénéchal de Mouchamps, à la fin du XVIIᵉ siècle, fut interdit parce qu'il n'allait pas à confesse, quoiqu'il parut quelquefois à la messe par politique. Bien que privé de son emploi, il fût toujours surveillé, et, en 1725, l'abbé Gould, que nous avons déjà vu exercer consciencieusement sa double charge d'espion et de missionnaire breveté, dénonçait au procureur général l'ancien sénéchal de Mouchamps comme un mauvais converti.

Des Nouhes. — Vers le milieu du XVIᵉ siècle, époque où cette famille embrassa la réforme, elle se divisait en deux branches, celle de la Tabarière et celle du Pally, toutes deux établies dans les environs de Chantonnay. La dernière, si elle a jamais professé la religion protestante, y renonça de bonne heure, et n'a d'ailleurs joué aucun rôle dans notre histoire. Celle de la Tabarière au contraire y figure dans plus d'une circonstance. En 1569, un Des Nouhes, appelé

le jeune la Tabarière, périt à Jarnac dans les rangs des huguenots; un autre, François Des Nouhes, servit sous Henri de Navarre dans les guerres de la Ligue, fut, en 1595, chargé du gouvernement de Fontenay durant la minorité de Philippe Eschallard, et prêta, en cette qualité, l'année suivante, le serment d'union à l'assemblée de Loudun. Il mourut en 1604. Depuis un an il avait marié son fils Jacques avec Anne de Mornay, la plus jeune des filles de Duplessis. Le nouveau seigneur de la Tabarière, député par le Poitou à l'assemblée de Châtellerault, en 1605, ne prit que peu de part aux affaires du parti et aucune aux guerres qui éclatèrent dans la suite. Retiré dans ses terres, il fit bâtir, vers 1608, un temple dans le bourg de Sainte-Hermine, dont son père avait acquis la seigneurie, puis il fit reconstruire le château, préférant cette résidence à celle de la Chapelle-Thémer, où était située sa maison de Bodet. Le caveau qu'il y ménagea pour la sépulture de sa famille reçut bientôt, et à de courts intervalles, les restes des derniers Des Nouhes de la Tabarière. Philippe, son fils aîné, fut tué, en 1629, devant Bois-le-Duc; deux ans après, Jacques Des Nouhes mourut, et François, son second fils, alla le rejoindre, dès l'année suivante, dans le caveau de Sainte-Hermine. Il ne restait des enfants de Jacques de la Tabarière et d'Anne de Mornay [1] que trois filles, qui

[1] M. Ch. Read, président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, possède une très belle Bible qui fut donnée à Anne de Mornay par son père, et sur les gardes de laquelle Mme de la Taba-

se marièrent dans les maisons de Courcillon de Dangeau, Le Clerc de Juigné [1] et Le Vasseur. Ainsi s'éteignit la branche protestante des Des Nouhes.

Du Fou (François), baron du Vigean, fut, au début des guerres de religion, un des premiers seigneurs du Poitou qui conduisirent leurs recrues au prince de Condé, à Orléans. Sa prudence et sa droiture lui valurent une grande autorité dans son parti; la cour elle-même lui accorda sa confiance, et, lorsqu'après la nuit du 24 août 1572, elle voulut ramener les Rochelais à l'obéissance, elle leur fit porter ses propositions par le baron huguenot du Vigean, espérant que son influence les ferait accueillir favorablement. Cette marque de confiance de la part d'un gouvernement abhorré n'était pas de nature à attirer à notre Poitevin celle des protestants, encore exaspérés par le souvenir récent de la Saint-Barthélemy; et, malgré le respect dont il était personnellement entouré, on n'ouvrit point les portes de la Rochelle au négociateur de Catherine de Médicis. Retiré à Sigogne, à quelques lieues de la ville, il y fut même attaqué nuitamment, blessé et dévalisé par Béjarry de la Guémenière, dont la conduite fut, il est vrai, hautement désavouée par tous les Rochelais. Chargé,

rière a consigné en termes touchants et pleins de résignation la perte prématurée de ses enfants. *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme*, I, 202, 239.

[1] On voit au château de Juigné les portraits des derniers Des Nouhes de la Tabarière. *Note de M. B. Fillon.*

en 1577, d'aller secourir le Conquet dont les protestants venaient de s'emparer, du Vigean arriva trop tard pour empêcher cette place de retomber entre les mains des catholiques. Il mourut, cette même année, à la Rochelle, dans un âge très avancé.

Du Mats (Esaïe) de Montmartin, d'une famille bretonne, dont une branche était venue se fixer à Pouzauges, fut désigné par la confiance de ses coreligionnaires pour les représenter dans des circonstances importantes et difficiles. Le Poitou le députa, en 1620, au synode d'Alais, auquel une maladie l'empêcha d'assister. L'année suivante, Soubise, assiégé par Louis XIII dans Saint-Jean-d'Angély, le chargea de négocier auprès du souverain la reddition de cette place. Nommé député général avec Manïald (1622), il eut, d'un côté, à lutter contre le mauvais vouloir du gouvernement, et de l'autre à contenir le mécontentement des huguenots toujours prêt à éclater. L'année suivante, les deux députés mirent sous les yeux du roi le cahier des plaintes des églises sans obtenir justice que sur un petit nombre de points, et bientôt de nouvelles vexations provoquèrent de nouvelles doléances de la part des réformés les plus modérés, tandis que les autres demandaient aux armes le redressement de leurs griefs. Le gouvernement calma les premiers avec des promesses qu'il tint mal; et les députés généraux, qui avaient déjà protesté contre la dernière levée de boucliers, s'entremirent pour rétablir la paix, qui, signée en 1626, n'eut

encore que la durée d'une trêve. Montmartin vécut dès lors dans la retraite. Dans sa vieillesse, indigné de la manière dont on traitait les réformés, depuis longtemps soumis, il se plaça à la tête de l'opposition que firent quelques gentilshommes du Haut-Poitou à l'exécution du jugement qui dépouillait l'église de Melle de son temple, de son école et de tous ses biens. Malheureusement la cour savait qu'elle pouvait être inique impunément. — Jacques Du Mats de Puypapin, qui assista, en 1663, au synode provincial comme ancien de Pouzauges, paraît être le fils du député général et le père de Louis Du Mats de Puypapin, dont la veuve, Marguerite de Roussaye, se réfugia à Berlin avec ses fils, et mourut à Francfort-sur-l'Oder, en 1732. Le frère de Louis, Esaïe Du Mats de Montbail, officier à Alençon, à demi gagné une première fois par les jésuites, abjura à la révocation, comme le prouve un certificat qu'il se fit délivrer, en 1688, par l'intendant de Normandie pour établir qu'il n'avait point quitté le royaume; mais il semble avoir émigré depuis. Son fils mourut, en 1720, colonel d'un régiment prussien, et sa fille fut dame d'honneur de la reine de Prusse.

Après le départ de la dame de Montmartin, la terre de Puypapin et ses autres domaines furent confisqués. Vers 1695, on les rendit, au prix d'une abjuration, à sa fille et à son gendre, Françoise Du Mats et Adrien Picot de la Meintaye. Ce dernier, émigré rentré depuis peu, allait quelquefois à la messe, mais sa femme presque jamais. L'évêque de

Luçon les dénonça comme mal convertis à l'intendant, qui « les avertit de faire leur devoir. » Adrien Picot préféra, à ce qu'il paraît, quitter une seconde fois la France, et fut tué dans les rangs des alliés à la prise de Lille, en 1708. Mme de la Meintaye resta à Puy-papin, où, en 1715, on lui enleva sa fille pour la mettre au couvent de Sainte-Claire de Thouars; son fils fut placé chez les jésuites à Poitiers, et elle-même fut enfermée à l'Union-Chrétienne de cette ville. Ces rigueurs ne la convertirent point, car nous voyons plus tard l'abbé Gould appeler sur elle de nouvelles persécutions. Elle termina sa longue carrière au commencement de 1750. Quelques mois auparavant, le curé de Pouzauges la dénonçait encore comme tenant dans son château des réunions religieuses. Son fils Benjamin, qui au sortir du collége était passé en Hanovre, revint bientôt après de l'exil, en sorte que les collatéraux auxquels le roi avait déjà donné la succession durent y renoncer. Les uns disent qu'il repassa dès l'année suivante en Angleterre, où il mourut, en 1797, presque centenaire et sans postérité; d'autres prétendent qu'il périt, près de Pouzauges, victime du ressentiment qu'avait inspiré à un domestique la brutale arrogance héréditaire chez les Picot.

Arch. de la Vienne, C 2, 29-33; — Haag, *La France protest.*; — L. Audé, *Annuaire de la Vendée*, I, 174.

ESCHALLARD de la Boulaye. — C'est au commencement du règne de Henri II, au temps où la Réforme était le plus violemment proscrite, que les

seigneurs de la Boulaye paraissent s'y être rattachés ; aussi un des premiers qui en fit profession, François Eschallard, dut-il passer à Genève dont il fut reçu citoyen en 1555. Le plus connu de cette famille est Charles Eschallard, fils d'Honorat et de Lucrèce de Puyguyon. Elevé à la cour de Navarre comme enfant d'honneur du jeune Henri, il resta depuis toujours attaché à la fortune de ce prince. Nous avons déjà raconté comment, en 1580, contre l'avis de tout le monde, il prit les armes pour son propre compte, s'empara presque seul de Montaigu, et avec quelle audace il s'y maintint. La Tabarière lui-même, qu'il avait choisi pour son lieutenant, n'osa pas le suivre ; mais en revanche un certain nombre de gentilshommes aventureux ou mécontents vinrent bientôt se ranger sous ses ordres. Parmi les défenseurs de Montaigu, on remarquait Vieillevigne, Saint-Étienne, Bastarderaie, Nesde, La Vallière, Moquart, La Serpente, le capitaine Jamonneau, Des Littes, Jarrie avec Débutrie, son enseigne, qui fut mis à mort pour avoir tenté de livrer le château au sieur de la Pélissonnière, Vrignais, autre traître qui fut poignardé, Goupillère et Grandri qui y périrent, et enfin le fameux d'Aubigné, qui excellait dans cette guerre de partisans et battait continuellement la campagne à la tête d'une troupe de soldats maraudeurs et pillards. La grande majorité des huguenots s'était opposée à cette levée de boucliers que ne justifiait point la nécessité, et lorsque la Boulaye avait envoyé quelques-uns de ses gens demander des munitions à la Rochelle, pour toute

réponse on les avait retenus prisonniers. Aussi les bandes de Montaigu n'épargnaient-elles guère plus les protestants que les catholiques. Bloquée enfin et privée de secours, la garnison, malgré d'audacieuses sorties, était menacée de mourir de faim, lorsque la paix vint la délivrer. La Boulaye rendit depuis plus d'un service contre les ligueurs, qui, de la Bretagne, menaçaient sans cesse le Bas-Poitou. En 1585, il suivit Condé en Saintonge et prit part au siége de Brouage. A la malheureuse affaire d'Angers, le corps qu'il commandait échappa presque seul à une défaite complète et devint bientôt le noyau d'une nouvelle armée huguenote. En 1587, il contribua à la prise de Fontenay, dont il fut nommé gouverneur. Il se trouva ensuite à Coutras; l'année suivante, il aida le Béarnais à reprendre Marans et fit avec lui la campagne de Poitou. Ce fut au gouverneur de Fontenay, comme à des mains sûres, que Henri, devenu roi de France, confia la désagréable mission de garder le vieux cardinal de Bourbon, son compétiteur, dont la mort le délivra bientôt. Mais la Ligue ne périt pas avec son fantôme de monarque, et le duc de Mercœur, en particulier, continua à agiter pour elle la Bretagne et les provinces voisines. Eschallard, à qui Henri IV avait donné sa lieutenance dans le bas pays de Poitou, tint tête à Mercœur de ce côté, et reprit, en 1591, la la Grève, la Boucherie et quelques autres châteaux-forts. La Boulaye, qui à ses autres titres joignait celui de vice-amiral de Guienne, mourut au mois de juin 1594, laissant deux fils de Marie Du Fou, fille de

François, baron du Vigean. Le plus jeune, François Eschallard, baron de Champdolent, était, en 1619, gouverneur de Marans, dont il ouvrit les portes au roi, deux ans après. Philippe de la Boulaye, fils aîné de Charles, lui succéda, quoique mineur, dans le gouvernement de Fontenay, et, après sa mort, en 1616, cette charge passa à son propre fils Maximilien, qui était encore au berceau, et pour qui son oncle Loudrière [1] l'exerça comme curateur. En 1621, cette place de sûreté fut livrée à Louis XIII, au nom de ce gouverneur en jaquette. Plus tard Maximilien se convertit, et figura, pendant les troubles de la Fronde, parmi les principaux chefs de l'armée du Parlement.

Un cousin de Charles de la Boulaye, Jacques Eschallard de Châtillon d'Availles, reçut de Henri de Navarre le gouvernement de Maillezais après la prise de cette place, en 1587. Les chaleurs du printemps ayant bientôt desséché les marais qui la protégeaient, il se trouva presque sans défense, lorsque Joyeuse vint l'y attaquer, et il fut obligé de capituler. La modération avec laquelle il avait traité le pays lui valut à lui-même un traitement qui n'était pas dans les habitudes de son ennemi. Le sieur de Châtillon prêta, en 1596, le serment d'union à l'assemblée de Loudun et mourut en 1609. Un de ses petits-neveux, Balthasar Eschallard, seigneur d'Availles et de Genouillé, inquiété après la révocation, pour avoir prêté la main à une tentative d'émigration des

[1] René de Tallensac, sieur de Loudrière, qui mourut en 1629.

enfants de M. de Vérac, que leur mère voulait soustraire au triste exemple de leur père, abjura pour se tirer d'embarras, en mettant à sa conversion cette condition infâme qu'on bannirait sa femme, Madeleine de Saint-George, dont il craignait les reproches. L'intendant et M. de Vérac, lieutenant du roi et proche parent de cette dame, s'entremirent pour obtenir à cet effet une lettre de cachet, que le misérable, après avoir abjuré à Poitiers, apporta lui-même à sa femme. Mme de Genouillé se retira alors à Genève, puis à Lausanne, avec un fils qui fut page du comte de Roye en Allemagne.

Gallot (Jean-Gabriel) naquit à St-Maurice-le-Girard, en Bas-Poitou, le 3 septembre 1744, de Noé-Mathurin Gallot et de Jeanne-Philippe Couppé. Après avoir été reçu à Montpellier docteur en médecine, il revint s'établir dans son village, où il se consacra tout entier à l'étude des sciences et au soin des malades, particulièrement dans une épidémie qui, pendant près de deux années, désola le Bocage. Il publia à ce sujet un *Recueil d'observations ou Mémoire sur l'épidémie qui a régné en* 1784 *et* 1785 *dans la subdélégation de la Châtaigneraie*, 1787, in-4°. Ce travail fut couronné par la Société royale de Médecine, dont l'auteur était membre correspondant. A ce titre, il joignait celui de médecin du duc de Chartres en son gouvernement de Poitou. La renommée était venue trouver Gallot dans sa modeste demeure; les événements politiques l'en arrachèrent: il fut, en 1789, nommé député à l'Assemblée con-

stituante, où ses connaissances spéciales le firent choisir pour secrétaire du comité de salubrité publique. Il rédigea en cette qualité deux mémoires qui témoignent de sa constante sympathie pour le bien-être du peuple : 1° *Vues générales sur la restauration de l'art de guérir, lues à la séance publique de la Société de Médecine de Paris, le* 31 *août* 1790, *et présentées au comité de salubrité de l'Assemblée nationale, le* 9 *octobre; suivies d'un plan d'hospices ruraux pour le soulagement des campagnes*, 1790, in-8°; — 2° *Observations sur le projet d'instruction publique lu par M. Talleyrand-Périgord, au nom du comité de constitution et sur le projet de décret sur l'enseignement et l'exercice de l'art de guérir, présenté par le comité de salubrité*, 1791, in-8°. Rentré en Vendée, Gallot fut nommé membre de l'administration départementale et résida quelque temps à Fontenay; mais sa santé fort altérée le força, à la fin de 1793, de se démettre de ses fonctions. Il se retira alors à la Rochelle où il mourut bientôt, au commencement de 1794. Le 1er septembre 1779, il avait épousé Elisabeth Goudal, d'une famille de négociants de Bordeaux; leur union fut bénie au désert en Saintonge par le pasteur Martin, de Saint-Savinien-du-Port. Après la publication de l'édit de 1787, qui rendait aux protestants l'état civil, il fit légaliser son mariage, le 6 septembre 1788, devant le bailli de Vouvant. Il avait à cette époque une fille et deux fils, dont un a été député vers 1830[1].

[1] M. Dugast-Matifeux va publier une notice détaillée sur Gallot, qui fut non-seulement un médecin fort distingué, mais encore un ad-

GAUDIN (Jehan), sieur de la Saussaie, fils de René Gaudin et de Marguerite Imbert[1], était avocat à Fontenay en 1612, puis, quelques années après, lieutenant-général civil et commissaire examinateur au même siége. Il vendit sa charge, en 1635, et sur la fin de sa vie alla habiter Paris. Marié deux fois, il mourut néanmoins sans enfants. Son testament, fait en 1651, nous apprend qu'il avait écrit quelques traités qu'il destinait à l'impression et avait communiqués au pasteur Le Bloy par ordre du synode de la province tenu à Pouzauges. L'un des ouvrages de Gaudin, *La Clef des sciences*, in-4°, a vu le jour, en 1657, mais nous n'en connaissons que le titre.

Notes de M. B. Fillon.

GAUTIER (Abraham), médecin de Niort, établi à Amsterdam, fonda, en 1684, avec un de ses confrères nommé Blegni, *Le Mercure Savant*, qui ne vécut que deux mois, et dont le principal mérite fut de déterminer Bayle à entreprendre ses Nouvelles de la République des lettres. Après cet échec, il revint à Niort, à peu près à l'époque où Louis XIV révoquait l'édit de Nantes, et presque aussitôt il fut contraint d'abjurer; mais, quoiqu'il assistât quelquefois à la messe, sa conversion resta suspecte, et sa femme ne paraissant jamais à l'église, Augier de la Terraudière

ministrateur éclairé et plein de zèle et surtout un homme de bien, dont le souvenir ne doit pas être perdu.

[1] Fille de Jehan Imbert, jurisconsulte distingué, né à la Rochelle, et lieutenant criminel à Fontenay.

proposa à l'intendant, en 1699, de leur ôter leurs deux fils pour les élever catholiquement dans un collége. On a de Gautier une *Réponse à un théologien qui demande ce que veulent dire les sceptiques, lorsqu'ils pensent que la vie et la mort sont la même chose, où l'on voit que la vie et la mort des minéraux, des métaux, des plantes et des animaux ne sont que des façons d'être de la même substance;* Niort, 1714, in-8°.

Au rapport de M. Haag, Pierre Gauthier dit Chabot (du nom de sa mère), auteur d'un travail de critique sur Horace, était aussi protestant. Il naquit à Saint-Loup, en 1516, dans une condition obscure, fut choisi par le chancelier de l'Hôpital pour précepteur de ses petits-fils, et mourut vers 1597, après avoir vu ses biens pillés plusieurs fois pendant les guerres civiles.

Geslin (Paul) de la Piltière, né à Nantes et pasteur à Châtellerault, est auteur de quelques ouvrages de peu de valeur. Une grossière attaque du jésuite Moquot contre le protestantisme, à laquelle on ne devait que le mépris, provoqua de la part du jeune ministre une réponse entremêlée de syllogismes et d'injures, que, par allusion à un passage du 7e chapitre du livre des Juges, il intitula : *L'Espée de l'Éternel et de Gédéon, pour défense, 1° de l'autorité et majesté divine de la Parole de Dieu; 2° de la version et interprétation d'icelle;* Saumur, 1615, in-12. Moquot répliqua par l'Examen et censure des Bibles, lourde riposte, à laquelle le ministre opposa, avec un peu plus de calme et guère

plus de talent que dans son premier essai, *Le Contr'examen et censure du prétendu Examen et censure des Bibles et confession de foi*; Saumur, 1617, petit in-12. Geslin en avait à peine fini avec ce premier adversaire, qu'il en rencontra un second dans le ministre apostat Métayer, de Lusignan. Celui-ci, pour faire preuve de zèle, cherchait à entraîner quelques-uns de ses anciens paroissiens et poursuivait surtout une veuve, qu'il croyait sans doute plus facile à circonvenir. Mal lui en prit, car derrière elle il trouva le pasteur de Châtellerault, avec lequel il lui fallut accepter une discussion dont il ne se tira point à son honneur. Geslin publia à cette occasion le *Bref et véritable discours de ce qui s'est passé en la Conférence requise par J. Métayer, en la maison noble de Mauperier, près la ville de Lusignan, le 30 décembre* 1617; Saumur, 1618, in-8°. Notre controversiste eut également avec le Père Bréard une conférence dont il écrivit une relation, qui parut sous le nom de Jean Douault, son prosélyte, mais que nous n'avons pu découvrir. Une discussion que la Piltière eut avec le baron Yzoré d'Hervault, l'amena à publier, en réponse aux pauvretés théologiques de ce dernier, une brochure intitulée : *Extraict d'un traicté des églises orientale et abissine, prouvant qu'en icelles il y a salut, et que l'église abissine n'a rendu aucune soubmission à l'église latine, et partant, qu'il y a salut hors l'église latine*; la Rochelle, 1623, in-8°. Ce débat, pendant lequel Geslin quitta l'église de Châtellerault pour celle de Thouars, lui donna l'idée de composer une espèce de géographie sacrée, sous le titre de *La saincte chorographie ou*

Description des lieux où réside l'église chrestienne par tout l'Univers; Saumur, 1629, in-8°. On trouve dans ce petit volume, le meilleur de ceux de notre auteur quoiqu'il ne se compose guère que de citations, des notions sur l'organisation, l'étendue, les usages, l'histoire, la langue des diverses églises chrétiennes. Grâce à l'intérêt du sujet, ce livre a joui d'une certaine faveur et a été réimprimé à Amsterdam, par L. Elzevier, 1641, petit in-12, à la suite de la Relation de l'estat de la religion tirée de l'anglais d'Edwin Sandis.

Gourjault. — Cette famille, ramenée au catholicisme par les dragonnades, avait été gagnée à l'Évangile sous le règne de François Ier, malgré le sanglant système de proscription que l'Église de Rome croyait sa meilleure sauvegarde. Jean Gourjault, seigneur de la Millière et de Maupríé, qui fit, en 1553, la campagne de Piémont sous le maréchal de Brissac, avait de bonne heure embrassé les idées nouvelles, comme nous l'apprend son fils Isaac, qui, en donnant, en 1608, aux réformés de Lusignan, un emplacement pour bâtir un temple, dit que c'est en considération de ce que son père et lui ont toujours fait profession de la religion réformée. Son autre fils, Pierre, seigneur de Passac et la Millière, assista comme ancien de l'église de Civray ou de celle de Couhé à la plupart des synodes de la province. En 1596 il prêta le serment d'union à l'assemblée politique de Loudun. L'année suivante

le Poitou le députa à celle de Châtellerault avec la Lardière, Chalmot du Breuil, Esnard, Jean Brisson de la Touche, Faure, lieutenant de Fontenay, et Gourfailles, assesseur de Niort. Il mourut vers 1605, laissant plusieurs enfants, desquels sont sorties, outre la branche de la Millière, celles de la Bessière, de Venours et de la Berlière. Après l'édit de Nantes, Pierre Gourjault, usant de son privilége de haut-justicier, avait établi le culte dans son château de la Millière, près de Romagne. Il y fut interdit sous son petit-fils Olivier, qui, au rapport de Colbert de Croissy, hérita de la considération dont avaient joui ses ancêtres parmi leurs coreligionnaires. Il avait épousé, en 1633, Elisabeth Gillier [1], dont il eut, entre autres enfants, Claude, qui continua la branche aînée,

[1] Les Gillier furent, comme les Gourjault, une des premières familles nobles du Poitou qui se prononcèrent pour la réformation. En 1543, Pierre Gillier, seigneur de Salles, et ses parents les sieurs de la Villedieu et de Curzay favorisèrent les premières prédications de l'Évangile à la Mothe. Après la révocation, Élisabeth d'Aitz, dame de Mizeré, veuve d'Antoine Gillier, et sa fille Élisabeth, poursuivies par le remords d'avoir signé une abjuration, n'eurent de repos que quand elles purent donner cours à leurs véritables sentiments religieux. Jean Migault, dans son *Journal*, raconte les difficultés qui, pendant près de deux années, s'opposèrent à leur émigration, puis les hésitations, les luttes intérieures auxquelles ces pauvres femmes furent en proie lorsqu'une occasion, pourtant bien désirée, se présenta de sortir du royaume. Tandis que Migault, à qui elles avaient demandé de les associer à ses propres projets d'évasion, s'embarqua à la Rochelle, elles semblèrent chercher le chemin le plus long pour quitter la France, et se rendirent à Paris, d'où elles réussirent à gagner la frontière. Elles avaient vendu une petite partie de leurs biens et en laissaient au fisc pour plus de 2,000 livres de rente.

Louis, auteur de celle de Passac, et Olivier, seigneur de Mauprié et de Boisdevert, qui fut commissaire royal au synode provincial de 1678, et dont la veuve, Elisabeth Green de Saint-Marsault, fut enfermée, en 1700, dans un couvent de la Saintonge avec ses deux filles Louise-Suzanne et Louise-Marianne. Cette dernière, en se convertissant, gagna une pension de 600 livres. Quant à Claude Gourjault, seigneur de la Millière et de Mauprié, tout porte à croire qu'il n'existait plus, lorsque, vers 1698, sa femme Gabrielle Le Geay, dame de la Ralière, en Bas-Poitou, alla, avec deux de ses filles, rejoindre en Allemagne trois de ses fils et une autre fille, tous émigrés depuis plusieurs années. Le cadet de la maison, Jacques de la Ralière, en allant chercher la liberté de conscience dans l'exil, avait sacrifié plus de 12,000 livres de revenu et de brillantes perspectives. Enrôlé dans l'armée de l'électeur de Brandebourg, il avait d'abord été capitaine de cavalerie, puis aide de camp du comte de Roye, et avait ainsi porté les armes contre sa patrie. Une de ses sœurs, Françoise-Olive, mourut à Berlin en 1727, et son frère aîné, Adrien, marquis de la Millière, le seul des enfants de Claude Gourjault qui resta en France, se convertit d'une façon peu honorable.

Louis Gourjault, seigneur de Passac, l'un des fils d'Olivier et d'Elisabeth Gourjault, abjura aussi à la révocation, ce qui n'empêcha pas qu'il fut arrêté comme protestant, en 1696. Deux de ses filles passèrent en Hollande, où son fils aîné, Philippe, se réfugia

aussi avec sa femme Marie de Lestang de Villaines[1]. Philippe ne put, à cause de leur bas âge, emmener avec lui ses quatre filles, Marie, Françoise, Prégente et Louise, que l'intendant fit mettre, en 1698, à l'Union-Chrétienne de Poitiers, où l'on n'eut pas beaucoup de peine à séduire l'esprit de ces enfants.

Charles Gourjault, un des fils de Pierre, fut le chef de la branche de la Bessière. Il était ancien de l'église de Mougon, et fut député par le Poitou au

[1] La famille DE LESTANG possédait en Haut-Poitou les terres de Ry et de Villaines, où elle avait joui de l'exercice du culte sous le régime de l'édit de Nantes. Une partie de ses membres quitta la France après la révocation. MM. Haag rattachent avec beaucoup de vraisemblance à cette famille un sieur de Villaines, écuyer de l'ambassadeur de Hollande, et très zélé protestant, qui « profitait de sa position exceptionnelle pour visiter ses coreligionnaires de Paris, et les exhorter à la persévérance. Le gouvernement avait d'abord voulu le faire arrêter; l'ordre avait même été donné, en 1699, de le conduire à la Bastille; mais violer ainsi en sa personne les privilèges des ambassadeurs, était chose trop grave pour qu'on n'y réfléchit pas à deux fois. On finit par renoncer à employer la force ouverte. Torcy fut chargé d'inviter l'ambassadeur à renvoyer son écuyer, et comme on supposait qu'il prendrait le chemin de la Hollande, l'ordre fut envoyé sur toute la route de l'enlever avec sa famille, avant qu'il eût atteint la frontière. Nous ne savons si le sieur de Villaines fut assez heureux pour échapper à ce guet-apens. » Les savants auteurs de *la France protestante* sont portés à croire aussi que l'un des émigrés de cette maison est le même personnage que l'aide de camp de Guillaume d'Orange, nommé de Lestang, que ce prince, après l'invasion de l'Angleterre, chargea d'aller signifier à l'ambassadeur de Louis XIV l'ordre de quitter Londres dans les vingt-quatre heures. Enfin, les de Lestang établis à Canterbury, vers le commencement du XVIII[e] siècle, descendent également, selon toute apparence de notre famille poitevine.

troisième synode national de Charenton. Après la révocation, son fils Claude, seigneur de la Bessière et de Châteauneuf, qui avait beaucoup souffert pendant les premières dragonnades, émigra avec Jeanne Doyneau, sa femme. C'est de cette dame que Jean Migault parle avec tant de reconnaissance dans le récit des persécutions qu'il endura à cette époque néfaste. Au risque d'attirer l'orage sur elle-même, Mme de la Bessière offrit au pauvre instituteur de Mougon et à sa famille un asile chez elle, puis lui envoya avec la même générosité les clés de son château du Grand-Breuil, mettant à sa disposition son grenier, sa cave et toutes ses provisions.

La branche de Venours était issue, comme la précédente, de Pierre Gourjault, dont le fils Claude, seigneur de Venours et ancien de l'église de Lusignan, fut député, en 1623, au synode de Charenton. Pierre, seigneur du Mey, le plus jeune des fils de Claude, fut converti, en 1681, par la mission bottée, tandis que l'aîné, Charles, marquis de Venours, se fit en toutes circonstances remarquer autant par sa fermeté que par sa modération. En 1653, il engagea les protestants de Chauvigny, dont on avait fermé le temple, à attendre justice de la cour; mais il résista longtemps lui-même aux ordres qui interdisaient le culte dans son château et continua à y appeler, le premier mardi de chaque mois, un ministre des environs. Le curé de Rouillé s'en plaignit au présidial, en sollicitant pour les réparations de son église la moitié de l'amende à laquelle il espérait faire condamner le

marquis. Ces tracasseries, ces continuels dénis de justice n'étaient que le prélude des violences auxquelles on allait recourir pour ramener les réformés. Lorsque, en 1681, les dragons commencèrent leur affreuse mission en Poitou, le fils aîné de Charles Gourjault ayant osé porter à la cour les plaintes de ses coreligionnaires contre l'intendant Marillac, celui-ci s'en vengea, le 15 septembre, en faisant loger vingt-cinq soldats à Venours. Bientôt arrivèrent de nouveaux hôtes de la même espèce, qui amenèrent avec eux des prostituées et firent du château un lieu de débauche, sans égard pour la fille du seigneur, obligée de rester au milieu de leurs orgies, tandis que son père et son frère étaient contraints, par ordre de Marillac, de se retirer à deux lieues de leur maison, et que Pélerin, subdélégué de Lusignan, faisait arrêter et conduire à Saint-Maixent le sieur de la Ralière, cousin de cette demoiselle, qui était allé lui demander de faire cesser cette infamie. A l'époque de la révocation, Charles Gourjault fut enfermé au Château-Trompette, en vertu d'une lettre de cachet; mais bientôt après il parvint à sortir de France et passa en Brandebourg, où l'électeur lui accorda un secours de 1,500 écus et le nomma conseiller de cour et d'ambassade. En 1688, des membres influents du Refuge, réunis à Berlin pour s'occuper des moyens de procurer de nouveaux établissements aux fugitifs qui encombraient certains pays voisins de la frontière de France, résolurent de députer quelques personnages de distinction aux princes protestants pour les remercier de ce qu'ils avaient

déjà fait pour les réfugiés et exciter encore leur générosité et celle des peuples pour les malheureux proscrits français. Le marquis de Venours, chargé de visiter le Danemarck et Hambourg, trouva partout la même sympathie, si ce n'est chez le clergé luthérien de Lubeck, dont l'étroitesse d'esprit inspira tristement le cœur. Charles Gourjault avait lui-même contribué à la fondation, à Harlem, d'une maison pour recevoir les demoiselles nobles qui avaient sacrifié leur fortune pour sortir de France, et d'un autre établissement du même genre à Amsterdam, où l'on recevait de plus les veuves des pasteurs réfugiés. Il mourut à Berlin en 1692. Son fils Alphée, qui avait succombé à la persécution, se décida enfin à sortir de France, en 1699, et alla s'établir en Hollande. Peut-être Émilie de Venours, qui épousa, en 1705, le célèbre Lenfant, était-elle fille d'Alphée.

Erman, *Mém. sur les réfugiés dans le Brandebourg*, t. IX; — *Suite de la Politique du clergé*, p. 126; — *Archives de la Vienne*, C 2, 29, 30; E 2, 22; — Weiss, *Hist. des réfugiés*, II, 17.

Guichard. — La branche aînée de cette famille possédait la terre de Péray, à deux lieues de Parthenay. Lorsque le prêche fut interdit dans cette ville, les Guichard l'établirent dans leur château pour les protestants disséminés dans la Gâtine et éloignés de tout autre lieu de culte. Ce droit fut contesté, en 1681, à Jean Guichard, marquis de Péray, et, l'année suivante, il lui fut défendu d'y faire prêcher. Ce seigneur était très considéré dans le pays et avait été, à diverses reprises,

chargé par les protestants du Poitou de se rendre dans la capitale pour défendre leurs intérêts à la cour, de concert avec le député général. A la révocation, le gouvernement usa de tous ses moyens pour le convertir : il le sépara de sa femme, Catherine de Courcillon, et de sa fille qu'il enferma séparément dans des monastères, et le jeta lui-même à la Bastille. Au bout de quelques mois, on leur permit de se voir en prison, dans l'espoir qu'ils se décideraient à abjurer pour n'être plus séparés. Le 2 avril 1686, Seignelay écrivait à ce sujet au gouverneur de la Bastille : « Le roi veut bien que vous receviez à la Bastille Mme et Mlle de Péray, et qu'elles y demeurent pendant deux jours avec M. de Péray, pour voir si cet expédient produira quelque chose de bon pour leur conversion. J'envoie à M. de la Reynie les ordres nécessaires pour les tirer des couvents où elles sont, et les faire conduire à la Bastille. » Cette entrevue ne produisit point l'effet qu'on en attendait. En 1688, les biens du marquis de Péray étaient donnés à ses enfants, ce qui nous porte à croire qu'il était frappé de mort civile pour cause de religion ; il mourut deux ans après au fort de Pignerol, où apparemment il était détenu pour le même motif. Mme de Péray était encore, en 1687, aux Hospitalières-Saint-Gervais et paraît être restée inébranlable. Quant à sa fille Charlotte, transférée de prison en prison, c'est-à-dire de couvent en couvent, elle finit par abjurer. Catherine Guichard de Péray, qui publia en 1720 une édition du *Traité de la Paix de l'âme*, de Du Moulin fils, et qui mourut, en

1744, directrice de la Société du Cloître à la Haye, était également, à ce qu'il semble, fille du marquis de Péray. Celui-ci avait aussi un fils nommé Jean, comte de Guichard, dont la femme et les deux filles furent enfermées, en 1700, à l'Union-Chrétienne de Luçon.

La branche d'Orfeuille, à laquelle appartient Jacob Guichard, que le Rapport de Colbert de Croissy mentionne comme étant, vers 1665, un des gentilshommes protestants les plus considérés du Poitou, fut ramenée par les mêmes moyens au giron de l'Église, hors de laquelle il n'y avait, de par le roi et le pape, de salut ni dans ce monde ni dans l'autre.

Depping, *Correspondance administr. sous Louis XIV*, IV, 394; — Haag, *La France protestante*.

Guillemeau (Jean), médecin, né, en 1709, à Niort, où de pères en fils ses ancêtres exerçaient la même profession, s'acquit dans sa ville natale une certaine célébrité. Praticien habile, il a consigné ses principales observations dans des *Mémoires*, parmi lesquels on cite l'*Histoire et traitement d'une fièvre scarlatine-épidémique pendant l'hiver de* 1766. Il a laissé, en outre, quelques manuscrits, entre autres des *Homélies*, « qui respirent, dit un biographe, une onction persuasive et la morale la plus pure. » Il les composa pour l'édification de ses frères de Niort, qui, de son temps, célébraient secrètement leur culte dans une maison particulière et au milieu desquels il remplissait les fonctions de ministre. Guillemeau mourut, à Niort, en 1795.

Son fils Jean-Jacques-Daniel, né dans la même ville, en 1736, et mort en 1823, fut aussi un médecin distingué. Attaché aux principes de la révolution, il fut nommé maire en 1793, et montra dans ces circonstances difficiles autant de modération que de courage. Il a beaucoup écrit sur la médecine, mais n'a fait imprimer qu'un *Mémoire sur les chats*, qui ne prouve guère que la bizarrerie de son esprit, et quelques notices historiques insérées dans les Mémoires de l'Athénée des Deux-Sèvres, dont il fut un des fondateurs, et qu'il présida pendant plusieurs années.

De Lastic-Saint-Jal, *Supplém. à la Biblioth. histor. du Poitou.*

Hamonnet (Matthieu), ancien de l'église de Paris, était un riche marchand de dentelles natif de Loudun. Au mois de novembre 1685, après avoir réalisé sa fortune, il se disposait à aller rejoindre un de ses frères qui exerçait à Londres la même profession que lui, lorsqu'une lettre de cachet l'exila à Mayenne. On saisit sur sa personne pour 400,000 livres d'effets de commerce. Sa femme, Rachel Houssaye, essayant aussitôt de sortir de France, fut arrêtée à Valenciennes avec ses deux filles Rachel et Marthe, et mise à la Bastille, où l'on envoya aussi son mari. En 1687, on transféra celui-ci à Loches et sa femme à la citadelle d'Amiens, et, l'année suivante, les mauvais traitements ne pouvant vaincre leur constance, on les expulsa l'un et l'autre du royaume. L'immense fortune d'Hamonnet fut donnée à la plus jeune de ses filles, Marie, qui, après s'être montrée « très dérai-

sonnable, » se convertit à point pour la recueillir. Ses autres enfants, François, Rachel, Marthe et Marguerite, préférèrent l'exil.

Haag, *La France protestante.*

Harpedane (Jules), seigneur de Languillier, d'une famille anglaise établie dans l'Ouest depuis le XIVe siècle, embrassa chaudement le parti du prince de Condé, auquel il rendit plus d'un service dans les premières guerres. Il tomba entre les mains des catholiques à Jarnac; mais, rendu bientôt à la liberté, il continua à servir sous La Noue. Au mois de juillet 1570, le conseil de la reine de Navarre lui confia le gouvernement de Fontenay et des autres parties du Poitou soumises aux princes. Deux ans après, la Saint-Barthélemy l'obligea à chercher un asile derrière les murailles de la Rochelle. Charles IX lui ayant ordonné d'en sortir sous peine d'être traité comme criminel de lèse-majesté, Languillier lui répondit par une lettre pleine de noblesse et de fermeté, où il ne cachait ni son attachement à la religion réformée ni la défiance que lui inspirait la parole du roi. Les Rochelais lui témoignèrent leur confiance en lui donnant une place au conseil, et il fut un de deux que le corps de ville désigna pour écouter les propositions que le baron du Vigean, son cousin, vint bientôt apporter de la part du gouvernement. Il réclama énergiquement contre l'attentat commis sur la personne du négociateur de la cour par des gens qui, moins sincèrement attachés à leur parti, ne craignaient pas

de le souiller, devant l'abandonner ensuite. L'année suivante, les Rochelais l'envoyèrent en Angleterre pour hâter le départ des secours promis par Elisabeth; mais la reine, circonvenue par l'ambassadeur de Charles IX, se montra sourde à toutes leurs instances. Une mauvaise flotte ramassée par Montgommery, et équipée avec les seules ressources des protestants réfugiés en Angleterre, partit cependant avec quelques vivres, mais ne réussit point à forcer la ligne ennemie. Rebuté par un premier échec, Montgommery s'éloigna sans écouter Languillier, qui, malgré tous les obstacles, s'engageait à faire entrer un convoi dans le port. Renvoyé en Angleterre, notre Poitevin y fut encore plus mal accueilli. En 1577, il fut un des signataires du traité de Bergerac. On ignore l'époque de sa mort.

Hector (Barthélemy) était un pauvre voiturier de Poitiers, qui, dans ses voyages, avait entendu prêcher l'Évangile et s'y était attaché. Pour avoir la liberté de servir Dieu selon sa conscience, il était allé s'établir à Genève avec sa femme et ses enfants, et il colportait des livres de piété dans les pays voisins pour gagner la vie de sa famille. Au mois de mars 1556, il fut arrêté dans les vallées du Piémont et traduit devant le parlement de Turin, qui lui fit subir un interrogatoire sur ses croyances. Hector ne consulta que sa conscience. Ses réponses furent transmises à l'inquisiteur de la foi, qui le somma de se rétracter, et, sur son refus, le déclara hérétique et le renvoya à ses

juges pour prononcer la peine. Le parlement rendit son arrêt en ces termes : « Vu le procès fait par lesdits vicaire et inquisiteur audit Hector, persistant et persévérant en lesdites hérésies et erreurs; avec la sentence par eux donnée le 10e jour de ce présent mois de juin, par laquelle ledit Hector, comme obstiné, a été déclaré hérétique et schismatique, réprouvé et séparé de l'Eglise, et renvoyé à son juge séculier pour être brûlé selon la loi, ladite cour a condamné et condamne ledit Barthélemy Hector à être brûlé vif en la place du château de cette ville un jour de marché. » Un retentum portait que le patient serait étranglé avant de sentir le feu. La sentence fut exécutée le 20 juin. Au pied du bûcher on offrit vainement la vie à Hector s'il voulait se faire catholique. Jusqu'au dernier moment il ne cessa d'exhorter le peuple à la crainte de Dieu et de prier pour ses juges.

Crespin, *Histoire des Martyrs.*

Huault, famille de Châtellerault établie à Genève. En 1671, Pierre Huault, orfèvre, fut reçu bourgeois de cette ville avec ses trois fils, dont deux, Jean-Pierre et Ami, se sont fait un nom comme peintres sur émail. En 1686 ils passèrent à Berlin, où ils reçurent une pension de l'électeur, puis ils retournèrent à Genève en 1700. Parmi leurs ouvrages on cite une *Famille de Darius*, d'après Le Brun. Quelques-uns de leurs portraits ont été gravés.

Haag, *La France protestante.*

Hudel (Jean), fils d'un poêlier de Fontenay, étudiait pour être pasteur et était proposant lorsque l'édit de Nantes fut révoqué. Il eut la faiblesse d'abjurer, et nous trouvons sa signature parmi celles des principaux protestants de Fontenay au bas d'un acte du 22 avril 1686, où ils témoignent des soins du curé de N.-D. pour les convertir. Espérant sans doute être observé de moins près à la campagne qu'au sein d'une petite ville, il se retira ensuite dans la famille de sa femme, Madeleine Le Camus, à Bazôges-en-Pareds, où il se fit marchand. Il reprit en même temps la profession de sa religion et se mit à visiter ses frères du Bocage pour les engager à persévérer dans leur foi. Arrêté bientôt après par ordre de l'intendant Foucault, il fut traîné dès lors de prison en prison, sans qu'on pût obtenir de lui qu'il reniât ses croyances. Après avoir été détenu une année à la Bastille, il fut envoyé, en 1692, au château de Loches; en 1696, il était dans celui d'Angers, où on poussait la dureté jusqu'à empêcher ses enfants de le voir, de peur qu'il ne les engageât à persister dans la foi pour laquelle il souffrait si courageusement. La même année on le transféra au château de Saumur et il demanda la liberté; l'évêque de Luçon, M. de Barillon, consulté, répondit que si on la lui rendait il pervertirait les nouveaux convertis de son canton; et dès lors il ne fut plus question de lui ouvrir les portes de la prison. Cependant le geôlier, plus humain que les règlements, lui permettait de voir sa femme et ses enfants, dont deux étaient venus se fixer à Sau-

mur pour adoucir la captivité de leur père ; c'était une de ses filles, Aimée, et Jean, l'aîné de ses fils, qui s'était mis en apprentissage chez un artisan de la ville. Les prisonniers pouvaient se voir : on les réunissait pour la promenade et pour les repas, que pendant quelque temps ils prirent même dans une auberge ; mais des ordres sévères vinrent bientôt les priver de la consolation de communiquer les uns avec les autres et avec les personnes du dehors ; leurs livres leur furent enlevés, et on ne laissa entre leurs mains que de mauvais ouvrages de controverse désignés par des prêtres. Hudel resta encore pendant dix-huit mois soumis à ce régime. Au mois d'octobre 1701, on l'envoya avec un autre prisonnier du Poitou au château de Nantes, où on les recommanda au zèle du gouverneur, M. de Miane, qui s'était signalé par les conversions les plus difficiles, mais auquel le ministre Pontchartrain était obligé de rappeler les principes les plus élémentaires de l'honnêteté, ce qui nous laisse beaucoup à penser sur sa manière de catéchiser les détenus. Cependant de Miane échoua, et on ramena Hudel inconverti et inconvertissable au château d'Angers et plus tard à celui de Saumur. En 1712, on le renvoya à Nantes. Ce ne fut, à ce qu'il paraît, qu'au mois de mars 1716, après avoir passé plus de vingt-cinq ans dans les fers qu'il recouvra la liberté. Le premier usage qu'il en fit fut de retourner dans le Bocage prêcher l'Évangile. Une lettre de l'abbé Gould, du 22 mai 1619, nous apprend qu'il n'était plus alors dans le pays, mais qu'avant d'en

partir il avait « tout perverti » du côté de la Forêt-sur-Sèvre, et même amené un catholique à la religion réformée. En 1722, les biens de Madeleine Le Camus et, l'année suivante, ceux de son mari étaient mis en ferme par la régie, ce qui nous annonce qu'ils avaient été chercher hors de France la paix qu'ils ne pouvaient pas trouver dans le royaume.

Toute la famille Hudel montra une grande fermeté pendant la persécution. Tandis qu'on le laissait croupir dans les prisons, sa femme et ses filles s'exposaient à partager sont sort en assistant aux assemblées du désert, notamment à celles qui se firent sur différents points de la paroisse de Bazôges, en 1698. Le curé signalait la femme de Hudel, ses deux fils, ses trois filles et sa belle-mère comme les protestants les plus opiniâtres du pays, et leur maison comme le refuge de toutes les victimes de l'intolérance dans la contrée. En 1714, ses filles furent enlevées et enfermées aux Nouvelles-Catholiques de Nantes. Une note envoyée de Fontenay à l'intendant, vers 1699, mentionne aussi René Hudel, médecin, et son frère, comme « ne faisant point leur devoir et méritant d'être pressés et châtiés, attendu la déclaration que ledit médecin a faite de vouloir vivre et mourir huguenot. »

Arch. de la Vienne, C 2, 29-33; — Depping, *Correspondance administr.*, IV, 443, 499 [1].

[1] Notre savant compatriote, M. B. Fillon, fera bientôt paraître une notice détaillée sur Hudel, dans laquelle il donnera des renseignements nouveaux sur l'état des protestants du Bas-Poitou après la révocation de l'édit de Nantes.

Jamet (Lyon), sieur de Chambrun, poète, ami de Marot, de Mellin de Saint-Gelais et d'Étienne Dolet, naquit à Sanxais, d'une famille bourgeoise ou de petite noblesse qui existait encore dans les environs au xviie siècle. Nous avons déjà parlé de lui à l'occasion de sa fuite à Ferrare, où la persécution l'obligea de se retirer, vers 1536, auprès de Renée de France qui le prit pour secrétaire. Il revint en France avec cette princesse et mourut vers 1561, en Normandie, où deux de ses frères étaient allés s'établir sous le règne de François Ier. Jamet avait écrit un certain nombre de pièces de vers, dont quelques-unes, remarquables par la facilité et la naïveté de l'expression, ont été imprimées avec les œuvres de Clément Marot, son modèle.

Dreux-Duradier, *Récréations historiques*, I, 178.

Janvre (Philippe), seigneur de la Bouchetière, né, vers 1530, de Georges Janvre et de Marguerite de Saint-George, fut élevé probablement dès son enfance dans la religion réformée par sa mère, dont toute la famille se convertit à cette époque. Lorsque la guerre civile éclata, il prit les armes et se fit remarquer par sa bravoure dans les rangs des huguenots. Ses blessures l'ayant obligé de renoncer à la carrière militaire, Henri de Condé, lieutenant du roi de Navarre, le prit sous sa protection avec ses biens, « recognoissant, dit ce prince, les bons, dignes et continuelz services qu'il avoit faictz à ce party depuys les premiers troubles, s'estant trouvé en toutes les occasions

qui s'en estoyent présentées, où il avoit faict tout devoir de gentilhomme d'honneur et de valeur, ce que, au moyen de son indisposition à cause des blessures qu'il avoit cy-devant reçues, il ne pourroit pas cy-après continuer et supporter le travail et fatigue de la guerre. » Il dut quitter la France après l'édit de proscription de 1585, mais il y rentra dès que les événements eurent porté Henri IV au trône, et ce prince le nomma membre de son conseil privé. Philippe mourut vers 1596.

Daniel, son fils, ou Philippe son petit-fils, ayant établi le culte dans le château de la Bouchetière, qui faisait partie de l'église de Champdeniers, dont il était éloigné de trois lieues, le présidial l'y interdit, en 1646. Philippe avait épousé, en 1628, Marguerite Dauzy, fille de Gédéon, seigneur de Lestortière. Il en eut trois fils : Daniel, Philippe et Charles, souches d'autant de branches dont nous parlerons successivement.

Daniel, seigneur de la Bouchetière, fut enfermé en 1692, comme protestant, dans l'abbaye de Saint-Jouin. En 1699, il était encore signalé comme mal converti et, selon toute apparence, il fut emprisonné de nouveau ; mais il ne paraît pas que la persécution l'ait décidé à émigrer ou qu'il ait pu y réussir ; car il était encore en Poitou, en 1702, époque où il cautionnait et se chargeait de représenter dans un mois le sieur de Gagemont, nouveau converti suspect, qui n'avait obtenu de la cour qu'à cette condition la permission de s'absenter pendant ce temps. Charles

Janvre, fils de Daniel et d'Olympe Chasteigner [1], se laissa arracher une abjuration, mais il se hâta de passer en Angleterre avec sa femme, Marianne Falaizeau, et, le 17 octobre 1686, ils firent la reconnaissance de leur faute devant l'église française de Londres. Le marquis de Ruvigny, parent de la Bouchetière, lui fit obtenir une compagnie dans son régiment de dragons, dont il devint plus tard commandant. En 1719, il fut rappelé par le régent et envoyé en Poitou, avec une mission que nous avons fait connaître ailleurs. Ses deux fils furent capitaines,

[1] Fille de Charles CHASTEIGNER, seigneur de la Grollière, « homme d'esprit et fort considéré, » est-il dit dans le Rapport de Colbert de Croissy. Il habitait la paroisse de la Grolle, près de Vieillevigne. Daniel Chasteigner, seigneur de la Grollière avant lui, avait été député par la Bretagne au synode national de 1631. Ils étaient de la célèbre maison de Chasteigner, dont le rameau du Lindois a aussi professé la réforme, et à laquelle appartenait également l'abbesse de Saint-Jean de Thouars, Philippe Chasteigner, fille aînée de Jean, seigneur de la Roche-Posay, et de Claude de Montléon, dont nous avons rapporté la conversion.

Une autre famille de ce nom, celle de CHATEIGNER du Bergeriou, sortie du commerce et originaire de la ville de la Rochelle, à laquelle elle a fourni plusieurs maires, était également protestante. Daniel Châteigner, sieur du Bergeriou, emprisonné pour cause de religion à la révocation, fut élargi le 9 juillet 1686, à la caution de Henri de Vendée du Boischappeleau, qui s'engagea devant l'intendant à payer six mille livres si, dans l'intervalle d'une année, du Bergeriou allait s'établir dans les pays étrangers. Un de ses parents, le sieur des Roches-Cramahé, probablement Hector-François Châteigner, jeté à la même époque dans un cachot, y subit avec une grande constance les plus odieux traitements. C'est peut-être à cette famille que se rattache celle du même nom établie dans la Caroline du Sud depuis la révocation de l'édit de Nantes.

l'un de cavalerie, l'autre d'infanterie, au service de l'Angleterre, et s'établirent en Irlande.

Philippe Janvre, seigneur de la Moussière, second fils de Philippe et de Marguerite Dauzy, épousa, en 1663, Madeleine de Goulaine[1]. En 1699, le gouvernement s'occupait du salut de leur fils et de leur fille, comme le prouve la note suivante : « Le sieur de la Moussière, âgé de 24 à 25 ans, et sa sœur, de 26 ou 27, n'ayant ni père ni mère, sont très mal convertis, riches et de mauvais exemple pour la religion. Il faudrait mettre la demoiselle aux Ursulines de Niort avec Melle de Germon, qui le désire fort, et qui se promet de la faire convertir. » L'intendant enjoignit en conséquence à ce jeune homme et à sa sœur de se faire catholiques, et il finit apparemment par être obéi.

Charles Janvre, seigneur de Lestortière, troisième fils de Philippe, eut le courage, en 1681, d'aller, avec le marquis de Venours, faire entendre à Louvois les plaintes des réformés poitevins au sujet des dragonnades. Après la révocation de l'édit de Nantes, il endura, ainsi que sa femme, Marie Du Fay de la Taillée, de longues et cruelles persécutions avec une grande constance. Enfermé dans la citadelle de Pierre-

[1] D'une famille bretonne, dont plusieurs rameaux se sont étendus en Bas-Poitou. En 1698, une vieille dame de Goulaine, habitant la paroisse du Vieux-Pouzauges, ses deux fils et sa fille cadette étaient dénoncés à l'intendant pour ne pas faire leur devoir, et cette dernière, à la sollicitation de l'évêque de Luçon, fut enfermée à la Propagation de cette ville.

Encise, il y resta six ans et fut transféré dans celle d'Angers, en 1695. Au mois de septembre de la même année, il implora la liberté, en protestant de son dévouement au service du roi, mais en gardant sur la religion un silence complet; or, comme on ne lui reprochait précisément que sa foi, on ne lui ouvrit les portes de son cachot qu'en 1700, et ce ne fut pour le conduire dans une nouvelle prison, au château de Nantes. Au mois d'août de cette même année, Pontchartrain adressa à d'Ableiges des « ordres pour faire mettre la dame de Lestortière dans la maison de l'Union-Chrétienne de Poitiers, son fils à l'abbaye de Nouaillé, la veuve à l'Union-Chrétienne de Fontenay, et sa fille dans la même maison de Poitiers. » Quelques mois après, de nouveaux ordres étaient donnés pour faire sortir de l'abbaye de la Selle Lestortière fils, qui apparemment s'était converti dans cet intervalle, et dont tous les descendants en effet ont été catholiques.

Beauchet-Filleau, *Diction. des familles du Poitou*; — *Arch. de la Vienne*, C 2, 29; — *Corresp. administr.*, IV, 454.

Kerveno (Louis-François de), seigneur de l'Aubonière, paroisse de Sainte-Pexine, près de Sainte-Hermine, fut condamné aux travaux forcés, en 1686, pour avoir essayé de sortir du royaume, dont le séjour lui était devenu insupportable depuis qu'il ne pouvait plus y professer sa religion. Enchaîné sur sa galère, il eut à lutter contre la plus rude tentation; car on lui faisait entrevoir la liberté

ou un adoucissement à sa peine comme prix d'une abjuration. Vers le milieu de l'année 1691, l'abbé Du Mahis, ancien ministre converti à l'époque des premières dragonnades, et qui, depuis quelques années, avait fait une mission en Bas-Poitou concurremment avec la cavalerie du grand roi et aux frais de sa majesté, écrit à Bossuet de s'employer « afin que ce gentilhomme passe de sa galère dans quelque communauté, où il y ait plus lieu d'espérer quelque effet des efforts que Mme des Coulandres [1], sa sœur, qui est si bien convertie, ferait pour sa conversion. » L'évêque de Luçon faisant aussi des démarches en faveur de l'Aubonière et de deux autres gentilshommes du Bas-Poitou détenus sur les galères pour la même cause : « Sa Majesté désire, avant toute chose, lui répondit le ministre Pontchartrain, que vous vous assuriez s'ils ont fait abjuration, s'ils sont en bonne résolution de la faire, et, si vous assurez S. M. que l'on peut faire fond sur leurs paroles, elle leur accor-

[1] Suzanne Chabot, qui avait épousé Alexandre de Goyon (ou Goujon), seigneur des Coulandres, belle-sœur de notre galérien, habitait Bourdevaire, dans la paroisse de Sainte-Cécile. Elle avait avec elle Mlle des Fontaines, sa sœur, ainsi qu'une demoiselle Du Vignau, qui n'étaient pas aussi bien converties. On se déchargea apparemment sur Mme des Coulandres du soin d'achever la conversion de sa sœur, qui, en 1702, seulement commençait à aller à la messe. Quant à Mlle Du Vignau, qui y paraissait aussi quelquefois, le curé de Sainte-Cécile conseille, à la même époque, pour « lui faire faire tout à fait son devoir, de donner ordre... que, si dans deux mois elle ne fait pas son devoir de catholique apostolique et romaine, on la mettra à Poitiers aux Propagantes ou Filles de l'Union-Chrétienne. » *Archives de la Vienne*, C 2, 30.

dera la grâce que vous demandez pour eux. » Nous ne savons si Kerveno la voulut à la condition qu'on y mettait. On se décida cependant, au mois de septembre 1692, à le détacher de la chaîne pour le conduire à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; mais il est possible que cette faveur n'eut d'autre motif que l'état de sa santé, tellement altérée par le régime des galères et les mauvais traitements, qu'il ne put se rendre à sa destination et mourut à l'hôpital l'année suivante.

Sa femme, Marie Chabot [1], n'avait pas été plus heureuse dans une tentative qu'elle fit, en 1688, pour passer en Angleterre. Surprise sur les côtes de la Basse-Normandie avec quelques autres fugitifs poitevins, elle fut maltraitée et volée par les paysans, conduite à Coutances et condamnée à la réclusion perpétuelle, peine qui équivalait pour les femmes à celle des galères pour les hommes. D'autres membres de la famille réussirent apparemment à s'échapper de France; car, la même année, le fisc mettait en ferme les biens de Kerveno-Archambault et des demoiselles Kerveno, notamment la maison de l'Au-

[1] Marie-Charlotte CHABOT, fille de Charles, seigneur du Chaigneau, près la Roche-sur-Yon, et sœur de la dame des Coulandres dont il a été question dans la note précédente. Plusieurs branches de la famille Chabot ont professé la religion protestante. Celle des barons de Jarnac est la principale; mais elle n'appartient pas à l'histoire du Poitou. Celle du Chaigneau embrassa la réforme vers 1560 et y resta fidèle, comme on voit, jusqu'après la révocation. D'autres familles de ce nom, celle de Niort notamment, appartenaient aussi à notre église avant cette époque.

bonière. Les difficultés que l'on éprouvait à convertir les personnes en âge de raison avaient déterminé le clergé à s'y prendre plus tôt, et, au mois de janvier 1699, l'intendant, à la prière de l'évêque de Luçon, fit mettre à la Propagation de cette ville la cinquième fille de Mme de Kerveno, du Poiroux, enfant d'une dizaine d'années, que l'on dut trouver docile aux bons enseignements.

Bossuet, *Correspondance*; — D. Fonteneau, t. 65; — *Archives de la Vienne*, C 2, 29.

La Fontenelle (Paul de), sieur de la Violière, près de la Copechagnère, était né catholique, et, dans sa jeunesse, avait même été page d'un évêque de Nantes. A trente ans, il épousa Antoinette Durcot[1], fervente chrétienne, qui lui fit bientôt partager ses convictions. C'était une douzaine d'années avant la révocation. Il fallait une foi bien décidée pour embrasser une religion menacée de la plus violente persécution et que

[1] La famille Durcot était depuis longtemps protestante. Pierre Durcot, seigneur de la Roussière, avait été un des compagnons d'armes dévoués de Henri IV. En 1620, son fils aîné, le baron de la Grève, fut nommé gouverneur de la place de sûreté de Royan. Deux ans après, un de ses frères et lui furent blessés et un autre tué à la défaite de Soubise par Des Roches-Baritaud. C'est probablement de cette famille que descendait le sieur de la Roussière que la cour faisait arrêter, vers le mois d'avril 1691, parce qu'il avait gagné à prix d'argent un prêtre de Nantes pour le marier avec la demoiselle de la Bratière, protestante comme lui, sans exiger qu'ils s'approchassent des sacrements. Deux ou trois ans après la révocation, nous voyons aussi le fisc s'emparer des biens d'une dame de la Roussière, de Montaigu, qui avait émigré.

les peureux se hâtaient déjà d'abandonner. En effet, peu d'anciens protestants firent preuve de plus de conviction et de courage que ce prosélyte. Pour rester fidèle à la religion de son choix, il résolut de passer dans un pays protestant, où il avait déjà envoyé un de ses fils. Au printemps de l'année 1688, il avait réussi lui-même à joindre les côtes de la Basse-Normandie avec sa femme, son autre fils et une de ses filles, lorsqu'ils furent découverts. Blessé par la populace, qu'on avait lancée à leur poursuite, La Fontenelle fut conduit dans la prison de Coutances, puis dans celle de Rouen, et condamné, ainsi que sa femme, à une réclusion perpétuelle. Son fils fut envoyé chez les jésuites de Poitiers, d'où il sortit en 1691. Quant à ses trois filles, enfermées successivement dans différents couvents, à Poitiers, à Niort, à Fontenay et à Luçon, elles y passèrent plusieurs années. Cependant, la Violière et sa femme obtinrent enfin la permission de rentrer chez eux, au prix sans doute d'une abjuration; mais elle fut si peu sincère qu'à peine revenu il se mit à visiter ses frères, dans leurs maladies surtout, et à les encourager à la persévérance. Toujours épié, il fut de nouveau arrêté avec sa femme et ses filles, en 1698, et conduit à Saumur, d'où on le transféra au château de Nantes deux ans après. Nous ignorons quand il en sortit; mais il semble avoir réussi enfin à se sauver en Angleterre. Comme il fut le premier protestant de sa maison, il faut supposer qu'Armand de La Fontenelle, qui, d'après l'Histoire des évêques de Luçon, mourut à Batavia brigadier-

général et commandant des troupes hollandaises dans l'Inde, était son fils ou son petit-fils.

Archives de la Vienne, C 2, 29 et 30; — *Hist. des év. de Luçon*, 609.

La Forest (Charles de) de Montpensier, seigneur de Vaudoré, capitaine huguenot, était fils de Guy de la Forest et de Marguerite de Montbron de Fontaine-Chalandrai. On le voit pour la première fois combattre à Coutras, en 1587. D'Aubigné raconte à cette occasion qu'il vengea d'un mot les Poitevins et les Saintongeois vexés de voir le Béarnais exalter à tout propos la valeur de ses compatriotes les Gascons. La troupe du vicomte de Turenne commençant à plier : « Ce ne sont là ni Poitevins ni Saintongeois, » s'écrièrent Montausier et La Forest. Piqués d'honneur, les Méridionaux revinrent à la charge, et cette saillie contribua ainsi au succès de la journée. L'année suivante, il s'empara de Bressuire au moyen des intelligences qu'il avait dans cette place. Le capitaine La Forest qui reçut une balle à chaque bras à la défense de la Garnache, dans les premiers jours de 1589, est probablement notre officier poitevin. En 1591, Vaudoré était gouverneur de Parthenay. Il assista, en 1596 et 1597, aux assemblées politiques de Loudun et de Châtellerault. Cette dernière l'envoya dans les Provinces-Unies pour exposer sa situation et détruire les fâcheuses impressions que la cour de France essayait de répandre à l'étranger sur les sentiments de cette célèbre réunion. La Forest réussit parfaitement dans cette mission. Enfin, en 1599, il fut député par l'Anjou à l'assem-

blée de Saumur. Marié d'abord à Jeanne de la Brunetière, le sieur de Vaudoré épousa, en 1605, Anne Poussard. Il n'eut point d'enfants du second lit; mais il paraît en avoir laissé du premier; car, en 1725, vivait à Bressuire une dame de la Forest-Montpensier, que l'abbé Gould se flattait d'avoir convertie avec sa famille, et qui fut la dernière protestante de cette ville. A la mort de Charles de La Forest, la seigneurie de Vaudoré passa à Salomon de Brémond, fils de sa sœur Louise de La Forest. Charles avait établi le culte réformé non-seulement à Vaudoré, près de Saint-Jouin-de-Milly, mais aussi dans sa terre de la Brossardière, proche de la Châtaigneraie, où eut lieu, en 1595, l'horrible massacre dont nous avons parlé.

Deux pasteurs du nom de La Forest ont desservi l'église de Mauzé au XVIIe siècle, et M. Haag en cite un troisième, ministre de Niort en 1569, qui a écrit une *Critique du Tableau de l'œuvre de Dieu*, qui se conserve manuscrite dans la collection Dupuy, 103, à la Bibliothèque impériale.

La Tour (de). — On lit dans le Journal d'un bourgeois de Paris qu'en 1525 (ou 1527) « un gentilhomme nommé M. de La Tour, Poictevin, qui estoit un des gens d'armes du duc d'Albanie en Escosse, quand iceluy seigneur duc y estoit pour le roy dudict pays régent, fut bruslé au marché aux Pourceaulx lez Paris, par arrest de la cour de parlement. Ceste exécution dudict de la Tour fut faicte, le samedy vingt-sixiesme d'octobre, pour ce qu'estant en Escosse, il

y avait semé plusieurs erreurs luthériennes. Et avant, en sa présence, fut battu de verges le sien serviteur au cul de la charrette et eut la langue coupée pour avoir tenu la secte de Luther, dont il se repentit, parquoy n'en mourut. »

Ce martyr des premiers temps de la réforme était probablement de la famille Prévost du Chastelier-Portault, qui a joué un rôle assez actif dans la révolution religieuse en Bas-Poitou, et dont une branche était désignée sous le nom de La Tour. Il pouvait être aussi de la maison de La Tour de Boisrogues, qui conserva longtemps un grand attachement à la foi évangélique. En 1683, La Tour de Boisrogues, ancien de l'église d'Aizenay, fut député au dernier synode du Poitou. Après la révocation de l'édit de Nantes, l'évêque de Luçon lui fit enlever ses filles, qui furent enfermées aux Nouvelles-Catholiques de Paris. Plus tard, ne pouvant obtenir qu'on les lui rendît, il demanda qu'on les mît chez la marquise de Merville. L'évêque, consulté à ce sujet, répondit que si on les jugeait suffisamment converties, on pouvait les envoyer à cette dame, « pourvu qu'elle promît de ne les pas confier à leur père, qui est très mauvais catholique. » C'est ainsi qu'on était obligé de nommer les protestants depuis que S. M. Louis le Grand avait prématurément décrété qu'il n'y en avait plus dans son royaume. Mais les demoiselles de Boisrogues n'avaient nullement profité de leur séjour au couvent. Quoiqu'on n'eut « rien pu gagner sur leur esprit, » on les remit cependant à la marquise, au milieu de

l'année 1696, en lui prescrivant de s'entendre avec l'évêque pour les endoctriner.

Journal d'un bourgeois de Paris publié par M. Lalanne; — *Correspond. administr. sous Louis XIV*, IV, 446.

La Tousche (Daniel de), seigneur de la Ravardière près Monts-sur-Guesne, était fils de François de La Tousche et de Généreuse de Champeron. Hardi navigateur et héritier de la pensée qui avait conduit Villegagnon, Ribaut, l'Audonnière et Gourgues dans le Nouveau-Monde, il essaya à son tour d'y fonder un établissement colonial, et échoua, comme eux, moins devant les difficultés de l'entreprise que par l'insuffisance des moyens mis à sa disposition par le gouvernement. Il était déjà connu par ses voyages lorsque Henri IV, dans les derniers temps de son règne, le chargea d'aller sur les côtes du Brésil visiter l'île de Maranham, antérieurement explorée par le sieur des Vaux, gentilhomme de Touraine, qui conseillait au roi d'y établir une colonie. La Ravardière justifia le choix qu'on avait fait de lui pour cette mission par la manière dont il la remplit; mais à son retour Henri IV était mort et les finances de l'État, livrées au pillage des grands, ne permirent pas de donner suite à cette entreprise. Ce ne fut qu'après beaucoup de délais et de difficultés que La Tousche obtint de la régente quelque argent pour un nouvel armement avec le titre de lieutenant-général des contrées qu'il pourrait soumettre. On lui adjoignit les sieurs de Razilly et de Sancy, qui avaient fortement appuyé

son projet à la cour. La petite expédition, composée de trois navires seulement, partit de Cancale le 19 mars 1612, et arriva le 26 juillet à l'entrée de la grande anse de Maranham. Trois jours après, les colons débarquèrent dans l'île. Bien accueillis par les sauvages topinambous, ils s'y établirent sans obstacle et bâtirent un fort auquel ils donnèrent le nom de Saint-Louis. Au bout de quelques mois, Razilly revint en France pour solliciter des secours et prendre d'autres colons. La Ravardière, pendant un séjour assez long qu'il fit dans ces parages, explora les côtes du continent dans une étendue de plus de trois cents lieues, poussa des expéditions jusqu'en Para et entra en relations avec les tribus voisines, qui dès lors renoncèrent à l'horrible coutume de manger leurs prisonniers. Cependant la France ne devait pas profiter des patriotiques efforts de notre Poitevin. Les Portugais, jaloux de voir une colonie rivale s'établir sur les côtes du Brésil, attaquèrent La Ravardière, qui, après quelques combats, dut se retirer devant des forces supérieures et rentra en France. Le projet de colonisation du Maranham fut alors définitivement abandonné; et, au lieu de venger le drapeau français, le gouvernement laissa Saint-Louis à l'Espagne. La Tousche seul continua à porter sa pensée de ce côté, et dix ans après, en 1623, on le voit faire de nouveaux préparatifs pour un troisième voyage aux Indes Occidentales. Cette fois il s'adressa à un armateur de la Rochelle; mais nous ignorons le but de cette entreprise et ne savons pas même s'il y donna suite.

Daniel de La Tousche avait établi sa résidence en Bretagne, où probablement il termina sa carrière. En 1608, cette province l'avait député à l'assemblée politique de Gergeau. En 1621, l'assemblée de la Rochelle le nomma vice-amiral de la flotte protestante. Enfin, en 1631, il était ancien de l'église de Plouer et fut député au synode de Charenton, auquel il ne put toutefois assister. — La Ravardière n'avait, à notre connaissance, qu'une fille, laquelle épousa un certain M. de Saint-Maurice, qui se fit catholique, en 1622, à l'exemple de son frère ou beau-frère M. de Brassac, gouverneur de Châtellerault.

La Trémoille. — Cette famille, une des plus grandes de France et la plus puissante de l'Ouest, où un grand nombre de fiefs relevaient de son duché de Thouars, avait pour chef, à l'époque des premières guerres de religion, le duc Louis III, qui, après avoir accueilli les idées nouvelles avec une indifférence qui passa pour une véritable connivence, devint catholique fougueux, et fut, en 1576, un des instigateurs de la Ligue en Poitou. Il mourut l'année suivante au siége de Melle, laissant de son mariage avec Jeanne de Montmorency un fils, nommé Claude, et une fille, Charlotte-Catherine, comtesse de Taillebourg, qui s'est acquis une triste célébrité. Après s'être faite protestante en 1586, pour épouser le prince de Condé, Henri de Bourbon, elle fut accusée de l'avoir empoisonné au bout de deux ans de mariage. Condamnée à mort par les premiers juges, puis absoute en par-

lement, elle revint au catholicisme en sortant de prison, et il n'est pas douteux que cette résolution, connue d'avance, n'ait, avec le grand nom de la coupable, contribué à son acquittement.

Claude de La Trémoille, duc de Thouars et prince de Talmond, né en 1566, fit ses premières armes dans les rangs des catholiques; mais la vue des excès de la Ligue développa de bonne heure en lui un penchant naturel vers des idées tout opposées. Il choisit, pour passer dans le camp huguenot, le moment où l'édit de 1585 venait de frapper les protestants de proscription, et il alla aussitôt avec une nombreuse suite de gentilshommes offrir ses services au prince de Condé, qui en ce moment assiégeait Brouage. Ce n'était point un auxiliaire à dédaigner que le plus riche possesseur de fiefs du Poitou, pouvant à lui seul mettre une petite armée sur pied, et se présentant surtout dans de telles conjonctures. Aussi le chef huguenot songea-t-il dès lors à se l'attacher plus intimement. La nouvelle qu'un corps détaché de troupes protestantes avait surpris le château d'Angers vint le détourner de ses projets et du blocus de Brouage, pour courir au secours des auteurs de cet audacieux coup de main et conserver leur conquête. Son nouvel allié le suivit; mais lorsqu'ils arrivèrent, un concours de circonstances malheureuses avait déjà fait retomber la place au pouvoir des catholiques, et l'armée, prise à revers, ne pouvant plus repasser la Loire, fut obligée de se disperser. La Trémoille se sauva avec Condé à Guernesey. C'est l'année sui-

vante, à leur retour, que le prince, obéissant tout à la fois à son intérêt politique et à une véritable passion, épousa la jeune sœur du seigneur de Thouars. Vers le même temps, Claude fit ouvertement profession de la religion réformée. Les fêtes du mariage étaient à peines finies que Condé dut se remettre en campagne. Aidé de son beau-frère, il surprit et défit près de Saintes le régiment de Tiercelin. Dans cette rencontre, le duc de Thouars, renversé d'un coup de hallebarde avec son cheval sur lui, courut les plus grands dangers. Au printemps de l'année suivante, le roi de Navarre l'envoya assiéger Talmond, dont le château ne se rendit qu'après l'arrivée des secours que ce prince amena en personne. Quelques mois après, à Coutras, Henri lui confia le soin de protéger le centre de l'armée à la tête de la cavalerie légère. La Trémoille soutint bravement le premier choc de l'ennemi; mais le corps qu'il commandait fut écrasé, et il eut lui-même un cheval tué sous lui.

Après la mort tragique de son beau-frère, Claude continua à servir sous les ordres du roi de Navarre, qu'il aida à reprendre Marans, au mois de juin 1588; puis il guerroya tout l'été contre les ligueurs, leur enleva Saint-Loup et Doué, mais sans pouvoir rentrer dans Thouars. Il battit près de Poitiers un régiment et lui enleva son drapeau qu'il alla présenter au Béarnais en Bas-Poitou. A la suite de cette laborieuse campagne, il se rendit à la Rochelle, où était convoquée une assemblée politique, aux délibérations de laquelle il prit part.

Dans les années qui suivirent, il combattit aux côtés d'Henri IV sur presque tous les champs de bataille où ce prince disputa sa couronne aux ligueurs. A Ivry, il contribua au succès de la journée en enfonçant un escadron de troupes wallonnes. Il fit, en 1591, sous les ordres de Conti, une campagne en Haut-Poitou, et, deux années après, il fut un de ceux qui entreprirent le blocus de Poitiers, où la Ligue dominait toujours. La correspondance secrète qu'il entretenait avec quelques habitants, l'assurance qu'on lui donnait que la plupart étaient portés à reconnaître Henri IV, avaient fait décider cette entreprise qui, mal exécutée, n'eut point le succès espéré. En 1595, il combattit à Fontaine-Française, et, au mois d'août de la même année, le roi récompensa ses services en érigeant Thouars en duché-pairie. Ce ne fut toutefois que quatre ans après, à la suite de jussions réitérées, que le parlement se décida à enregistrer les lettres-patentes. Le pape se montra également fort mécontent de cette faveur accordée à un hérétique. Ce fut, du reste, la seule que reçut La Trémoille. Quoiqu'il eut rendu plus d'un service à Henri IV, il estimait médiocrement ce prince, et ne se gênait guère pour dire ce qu'il en pensait. Son influence ne tarda pas d'ailleurs à offusquer le gouvernement.

Après la chute de la Ligue, contre laquelle il avait puissamment aidé Henri IV, le duc de Thouars s'attacha exclusivement à la défense des intérêts huguenots, séparés déjà de ceux du Béarnais, et même dans plus d'une circonstance sacrifiés par lui aux exigences

de la majorité. Il assista à la plupart des assemblées politiques aux laborieux efforts desquelles on dut le sage édit de Nantes, et présida même celle de Châtellerault, en 1597. La cour dans cette circonstance n'épargna rien pour le corrompre. De Thou et Schomberg, chargés de négocier avec les députés les conditions d'un édit, avaient mission secrète de tâcher d'abord de le gagner, en lui offrant pour lui et ses amis le produit du péage de la Charente à Taillebourg pendant trente ans, deux brevets de maréchaux de camp avec une pension de mille livres pour chacun, et dix brevets de mestres de camp avec des pensions de mille écus. La Trémoille leur fit cette belle réponse, que nous a conservée son ami d'Aubigné : « Messieurs, je vous excuse, qui venez de travailler pour éteindre la Ligue, et ayant trouvé un parti enflé d'intérêts particuliers, ne l'avez plus tôt piqué au lieu plus sensible que vous l'avez réduit à néant. Pour vous montrer qu'il n'y a rien de tel parmi nous, quand vous me donneriez la moitié du royaume, refusant à ces pauvres gens qui sont à la salle ce qui leur est nécessaire pour servir Dieu librement et sûrement, vous n'auriez rien avancé. Mais donnez-leur ces choses justes et nécessaires et que le roi me fasse pendre à la porte de l'assemblée, vous aurez achevé et nul ne s'émouvra. » Dans la suite, ce trop puissant vassal inspira des craintes encore plus vives à la cour, qui se disposait à employer la force contre lui, lorsqu'il mourut le 25 octobre 1604.

Il avait été question, en 1594, de le marier avec

la fille de Lesdiguières, mais Henri IV n'avait pas voulu laisser consommer cette alliance entre deux des plus puissants chefs du parti huguenot. Le 11 mars 1598, Claude avait épousé une des filles de Guillaume II d'Orange, Charlotte-Brabantine de Nassau, qui mourut en 1631. Ils laissèrent deux fils, Henri, duc de Thouars, et Frédéric, comte de Laval, qui fut tué à Venise en 1642, plus une fille nommée Charlotte, qui fut la digne épouse du loyal James Stanley, comte de Derby et souverain de l'île de Man. Cette dame, que Walter Scott se plaît à nous dépeindre, dans *Peveril du Pic*, comme une catholique superstitieuse, était au contraire une protestante pieuse et éclairée, des vertus de laquelle les historiens anglais rendent témoignage.

Henri de La Trémoille, né à Thouars le 21 décembre 1598, fut d'abord pour le parti huguenot l'objet de grandes espérances, qui, fondées seulement sur le souvenir des services de son père, ne se réalisèrent point. En 1621, l'assemblée de la Rochelle lui ayant offert le commandement du cercle d'Angoumois et Saintonge, il refusa ce périlleux honneur et ne parut même pas à cette célèbre réunion. Cependant il n'était point encore gagné à la cour, et il aurait bien voulu ne pas répondre non plus à l'invitation que Louis XIII lui fit faire de le suivre dans son expédition contre les protestants de l'Ouest; mais n'osant pas encourir la colère du roi, il le suivit au siége de Saint-Jean-d'Angély et lui ouvrit les portes de Taillebourg. En 1628, il compléta sa sou-

mission en menant des troupes au siége de la Rochelle, et en abjurant, le 18 juillet, entre les mains du cardinal de Richelieu, au grand chagrin de sa famille. Henri mourut en 1674. Il avait épousé, en 1619, Marie de la Tour, fille de Henri de Bouillon et d'Elisabeth de Nassau. C'est Marie de la Tour qui fit construire le magnifique château de Thouars, où s'engloutit une partie de l'immense fortune des La Trémoille, grandement ébréchée déjà par les dépenses et les pertes qu'ils avaient faites pendant les guerres [1]. Cette dame mourut en 1665. Depuis l'abjuration de son mari, elle avait fait tout ce qu'elle avait pu pour élever ses enfants dans sa religion; mais nous allons voir que l'aîné, Henri-Charles, fut de bonne heure

[1] On ne peut compter parmi les causes de la décadence de cette grande fortune, celle que M. Berthre de Bourniseaux, dans son Histoire de Thouars, donne comme la principale. C'est, selon lui, la duchesse Brabantine qu'il en faudrait accuser. « Elle abandonna, dit-il, ses immenses revenus à des prédicants fougueux, qui, sous prétexte de propager leur doctrine, abusèrent de ses libéralités au point qu'à la majorité de son fils, le duché était endetté de plus de 14 cent mille livres. » Si ces choses-là se réfutaient, nous dirions que, du temps de la princesse Brabantine, il n'y avait, à Thouars et pour tout le pays environnant, qu'un seul pasteur, homme distingué du reste, aux modestes appointements de 500 livres environ, dont près de la moitié était prise sur la subvention du gouvernement et le reste formé par l'église et les seigneurs de Thouars. M. de Bourniseaux reproche de plus à Brabantine d'avoir, en 1593, chassé les Dominicains de Thouars, et brûlé une partie du couvent des Cordeliers, sous le prétexte que ces moines l'avaient indiscrètement lorgnée au moment où elle se mettait au bain. Si, en cette année-là, une duchesse a commis ce méfait, ce ne peut être une duchesse huguenote, car Brabantine, d'après M. de Bourniseaux lui-même, n'épousa le duc de Thouars que cinq ans plus tard.

soumis à des influences contraires. Le cadet, Louis-Maurice, après avoir suivi la carrière des armes, se convertit et embrassa l'état ecclésiastique. Sa fille, Marie-Charlotte, qui épousa, en 1662, Bernard de Saxe-Weimar, persévéra seule dans sa religion jusqu'à sa mort, arrivée en 1682.

Henri-Charles de La Trémoille, né en 1620, fut, après la conversion de son père, placé auprès de l'abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, puis au collége des jésuites de cette ville, et enfin chez différents maîtres catholiques. En sortant de leurs mains, il résolut de passer en Hollande pour y apprendre le métier des armes à l'école du prince d'Orange, et, au bout de quelque temps, il embrassa la religion protestante. Depuis lors il habita presque constamment les Pays-Bas, où les États lui firent une pension, et il épousa, en 1648, Amélie de Hesse-Cassel, fille du landgrave Guillaume. Revenu en France au milieu des agitations de la Fronde, il offrit d'abord ses services à la cour; mais, n'en ayant pas obtenu les honneurs qu'il attendait, il se jeta dans le parti de Condé et leva des troupes avec lesquelles il guerroya sans grand succès dans le Poitou et la Saintonge. Le manque de ressources l'obligea enfin à repasser en Hollande. Vers la fin de l'année 1655, il rentra en France après avoir obtenu une amnistie; mais le cardinal Mazarin le fit bientôt arrêter à cause des rapports qu'il continuait avec Condé. Enfermé d'abord dans la citadelle d'Amiens, où il passa plusieurs mois, il obtint dans la suite la permission de demeurer en Poitou, puis

quelques remuements ayant eu lieu dans la province, on jugea prudent de l'en éloigner, et il fut exilé à Auxerre et ensuite à Laval. En 1662, il retourna en Hollande, où il fut, deux ans après, nommé gouverneur de Bois-le-Duc. Dans un nouveau séjour qu'il fit en France, en 1668 et les années suivantes, le roi essaya de le convertir par les arguments qui pouvaient le plus toucher un ambitieux. Après un dernier voyage en Hollande, il revint et abjura en 1670. Ses enfants l'imitèrent, à l'exception de Charlotte-Emilie-Henriette, qui épousa, en 1680, le duc d'Oldenbourg. Henri de La Trémoille mourut en 1672, avant son père. Il avait pris le titre de prince de Tarente, en vertu des prétentions de sa famille à la couronne de Naples. Il a laissé des Mémoires, qui ont été publiés en 1767. A sa mort, sa veuve se retira à Vitré, et, après la révocation, obtint l'autorisation de sortir du royaume. Elle alla se fixer avec le pasteur Roye, son chapelain, à Francfort-sur-le-Mein, où elle mourut en 1693.

Sainte-Marthe, *Généalogie de la maison de La Trémoille*; — Haag, *La France protest.*; — P. Marchegay, *Bulletin de la Soc. de l'Hist. du Protest. fr.*, t., VI, 191; — *Mém. du prince de Tarente*; — *Manusc.* de D. Fonteneau, t. LXXXVII.

La Vallade (Pierre de), pasteur, originaire de Bergerac, vint desservir l'église de Fontenay à la fin de l'année 1603. Il y épousa, en 1608, Louise Billaud, et mourut vers le commencement de 1633. On a de lui plusieurs ouvrages polémiques de peu d'intérêt. Son début fut une *Brève response à un certain escrit*

intitulé : Catéchisme et abrégé des controverses de nostre temps; Fontenay, 1608, in-8°. Le père Baile, auteur du livre attaqué, ne répliqua pas; mais un certain Marcellin de Villeneuve, son disciple, l'ayant fait pour lui dans une simple lettre, où l'on promettait une réfutation plus étendue, La Vallade riposta par la *Desconfiture de l'Avant-coureur*; Fontenay, 1608, in-12. — Au mois de septembre 1609, le capucin Ange de Raconis, étant venu à son tour donner quelques prédications à Fontenay, se trouva, par suite d'un excès de zèle, engagé dans une discussion avec le ministre. On prit jour pour une conférence, mais les deux champions commençaient à peine à échanger leurs arguments, que le lieutenant civil et criminel vint leur intimer l'ordre de se séparer. Le capucin fut soupçonné d'avoir secrètement ménagé cette intervention pour se tirer d'embarras. C'est tout ce que l'on peut apprendre du récit de ce « Pourparler amiable » publié par le sieur du Chastellier-Barlot. En 1617, à la suite d'une nouvelle discussion, le pasteur fut encore attaqué dans un libelle informe intitulé « Conférence tenue entre Michel l'Ange, capuchin, contre P. de La Vallade, » quoiqu'il ne s'agisse nullement de l'entrevue du ministre et du moine. La Vallade ne paraît pas s'être occupé de cette agression ; mais s'attaquant à un adversaire plus sérieux, il publia une *Apologie pour l'Epistre des ministres de l'Eglise de Paris contre le livre d'A.-J. Du Plessis de Richelieu, évesque de Luçon*, la Rochelle, 1619, in-folio, qui resta sans réponse, mais fut mise à l'index par l'archevêque de Paris. En

1620, La Vallade eut encore un démêlé fort vif avec les capucins de la Mission, qui semaient partout sur leur passage la haine et le trouble. Il existe enfin un opuscule de notre pasteur intitulé : *Les cendres à M. Galtier, se disant de la compagnie de Jésus, opposées aux Estrennes par luy présentées à MM. de la Religion de Fontenay-le-Comte*; Niort, 1625, in-8o.

Le Proust (François), seigneur du Ronday, naquit à Loudun, en 1550, se fit recevoir, en 1571, avocat au parlement, et revint ensuite se fixer dans sa ville natale, où il occupa longtemps une place dans le consistoire. Il entreprit un commentaire latin sur la coutume du Loudunois, et fit quelques recherches historiques au sujet *De la ville et château du Loudunois, du pays et des habitans*. Il mourut le 26 juin 1615.

Son frère cadet, Pierre Le Proust, seigneur de Beaulieu, né le 20 mars 1554, entra aussi dans le barreau, et, après avoir longtemps exercé à Paris, fut obligé pour sa santé de revenir à Loudun, où il travailla à la composition d'un commentaire sur la coutume du pays. Il le laissa en mourant, le 29 juillet 1609, à son frère, qui y joignit ses propres observations.

Pierre Le Proust, seigneur de Bar, avocat en parlement, fils de François, hérita des travaux de son oncle et de son père, y mit la dernière main, et les publia sous le titre de *Commentaire sur les coutumes du pays de Loudunois, par M. Pierre Le Proust, seigneur de Beaulieu*; Saumur, 1612, in-4o. La coutume du

Loudunois n'ayant jamais subi la formalité de l'homologation par le parlement n'avait point force de loi ; aussi les auteurs du commentaire ont-ils dû emprunter l'autorité des coutumes voisines au moyen de conférences entre les usages du pays et ceux des autres provinces. C'est ce qui faisait le mérite de leur recueil et le rendait utile.

Le Roy (André), sieur du Puy, d'une famille bourgeoise de la Rochelle établie à Fontenay depuis la fin du xvie siècle, était fils de Jacob Le Roy et de Louise Charrieu. Son père était un médecin habile, ami des lettres et que le savant Jean Besly honorait d'une affection toute particulière. André suivit la même profession et s'y fit aussi remarquer. Il publia, à Fontenay, en 1687, un *Traité de la fièvre maligne*, et, vers la même époque, un petit volume sur *la Peste*, que nous n'avons pu découvrir. Le Roy avait abjuré en 1685, sous la pression des autorités fontenaisiennes et du curé de Notre-Dame, Garipault de Ligny, auquel il dédia cependant son premier ouvrage, dans l'espoir, sans doute, d'endormir par cette flatterie la vigilance du clergé. Mais la contrainte dans laquelle il vivait finit par lui paraître intolérable, et il s'enfuit, dans les premiers jours d'août 1688, avec sa femme Esther Le Cand, parente du ministre Cottiby. Il laissa en France une belle bibliothèque et n'emporta que ses manuscrits. Ses biens furent abandonnés à son frère Daniel, lieutenant dans un régiment de cavalerie. Dans la suite celui-ci émigra aussi

et le peu qu'il avait fut livré à son frère et à sa sœur François et Louise. Leur autre frère Jacob, sieur de la Saulnière, demeurant à Puy-de-Serre, avait aussi passé à l'étranger avec Marie Chapon, sa femme.

Notes manuscrites de M. B. Fillon.

Lussauld (Charles), médecin à Niort, est auteur d'un ouvrage intitulé : *Functionum fœtus officialium assertio cum animadversionibus in contrariam exercitationem Philippi le Goust, doctoris medici*, Niort, 1651, in-8°, auquel on trouve réuni *Caroli Lussauld apologia adversus obtrectationes Ph. le Goust*. Guy Patin dit que Lussauld fit paraître, en 1663, une *Apologie pour les médecins, contre ceux qui les accusent de trop déférer à la nature*; et il ajoute que notre docteur avait principalement en vue M. Amyraut, ministre de Saumur, qui avait émis cette opinion dans le dernier volume de sa Morale chrétienne. Patin faisait peu de cas de l'ouvrage de Lussauld. Celui-ci jouissait cependant de la réputation d'un homme fort expert dans son art. Il mourut, à Niort, le 16 juillet 1676, conseiller et médecin ordinaire du roi. — Sa fille, Marguerite, persévérant dans sa foi avec une grande constance, contraria longtemps par son exemple et ses conseils les efforts du clergé pour convertir les protestants de Niort, après la révocation. En 1699, Augier de la Terraudière supplia l'intendant de l'éloigner de cette ville, et des ordres furent donnés en conséquence pour l'enfermer dans un couvent.

Manceau (Balthazar), pasteur, consacré en 1596 au colloque de Mougon, desservit d'abord la paroisse de Melle, puis celle de Parthenay, qu'il avait quittée depuis peu pour celle de Belleville, lorsqu'il fit paraître la *Réfutation de ce qu'a produit le cordelier Machau contre la doctrine des églises réformées pour destourner la femme du sieur Sarrouette, gouverneur de Parthenay*, Fontenay, 1611, in-4°, ouvrage fort médiocre, qui n'a pas préservé de l'oubli le nom de son auteur.

Marchegay. — Cette famille est du nombre de celles du Bas-Poitou qui, par leur constance, ont lassé la persécution, et professent encore aujourd'hui la religion de leurs pères, les violences exercées contre elle à la fin du xviie siècle n'ayant réussi qu'à chasser de France plusieurs de ses membres. Vers le mois de mai 1688, Pierre Marchegay fut arrêté, près de Coutances, avec quelques autres Poitevins, qui allaient, comme lui, s'embarquer pour une nouvelle patrie. La peine des galères, prononcée d'abord contre eux, fut commuée par le parlement de Rouen en celle de la détention perpétuelle. Son sort ne découragea point plusieurs de ses parents, qui essayèrent à leur tour de sortir de France et furent assez heureux pour y réussir. A la suite de la déclaration du mois de février 1699, le cadet des fils de Pierre Marchegay, sieur de la Davière, de la paroisse de Saint-Denis-la-Chevasse, passa à l'étranger. A la même époque, André et Alexandre Marchegay, de Sigournais, allaient aussi s'établir hors du royaume, et, au mois d'octobre

de la même année, leur mère Françoise Mouchard, veuve de Jacob Marchegay, des Brissonneries, allait les rejoindre, malgré son âge, avec un autre de ses enfants nommé Ozée. Le lieutenant criminel les condamna par contumace, Ozée aux galères perpétuelles et sa mère à la réclusion dans un monastère. L'appel interjeté par la famille devant le parlement fut rejeté et la sentence exécutée en effigie sur l'une des places de Poitiers, le 7 août suivant. Jacob, Paul et Jeanne Marchegay, restés en France, demandèrent, en 1701, main-levée des biens séquestrés de leur mère et de leurs frères fugitifs, et l'obtinrent, l'année suivante, en produisant des certificats de catholicité. Toutefois la fille seule, placée chez une dame de Ferville, passait pour assez bien convertie ; quant à ses frères ils n'étaient catholiques que de nom. L'un d'eux paraît être le même que Paul Marchegay, sieur des Tuileries, qui épousa Louise Majou, fille de Samuel [1], et en eut deux filles, qui furent enfermées, en 1722, à l'Union-Chrétienne de Luçon, où leur mère fut mise, deux ans après, tandis que son fils était confié aux jésuites de la même ville. De nos

[1] S. Majou avait abjuré durant les dragonnades; puis la cour lui faisant un crime de n'être pas sincèrement converti, l'avait, au bout de quelques années, fait jeter à la Bastille, où il resta dix-huit mois. Il en sortit, le 19 novembre 1690, tout aussi peu convaincu qu'en y entrant et mourut en 1700. Son testament, daté du 12 janvier 1696 et publié, en 1854, par M. Paul Marchegay, est un gage de sa foi et du repentir qu'il eut de l'avoir un instant reniée. Samuel était frère de François Majou du Tremblay, de Daniel, sieur de Lansonnière, et de Marguerite, femme de Daniel Deladouespe, desquels nous avons parlé à l'occasion

jours, M. Paul Marchegay, ancien archiviste d'Angers, descendant de la même famille, est un des hommes dont les consciencieux travaux ont le plus contribué à éclairer l'histoire de nos provinces de l'Ouest.

Marconnay (de). — Cette famille noble et ancienne, sortie des environs de Mirebeau, a acquis dans le Refuge une certaine illustration. Lancelot de Marconnay, qui servit Henri IV de son épée, est la souche à laquelle se rattachent les diverses branches dont nous avons à parler. De ses nombreux enfants, nous ne mentionnerons que Louis, Charles et Pierre, dont un des fils, Louis, seigneur de Beaulieu, se réfugia en Hollande après la révocation. Avec Charles commença la branche de Châteauneuf. Louis, l'un de ses fils, qui avait épousé, en 1655, Françoise du Refuge, abjura, en 1688, sous l'empire de la terreur, tandis que sa femme opposa aux convertisseurs une longue résistance. Il est vrai que si elle fut privée de la liberté, elle fut néanmoins traitée avec une douceur exceptionnelle; « elle ne reçut, dit Elie Benoist, que des honnêtetés et des caresses dans un couvent où on l'avait mise, et d'où on ne lui a permis de sortir qu'après huit années de détention inutile. » Elle passa ensuite en Hollande, où s'étaient retirés deux de ses enfants, Samuel-Philémon et Marie, expulsés

de cette dernière famille. Il eut quatre fils et cinq filles. Samuel, l'un d'eux, mourut à Zell, et l'aînée des filles, Philippine, suivit en Frise son mari François Deladouespe, laissant en France, Charlotte, une de leurs filles, qui épousa, en 1700, Charles-René de Farcy, et fut l'aïeule du général vendéen De Bonchamps.

de France, en 1688, comme huguenots opiniâtres. Susanne, l'une des filles de Samuel-Philémon, inspira une vive passion au spirituel auteur du Chef-d'œuvre d'un inconnu, Paul de Saint-Hyacinthe, qui l'enleva publiquement, en 1722, et l'emmena à Londres, où il l'épousa.

Louis de Marconnay, l'aîné des fils de Lancelot, épousa Marie Gourjault et fut père de Gabriel, de Louis, dont sortit le rameau de Mornay, et d'Olivier, seigneur de Blanzay, qui, en 1686, se réfugia à Berlin, où il mourut conseiller d'ambassade deux ans après. Louis, seigneur de Mornay, termina sa carrière quelques jours avant la révocation, en protestant de son attachement à sa religion et en exprimant le vœu que ses enfants y fussent élevés. L'aîné cependant se convertit et, resté en France, recueillit la fortune de son frère Gabriel-Promenas et de sa sœur Charlotte-Emilie, qui allèrent s'établir à Berlin avec leur mère, Susanne Marin de la Chasselandière.

Gabriel, fils de Louis de Marconnay et de Marie Gourjault, mourut avant la révocation, ainsi que sa femme, Marie Rogier [1], laissant : Louis, sur lequel nous reviendrons ; Gabriel, seigneur du Verger, qui, après la révocation, émigra en Prusse, abandonnant

[1] Son père Jean Rogier, seigneur d'Irais, conseiller et secrétaire de Henri de La Trémoille, fut un protestant dévoué à la cour et que Louis XIII employa souvent comme négociateur auprès des rebelles. Considéré par le parti huguenot comme une espèce de traître, il fut, dans une de ses missions à la Rochelle, insulté par la populace, et, assiégé dans son hôtel, il ne dut sa délivrance qu'à l'intervention

ses deux filles enfermées dans un couvent de Loudun, et deux garçons, qui furent élevés dans le catholicisme; Pierre, qui resta dans le pays, et enfin Louise, qui épousa, en novembre 1677, Henri-Charles Fouquet, seigneur de Bourniseaux [1].

Louis de Marconnay épousa Marie-Elisabeth Gourjault, fille de Claude, seigneur de la Millière. A la révocation, il fut arrêté et conduit à Pierre-Encise, et sa femme au monastère de la Visitation de Loudun, d'où on la transféra au château de Loches, le 5 août 1687. Ces rigueurs ne les ayant nullement convertis, le gouvernement leur permit, quelque temps après, de sortir du royaume, où il retint leurs cinq enfants en bas âge pour les élever dans la religion romaine. Louis de Marconnay passa d'abord en Hollande, où le prince d'Orange voulut le retenir; mais son oncle maternel, M. Du Bellay d'Anché [2], attaché à la cour de

du maire. Personne ne fut étonné de le voir dans le camp catholique aux siéges de cette ville et de Saint-Jean-d'Angély, et nous croirions même qu'il changea de religion, à l'exemple de son maître le duc de Thouars, si, en 1700, nous ne trouvions son petit-fils, Charles, seigneur de Thiors, enfermé comme protestant au château de Nantes.

[1] H.-C. Fouquet, fils de Charles et Charlotte Du Bellay, quitta la France, en 1689, avec son frère le sieur de Souvigny et plusieurs sœurs. Dès le 1er juin, le fisc mit à l'encan les mobiliers de leurs châteaux de Bourniseaux et des Fourchelimiers, paroisse d'Amaillou. Henri-Charles alla se fixer en Prusse, où il reçut le titre de conseiller de cour et d'ambassade. Sa fille y épousa un d'Agould de Bonneval, d'une ancienne famille originaire du Dauphiné. La mère des Fouquet, Charlotte Du Bellay, expulsée de France après avoir été vainement enfermée plus de deux années chez les religieuses de la Visitation d'Abbeville, mourut à Berlin en 1712.

[2] Claude Du Bellay, venu à Berlin avant la révocation, fut cham-

l'électeur, le pressant de venir à Berlin, il s'y rendit, en 1688, et fut nommé maréchal de la cour du margrave Christian-Louis. Dans l'émigration, Louis de Marconnay et Elisabeth Gourjault eurent encore des enfants, entre autres Charles-Octave et Christian-Louis. Ce dernier, filleul du prince Christian-Louis de Prusse, fut capitaine au service de cette puissance, tandis que son frère devint conseiller d'ambassade, puis de guerre et des domaines du roi.

Louis-Olivier de Marconnay, jurisconsulte distingué, né à Berlin, le 8 novembre 1733, était fils de Charles-Octave ou de Christian-Louis. Attaché d'abord à la chambre de justice de Berlin, il fut, en 1763, nommé conseiller de légation, puis successivement premier conseiller et rapporteur au département des

bellan de Frédéric-Guillaume, qui le chargea de l'établissement des réfugiés originaires de l'Ouest, et lui confia l'éducation des margraves Albert-Frédéric, Charles-Philippe et Christian-Louis. Il avait déjà rempli en France les fonctions de gouverneur du fils de Henri-Charles de La Trémoille. Il mourut en 1694. Son frère Théodore Du Bellay de Monbrelais se réfugia aussi en Prusse et termina sa carrière à Berlin, en 1711, avec le titre de conseiller d'ambassade. Après son départ, le gouvernement avait fait raser sa maison. C'est, à ce que nous croyons, le château de Piogé, près d'Availles-en-Thouarsais, qui fut victime de cette inepte vengeance. Quant à celui du Puy-d'Anché, berceau de cette famille, où il y avait une église de fief au XVIe siècle, il était situé près de Sauzé; mais les Du Bellay, attachés au service des La Trémoille, s'étaient depuis établis à Thouars et dans les environs. L'un d'eux, le sieur du Plessis-Bellay, qui assista comme agent de La Trémoille à l'assemblée de Loudun, en 1689, s'était déjà trouvé à celles de Châtellerault en 1597 et de Grenoble en 1615. En 1620, il était gouverneur de la place de Taillebourg, appartenant aux ducs de Thouars.

affaires étrangères, conseiller privé du directoire supérieur français, conseiller supérieur du consistoire et inspecteur du gymnase français. On a de lui quelques ouvrages de circonstance publiés sous le voile de l'anonyme : *Lettre sur le Diogène décent et la cause bizarre de M. de Prémontval*, Berlin, 1756, in-8°; — *Lettres d'un ami de Leyde à un ami d'Amsterdam*, Berlin, 1757–1760, 5 vol. in 8°; — *Lettre d'un partisan de la cour de Vienne sur la paraphrase et l'amplification du mémoire de M. de Hallen*, Berlin, 1757, in-8°; — *Remercîment de Candide à M. de Voltaire*, Amst., 1760, in-8°. En outre, Marconnay a traduit en français quelques publications allemandes sur la guerre de sept-ans et la succession de Bavière. Il fut aussi un des rédacteurs de la Nouvelle Bibliothèque germanique et de la Gazette littéraire. Il mourut à Berlin le 28 juin 1800.

Erman, *Mém. sur les réfugiés*, IX, 191 ; — *Archives de la Vienne*, C 2, 29 et 30 ; E 2, 19 ; — Haag, *La France protest.* ; — Beauchet-Filleau, *Diction. des familles du Poitou.*

MASSON. — Deux pasteurs de ce nom, Jean et Philippe, ont desservi l'église de Civray au XVIIe siècle. Jean Masson, fils de l'un d'eux et lui-même ministre à Cozes, après avoir vu sa maison pillée par les dragons et la plupart des livres de sa bibliothèque jetés au feu, quitta la France avec ses fils Jean et Samuel encore enfants.

Samuel, qui fut ministre de l'église anglaise de Dordrecht et vivait encore en 1735, a été le principal

rédacteur de l'*Histoire critique de la République des lettres*, et a publié quelques ouvrages de polémique.

Jean, après avoir terminé ses études dans une université de Hollande et s'être aussi fait recevoir ministre, consacra aux lettres la plus grande partie de sa vie. Dans l'automne de 1708, il résolut de visiter la terre classique d'Italie pour étendre ses connaissances sur l'antiquité, principal objet de ses travaux. Il s'arrêta à Rome, à Naples, à Venise, et ne revint qu'au bout de quinze mois à la Haye, d'où il passa aussitôt à Londres. Il paraît depuis lors s'être fixé en Angleterre. Ses ouvrages, remarquables par une connaissance approfondie de la littérature et des usages de l'antiquité, sont : *Jani templum Christo nascente reseratum*, 1700 ; — *Lettres critiques sur le nombre des descendants de Jacob qui passèrent de Chanaan en Égypte*, 1705 ; — *Notes sur les inscriptions recueillies par Gruter*, 1707 ; — *Horatii Flacci vita*, 1708, ouvrage qui fut attaqué avec une grande violence par Dacier, auquel notre auteur répondit dans une *Lettre à M. de Valincour*, insérée dans le tome III de l'Histoire de la République des lettres ; — *Plinii secundi junioris vita*, 1709 ; — *Annus solaris antiquus*, 1712 ; — *Notes sur les médailles des rois de la Comagène*, 1719 ; — *Æl. Aristidis vita*, 1722 ; — *The slaughter of the children of Bethleem, as an historical fact vindicated*, 1728. Sans parler de quelques autres ouvrages attribués à Masson, on trouve encore dans l'Histoire de la République des lettres plusieurs dissertations sorties de sa plume.

Philippe Masson, pasteur de l'église française de

Londres, en 1742, descendait comme les précédents des ministres de Civray.

Parmi les réfugiés dont les biens furent confisqués sous Louis XIV, on trouve le sieur Masson, des Deffents, dans l'élection de Saint-Maixent. Une autre famille de ce nom, dont quelques membres ont aussi émigré habite encore Mouchamps, et est restée fidèle à la foi de ses ancêtres. Après la révocation, Masson de la Sanelière dit Boutinière-Masson fut arrêté pour ne s'être pas marié devant le prêtre. Au bout de dix-huit mois, il promit, pour sortir de prison, de « faire son devoir de catholique et de faire réhabiliter son mariage ; » mais quand il fut en liberté, la conscience reprenant le dessus, il ne parut jamais à l'église.

Martineau (Denis), sieur du Plessis, géographe, naquit à Fontenay, le 1er mai 1651, de Louis Martineau, assesseur civil et lieutenant particulier au siége royal de cette ville, et de Catherine Aleaume. Ayant embrassé l'état écclésiastique, il fut pourvu d'un prieuré en Saintonge, où les relations qu'il eut avec des protestants l'amenèrent à adopter leurs doctrines. La révocation l'obligea, bientôt après, à aller chercher un asile en Hollande, où il publia, en 1700, une *Géographie* en trois volumes, assez estimée par le compilateur Lenglet-Dufresnoy, pour qu'il en ait fait la base de sa Méthode pour étudier la géographie.

Au nombre des émigrés poitevins, on trouve aussi un Pierre Martineau, d'une famille d'apothicaires de Coulonges. C'est vraisemblablement de lui que des-

cendent les Martineau établis à Norwich, qui, de père en fils, ont longtemps exercé la chirurgie avec beaucoup de mérite. De nos jours le pasteur unitaire de Liverpool, James Martineau, par ses traités religieux, et surtout sa sœur Miss Harriet, née à Norwich en 1802, par de nombreux ouvrages remarquables par l'élévation des vues et des sentiments, se sont fait en Angleterre une grande réputation [1].

Mauclerc. — Parmi les gentilshommes poitevins qui restèrent sur le champ de bataille de Jarnac, en 1569, se trouvait le sieur de la Muzanchère, probablement Nicolas Mauclerc, possesseur de cette terre située près d'Apremont. L'aîné de ses fils, Pierre, fut le père de François, seigneur de la Muzanchère et baron de Beaussais, ancien de l'église de la Jaudonnière, député du Poitou au synode d'Alençon en 1637, et chargé d'affaires des églises de la province lors de la vérification de leurs titres en 1665. Il avait épousé, en 1625, Françoise Le Geay de la Ralière, et laissa quatre fils, Guy, Jacques, Pierre et Jean. Guy n'attendit pas la révocation pour abjurer, et dans la suite on utilisa son zèle contre ses propres parents. En 1698, l'évêque de Luçon remettait à l'intendant une note ainsi conçue : « Ecrire à M. de la Muzanchère afin qu'il oblige M. de Nesmy, son beau-frère, à mettre en pension chez des curés deux de ses fils qui sont

[1] Deux des ouvrages de miss Martineau, *The essantial faith of the universal Church* et *Feats on the fiord*, ont été traduits en français.

chez lui, âgés de 11 et 12 ans. » C'est ainsi qu'on se servait d'un prosélyte pour la conversion de ses proches [1]. Son frère Jacques, seigneur de St-Philbert, préféra l'émigration à la dégradation d'une pareille apostasie. Pierre, seigneur de la Ferté, montra d'abord de l'attachement à sa religion et voulut même, en 1682, faire prêcher dans son château; mais les dragonnades triomphèrent de son zèle, et l'un de ses fils devint évêque de Nantes. Enfin Jean, sieur du Saunay, recevait, en 1688, une pension en récompense de sa conversion.

Samuel Mauclerc, seigneur de Marconnay, second fils de Nicolas de la Muzanchère, était, en 1607, ancien de l'église de Poiré, et fut député au synode de la Rochelle; dix ans après, il assista à celui de Vitré, et était alors ancien de la Garnache. Son petit-fils, Jacques Mauclerc, essaya, quelques années avant la révocation, d'établir le culte dans son fief de Saint-Christophe-du-Ligneron; mais, bientôt après, la cour le lui interdit et les persécutions qui suivirent le ramenèrent au giron de l'Église. Sa femme, Marthe de

[1] Malgré ces soins, le sieur et la dame Tinguy de Nesmy n'étaient pas encore catholiques en 1700. Le 17 novembre de cette année, Pontchartrain écrivait à d'Ableiges : « S. M. veut que vous obligiez les sieur et dame de Nesmy de se défaire de leurs domestiques nouveaux convertis et d'en prendre d'anciens catholiques. Il faut aussi exciter le sieur de la Muzanchère, frère de cette dame, à la voir souvent : le roi a confiance en la bonne conduite de cet homme, et vous pouvez lui dire que S. M. lui saura très bon gré du soin qu'il prendra pour mettre sa sœur et son beau-frère dans la bonne voie. » *Corresp. administr.*, t. IV, 455.

Jaucourt, qu'il avait épousée en 1662, mourut au contraire protestante.

Nous ne savons à quelle branche rattacher Julien Mauclerc, seigneur du Ligneron, vivant au XVIe siècle, et dont on publia en 1646, à Paris, un traité d'architecture, non plus qu'un Mauclerc du Ligneron mort en 1607 avec la réputation d'un savant botaniste, et qui peut-être n'est autre que Julien lui-même. Ce dernier, en tous cas, parait-être le même personnage que le sieur du Petit-Bois auquel nous consacrons un article.

MIGAULT (Jean) naquit vers la fin de l'année 1644 ou dans les premiers jours de janvier 1645, se maria à dix-huit ans et succéda en même temps à son père comme maître d'école à Moulay, paroisse de Fressine, et comme lecteur au temple de Mougon. A ces fonctions il joignit, en 1670, celles de notaire que lui confia le seigneur de ce dernier bourg. Père d'une famille déjà nombreuse, Migault trouvait dans son travail et surtout dans son école, chaque année plus prospère, les moyens de suffire aux besoins de sa maison, où régnaient l'aisance et la paix, lorsque la persécution vint briser sa carrière. Il dut d'abord, en 1681, renoncer à sa charge de notaire, et, pour conserver son école, aller se fixer à Mougon. Il y était depuis quelques mois seulement, lorsque, le 22 août, les dragons y arrivèrent pour convertir les habitants. Voyant approcher l'orage, il avait eu soin d'éloigner ses enfants, qui étaient cachés chez leurs parents ou des amis, à l'exception du plus jeune, né depuis quelques

jours seulement. Un sous-officier commença par demander à l'instituteur s'il voulait se faire catholique, et, sur son refus, se retira; mais aussitôt Migault vit arriver successivement neuf dragons qui, l'imprécation et les menaces à la bouche, se mirent à exiger pour eux ou leurs chevaux des denrées qu'on ne pouvait se procurer dans le bourg. Cette circonstance le sauva; car les soldats lui ayant permis de sortir pour envoyer acheter des provisions à Niort, il se trouva en présence de six nouveaux cavaliers, qui se faisaient indiquer sa maison. Il comprit que sa perte était jurée, et, cédant aux conseils de quelques voisines catholiques, il résolut de ne pas revenir se mettre entre les mains des terribles missionnaires bottés, qui ne reculaient devant aucun moyen pour convertir leurs hôtes. Une seule pensée le retenait, c'était de laisser seule exposée au danger sa femme encore malade des suites d'une couche récente et pénible; mais ses charitables voisines promirent de ne pas l'abandonner, et s'engagèrent à lui procurer avant la fin de la journée les moyens de s'évader. Conduit lui-même par l'une d'elles dans un jardin clos de murs élevés, il y passa le reste du jour dans l'angoisse. Son anxiété n'était que trop fondée : les soldats s'acharnaient en ce moment sur sa femme, et, sans pitié pour sa position, forçaient la pauvre malade à sortir du lit. Joignant l'ironie à la cruauté, l'un d'eux représenta qu'il fallait dans son état la tenir le plus chaudement possible, et ils la jetèrent en conséquence dans un coin de la cheminée où brûlait un véritable bûcher, qu'ils ali-

mentaient au besoin avec les meubles, jurant, blasphémant et menaçant de la brûler elle-même si elle n'abjurait pas. Son courage était au-dessus de la souffrance, et sa foi ne se démentit point; mais les forces du corps lui firent défaut et bientôt elle perdit connaissance. Les voisines présentes à cette scène d'horreur et émues de compassion se jetèrent aux pieds de l'officier, demandant grâce pour cette héroïque victime. Leurs prières n'auraient peut-être rien obtenu sans l'arrivée d'un autre témoin. Depuis trois jours, le prieur, fanatique fougueux, était absent, et il n'y avait alors à Mougon que son vicaire, M. Billon, « excellent homme, dit Migault, et qui m'honorait depuis longtemps de son amitié. » Ce digne prêtre, apprenant le traitement que l'on faisait à la femme de l'instituteur protestant, courut chez elle et arracha la patiente à ses bourreaux, en s'engageant à la leur remettre s'il ne réussissait pas à la gagner par ses exhortations. Nous tenons à laisser raconter à Migault lui-même la noble et touchante conduite de ses voisines et du vicaire : « Nos voisines, dit-il en s'adressant à ses enfants, déterminées, à tout événement, à exécuter la promesse qu'elles m'avaient faite, saisirent l'occasion qui se présentait, et conduisirent votre mère plus morte que vive dans une autre pièce. Le vicaire les avait suivies, mais il se retira sur l'observation qu'elles lui firent qu'il fallait absolument qu'elles fussent seules quelques instants. Aussitôt, avec autant de promptitude que de résolution, elles l'emmènent dans leur propre maison

par une porte dérobée, la montent, non sans beaucoup de peine, dans le grenier, et, après l'avoir cachée sous du linge, qui se trouvait là par hasard, elles reviennent auprès du vicaire. « Où est ma prisonnière? » leur demanda-t-il. Elle n'est plus au pouvoir de ces monstres à figure humaine; telle fut la réponse. « Eh bien! donc, reprend M. Billon, que le Tout-Puissant lui accorde, à elle et à son mari, sa miséricordieuse protection. »

A la nuit, Migault se rendit par un chemin détourné dans un endroit indiqué par ses voisines, qui ne tardèrent pas à y amener sa femme. De là ils arrivèrent au château de Gacougnolle, où ils trouvèrent une généreuse hospitalité; mais, après quelques heures d'anxiété, pendant lesquelles chaque bruit était pour eux le pas des chevaux ou la voix des dragons, ils se crurent trop près de Mougon et gagnèrent Niort avant la fin de la nuit.

Le lendemain de cette triste journée, toute la paroisse de Mougon avait abjuré, à l'exception d'une vingtaine de familles, qui avaient, comme Migault, préféré la ruine à un acte d'hypocrisie. Les dragons étaient allés aussitôt convertir une autre paroisse. Les fugitifs revinrent, au bout de quelque temps, dans leur maison dévastée, réunirent de nouveau leurs enfants autour d'eux et virent même retourner quelques-uns de leurs anciens pensionnaires. Cela dura une quinzaine de jours. Au mois d'octobre, les dragons reparurent à Thorigné, paroisse voisine, et le curé de Mougon les fit engager à venir achever la

conversion de ses paroissiens. La maison de Migault fut encore envahie ; heureusement il était absent, et, grâce aux mêmes voisines qui l'avaient délivrée une première fois, sa femme échappa ce jour-là à leurs violences ; mais leur habitation fut mise au pillage ; le curé fit briser les portes, les fenêtres, les cloisons, et mettre en pièces tout ce dont on ne pouvait pas faire d'argent. Les soldats prirent ce qui était à leur convenance et livrèrent le reste, lits, linge et vaisselle, en échange de quelques pintes de vin. Pendant plus d'un mois cette malheureuse famille n'osa pas reparaître dans ses foyers dévastés.

Réfugié du côté de Mauzé, dont l'instituteur avait apostasié, et vivement sollicité par le consistoire d'y rester pour se charger de l'école, Migault s'y établit, au mois de janvier 1682. De nouvelles épreuves l'y attendaient ; la plus douloureuse fut la perte de sa digne compagne Elisabeth Fourestier. Cette chrétienne excellente et si courageuse mourut de suites de couche, le 28 février 1683.

L'horizon s'assombrissait de nouveau : on ne pouvait se dissimuler que ce qui avait été fait en 1681 n'était qu'un essai, et qu'on ne laisserait pas inachevée l'œuvre des conversions. Cependant l'église de Mauzé fut une des dernières frappées ; elle devait ce ménagement aux égards de la cour de France pour les princes régnants de Brunswick-Zell-Lunebourg et de Brunswick-Hanovre, l'un époux et l'autre gendre d'une demoiselle Desmier, dont les parents habitaient le château d'Olbreuse, près de Mauzé. Les fidèles pri-

vés de culte s'y rendaient de tous côtés des provinces voisines. Le samedi soir, les maisons des protestants et les auberges en étaient encombrées, et plus d'une fois on en vit des foules, qui n'avaient pas pu trouver à se loger, camper sous les halles, en attendant le service religieux du lendemain. Mais ce dernier asile du culte réformé devait subir enfin le sort des autres. Migault, voyant une nouvelle tempête se préparer, congédia ses élèves, éloigna ses enfants, qui se réfugièrent chez quelques gentilshommes du pays, et prit toutes ses mesures pour quitter sa maison à la première apparition des dragons.

Le 23 septembre 1685, les cavaliers, objet de tant d'effroi, arrivèrent à Mauzé. La fermeté de l'instituteur ne le désignait que trop au zèle des convertisseurs; aussi sa maison fut d'abord mise au pillage et il n'y resta, dit-il, que les quatre murs. Pendant deux mois, Migault erra dans le Poitou, se cachant le jour et ne restant jamais plus de deux nuits sous le même toit. Ses enfants dispersés se dérobaient comme lui aux violences des soldats. Jeanneton, une de ses filles, était réfugiée à la Croisette, dans la paroisse de Saint-Maxire. Un commandant de cavalerie, en ayant eu connaissance, y dépêcha deux dragons, qui saccagèrent la maison, maltraitèrent les maîtres et finirent par découvrir cette jeune fille sous un tas de paille, où elle était venue se blottir le matin, après avoir passé la nuit dans un bois. Ils la traînèrent brutalement chez le curé, où elle montra la plus grande fermeté, ne cédant ni aux menaces ni aux violences

des soldats. Le prêtre, ne pouvant pas obtenir qu'elle mît son nom au bas d'une formule d'abjuration, prit le parti d'insérer dans cet acte qu'elle n'avait pas signé parce qu'elle ne savait pas écrire. La courageuse fille protesta hautement « qu'elle savait écrire, et que si elle refusait sa signature c'était uniquement parce qu'elle voulait rester fidèle à sa croyance. » Deux jours après, Jeanneton put gagner le château d'Olbreuse, où se trouvait son père avec une partie de sa famille et une foule de protestants auxquels M. Desmier ouvrait généreusement sa maison. Mais bientôt ce gentilhomme, contre lequel on n'osait pas sévir autrement, reçut ordre de suivre la cour. Migault, qu'il faisait passer pour son intendant, fut obligé de quitter le château par suite de la déclaration qui défendait aux réformés d'avoir à leur service des personnes de leur religion. Chargé d'une famille nombreuse, traqué comme une bête fauve, attirant le fléau de la persécution sur toutes les maisons où on lui permettait de reposer un instant sa tête, Jean Migault, malgré l'énergie de sa foi, s'abandonnait enfin au désespoir, lorsque Mme d'Olbreuse se ressouvint qu'il y avait dans les environs un souterrain dont l'ouverture était cachée dans un bois et où les malheureux qu'elle était obligée de renvoyer de chez elle trouveraient un abri sans compromettre la sûreté de personne. Dès la nuit suivante la caverne fut explorée, et deux des filles de Migault, Anne et Jeanneton, s'ensevelirent dans ce trou avec une quinzaine d'autres proscrits. Toutes les nuits un vieux

domestique catholique de Mme d'Olbreuse venait leur apporter des vivres. Le souterrain était très vaste; mais l'air n'y pénétrant que par une étroite et unique ouverture, la santé s'y altérait avec une effrayante rapidité, et, au bout de trois semaines, il leur fallut en sortir déjà plus morts que vifs. Pendant ce temps, Migault s'était rendu à la Rochelle dans le but de préparer les moyens de s'embarquer avec sa famille; mais, dès le lendemain, il fut arrêté et enfermé au haut de la tour de Saint-Nicolas, dans un réduit ménagé dans l'épaisseur de la muraille, où il avait à peine de la place pour se mouvoir et pas assez pour se coucher. On était au commencement de février, il faisait un froid très vif, et pendant trois à quatre semaines le prisonnier resta dans cette dure situation. Au bout de ce temps, Jeanneton, sortie du souterrain d'Olbreuse, étant venue le voir, lui apprit que ses autres enfants erraient dans la Saintonge et le Poitou, sans oser entrer le jour dans aucune maison et repoussés le plus souvent de celles où ils se présentaient, peu de gens osant braver les dangers auxquels exposait un tel acte d'humanité. Jeanneton, qui avait montré tant de persévérance, supplia elle-même son père d'avoir pitié de sa famille; ses pleurs l'ébranlèrent, et quelques jours après il demandait la liberté. On sait à quel prix : un officier le conduisit à l'Oratoire; « ce fut là, dit-il, que j'eus la lâcheté d'écrire mon nom au bas d'un papier qu'on me présenta à signer. Je ne le lus pas; mais pouvais-je douter de ce qu'il contenait? » Le malheureux se reprocha

amèrement ce moment de faiblesse. Honteux de lui-même et la conscience agitée, il quitta aussitôt la Rochelle et marcha toute la nuit pour arriver à Mauzé. Dès lors il n'eut plus qu'une pensée : sortir de France. Trois de ses fils y réussirent avant lui. Enfin, après beaucoup de traverses et de dangers, il parvint à s'embarquer nuitamment avec cinq autres de ses enfants, sur une côte écartée de l'Aunis, le mardi de Pâques 1688. Le 8 mai, il débarqua en Hollande au petit port de la Brille, d'où il se rendit à Amsterdam. Il était libre enfin et entouré de la plus grande partie de sa famille. Un de ses enfants manquait cependant encore à son bonheur : c'était Jeanneton, qui était restée en France. Il lui avait envoyé de ses nouvelles par le même bâtiment qui l'avait apporté. Six à sept semaines après son arrivée, un dimanche matin, en entrant dans le temple, il l'y trouva. La pauvre fille, dès qu'elle avait su en quelle ville était son père, n'avait plus songé qu'à le rejoindre. Elle avait pris place sur un bâtiment qui l'avait portée en Angleterre, puis sur un second qui l'avait amenée en Hollande, et là, ne sachant où trouver son père, s'était rendue au temple dans l'espoir de l'y rencontrer ou d'avoir de ses nouvelles.

Migault reprit dans le Refuge sa profession de maître d'école et s'y remaria. Il laissa entre les mains de chacun de ses enfants une copie d'un *Journal*, où il raconte ses souffrances, qu'ils avaient en partie partagées. Écrit avec candeur et simplicité, ce récit, où se reflète la piété sincère, la foi large et profonde de

lière, fille peut-être de la précédente, était ainsi que ses deux filles et M. de Châteauguibert, son fils, en butte au prosélytisme de l'évêque de Luçon, M. de Barillon. Ses filles, enfermées ensemble pendant deux années au couvent de la Propagation de Luçon, résistèrent à toutes les dévotes obsessions du prélat; en 1694, on les sépara dans l'espoir de les réduire plus facilement, et on les envoya, l'une à la Propagation de Fontenay, l'autre à l'Union-Chrétienne de Parthenay. Vers la fin de l'année 1695, Madame de la Roulière supplia l'intendant de lui rendre ses enfants; mais ce magistrat ayant consulté l'évêque : « Je ne crois pas, répondit celui-ci, qu'il soit à propos de les faire sortir des maisons où elles sont pour les renvoyer chez leur mère; car elles y demeureront attachées avec opiniâtreté à leur erreur, et elles serviront d'exemple à d'autres qui espéreront qu'ayant résisté pendant quelques années, elles pourront obtenir la liberté de revenir chez leurs parents, ce qui les fortifiera dans leur erreur. On peut espérer que celles-ci ne voyant d'espérance de sortir des maisons où elles sont, qu'en faisant le devoir de catholiques, pourront en prendre la résolution et se faire instruire. » La pauvre mère repoussée fit de nouvelles instances, quelques mois après, se bornant cette fois à demander qu'on mît ses filles chez d'anciens catholiques du pays, où elle eût pu du moins les voir quelquefois; mais l'évêque, sans se laisser attendrir, écrivit encore à l'intendant pour l'empêcher d'accéder à ce désir. « Comme mesdemoiselles de Châteauguibert continuent, disait-il,

estimée. Un an avant la révocation il abjura entre les mains de l'archevêque de Paris, et, quelques mois après, son fils suivit son exemple.

Moussyau (Pierre), de la Pouzaire, avocat, des environs de Chantonnay, composa, en 1665, en faveur des églises du Poitou, un mémoire intitulé : *Questions générales sur lesquelles sont fondés la plupart des partages intervenus entre messieurs les commissaires députés par S. M. pour informer des contraventions et innovations faites à l'édit de Nantes, en la généralité de Poitiers*, in-4° (sans date ni lieu d'impression). Ce mémoire était accompagné d'une série de *Factums* pour les églises dont l'existence était en litige ; nous connaissons ceux *pour Belabre, — pour la dame de la Gastevine, — pour Couhé, — pour Lusignan, — pour Chef-Boutonne, — pour Aunay, — pour Chizé, — pour Aigre et Marcillac, — pour le seigneur de la Roche-Breuil, — pour le baron de la Forest-sur-Sèvre, — pour le Boupère, — pour Sainte-Hermine, — pour Saint-Fulgent, — pour les seigneur et dame de Montaigu, — pour le seigneur de la Lande-Blanche, — pour Saint-Gilles-sur-Vie.* Après la révocation, Pierre Moussyau de la Pouzaire sortit de France avec sa sœur la dame de la Roulière. Leurs domaines, d'abord confisqués, puis abandonnés au sieur Querqui, ancien garde du corps, furent bientôt repris par la régie, sans doute parce que le donataire, nouveau converti, ne s'acquittait pas de ses devoirs religieux.

Vers la même époque, une autre dame de la Rou-

en 1756, major du corps noble des cadets, sans avoir eu d'enfants de son mariage avec Catherine-Louise Le Duchat de Dorville, sœur d'un ministre d'Etat. Son autre fils Philippe-Jacques (ou Joseph) a occupé en Prusse les postes les plus éminents.

Né à Berlin le 13 novembre 1706, Ph.-J. Pandin des Jarriges fut d'abord assesseur au tribunal civil. En 1728, il épousa Marie-Anne de Vignoles, fille sans fortune d'un ministre réfugié, mais douée de beaucoup d'esprit. Par suite de cette alliance il se trouva en rapport avec le secrétaire intime Eichel, qui se chargea de son avancement. Nommé successivement conseiller au tribunal français de révision, conseiller du consistoire supérieur français, directeur de la justice supérieure française, conseiller privé de cour, il fut enfin, en 1755, élevé à la dignité de ministre d'Etat et de la guerre et à celle de grand chancelier. Il poursuivit en cette qualité l'œuvre de la réforme de la justice entreprise par son prédécesseur Coccéji, qu'il avait déjà secondé dans la confection du code Frédéric. Quoique des Jarriges fût, dès 1731, membre et depuis secrétaire de l'académie des sciences de Berlin, il n'a presque rien écrit. On trouve seulement dans les mémoires de cette société un *Examen du spinosisme*, où il réfute ce système de philosophie et qui est tout ce qu'il a produit, sa vie entière ayant été consacrée aux soins de ses diverses charges. Il mourut le 9 novembre 1770, dit M. Haag, « avec la réputation d'un homme profondément versé dans la science du droit, singulièrement habile dans le maniement des affaires, et d'une in-

tégrité parfaite. » Ses petits-fils entrèrent dans la carrière militaire, et vraisemblablement Charles Pandin, écrivain allemand du commencement de ce siècle, qui a travaillé à divers journaux littéraires, descendait du chancelier du grand Frédéric.

Il n'était resté en France de la branche des Jarriges qu'un frère du colonel Joseph Pandin, nommé Pierre, qui se convertit ainsi que sa femme, Madeleine Fleury, et mourut vers 1700, ne laissant que deux filles.

La branche aînée, celle de Beauregard, s'éteignit aussi, peu de temps après. Son chef, Pascal Pandin, alla mourir dans l'exil, et ses trois fils n'eurent point de postérité. Après son départ, ses biens furent saisis, quoique sa femme, Louise Le Masson [1], fût restée en France; mais elle n'était point convertie, et fut

[1] Jean Le Masson, sieur de Bessé, frère de Louise, pour sauver les biens du seigneur de Beauregard de la rapacité du fisc, s'en mit plus tard en possession, en vertu de la loi qui déclarait héritiers des émigrés leurs plus proches parents convertis; mais, en 1699, il s'enfuit à son tour et passa en Angleterre avec ses deux enfants. Lui aussi dut laisser en France sa jeune épouse, Charlotte-Madeleine Imbert, femme d'une rare énergie, à qui il ne manqua sans doute que l'occasion pour émigrer, car l'exil eût été moins dur que le sort qui lui était réservé dans son pays. Dépossédée de tout ce qu'elle avait, à cause de son invincible attachement à sa religion, elle fut enfermée dans différents couvents, entre autres aux Nouvelles-Catholiques de Paris, d'où on la transféra à Beauvais, au mois de septembre 1703. Le secrétaire d'Etat Pontchartrain la recommanda en ces termes au zèle de M. de Mornay : « J'envoie à Beauvais Mme de Bessé, qui est une protestante très opiniâtre, sur l'esprit de laquelle on n'a encore rien pu gagner. Sa majesté m'ordonne de vous la recommander et de vous dire d'essayer de la convertir. Si vous y réussissez ce ne sera pas une petite affaire pour le bien de la religion. »

même enfermée au château d'Angoulême, en 1698, parce qu'elle entretenait une correspondance avec un ancien ministre de Villefagnan, Jacob Roussier, qui desservait dans le Refuge l'église de Bommel. Un Pandin de Suaux qui, en 1689, était prisonnier pour cause de religion à Pierre-Encise, et dont les biens étaient sous le séquestre, était peut-être son fils.

Jean Pandin, frère de Pascal, fut la souche d'une nouvelle branche, qui resta protestante. Un de ses petits-fils, Jean-Gaspard, seigneur de Romefort, fut, en 1745, exilé à quinze lieues de sa demeure pour avoir assisté aux assemblées du désert. Protestant zélé autant que sujet fidèle, le sieur de Romefort élabora plus tard un projet pour l'amélioration de l'état des réformés, où il poussait jusqu'à l'excès le respect au code existant, et qui n'eut point de suite. Ses quatre frères et ses deux fils servirent dans les armées de la monarchie. Sincèrement attachée aux Bourbons, qu'elle avait si peu de raisons d'aimer, cette branche émigra durant la Révolution, après laquelle elle retourna dans le Midi, où elle s'était déjà fixée antérieurement.

Les branches de Lussaudière et du Peux avaient pour souche commune Josué Pandin, qui, de son mariage avec Gabrielle d'Auzy [1], eut Gaspard, seigneur

[1] Josué Pandin épousa en secondes noces Anne Des Francs, fille d'Abraham, seigneur de Repairoux, d'une famille protestante des environs de Champdeniers, à laquelle appartenaient un sieur de Repairoux blessé, en 1574, à la défense de Lusignan, et Christophe Des Francs, seigneur de la Jalousière et de la Châlonnière, qui publia, en 1595,

du Chail et de Lussaudière, et Pierre, seigneur du Peux. Gaspard accusé, ainsi que sa femme, Anne Brunet, d'avoir induit à revenir à la religion réformée sa servante Louise Méhée, qui avait abjuré durant les dragonnades, fut condamné à l'amende, au mois de février 1682, et l'on sait que la participation de cette jeune fille à la cène dans le temple de la Mothe entraîna en outre la démolition de cet édifice et l'interdiction du culte. En 1700, Du Chail fut arrêté avec toute sa famille pour cause de religion et emprisonné à Nantes; l'un de ses fils, Jean, fut mis chez les jésuites de Poitiers, et deux de ses filles à l'Union-Chrétienne de la même ville. Pendant ce temps leur château était dans un abandon ruineux. L'intendant lui-même écrivait à ce sujet à Pandin du Peux, le 1er mars : « J'ai fait arrêter, par ordre du roi, le sieur Pandin Du Chail, trois demoiselles de ses filles et deux garçons. On me mande que la maison où il demeurait est à l'abandon et à la discrétion d'un valet et d'une servante. » Bientôt Josué Pandin, l'un des fils de Du Chail, réussit à sortir du royaume et passa en Hollande, où il entra au service des Etats-Généraux. En 1722, il épousa à Maëstricht Marie de la Vierre, rentra en France quelque temps après et mourut en 1731. Quoique pour

une espèce de traduction d'Ovide en vers, sous le titre d'*Histoires des poètes comprises au grand Olympe et ensuivant la métamorphose d'Ovide*. L'auteur mourut l'année suivante. On ne sait rien de sa vie, et nous n'avons pas même pu acquérir la certitude qu'il fût protestant, comme le reste de sa famille.

recouvrer ses biens il eût abjuré, il avait ensuite continué à professer secrètement la religion réformée, dans laquelle ses sept enfants furent élevés. Une de ses arrière-petites-filles a épousé, en 1829, M. Maillard, aujourd'hui président du consistoire de Bordeaux.

Le rameau du Peux resta aussi protestant jusqu'à son extinction, malgré les mesures que l'on prit pour assurer sa conversion. Pierre Pandin, sieur de Châteauneuf, fils de Pierre Pandin du Peux, fut dans sa jeunesse confié aux jésuites de Poitiers, qui ne réussirent point à le faire catholique. Vers le milieu du XVIII[e] siècle, lorsque le ministre Pradon vint relever le culte en Poitou, Châteauneuf était dénoncé non-seulement comme donnant asile aux ministres, mais comme recevant les religionnaires qui venaient aux prêches dans les environs de Vitré, et signant les actes des mariages faits au désert. Le fait est que les Pandin furent une des très rares familles nobles qui osèrent faire bénir leurs mariages et baptiser leurs enfants par les pasteurs sous la croix, ce qui attira plus d'une fois sur eux les coups de l'intolérance. Au mois de novembre 1753, la fille de Pierre Pandin, Marie, était fiancée, avec Louis-César de Clervaux, seigneur de Saint-Christophe, lorsqu'elle fut arrêtée et jetée dans un couvent. Ce n'est qu'au bout de quatre mois qu'elle recouvra la liberté, en promettant de faire bénir son mariage à l'église. L'intendant Blossac, en annonçant à M. de Clervaux que sa fiancée était libre, lui donnait le conseil suivant : « J'ai à présent à vous avertir en ami de vous comporter de façon à ne laisser aucun

doute sur votre religion. M. de Rouillé me recommande très fort d'y veiller et de l'en instruire. Vous sentez que lui étant suspects l'un et l'autre, il ne faut que le rapport de quelque malintentionné pour vous attirer de fâcheuses affaires, et qu'ainsi vous devez être plus exact même qu'un ancien catholique à assister à l'église et aux instructions, à y envoyer vos domestiques, à éloigner de chez vous et prêches et prédicans, etc. Je vous donne cet avis par l'intérêt que je prends à votre tranquillité commune, parce que la moindre fausse démarche de votre part tirerait à conséquence. » M. de Clervaux et sa femme ne suivirent point ces tristes conseils d'un homme qui eût bien voulu qu'on lui épargnât la peine de faire exécuter des lois odieuses et de paraître fanatique aux yeux d'une société qui avait cessé de l'être. Plus tard les de Clervaux, comme les Pandin, dévoués aux Bourbons et n'apportant à leur soumission d'autre réserve que leur foi, les suivirent dans l'émigration. Deux des fils de Louis-César combattirent pour la cause perdue de l'ancienne monarchie, et lorsque Condé voulut récompenser leurs services en leur donnant la croix de Saint-Louis, toujours fidèles à leurs croyances, ils la refusèrent pour n'avoir pas à prêter un serment qui répugnait à leur conscience. Cette branche, établie maintenant en Saintonge, appartient encore à notre Église.

Archives de la Vienne, C 2, 28 et 33; — Erman, *Mém. sur les Réfugiés*; — Haag, *La France protest.*; — Beauchet-Filleau, *Dictionn. des fam. du Poitou*; — *Papiers de la famille* de Clervaux.

PARTHENAY-L'ARCHEVÊQUE, illustre maison dans la-

quelle les doctrines de l'Évangile pénétrèrent de bonne heure, et qui contribua grandement à les propager dans le Bocage, où elle possédait les terres du Parc et de Mouchamps. C'est à la cour même de François Ier, dans un temps où la réforme y comptait d'assez nombreux partisans, que Michelle de Saubonne, veuve de Jean de Parthenay et gouvernante de la belle-sœur du roi, Renée de France, paraît en avoir reçu les premières notions. Cette princesse ayant épousé, en 1527, Hercule d'Este, duc de Ferrare, madame de Parthenay la suivit au delà des monts. On sait que Renée, gagnée aux idées nouvelles, les protégea autour d'elle, au grand détriment de sa tranquillité. Sa gouvernante, « femme fort estimée, tant pour sa sagesse que pour son entendement et grande conduite en affaires, » était dans les mêmes sentiments et contribuait à l'y entretenir. Aussi obligea-t-on la duchesse à s'en séparer. C'est vers 1536 que Michelle de Saubonne dut revenir en France. Veuve et mère d'un fils et de trois filles, son principal soin, au milieu des cours où s'était passée sa vie, avait toujours été l'éducation de ses enfants. Ame forte et pieuse, elle sut faire passer en eux les sentiments dont elle était animée, et qui, transmis de génération en génération, furent, durant un siècle, le plus bel héritage de sa maison. Ses trois filles, Anne, Charlotte et Renée, « furent admirées en leur temps pour leur rare esprit et singulière vertu. » La dernière épousa René de Fonsèques, seigneur de Surgères, et Charlotte ne se maria point.

Anne, la plus célèbre des trois sœurs, fut un des ornements de la petite cour de Ferrare. Elle s'adonna avec succès à l'étude des lettres, apprit le latin, le grec et même l'hébreu, et fit l'admiration de ses contemporains, qui célébrèrent à l'envi ses talents et ses vertus. Calvin passant en Italie eut avec elle plusieurs entretiens qui la confirmèrent dans ses croyances. En 1533, elle épousa à Ferrare un gentilhomme Saintongeois, Antoine de Pons, comte de Marennes, chevalier d'honneur de Renée. L'indélicate vanité de ce seigneur, qui, à Ferrare même, se disait d'aussi bonne maison que le duc au service duquel il était, fut cause qu'on le renvoya de cette ville. Le sire de Pons, revenu dans ses terres, travailla avec ardeur à répandre autour de lui les principes de la réforme; mais Anne de Parthenay étant morte, il subit depuis l'ascendant contraire d'une autre femme, qui le poussa à persécuter ceux qu'il avait lui-même contribué à convertir.

Jean de Parthenay-l'Archevêque, seigneur de Soubise, fils posthume de Jean et de Michelle de Saubonne, né vers 1512, fut élevé à la cour de François Ier comme enfant d'honneur du dauphin, et suivit probablement ensuite sa mère à Ferrare. Plus tard, les guerres des Français en Italie le rappelèrent dans ce pays, où il fut nommé commandant de Parme, au mois de novembre 1554; l'année suivante, le roi lui donna sa lieutenance au pays Siennois, et bientôt après l'établit lieutenant-général commandant l'armée en Toscane, poste où il fut remplacé

au bout de quelques semaines par le célèbre Montluc. Après son retour en France, ses opinions religieuses l'obligèrent de se tenir à l'écart, et il ne s'occupa que de les propager dans ses possessions du Poitou et de la Saintonge. On raconte aussi que voulant exercer en plus haut lieu son prosélytisme, il eut avec Catherine de Médicis de fréquents entretiens sur la religion et qu'il se flatta même de la gagner; c'était sans doute dans un de ces moments où, peu sûre de l'avenir, l'astucieuse reine voulait, à tout événement, donner des gages aux deux partis.

Après l'entreprise d'Amboise, il fit publiquement profession de la religion réformée, dont il fut un des plus fermes soutiens, et depuis ne recula pas devant la triste nécessité de la défendre par les armes. Il fut, en 1562, un des premiers à répondre à l'appel de Condé, qui lui donna une preuve de haute confiance en le nommant gouverneur de Lyon. Depuis que cette ville s'était déclarée pour le parti, le baron des Adrets y exerçait provisoirement le commandement, et sa conduite avait déjà fourni aux habitants plus d'un sujet de mécontentement, lorsque, le 19 juillet, notre Poitevin arriva pour le remplacer. Soubise, qui, d'après le témoignage de l'historien De Thou, « joignait à une illustre naissance une très grande modération et une habileté peu commune, fit cesser les plaintes des bourgeois, rétablit l'ordre, et eut grand soin surtout que la ville ne manquât de rien. » Il essaya de faire comprendre au baron des Adrets que la cruauté qu'on lui reprochait était aussi

préjudiciable à sa propre gloire qu'aux intérêts de la religion. Le baron, de son côté, pensait qu'on « avait envoyé un censeur où il fallait un dictateur; » mais Jean de Parthenay eut bientôt occasion de montrer que l'énergie du caractère peut être alliée à la modération des sentiments. Serré de près par une armée catholique, il réussit, au milieu des plus grandes difficultés, à approvisionner Lyon, dont la population s'était accrue d'une foule de protestants provençaux chassés de leurs foyers. Pendant dix mois il y maintint la tranquillité, déjoua toutes les entreprises du dehors et repoussa toutes les offres que lui fit la reine-mère pour l'engager à livrer la place, qu'il ne rendit qu'à la paix générale.

Après le meurtre du duc de Guise, quelques soupçons avaient plané sur lui, parce que l'assassin, Poltrot de Méré, servait sous ses ordres et avait prononcé son nom parmi ceux des illustres complices qu'il se donnait; mais, alors même qu'il ne serait pas établi que Poltrot n'avait obéi qu'à ses propres inspirations, le caractère bien connu de Soubise suffirait à le laver de cette accusation. Jean de Parthenay mourut le 1er septembre 1566. C'était, dit la Popellinière, un gentilhomme « de belle apparence, pourvu de grands biens et états, libéral et honorable en toutes ses actions, grave en paroles et façons de faire, affable et gracieux néanmoins en conversation, dédaigneux de ses affaires domestiques autant qu'affectionné aux publiques et surtout au bien du royaume, diligent et ennemi des oiseux. » La perte d'un tel chef

fut vivement sentie de tous les huguenots, dans ce moment surtout où ils s'attendaient à de nouvelles luttes. Jean de Parthenay avait épousé, le 3 mai 1553, Antoinette Bouchard d'Aubeterre, dont le mâle caractère était digne du sien. On raconte que, durant le siége de Lyon, le bruit courut que les catholiques avaient le projet de se saisir de cette dame et de sa fille, de les conduire sous les murs de la ville, et de menacer de les poignarder si Soubise n'en ouvrait pas les portes. Emu de cette rumeur, le gouverneur dépêcha un de ses gentilshommes vers sa femme, qui lui répondit « de les laisser toutes deux périr et de demeurer fidèle à son parti. » Heureusement on ne se porta pas à cet odieux excès. Madame de Soubise termina sa carrière en 1580. Sa fille, Catherine, est l'un des plus beaux caractères qu'ait produit la réforme.

Catherine de Parthenay naquit au château du Parc le 22 mars 1554. A 13 ans, sa mère, restée veuve sans enfant mâle, la maria à Charles de Kellenec, baron du Pont en Bretagne, qui prit alors le nom de Soubise. Cette union précoce, par laquelle la douairière de Parthenay trahissait un violent désir de revivre bientôt dans de petits-enfants, ne porta pas de fruit, et le chagrin qu'elle éprouva de voir sa famille condamnée à s'éteindre tout à fait la poussa à accuser son gendre d'impuissance et à demander aux tribunaux l'annulation du mariage. La Saint-Barthélemy, dont le baron du Pont fut une des premières victimes, mit fin à ce scandaleux débat, dans lequel on souffre

de trouver mêlée la jeune dame de Soubise, bien qu'elle n'y ait joué qu'un rôle tout passif. Elle consacra depuis à la mémoire de son mari une élégie qui témoigne que du moins sur sa tombe elle oublia les pénibles souvenirs de leur union. Pour se soustraire elle-même au couteau des assassins, elle alla chercher un asile à la Rochelle. Au mois d'août 1575, Catherine épousa en secondes noces René II de Rohan, et resta encore veuve en 1586, mais cette fois au moins elle était mère de cinq enfants, dont l'éducation fut dès lors, avec la culture des lettres, son unique occupation. Elle avait déjà écrit une tragédie, *Holopherne*, qu'elle avait fait représenter à la Rochelle vers 1574. Selon La Croix du Maine, elle composa plusieurs autres tragédies et comédies, ainsi que des élégies, sur la mort des principaux personnages du temps, et traduisit les *Préceptes d'Isocrate à Démonique*. Ces ouvrages n'ont point vu le jour, mais on lui attribue avec toute vraisemblance *l'Apologie pour le roy Henri IV, envers ceux qui le blâment de ce qu'il gratifie plus ses ennemis que ses serviteurs*, écrite en 1596, publiée seulement au siècle dernier, et qui n'est au fond qu'une spirituelle satire. L'auteur ne lui reproche d'ailleurs que ce dont se plaignaient tous les anciens amis du Béarnais. Malgré l'ingratitude dont il les payait, il n'en trouva cependant pas de plus fidèles, et lorsqu'il eut succombé sous le poignard d'un assassin, Catherine elle-même, rendant justice à ses bonnes qualités, lui accorda dans une élégie un tribut de regrets sincères. Les tendances du nouveau gou-

vernement ne furent pas de nature à diminuer ces regrets partagés par tous les protestants, et firent bientôt craindre une réaction. De tous les côtés on se plaignait; Henri de Rohan, à la tête des plus mécontents, allait même, en 1613, lever l'étendart de la révolte, lorsque sa mère, sagement conseillée par Mornay, réussit à le retenir. Cependant la déloyauté de la cour finit par faire adopter à Catherine de Parthenay elle-même le parti extrême de la résistance. Lors de la prise d'armes de 1627, le conseil, craignant son influence, voulut la faire arrêter; mais elle était déjà avec sa fille Anne en sûreté à la Rochelle. L'énergie qu'elle déploya dès le début de cette guerre, lorsqu'un accommodement était encore possible, eut pour la malheureuse cité des conséquences immenses. C'est en effet madame de Rohan qui, par un acte d'autorité, introduisit dans la Rochelle le négociateur anglais qui vint offrir l'alliance de sa nation. Aux premières ouvertures de cet agent, le maire avait fait répondre, en lui refusant l'entrée de la ville, « qu'il n'y avait rien à faire pour lui. » Soubise lui-même, le second fils de Catherine, qui était arrivé sur la flotte anglaise, fut invité à se retirer s'il avait « à cœur et en recommandation le bien et la conservation de la Rochelle et des églises de France. » Madame de Rohan, avertie de ce qui se passait, courut à la porte Saint-Nicolas, où Soubise attendait, et, le prenant par la main, lui dit de manière à être entendue du maire et de ceux qui l'entouraient: « Viens, mon fils, suis-moi sans rien craindre, avec tous ceux

qui sont avec toi ; tous les gens de bien sont joyeux de ta venue, et s'en réjouiront davantage quand ils considéreront combien tu t'es montré affectionné à la liberté de la ville qu'ils espèrent recouvrer par les armes du roi d'Angleterre, que tu leur as fait avoir. La maison de Rohan voudra toujours le bien de la Rochelle, et le procurera de tout son possible. » — Et sans autrement demander l'aveu du maire, qui se trouva surpris, et n'osa ouvertement et par force s'opposer à lui, Soubise entra dans la ville, accompagnant ladite dame de Rohan, sa mère, à pied et nu-tête, parmi les acclamations de tout le peuple. » Les Rochelais, peu résolus jusque-là, se préparèrent dès lors à la résistance, et quelques mois après ils ouvrirent leur port aux secours de l'Angleterre. Durant le siége mémorable que soutint la Rochelle, madame de Rohan, malgré son âge, supporta héroïquement toutes les privations d'une famine affreuse, ne vivant pendant plusieurs mois que de viande de cheval et de quatre ou cinq onces de pain par jour. Lors de la reddition de la place, le vainqueur refusa de la comprendre dans la capitulation et la fit enfermer avec sa fille au château de Niort, le 2 novembre 1628. Craignant qu'on ne lui arrachât par la violence quelque promesse contraire aux intérêts du parti, elle fit dire à son fils, le duc de Rohan, de ne pas ajouter foi à ses lettres. Quelques mois après, Richelieu n'ayant plus rien à redouter des huguenots, fit mettre les deux prisonnières en liberté. Catherine de Parthenay mourut au Parc le 26 octobre 1631. Tous les écrivains s'ac-

cordent à faire l'éloge de cette femme rare, de ses talents, de sa piété, de sa grandeur d'âme. Ses filles marchèrent sur ses traces. L'une d'elles, Catherine, attira les regards d'Henri IV, qui lui demanda un jour par où l'on allait à sa chambre : « Par l'église, » répondit-elle. La plus jeune, Anne, fut en tout digne de sa mère et fit par ses connaissances l'admiration de ses contemporains. Enfin, les deux fils de Catherine de Parthenay, René et Benjamin, furent les célèbres capitaines Rohan et Soubise.

Il ne nous reste plus pour terminer l'histoire de cette famille qu'à dire quelques mots d'une branche cadette qui était aussi protestante. Déjà vers le milieu du XVIe siècle deux de ses membres, Antoine de Parthenay, seigneur de Quairay, et Pierre, seigneur d'Availles, avaient embrassé la réforme. Ce dernier, qui fut, en 1574, un des défenseurs de Lusignan, se retira, après la levée du siége, à la Rochelle, où il mourut vers le milieu de l'année 1575. Marié en 1564 à Bertrande Gillier, dont il se sépara au bout de quelques années, il ne paraît point avoir laissé de postérité. Quant à Antoine il fut vraisemblablement le père d'Arthus, seigneur de Quairay; mais, comme la date de sa mort nous est inconnue, nous ne pouvons décider lequel du père ou du fils était surnommé le Grand-Quairay et fut, en 1574, un des chefs de l'insurrection poitevine. Arthus fut, en 1577, un des signataires de la capitulation de Brouage; en 1598, la noblesse de Saint-Gelais et Cherveux le désigna pour la représenter au synode du Poitou. Comme ancien de l'église de

Tonnay-Boutonne, près d'où il possédait la terre de Genouillé, la Saintonge le députa aux synodes nationaux de 1603 et de 1609. Il mourut en 1625. Une fille, Anne-Charlotte, qu'il eut de son union avec Susanne de Saint-George, épousa, en 1608, Jean-Jacques de Pons, marquis de la Caze, et fut une des dernières représentantes de l'illustre famille de Parthenay.

Catherine de Parthenay, *Notice sur sa famille*, extraits publiés par M. B. Fillon dans la *Revue de l'Ouest*, II, 624; — P. Mervault, *Journal du siège de la Rochelle;* — Bayle, *Dictionn.* (art. Parthenay et Soubise); — Haag, *La France protestante* (art. Larchevêque).

Petit-Boys (le sieur du), sur la vie duquel nous n'avons point de détails, est auteur de deux petits poèmes : *La Dorée, chant pastoral, ou chant de la Trémoille, seigneur de l'isle de Noirmoutier;* Poitiers, 1576; et le *Discours satyric de la mort;* la Rochelle, 1577, in-8°. Cette dernière pièce, versifiée avec facilité et empreinte d'un sentiment tout chrétien, est divisée en trois parties, dont la première traite de notre condition présente, la seconde de l'excellence et de l'immortalité de l'âme, et la troisième de la vie à venir. L'auteur dédie son œuvre au prince de Condé et se qualifie gentilhomme servant du roi de Navarre. Quant au nom qu'il prend, c'est évidemment celui d'une terre. Nous pensons que le sieur du Petit-Boys était un Mauclerc [1].

[1] Il faut dire cependant que, vers la même époque, un membre de la famille Pidoux était également seigneur du Petit-Bois.

Pidoux (Pierre), sieur de Nesde, était le second fils de François Pidoux, seigneur de la Maduère, mort doyen de la faculté de médecine de Poitiers en 1577 [1]. Il embrassa la religion réformée, tandis que ses parents restèrent attachés à la foi catholique, à l'exception de Pidoux du Petit-Bois, qui eut, en 1574, un bras fracassé à la défense de Lusignan. Pierre Pidoux, désigné ordinairement sous le nom de capitaine Nesde, paraît sur la scène de nos troubles, en 1580, à l'affaire de Cahors, où il aida Chouppes à tirer le roi de Navarre d'un mauvais pas. Peu de temps après, on le trouve au milieu des défenseurs de Montaigu. En 1588, après avoir contribué, sous les ordres du Béarnais, à reprendre Marans et à chasser le duc de Mercœur du Bas-Poitou, il reçut le brevet de mestre de camp. Il fit, en 1591, sous Conti, la campagne du Haut-Poitou, et lorsqu'on eut enlevé Chauvigny à la Ligue, il en fut nommé gouverneur. En 1596, il prêta le serment d'union à l'assemblée politique de Loudun. L'année suivante, les craintes que firent naître dans le parti les lenteurs de la cour à octroyer un édit, engagèrent Nesde à remettre son régiment sur pied et à se joindre à La Trémoille pour parer aux éventualités. L'édit signé bientôt après ne mit pas complétement fin à ces dif-

[1] Le frère aîné du capitaine Nesde, nommé Jean, suivit la même carrière que son père et mourut aussi doyen de la faculté de Poitiers, en 1610. L'un de ses fils, Valentin, bailli de Coulommiers en Brie, eut pour fille Françoise Pidoux, qui fut la mère du grand fabuliste La Fontaine.

ficultés, car le roi ayant ordonné à Pidoux de rendre Chauvigny à l'évêque de Poitiers, l'assemblée de Saumur le lui défendit en l'autorisant à saisir les deniers de la recette pour l'entretien de sa garnison, si le gouvernement refusait de la payer. Cependant la place fut rendue, et ce désaccord dans la manière d'entendre l'édit ne troubla pas la paix. Quelques années après, Henri IV envoya le capitaine Nesde aux Genevois, qui lui avaient demandé un officier pour se mettre à leur tête dans la lutte qu'ils soutenaient contre le duc de Savoie. A peine arrivé, Pidoux fut tué dans une escarmouche, le 9 avril 1603. Il avait épousé Françoise Chevalier, qui paraît lui avoir donné des enfants; car dans la seconde moitié du XVIIe siècle vivait, dans la paroisse de Chey, un Claude Pidoux de Nesde qui était vraisemblablement son fils ou son petit-fils.

Piet (Pierre), de la Briaudière, près de Saint-Maixent, était notaire des baronnies d'Aubigné et Faye et greffier de plusieurs petites juridictions dépendant de gentilshommes réformés. Quelque temps avant la révocation, les violences que l'on exerçait contre les protestants le décidèrent à quitter le pays et on lui « fit son procès sur le fait de la religion. » Depuis lors il vécut presque errant tantôt en France, tantôt à l'étranger, et réussit de cette façon à échapper pendant vingt ans aux recherches dont il était l'objet. Quand la persécution sévissait avec trop de fureur, il passait en Angleterre, en Hollande ou en Suisse, et il dut même rester assez longtemps à Bâle et à Genève. Il entre-

tenait toujours une correspondance avec ses frères du Poitou et de la Saintonge, et avec les réfugiés, auxquels il rendait de grands services en se chargeant du recouvrement de ce qui leur était dû dans leur pays. En France il se tint assez longtemps à Tours et à Rouen et le plus souvent à Paris. Il venait quelquefois en Poitou, mais toujours déguisé, y restait peu et ne visitait sa famille que la nuit, étant réduit à se cacher le jour. Il avait d'ailleurs la confiance de tous les protestants et trouvait toujours chez eux un abri. On croit qu'en 1688 il était en Haut-Poitou et ne fut pas étranger au réveil religieux qui eut lieu à cette époque. Devenu vieux, il résida le plus ordinairement à Paris, où il se fit solliciteur de procès. C'était, disent les notes de la police, un « homme d'esprit, habile et entendu dans les affaires. » On n'en tenait que plus à faire sa capture. Un horloger de Couhé, qu'il avait fait intimer au parlement pour une affaire d'intérêt, fut l'auteur de sa perte. Ce misérable fit connaître la retraite de Piet, qu'on s'était si longtemps épuisé à chercher en Poitou et qui fut arrêté dans la capitale à la fin de l'année 1702 ou au commencement de 1703. En 1705 il était encore en prison. Il avait un fils et cinq filles, tous très attachés à leur religion : « Ils sont très bonnes gens, disent les rapports de la police; il ne leur manque que d'être catholiques. » Malheureusement il n'en fallait pas davantage pour qu'on les traitât comme les derniers des malfaiteurs. Cependant on avait toujours différé de les arrêter, de peur d'effaroucher encore davantage le père, qu'on

tenait surtout à saisir. Mais dès que celui-ci fut pris, les agents du pouvoir allèrent à la Briaudière sommer son fils et l'aînée de ses filles de se faire catholiques. Ces pauvres gens le promirent sur l'assurance qu'on leur donna qu'ils contribueraient ainsi à faire rendre la liberté à leur père, alors âgé de 68 ans. Piet, si on l'eut consulté, n'eût sans doute pas accepté ce témoignage de piété filiale, qui probablement d'ailleurs ne lui profita de rien. De même ses enfants, ne se croyant point liés par la promesse qu'on leur avait arrachée, persévérèrent dans leur religion, et, en 1757, un Louis Piet, de Saivre, était déclaré milicien, par la seule raison qu'il était protestant.

Archives départementales de la Vienne, C 2, 29 et 31.

Poupard (Olivier), médecin, né à Saint-Maixent, alla, quelques mois après la Saint-Barthélemy, s'établir à la Rochelle, où il reçut gratuitement le droit de bourgeoisie en considération de ses talents. On lui doit un *Traité de la saignée contre les nouveaux Erasistratiens qui sont en Guyenne*, la Roch., 1576, in-12; — une traduction latine des *Aphorismes d'Hippocrate*, la Roch., 1580; — *Galeni de methodo medendi lib. XIV*, la Roch., 1581, in-12; — et *Le conseil divin touchant la maladie divine et peste en la ville de la Rochelle, fait premièrement latin, puis françois*, la Roch., 1583, in-12.

Poussard (Charles), seigneur de Fors, fils de Jean Poussard et de Catherine Gasteuil, né vers 1504, fut maître d'hôtel du roi, vice-amiral des côtes de Nor-

mandie et gouverneur de Dieppe. C'est dans cette ville qu'il adopta, en 1560, les principes de la réforme. Il détermina par son exemple la conversion du bailli et de plusieurs des principaux habitants, qui célébrèrent publiquement la cène avec lui le 26 mai. A la nouvelle de cette manifestation, la cour ordonna au gouverneur de faire cesser tout exercice du nouveau culte; mais il répondit avec fermeté que, ni lui ni les bourgeois n'étant athées, ils ne pouvaient vivre sans religion. Le conseil, irrité de cette résistance, le destitua et ordonna de démanteler la ville et de démolir le lieu appelé la Grande-Cour, où les réformés tenaient leurs réunions. Des poursuites furent commencées contre Poussard, et il y allait pour lui de la vie, lorsque la mort du roi vint le sauver du bûcher. A la fin de l'année, on le réintégra même dans sa charge, et les protestants de Dieppe reprirent leurs assemblées. Après le massacre de Vassy, ils se saisirent du pouvoir, refusèrent l'entrée de la place à Riccarville, qui venait pour y prendre le commandement, et demandèrent de conserver leur ancien gouverneur. Riccarville s'étant retiré à Arques et incommodant les Dieppois par des courses continuelles sous leurs murs, ils essayèrent de le faire déloger; mais ils échouèrent, et de Fors reçut même une blessure à l'attaque de l'église, où les catholiques s'étaient fortifiés. Bientôt on apprit que Rouen était assiégé : Dieppe ne pouvait tarder à l'être et la position devenait très critique. Secondé par un conseil de seize notables, le gouverneur avait déjà entrepris de mettre la ville en état de défense; et

toute la population travaillait avec ardeur à relever les fortifications. Des secours furent demandés à l'Angleterre et les Dieppois en envoyèrent eux-mêmes aux Rouennais; mais lorsqu'ils virent ceux-ci réduits à se rendre, ils acceptèrent aussi les offres de paix que leur faisait la cour. Cependant de Fors ne se fiant pas à la foi jurée, passa en Angleterre avec les plus compromis des habitants. Il revint, au mois de décembre, sous un déguisement et eut avec les principaux gentilshommes du pays quelques entrevues secrètes, à la suite desquelles il surprit le château du Havre, dans les derniers jours de l'année 1562. Charles Poussard paraît n'avoir pris depuis lors aucune part aux affaires. Retiré dans sa maison de Saint-Bris, près de Cognac, il y termina sa carrière le 10 septembre 1584. « C'était, au dire de Michel Le Riche, l'un des plus et mieux réputés gentilshommes de tout le pays. » Il avait épousé, en 1545, Marguerite Girard, dame de Bazôges et d'Anguitard.

L'aîné de leurs fils, Charles, élevé à la cour de Jeanne d'Albret comme enfant d'honneur du prince Henri, devint seigneur du Vigean, en 1586, par son mariage avec Esther de Pons, héritière de Madeleine Du Fou. François, l'un de ses fils, pour qui la terre de Fors fut érigée en marquisat en 1640, avait vendu, en 1637, la seigneurie d'Anguitard à Théodore Lecoq, sieur des Forges. C'est dans ce fief qu'était bâti le temple de Poitiers, et, le nouveau seigneur étant aussi protestant, on y continua le culte, qui se célébrait également au Vigean, à Bazôges et à Chizé, terres

appartenant à François Poussard. Mais après sa mort, son fils, converti au catholicisme, fit interdire l'exercice de la religion réformée à Bazôges et au Vigean. Une branche cadette, restée protestante, abjura durant les dragonnades de 1681, et cette famille, devenue bigote, s'éteignit dans les cloîtres au siècle dernier.

Prévost (Honorat), sieur de la Tour, fils cadet de Loys Prévost du Chastelier-Portault et de Paule Chabot, élevé dans la maison de Parthenay, fit avec Soubise les campagnes d'Italie et adopta comme lui les doctrines de la réforme. Au premier signal de la guerre civile, il se hâta d'aller à Orléans mettre son épée au service des chefs du parti, et fut blessé, peu de temps après, devant Paris, par des reîtres qui ne le reconnurent pas. Lorsque la paix fut rétablie, la Tour resta dans la capitale comme guidon des gendarmes de l'amiral Coligny. Il y retrouva le meurtrier d'un de ses frères tué à la Mirandole une douzaine d'années auparavant. C'était Charry, mestre de camp des gardes du roi. Partisan des Guises, dont il avait épousé toutes les passions, cet officier refusait de prendre les ordres du colonel général de l'infanterie, d'Andelot, frère de Coligny, et des haines de parti étaient ainsi venues se joindre à d'anciens ressentiments. Honorat Prévost voulut venger à la fois dans le sang de son ennemi l'honneur de son chef et la mort de son frère. Un matin du mois de décembre 1563, il l'attendit sur le pont Saint-Michel et lui plongea son épée dans le corps. Quelques-uns disent que Charry n'eut pas le

temps de se mettre en défense; d'autres assurent que toutes les règles furent observées dans cette rencontre, qui coûta la vie au mestre de camp. Poursuivi par le peuple, qui accourait de toute part en criant : Aux Huguenots! La Tour et ses deux seconds n'eurent que le temps de rejoindre la porte de Nesle, où des chevaux préparés d'avance les attendaient. Ils furent, quelque temps après, condamnés à mort par contumace et exécutés en effigie. Chargé par Condé d'aller, en 1567, presser l'envoi des auxiliaires promis par les souverains allemands, Prévost réussit dans cette mission, malgré les efforts de l'ambassadeur que la cour avait envoyé pour le contrecarrer. Au commencement de la troisième guerre civile, le prince lui donna le commandement des forces navales protestantes avec le titre de vice-amiral et le chargea d'aller solliciter des secours en Angleterre. Parti en octobre 1568, il rentra à la Rochelle au commencement de mars suivant avec d'importantes captures. Ce « gentilhomme signalé, dit la Popellinière, pour sa vaillance, rare savoir et non commune dextérité en toutes choses, » périt, quelques jours après, à Jarnac, victime à son tour de la vengeance des amis de Charry. Dans une charge furieuse, il eut son cheval tué sous lui, fut fait prisonnier, reconnu et massacré de sang-froid.

Honorat Prévost avait un frère aîné, nommé Antoine, lequel épousa, comme nous l'avons dit ailleurs, Marguerite Fumée, et laissa deux filles et un fils appelé aussi Honorat, qui fut le dernier rejeton mâle de la branche du Chastelier-Portault.

Une branche cadette, issue de la précédente, vers le milieu du XIVe siècle, était représentée, lorsque la réforme se répandit en Bas-Poitou, par un vieillard, Antoine Prévost, seigneur du Pouet et de la Vau, et par son fils Christophe, qui mourut, en 1587, sans avoir joué aucun rôle dans les affaires du temps, non plus que son fils André et son petit-fils Samuel, seigneur de la Vau. Ce dernier, marié en 1594, à Elisabeth Turpin, fut père de François, seigneur de la Boutetière et de Pierre, auteur du rameau de la Javelière. François, qui était ancien de l'église de Chantonnay en 1663, avait épousé, le 24 décembre 1624, Bénigne de Jaucourt, petite-fille de Duplessis-Mornay. Deux au moins de ses quatre filles émigrèrent après la révocation ; de ses six fils, l'aîné, André, et les trois plus jeunes, Philippe, Jean-Louis et Antoine-Frédéric, moururent aux armées; le troisième, Samuel, assista au synode de 1678, comme ancien de l'église établie dans sa seigneurie de la Vau ; et le cadet, François, seigneur du Pouet, puis de la Boutetière, remplit lui-même les fonctions pastorales à Saint-Benoist et ensuite à la Vau. Son fils, Christophe, resta en France après l'édit de révocation, se convertit et obtint par ce moyen, en 1701, main-levée de la saisie des biens de ses tantes émigrées.

Pierre Prévost, auteur de la branche de la Javelière, était ancien de l'église de Chantonnay et fut député par le Poitou au synode national de Loudun, en 1659, avec Charles Prévost, seigneur de la Simonie, membre du consistoire de Champagne-Mouton. Il épousa à

Saint-Jean d'Angély Marguerite d'Abillon de Savignac, dont naquit Antoine, seigneur de la Javelière, qui vivait à l'époque de la révocation. En 1691, on lui ôta son fils pour le mettre au collége de Puygarreau, et deux ans après sa fille fut enfermée aux Nouvelles-Catholiques de Luçon. Tout cela ne réussit point à le convertir. Cependant les notes de la police ecclésiastique nous apprennent qu'en 1702 « M. de la Javelière faisait bien son devoir ; » mais il s'agit apparemment de son fils Gabriel, élevé par les jésuites.

Les Prévost de la Fraignée, protestants qui habitaient Montaigu, étaient probablement une branche de la même famille, très nombreuse alors et que nous croyons éteinte aujourd'hui.

Prévost (Louis), seigneur de Gagemon, d'une famille des environs de Melle, distincte de la précédente, naquit, en 1641, de Louis Prévost de Ligny et de Louise Du Vergier. Ce fut un des gentilshommes poitevins qui eurent le plus à souffrir durant les persécutions du règne de Louis XIV. Au mois de février 1686, la cour ordonna à l'intendant Foucault de le faire conduire au château de Pierre-Encise, avec les sieurs de Monroy [1] et de

[1] Charles Du Vergier de Monroy, proche parent de Prévost, avait été ancien de l'église de Pezay-le-Chapt et député au synode de 1678. Sa femme, Anne Gourjault, fit preuve, comme lui, d'une grande fermeté à cette époque d'oppression. On la mit d'abord chez son parent, Léon de Saint-Gelais de Séligny, qui avait changé de religion moyennant une pension de 600 livres et reçut une somme égale pour garder

Vezançay [1], « attendu leur opiniâtreté à ne se point convertir. » Foucault remarque, à cette occasion, que « la prison a plus attiré de gentilshommes à l'église que

cette dame; mais, plus tard, la sincérité de ce gentilhomme ayant été l'objet de quelques doutes, le prévôt de Niort vint chercher madame de Monroy pour la conduire chez les religieuses de Saint-François de cette ville, tandis que ses deux fils furent mis entre les mains des jésuites, au collége de Puygarreau, à Poitiers. Dans la suite Charles Du Vergier, sa femme et ses enfants parvinrent à sortir du royaume. Le gouvernement n'avait pas attendu ce moment pour confisquer leurs biens. Quelques membres de la branche de la Rochejacquelain, qui depuis a joué un si gand rôle dans les guerres de la Vendée, ont aussi professé la religion réformée au XVIe siècle. En 1586, le lieutenant de la Boulaie, Jean-Baptiste Du Vergier, seigneur de la Bastarderaie, fils de Christophe Du Vergier de la Rochejacquelain, fut tué, près de Saintes, dans une rencontre où les troupes de Condé défirent le régiment de Tiercelin.

[1] Gigou de Vezançay, d'une famille des environs de Melle anoblie pour ses services par Henri IV, et dont une partie émigra après la révocation et l'autre fut convertie par la prison. En 1687, une demoiselle de Briou, qui était, croyons-nous, fille de Théodore Gigou de Briou, fut enfermée dans le couvent des Ursulines d'Amiens avec sa mère, qui y mourut. A la même époque deux demoiselles de Vezançay, cousines apparemment de la précédente, furent reléguées dans des couvents; mais, comme ces trois demoiselles refusèrent énergiquement de renier leur foi, on les expulsa du royaume l'année suivante. Peut-être, au dernier moment, l'une d'elles préféra-t-elle l'apostasie à l'exil; toujours est-il qu'en 1688 une demoiselle de Vezançay recevait une pension de 200 livres pour prix de son abjuration. Théodore Gigou de Briou, dont il vient d'être question, sortit de France et mourut major-général à Berlin, en 1721. Sa nièce, Mademoiselle Angélique Gigou de Vezançay, qui termina sa carrière dans la même ville, en 1741, fut une des femmes les plus remarquables du Refuge berlinois. « Sa maison, dit Erman, était le rendez-vous des personnes les plus distinguées par leur rang et par leur mérite. C'était l'hôtel de Rambouillet de Berlin. »

les dragons. C'est la prison, ajoute-t-il, qui a converti le sieur de Gagemon. » On avait essayé de le ramener au moyen de la mission bottée, et les soldats avaient mis sa maison au pillage sans réussir à le convaincre que leur religion était la meilleure; mais son courage l'abandonna dans les cachots du château de Bougouin. Rendu alors à la liberté, il ne put se contraindre à vivre dans une hypocrisie perpétuelle. On le renvoya donc bientôt après à Pierre-Encise. Au mois de septembre 1695, on le transféra au château de Saumur, puis, vers le milieu de l'année 1700, à celui de Nantes, et, en 1701, dans les prisons de Poitiers. L'année suivante, il obtint la liberté provisoire sous la caution de Daniel Janvre de la Bouchetière et de Charles Vernou de Bonneuil, qui s'engagèrent, le 11 juin, devant l'intendant à le représenter au bout d'un mois. Gagemon avait dû promettre, en outre, « de se faire instruire, » c'est-à-dire de rentrer au giron de l'église; mais il ne se crut point obligé de tenir cette promesse, comme on le voit par cette lettre que Pontchartrain écrivait à Pinon, le 1er mai 1703 : « Vous avez près de Poitiers le sieur de Gagemon, gentilhomme, nouveau catholique très opiniâtre, qui n'était sorti de prison que sur les assurances qu'il avait données à feu M. l'évêque de Poitiers de se faire instruire. Mais, comme S. M. est informée qu'il n'a point changé de sentiment, ce qui est d'un très mauvais exemple, elle m'ordonne de vous écrire que si, après le mois que M. le maréchal

de Chamilly lui a donné [1], il ne se met pas à son devoir, elle veut qu'il soit arrêté et envoyé au château de Saumur, suivant l'ordre que je vous adresse à ce sujet. » La mort mit fin, en 1708, à cette longue lutte d'une concience convaincue contre la force brutale. Louis Prévost avait épousé, en 1664, Marie Lhuillier, qui lui donna, outre un fils nommé Alexandre, quatre filles qui furent aussi victimes du révoltant prosélytisme de Louis XIV.

Alexandre Prévost, entré dans la carrière des armes, y dut son premier avancement au désir que l'on avait de convertir son père par une faveur. Il n'était que simple cornette, en 1702, lorque Chamilly demanda pour lui une lieutenance de cavalerie, « ce qui, disait-il, contribuerait beaucoup à avancer la conversion du père. » Alexandre se retira du service au bout d'une vingtaine d'années, « sans avoir jamais eu ni

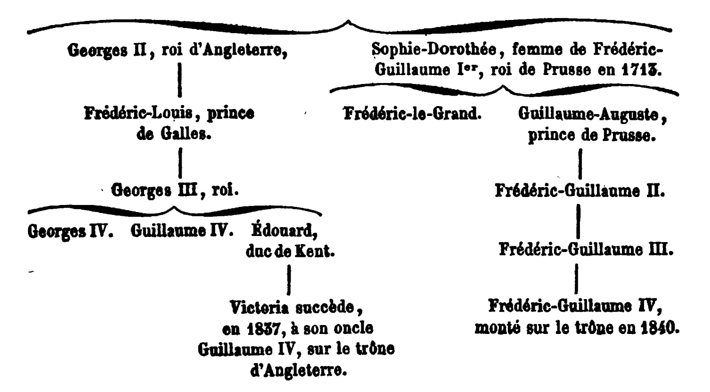
[1] La grâce devait agir, à jour fixe, aux ordres du maréchal. Voici un nouvel exemple de la brutale et stupide manière de procéder de ce soldat. Il ne s'agit pas cette fois d'un gentilhomme, mais d'un homme du menu peuple qui n'a pas de quoi payer sa pension dans une prison d'Etat, et que Chamilly abandonne au zèle et à la discrétion d'un subordonné, ancien proposant converti et digne instrument d'un tel chef. « La Rochelle, le 6 janvier 1704. — Puisque le nommé Pipet n'est pas encore converty et qu'il ne convient pas de le mettre au château de Niort, à cause de son indigence, vous pouvez le mettre en prison ou partout où il vous plaira, où vous le tiendrez jusqu'à ce qu'il soit absolument et sincèrement converty. Je suis, Monsieur, tout à vous. Le maréchal de Chamilly. » — Sur le dos : « A M. Monsieur de Cheusse, sénéchal de Fontenay-le-Comte. » — *Arch. de la Vienne*, E 2, 73.

gratification ni pension; » ce qui veut dire apparemment que lui aussi n'allait pas souvent à la messe. Il avait cependant abjuré, comme le prouvait la croix de Saint-Louis qu'il portait. La fortune lui vint d'un autre côté. Après avoir administré pendant longtemps les biens de la famille Desmier d'Olbreuse, parvenue dans l'exil à un si haut degré de fortune [1], il fut autorisé, en 1716, par la duchesse de Zell, à en partager les revenus avec Charlotte Prévost, sa sœur, Georges-Guillaume-Louis Du Fay de la Taillée et

[1] On sait que les descendants d'Eléonore Desmier, fille d'Alexandre, seigneur d'Olbreuse, règnent aujourd'hui sur les trônes de Grande-Bretagne et de Prusse. Voici par quels degrés ces deux familles princières se rattachent à une souche commune et tiennent par un côté, sinon à l'histoire du Poitou, du moins à celle de la Saintonge, où était situé le château d'Olbreuse sur les confins de cette province, de l'Aunis et du Poitou :

Eléonore Desmier épousa, en 1664, Georges-Guillaume, duc de Brunswick-Zell, et eut pour fille

Sophie-Dorothée, qui, en secondes noces, épousa Georges-Louis de Brunswick-Hanovre, appelé au trône d'Angleterre, en 1714. De cette union sortirent



madame de Vaux-Valendré [1], après avoir prélevé annuellement 300 livres pour les pauvres; puis, en 1728, le roi d'Angleterre et la reine de Prusse firent don de la terre d'Olbreuse à Alexandre Prévost, don qu'approuva la cour de France [2]. Depuis lors les Prévost prirent le titre de comtes d'Olbreuse.

Pyniot. — Lorsque Louis XIV, retirant aux protestants leurs dernières libertés, entreprit d'étendre son autorité sur les consciences, Louis Pyniot, seigneur de la Largère, près de Thouarsais, refusant, comme tant d'autres, de plier devant cette monstrueuse prétention, fut jeté dans un cachot,

[1] Jeanne de Sarragan, épouse de Pierre de Montalembert, seigneur de Vaux; elle mourut l'année suivante. D'après de nouvelles dispositions d'Eléonore, Alexis de Montalembert, l'un des plus jeunes fils du sieur de Vaux, jouit, à l'exclusion de tous ses frères, de la portion d'usufruit attribuée à sa mère. Plusieurs branches de cette famille, originaire du Haut-Poitou, ont professé la religion réformée, et celle des Essarts a même fourni au parti huguenot un habile officier, savoir, René de Montalembert, sieur des Essarts. En 1569, il était enfermé avec de Piles dans Saint-Jean-d'Angély et se signala dans une vigoureuse sortie qui jeta le désordre dans les rangs des assiégeants. Après la Saint-Barthélemy, les Rochelais, à la veille d'un siége mémorable, lui confièrent le commandement d'une partie de leurs milices. En 1585, il fut chargé d'occuper Marans; mais Condé dut l'en retirer, l'année suivante, à la suite de graves contestations que Montalembert eut avec les habitants. Il combattit à Coutras et, en 1589, commandait à Taillebourg.

[2] Après la révocation, les terres d'Olbreuse, d'Antigné et de Vallans furent d'abord gérées par Jean de Sainte-Hermine, qui, en 1697, les donnait à ferme pour 1652 livres. Durant la guerre de la succession d'Espagne, le séquestre fut mis sur ces domaines; mais il fut levé en 1704.

puis transporté à l'île d'Oléron, où il était encore à la fin de 1687. Jurieu le citait alors comme un des gentilshommes du Bas-Poitou qui donnaient les plus grandes preuves d'attachement à leur foi. Aussi sa captivité se prolongea-t-elle pendant de longues années. Il est cependant peu probable qu'elle ait duré jusqu'en 1728, époque où un seigneur de la Largère était encore détenu pour cause de religion au château de Saumur. Les biens de Pyniot avaient été confisqués en 1686, et le revenu servit depuis à l'entretien de ses deux jeunes fils, que les archers de Fontenay enlevèrent, au mois d'octobre 1688, pour les conduire au collége des Jésuites de Poitiers. La régie administrait également la fortune de madame de la Largère, qui était sortie de France ou prisonnière dans quelque monastère. Une demoiselle Pyniot de la Largère, enfermée aussi au couvent des Nouvelles-Catholiques de Luçon, en 1690, était apparemment sa fille. Toute cette famille déploya d'ailleurs la même fermeté dans ces jours de cruelles épreuves pour la foi. En 1691, un parent de la Largère, Jacob Pyniot, seigneur de Puychenin, fut emprisonné comme protestant au château de Loches. Vaincu par les mauvais traitements, il finit par aller quelquefois à la messe; mais cette conversion avait coûté trop de peine pour inspirer beaucoup de confiance. En 1699, on lui ravit ses filles, qui furent conduites dans un couvent de Bressuire et à l'Union-Chrétienne de Fontenay, dans le but de les soustraire à la pieuse influence de leur mère, Claude Aymer, qui, l'année suivante, fut

mise elle-même à l'Union-Chrétienne de Poitiers. Cette maison a fourni enfin son contingent à l'émigration protestante : en 1689, le fisc s'emparait des biens abandonnés par Moïse Pyniot de Lhommetail, et par mademoiselle des Cosses, sa fille.

Regnier. — Cette famille adopta de bonne heure la réforme. On ne peut cependant admettre, comme l'a avancé Florimond de Rœmond, et comme on l'a souvent répété après lui, que Calvin ait gagné à ses doctrines le lieutenant-général de la sénéchaussée, Pierre Regnier, docteur ès lois et professeur à Poitiers, qui mourut en 1527, époque où le futur réformateur avait à peine dix-huit ans. Ce n'est d'ailleurs que plusieurs années après qu'il fit dans cette ville un séjour durant lequel Rœmond prétend que se tinrent, dans le jardin du lieutenant Regnier, des réunions religieuses qu'il appelle le « premier concile calviniste. » En admettant la réalité du fait [1], celui qui reçut ainsi Calvin et adopta ses opinions ne peut être que le fils de Pierre Regnier, Elie, seigneur de la Planche, près de Vivône, qui professa comme lui le droit dans l'université de Poitiers, et a écrit en latin

[1] Il est à remarquer que le récit original de Cayet, sur lequel Rœmond a brodé le sien, ne nomme point le lieutenant dans le jardin duquel ces conférences eurent lieu (*Remonstrance chrestienne à MM. de la noblesse, par* P.-V. Cayet, pamphlet assez rare, dont M. Bourchenin a réimprimé des extraits dans le *Bulletin de la Soc. de l'Hist. du Protest. fr.*, t. VII, p. 87). Rœmond commet du reste une autre erreur en faisant du lieutenant Regnier le père de l'historien Regnier de la Planche.

un traité sur les *Décrétales* et un autre sur les *Clémentines*. Il termina sa carrière en 1570. Il avait épousé en premières noces Jeanne de Terves et en secondes Anne Alleu. De son premier mariage [1] naquit, entre autres, Louis Regnier, seigneur de la Planche, l'un de nos anciens historiens les plus recommandables.

Louis Regnier s'adonna de bonne heure à l'étude des lois et se prépara ainsi à une carrière que depuis un demi-siècle sa famille parcourait avec un certain éclat. A dix-sept ans il avait pris ses degrés; mais, à la suite d'un duel, il fut obligé de s'enfuir et passa en Allemagne, où il resta jusqu'à ce que le connétable de Montmorency, qui avait su apprécier ses talents naissants, le fit revenir, après avoir arrangé l'affaire, pour le mettre auprès de son fils aîné, dont la Planche devint le conseiller habituel. Il jouissait de la réputation d'homme très versé dans les affaires et passait pour avoir les secrets du parti national qui, sous le règne de François II, commença à disputer le pouvoir aux Guises, et dont le connétable était un des chefs. Après la tentative d'Amboise, Catherine de Médicis, à la suggestion des princes lorrains, fit venir Regnier pour tâcher d'en obtenir des révélations et savoir si Montmorency était entré dans cette entreprise. La

[1] Contracté en 1545, selon le *Dictionn. des familles du Poitou*, de Beauchet-Filleau. Cette date ne s'accorde point avec l'âge que devait avoir Louis Regnier, issu de cette union, lorsque Catherine de Médicis le fit appeler pour s'entretenir avec lui des affaires du royaume. Elle ne se concilie pas non plus avec la date de ses premières publications.

reine-mère, pour capter sa confiance, s'enquit d'abord des causes des troubles, et lui demanda quels remèdes il jugeait propres à y appliquer. Le cardinal de Lorraine, qui assistait à l'entretien caché derrière une tapisserie, n'eut pas lieu d'être satisfait de ce qu'il entendit : la Planche représenta en effet la puissance accordée aux Guises au détriment des princes du sang comme la principale source du mal, et l'abaissement de cette maison étrangère comme la première condition du rétablissement de l'ordre. Catherine essaya sans plus de succès d'intimider son interlocuteur par des menaces pour qu'il mît sur la trace de quelques conjurés échappés au massacre d'Amboise ; mais, à son tour, elle ne dut pas être flattée de la manière dont se termina l'entrevue ; car Regnier lui répondit avec dignité « qu'il n'était ni prévôt des maréchaux ni espion. » N'en pouvant rien tirer, elle le fit alors conduire en prison, sous prétexte de complicité dans l'affaire, ce « dont il se purgea si évidemment, dit-il, qu'il fut mis dehors au bout de quatre jours. » Louis Regnier, dont l'histoire ne mentionne plus le nom depuis cette époque, mourut, selon M. Beauchet-Filleau, en 1598 [1].

On a de Regnier de la Planche quelques ouvrages inspirés par les circonstances et écrits avec une re-

[1] Cependant on lit dans l'avertissement de l'Histoire de l'Estat de France, qui parut en 1576, que « Dieu avait déjà retiré à soi celui qui avait travaillé à cette œuvre; » ce qui, si la date ci-dessus est exacte, serait une ruse de l'auteur pour mieux se couvrir du voile de l'anonyme.

marquable verve satirique. Florimond de Rœmond parle d'un livre appelé les *Consistoriaux*, où notre auteur, « homme politique plutôt que religieux, » comme il se qualifie lui-même, s'élevait contre certaines opinions calvinistes. Ses autres pamphlets sont dirigés contre les Guises. La tentative du cardinal de Lorraine pour entrer en pompe à Paris, le 8 janvier 1565, et l'échec que le maréchal de Montmorency, gouverneur de la capitale, fit éprouver à l'escorte et à l'orgueil du Lorrain, a fourni à la Planche le sujet *Du grand et loyal devoir, fidélité et obéissance de Messieurs de Paris envers le Roy et couronne de France* (s. l.), 1565, in-8°, qui fut suivi de la *Response à l'épistre de Charles de Vaudemont, cardinal de Lorraine, jadis prince imaginaire des royaumes de Jérusalem et de Naples, duc et comte, par fantaisie, d'Anjou et de Provence, et maintenant simple gentilhomme de Hainault* (s. l.), in-8°. Plus tard il publia, sous le pseudonyme de François de l'Isle, une nouvelle satire des plus sanglantes, *La légende de Charles, cardinal de Lorraine, et de ses frères de la maison de Guise*; Reims, 1576, in-8°. Le nom de Regnier serait cependant tombé dans l'oubli s'il n'avait eu un titre plus sérieux à la célébrité dans son *Histoire de l'Estat de France, tant de la république que de la religion, sous François II* (s. l.), 1576, in-8°, récit véridique et détaillé des événements de ce règne si court, sous lequel s'organisèrent, à la faveur de la minorité du roi, les factions qui devaient ensanglanter la France durant tant d'années. La Planche était rangé lui-même sous le drapeau de l'un de ces partis. Protestant, patriote

ardent et adversaire implacable des Guises, il ne se laisse toutefois aveugler ni par ses sympathies ni par ses haines. Son livre, œuvre d'un homme honnête, observateur fin et éclairé, se recommande de plus par les qualités du style, qui le placent à côté des meilleures productions du temps.

L'historien la Planche avait épousé, en 1574, Françoise Flament, fille de Jacques, seigneur du Maillou, qui lui donna trois fils, Abel, Louis et Pierre, dont le second seulement, marié, en 1611, à Noémi Buor [1], paraît avoir laissé des enfants. Sa postérité

[1] Une partie de la famille Buor, très nombreuse en Bas-Poitou, émigra sous le règne de Louis XIV. Au nombre des réfugiés admis à la paix de l'église française de Londres, on trouve, à la date du 28 novembre 1686, Gabriel Buor de la Lande, des environs de Montaigu, avec sa femme, Anne Prévost, et leurs domestiques. Leurs biens, d'abord saisis, furent plus tard donnés à leur fils aîné demeuré en France. Au printemps de l'année 1689, Esaïe Buor de la Morinière émigra aussi avec son fils. Parmi les noms des fugitifs dont les biens furent confisqués à cette époque, nous avons encore rencontré ceux de Buor du Perreau et sa femme et de Buor du Blaizon, qui ne paraissent désigner qu'une même personne. Un Buor du Perreau, qui, marié à une anglaise nommée Marie Roy, revint en France avec elle et mourut près de Montaigu au mois de mai 1702, était son fils, sinon lui-même. Le clergé s'obstina à convertir sa malheureuse veuve, qui, au mois de septembre de l'année suivante, était réduite à demander une trève de six mois « pour se faire instruire dans la religion catholique, » et la permission d'aller à Nantes pour y trouver, disait-elle, des personnes qui, entendant l'anglais, pussent lui « donner les lumières nécessaires à sa conversion. » En réalité, elle espérait peut-être y trouver les moyens de s'embarquer pour son pays avec un enfant au berceau, qu'on menaçait de lui enlever. — *Arch. de la Vienne*, C 2, 28-31; — extraits des *Archives de l'église française de Londres*, communiqués par M. Fr. Waddington.

s'éteignit ou émigra vers l'époque de la révocation.

Une branche cadette, issue d'Elie Regnier et d'Anne Alleu, a produit Ruben Regnier, seigneur des Minières, un des gentilhommes que l'intendant Foucault désigne comme étant avec les sieurs de Choisy [1], de Gagemon et de la Chauvinière [2], les plus « opiniâ-

[1]. De Choizy, capitaine du château de Chef-Boutonne, appartenant au comte de Roye, mourut peu de temps après. Sa veuve et sa fille abandonnèrent leur maison de la Chantemerlière pour aller attendre à la Rochelle une occasion de passer en pays étranger. Elles y restèrent plus de dix-huit mois sans en trouver le moyen. Vers le milieu de janvier 1688, un capitaine hollandais promit enfin de les prendre à bord. Par une nuit noire et glaciale, elles allèrent, à travers des marécages presque impraticables, attendre la chaloupe qui devait venir les prendre avec environ soixante-dix autres fugitifs pour les porter en pleine mer. Une fausse alerte, l'obscurité et la confusion d'un embarquement précipité, leur firent manquer un premier départ du canot, puis un second, et lorsque le jour parut elles étaient encore sur la plage avec une dizaine de compagnons d'infortune perdant tout espoir en voyant devant eux, au lieu de la chaloupe hollandaise, les canonnières garde-côtes. Après cette nuit d'anxiété et de souffrance, elles rentrèrent heureusement à la Rochelle sans éveiller de soupçons. Trois mois après, sur cette même plage, elles s'embarquèrent pour la Hollande. Le 22 décembre suivant, « le roy désirant gratifier..... la demoiselle de Cumont..., » en considération de la sincérité de sa conversion..., lui fait don des biens meubles et immeubles qui ont appartenu à la veuve de Choisy, sa sœur, de la R. P. R., acquis et confisqués par sa retraite avec sa fille unique dans les pays étrangers. » Jeanne de Cumont, dont il s'agit ici, convertie durant les premières dragonnades, reçut de plus une pension sur l'économat et passa la fin de sa vie aux bénédictines de Saint-Auzone, à Poitiers. — *Archives de la Vienne*, C 2, 28 ; — J. Migault, *Journal*.

[2] Josué Robineau, seigneur de la Chauvinière en Bas-Poitou. Comme il n'avait pas encore abjuré au mois de janvier 1686, l'intendant ordonna de l'arrêter, « cela pouvant, dit-il, contribuer à sa conversion. » Robineau vint se constituer prisonnier à Niort et fut envoyé à Pierre-

tres » du Poitou. Il le fit conduire, peu de temps après la révocation, dans les prisons d'Angoulême. Mis en liberté au bout de quelques mois, il fut encore arrêté en 1687 et enfermé au château de Saumur. En 1691, on le mit à la Bastille, puis, après l'avoir traîné de prison en prison, on le confia, en 1694, à la garde des religieux de Lareau en Haut-Poitou. La mort dut mettre fin, peu d'années après, aux souffrances de Des Minières alors sexagénaire. Sa femme, Madeleine Falaiseau, fille d'un riche banquier de Paris, possédait, en Bas-Poitou, le château de la Débuttrie, qui passait, en 1698, pour la retraite des pasteurs qui visitèrent le Bocage. C'est tout près qu'eut lieu, à la ferme de Boispouvreau, une assemblée dont nous avons parlé, à la suite de laquelle des décrets de prise de corps furent décernés contre beaucoup de protestants du pays, notamment contre Liége et Chapeau, de Mouchamps. Esther Bossion, dite la dame de la Mothe, chargée par madame Des Minières de la garde du château de la Débuttrie, où les ministres avaient été reçus, fut condamnée à être rasée et détenue le reste de ses jours. Ces rigueurs durent faire craindre la dame Des Minières pour elle-même, et ne furent sans doute pas sans influence sur

Encise. Un an après, il essaya de sortir de France. Une trentaine d'autres Poitevins, sa femme Charlotte Gentil et lui, étaient déjà embarqués à Paimbœuf lorsqu'ils furent découverts. Pour recouvrer la liberté, il dut sans doute abjurer; mais cette conversion resta toujours suspecte. En voyant la manière dont on traitait le sieur de la Chauvinière, son fils, Josué, prit le parti de se faire immédiatement catholique.

la résolution qu'elle prit alors de sortir de France, et qu'elle exécuta l'année suivante, emmenant avec elle un de ses enfants, qu'elle avait réussi à retirer du collége de Puygarreau, à Poitiers, où il était enfermé. Un autre, enlevé aussi à sa famille et façonné par les jésuites, entra dans leur ordre, et, pour prix de cette conversion exemplaire, reçut une pension prise sur les revenus de la terre de Lembrunière, située paroisse d'Alonne, confisquée, en 1699, sur ses parents fugitifs.

Rivaudeau (André de), seigneur de la Flocelière, près de la Garnache, l'un de nos plus anciens poètes tragiques, naquit, selon toute apparence, à Fontenay, vers 1538, de Robert Rivaudeau [1] et de Marie Tiraqueau, fille du jurisconsulte André, l'une des gloires de cette ville. Son père l'envoya terminer ses études à Poitiers, où il passa plusieurs années et se lia avec le professeur Albert Babinot, l'un des premiers propagateurs de la réforme dans l'Ouest. C'est probablement alors, et peut-être par un effet de ces relations, qu'André adopta lui-même les idées nouvelles, qui à cette époque trouvaient faveur dans

[1] On a dit que Robert Rivaudeau, sieur de la Guillotière, élu pour le roi à Fontenay, et auteur d'une traduction du traité de *Nobilitate civili* du portugais Osorio, était lui-même protestant; mais nous avons peine à croire que s'il eût professé la religion réformée il eût été nommé maire de Fontenay en 1567, cette ville étant alors au pouvoir des catholiques. Il fut anobli par Henri II, dont il était valet de chambre.

l'université poitevine. C'est aussi dans cette ville qu'il fit représenter, le 24 juillet 1561, sa pièce d'*Aman*, tragédie en cinq actes et mêlée de chœurs, l'un des premiers essais de notre scène, dont les nombreuses imperfections accusent autant l'état d'enfance de l'art dramatique que l'inexpérience de l'auteur, à peine âgé de 23 ans. Retiré depuis au petit manoir de la Groizardière, près Beauvoir, appartenant à son père, André continua, au milieu des agitations du temps, à cultiver la poésie, et composa des élégies et des épîtres qui ne sont pas sans mérite. Elles parurent avec sa tragédie sous ce titre : *Les œuvres d'André de Rivaudeau, gentilhomme du Bas-Poitou : Aman, tragédie saincte, tirée du VII*e *chapitre d'Esther, livre de la saincte Bible ; outre deux livres du mesme autheur, le premier contenant les complainctes, le second les poésies diverses;* Poictiers, 1566, petit in-4° [1]. Rivaudeau, qui aimait à puiser ses inspirations dans la Bible, objet habituel de ses méditations, a écrit aussi des commentaires sur l'Évangile de saint Mathieu et l'épître aux Hébreux, qui n'ont point vu le jour. Il avait fait également une étude très sérieuse des auteurs grecs et latins, entre lesquels Epictète, par l'austérité de ses doctrines, était, après l'Écriture sainte, celui dont la lecture « lui apportait, dit-il, le plus de consolation et contentement. » Il publia à Poitiers, en 1567, un volume in-4° intitulé : *La doctrine*

[1] Ce volume, dont on ne connaît plus que deux exemplaires, vient d'être réédité par M. Ch. Mourain de Sourdeval.

d'Epictète, stoïcien, comme l'homme se peut rendre vertueux, libre, heureux, et sans passion, traduitte du grec en françois par A. Rivaudeau; observations et interprétations du mesme aucteur sur les plus obscurs passages, qu'il dédia à son ami et ancien compagnon d'études Honorat Prévost du Chastelier-Portault. Rivaudeau mourut vers 1580, laissant une fille et un fils nommé André, dont la postérité s'est éteinte après être rentrée dans le giron de l'église catholique.

B. Fillon, *Le cabinet de Michel Tiraqueau*; — Préface de l'édition de 1859 des *OEuvres d'A. de Rivaudeau*.

Rivet (André), savant théologien et controversiste fécond, naquit à Saint-Maixent, le 2 juillet 1572, de Jean Rivet, marchand, et de Catherine Cardel. Une chute qu'il fit, par l'imprudence d'une servante, étant au berceau, faillit lui coûter la vie. Sa mère, poussée depuis par un sentiment de reconnaissance envers la Providence, qui lui avait conservé son enfant comme par miracle, voulut le consacrer au service de Dieu. On le fit donc étudier dans ce but dès son bas âge, et plus tard la vocation du jeune Rivet se trouva pleinement d'accord avec le vœu de sa pieuse mère. Il commença ses études dans sa ville natale et dès lors se fit remarquer par ses succès. Ses parents le confièrent ensuite à M. de la Blachière, pasteur de Niort, chassé de son église par les Ligueurs, auprès duquel il passa cinq années, tant dans cette ville qu'à la Rochelle; puis il alla suivre les cours de l'académie d'Orthez, et,

après s'être fait recevoir maître ès arts, en 1592, il revint terminer sa théologie à la Rochelle sous le pasteur Rotan. En 1595, il reçut de Chaigneau, ministre à Saint-Maixent, l'imposition des mains et il fut aussitôt placé à Thouars, où il épousa, l'année suivante, Susanne Oyseau, fille de son collègue François Oyseau. Rivet dut à ses talents une grande influence parmi les réformés du Poitou, qui le désignèrent souvent pour les représenter dans les circonstances les plus importantes. En 1610, après la mort du roi, il fut un des députés chargés de porter à la reine les condoléances des églises, et c'est lui qui prononça la harangue, ce dont il s'acquitta assez mal, il est vrai, au rapport de d'Aubigné. Ce qui est plus grave, c'est que ce même auteur l'accuse d'avoir, dans les divisions qui éclatèrent bientôt après au milieu des protestants, pris le parti de la cour et accepté d'elle une pension sous le nom de son fils. Rien ne prouve cette dernière assertion; mais le rapport secret du commissaire royal, Saint-Germain, confirme bien que le pasteur de Thouars, entrant dans les vues du conseil, plaida devant l'assemblée provinciale réunie dans cette ville la soumission aux volontés de la reine. Il faut dire d'ailleurs que les meilleurs esprits ne savaient guère si l'on devait plus espérer de la résistance que de l'obéissance, et que beaucoup de pasteurs partageaient l'opinion de celui de Thouars. Rivet fut plusieurs fois député aux assemblés politiques et aux synodes nationaux, dont trois le choisirent pour secrétaire, et un quatrième, celui de

Vitré en 1617, pour modérateur. C'est probablement sur la proposition de son président que cette assemblée enjoignit aux provinces de désigner dans chaque colloque « un pasteur pour recueillir les mémoires des choses les plus notables avenues en leurs quartiers » durant les dernières années, et d'adresser ces documents à Rivet, chargé d'en composer une histoire qu'il devait présenter au prochain synode national. Ce projet n'eut malheureusement pas de suite, probablement par l'incurie de ceux à qui l'exécution en était confiée. D'ailleurs le pasteur de Thouars n'eut peut-être pas lui-même tout le loisir de s'en occuper, et, il quitta le Poitou au moment où se réunit le synode auquel il devait soumettre son travail. Rivet, qui avait refusé une place de professeur à l'académie de Saumur, ne put résister aux pressantes instances que firent, en 1619, les curateurs de l'université de Leyde pour lui faire accepter la chaire de théologie dans leur école. Les états-généraux et le prince d'Orange lui-même l'invitaient à s'y rendre. Le synode d'Alais ayant consenti à « prêter » Rivet pour deux ans, il passa en Hollande, vers le commencement de 1621. Sa femme étant morte, l'année précédente, il demanda la main de Marie Du Moulin, veuve du capitaine des Guyots, et alla l'épouser, à la fin du mois d'août 1621, à Londres, où elle s'était retirée depuis son veuvage. Pendant son séjour en Angleterre, il se fit agréger à l'université d'Oxford. Il revint en France l'année suivante et obtint du synode de Charenton l'autori-

sation de rester encore en Hollande jusqu'au prochain synode national. Cette assemblée, qui se tint à Castres en 1626, lui écrivit enfin pour l'engager à revenir et accepter une chaire dans une des universités de France. A cette invitation très pressante vint se joindre, l'année suivante, une déclaration du roi qui ordonna à tous les ministres établis à l'étranger de rentrer dans le royaume sous peine de confiscation; mais de leur côté les curateurs de l'université de Leyde mirent tout en œuvre pour retenir l'illustre professeur, en faveur duquel l'ambassadeur de Hollande sollicita de la cour une exception à la loi. Rivet s'excusa donc auprès du second synode de Charenton, en 1631, de ne pouvoir abandonner un pays où on lui témoignait tant de considération. Le prince d'Orange venait encore de lui en donner un témoignage en le nommant gouverneur de son fils. Rivet ne quitta donc Leyde que pour aller se fixer, en 1632, à Bréda comme curateur de l'école illustre et du collége d'Orange. Il mourut dans cette ville, le 7 janvier 1651, à l'âge de 78 ans et 6 mois. Il avait conservé jusqu'à la fin de sa vie toutes ses facultés et son ardeur pour le travail : il était encore monté en chaire à la dernière fête de Noël et la maladie qui devait l'emporter le surprit à l'ouvrage. Peu de théologiens ont acquis autant de science que lui dans sa longue et laborieuse carrière. Cependant la veille de sa mort, après dix jours de cruelles souffrances, il ne put s'empêcher de dire qu'il avait plus appris de véritable théologie dans ces dix jours que dans cinquante années d'étude.

Ses *Dernières heures*, qui furent très édifiantes, font l'objet d'un petit volume composé d'après les mémoires de sa nièce, Marie Du Moulin.

Rivet a écrit sur les différentes branches de la théologie un nombre considérable d'ouvrages, où l'on trouve de savantes recherches, une exposition facile et une dialectique serrée. Mais beaucoup de ses publications, consacrées à la discussion de questions dogmatiques irritantes, ont le caractère violent de la polémique de cette époque, et, en les lisant, on aimerait mieux voir l'auteur dédaigner de plates invectives qu'y répondre. Voici la liste de ses ouvrages contre le catholicisme, dont la plupart sont du commencement de sa carrière littéraire : *Response aux demandes de J. Christi, chanoine théologal de Nantes, en un livret intitulé : Le Resveille-matin des ministres*, 1600 ; — *Eschantillons des principaux paradoxes de la Papauté*, 1603 ; — *Deffense de la liberté chrestienne en l'usage sobre des viandes, contre la doctrine de la papauté maintenue par Georges l'Apostre en son traitté du Quaresme*, 1605 ; — *Démonstration de la vanité des causes et raisons par lesquelles Olivier Enguerrand, autrefois cordelier, depuis ministre en l'église réformée de Chef-Boutonne et maintenant apostat, prétend colorer sa perfidie ; pour response à la déclaration qu'il a naguères publiée*; Saumur, 1607, in-8° ; — *Sommaire et abrégé des controverses de nostre temps touchant la religion*, 1608 ; — *Triomphe de la vérité, en suite du Sommaire des controverses*, 1610. Ces deux derniers traités, dirigés contre le jésuite Baile, furent ensuite, avec de nombreuses additions, fondus en un

seul volume, qui parut sous ce titre : *Le catholique orthodoxe opposé au catholique papiste*; Saumur, 1616, gros in-4°. Cet ouvrage, dont on a plusieurs éditions tant en français qu'en latin, est divisé en 4 parties, qui traitent des Écritures, de l'Église, des sacrements et de la justification. Il contient en outre la reproduction intégrale du livre de Baile et compose un répertoire assez complet de controverse. Après avoir réduit ses adversaires au silence, et tout en se livrant à d'importants travaux de critique, le pasteur de Thouars entreprit de faire justice des attaques dont un livre célèbre de son illustre ami Du Plessis était l'objet et auxquelles ce dernier dédaignait de répondre. *La Défense des deux épistres et de la préface du livre de Ph. de Mornay intitulé : Le Mystère d'iniquité*, parut en 1612; — Les *Remarques et considérations sur la Réponse de Coëffeteau au Mystère d'iniquité* furent imprimées, la première partie en 1615 et la seconde en 1617. Sous le pseudonyme de Renatus Verdœus, Rivet fit paraître, en 1627, un ouvrage intitulé : *Statera quâ ponderatur Mantissæ Laurentii Foreri jesuitæ OEnipontâni, Sectio I, quam emisit adversùs libellum cui titulus est Mysteria Patrum jesuitarum*, autre livre qui doit être sorti aussi de la plume de notre Poitevin. A l'occasion d'un libelle d'un autre jésuite, Sylvestre Petrasancta, contre Pierre Du Moulin et la Réforme, Rivet écrivit, en 1635, son *Jesuita vapulans*, où il trace le tableau de tous les viçes de l'Eglise papale. Enfin, dans son *Apologia pro sanctissimâ Virgine Mariâ*, 1639, il s'élève contre le culte rendu à la mère de Jésus et toutes les

superstitions amassées par les siècles autour de son nom, et qui tendaient dès cette époque à en faire la reine d'un nouvel Olympe.

Le fameux projet de fusion des églises rêvé par Richelieu, et à la réussite duquel se vouèrent sans succès Brachet de la Milletière et Grotius, donna lieu à une polémique fort longue et très vive, qui produisit de nombreux volumes, dont notre auteur fournit sa part. Outre celle qui lui revient dans le recueil de *Lettres de MM. Rivet, la Milletière et Du Moulin*, imprimé en 1635, on a de lui une *Response à trois lettres du Sr de la Milletière sur les moyens de réunion en la religion; avec la défense de Rivet contre les calomnies du Sr de la Milletière en son Catholique réformé*, 1642; — *Animadversiones in Hugonis Grotii annotata in Cassandri consultationem*, 1642; — *Examen animadversionum Grotii pro suis notis ad consultationem Cassandri*, 1642; — *Apologeticus pro suo de veræ et sinceræ pacis ecclesiæ proposito, contra Grotii votum*, 1643; — *Grotianæ discussionis διάλυσις*, 1646.

Cette discussion n'était pas close que déjà Rivet, malgré son âge et son éloignement, s'engageait dans celle qu'avait soulevée au sein des églises de France la théorie d'Amyraut sur la grâce. Il prit avec ardeur la défense de l'ancienne dogmatique dans ses *Epistolæ apologeticæ ad criminationes Amyraldi de gratiâ universali*, 1648, écrites en collaboration avec son frère Guillaume Rivet; ainsi que dans un volume intitulé : *Synopsis doctrinæ de naturâ et gratiâ, excerpta ex Amyraldi tractatu de prædestinatione*, 1649.

Rivet a laissé beaucoup de travaux de critique, dont un des plus remarquables est le *Critici sacri specimen, hoc est censuræ doctorum tam ex orthodoxis quàm ex pontificiis in scripta quæ Patribus plerisque priscorum et puriorum sæculorum vel affinxit incogitantia, vel supposuit impostura, accedunt prolegomena de Patrum autoritate, errorum causis et nothorum notis*, 1612, traité fort estimé, ainsi que l'*Isagoge seu introductio generalis ad scripturam sacram*, 1616. L'un et l'autre ont été souvent réimprimés. Au second, où il pose les règles de l'herméneutique sacrée, il faut joindre les nombreux ouvrages où il les a appliquées. Ce sont : *Commentarius in Hoseam; accessit explicatio cap. LIII Esaiæ*, 1625; — *Commentarius in Jonam;* — *Prælectiones in cap. XX Exodi*, 1632; — *Theologicæ et scolasticæ exercitationes CXC in Genesim*, 1633; — *Commentarii in librum secundum Mosis, qui Exodus apud Græcos inscribitur*, 1634; — *Commentarius in Psalmorum propheticorum de mysteriis evangelicis dodecadem selectam*, 1645; — *Sur le chapitre XII de l'épître aux Romains*, 1648.

On a de plus sur des questions de dogme des thèses de Rivet, savoir : *Disputationes XIII de justâ et gratiosâ Dei dispensatione circà salutem generis humani*, 1631; et 11 des 52 contenues dans la *Synopsis purioris theologiæ* de Leyde, 1625.

Ses livres d'édification, qui sont aussi en assez grand nombre, manquent généralement de l'onction nécessaire à ce genre de composition. Ils furent cependant accueillis avec faveur, comme les autres publications de l'auteur, et souvent réédités, notamment

l'*Instruction préparatoire à la sainctè cène; avec cinq prédications convenables à la matière*, Leyde, 1634, petit in-12, qui fut de plus traduite en latin. A cette catégorie appartiennent: *Via vitæ, meditationes in ps. CXIX*; — *Meditationes XII in selecta aliquot Scripturæ loca*, 1622; — *Divers traités de piété sur quelques occasions du temps présent*, 1637; — *Meditationes in VII Psalmos pœnitentiales*, 1634; — *Méditation sur le Psaume XCI, pour servir d'antidote contre la peste et de précaution contre tous les dangers; avec une lettre sur la question s'il est loisible de s'éloigner des lieux infectés*, 1638; — *Suspiria pœnitentis afflicti*, 1638; — *La bonne vieillesse représentée en une lettre latine d'A. Rivet à G. Rivet, son frère, et par lui traduite en français*, 1652.

Beaucoup des méditations que nous avons énumérées sont le résumé des prédications de Rivet. Ses sermons, peu nombreux d'ailleurs, sont, comme tous ceux du temps, purement didactiques, sans vie et sans chaleur. A ceux que nous avons mentionnés il faut joindre : *Les derniers vœux du Sacrificateur éternel, compris en sa prière contenue au XVIIe chap. de saint Jehan, exposée en XVIII sermons, et une paraphrase; avec quelques autres petits traités*, 1639; — et des *Sermons sur Matthieu, ch. VI*, 33, 1647.

A cette nomenclature déjà fort longue, il faut encore ajouter un certain nombre de traités sur différents sujets et dont quelques-uns se rapportent aux événements du temps : *Oratio de bono pacis et concordiæ in Ecclesiâ*, 1620; — *Lettres escrites à Mmes de la Trémoille sur le changement de religion de M. le duc de*

la Trémoille, 1629; — *Oratio habita in auditorio Solemni*, 1632; — *Exhortations à repentance et recognoissance, faites au sujet du siége de Maëstricht*, 1632; — *De origine Sabbathi*, 1633; — *Instruction chrestienne touchant les spectacles publics des comœdies et tragœdies*, 1639; — *Instruction du prince chrestien*, 1642; — *Apologia pro Hieronymi sententiâ de episcopis et presbyteris*, 1646; — *Decretum synodi Carentone habitæ anno* 1644; *item consensus et testimonia ecclesiarum et doctorum protestantium de imputatione primi peccati omnibus Adami posteris*, 2e édit., 1647; — *Lupi Servati presbyteri, viri doctissimi, qui antè annos* 800 *in Galliâ vixit, de tribus questionibus*, 1650, sous le pseudonyme de Renatus De Virœus; — enfin une *Lettre* latine publiée avec deux épîtres de Mlle Schurman, Leyde, 1641, in-8°, toutes trois traduites en français par G. Colletet, sous ce titre : *Question célèbre s'il est nécessaire ou non que les filles soient sçavantes*; Paris, 1646, in-8°. Rivet ne soutient pas que l'instruction soit inutile aux femmes, mais que, si, par exceptions, quelques-unes sont aptes à la culture des lettres, des sciences et des arts, comme sa célèbre correspondante, la véritable vocation de leur sexe n'en est pas moins dans les occupations du ménage, l'aiguille et le fuseau.

Quelques bibliographes citent encore : *De autore afflictionum Ecclesiæ*; — *Præfatio ad Fr. Spanhemium seu vindiciæ exercitationum suarum de gratiâ universali*; — et enfin un *Sermon d'adieu*.

Rivet a de plus traduit du latin de Heinsius l'*His-*

toire du siége de Bois-le-Duc, 1631 ; et édité *P. Piche-relli opuscula theologica*, 1629. On a aussi une édition de la dissertation de Th. de Bèze *De pestis contagio et fugâ, cum A. Riveti de eodem argumento epistolâ*, 1636.

Une partie des traités de Rivet ont été réunis en trois volumes in-folio, sous le titre : *Opera theologica*, 1651-1660.

André Rivet entretenait une correspondance très active avec beaucoup de savants et de personnages notables. On conserve aux Archives de l'État, à La Haye, plus de 20 volumes de lettres à lui adressées, presque toutes depuis son établissement en Hollande, par Du Plessis-Mornay, Aubéry du Maurier, Saumaise, Conrart, Des Marets, Drelincourt, Philippe Vincent, les Turretin, Jean Daillé, Cappel, les Spanheim, Guillaume Rivet, le jurisconsulte Sarreau et une foule d'autres savants. On y trouve aussi une certaine quantité de lettres de Rivet lui-même. Celles qu'il a écrites à Sarreau sont à la Bibliothèque impériale (Fonds Français $\frac{8009}{1-4}$). Il existe d'autres lettres de lui à la Bibliothèque de l'Arsenal (Fonds Conrart, V), à celle de l'Institut (collection Godefroy, 270), et aux Archives du département des Deux-Sèvres.

Rivet avait eu de son premier mariage sept enfants, dont quatre fils. L'un d'eux périt par accident à Utrecht en 1633. On ignore le sort des autres. Du second lit, il eut aussi plusieurs enfants, lesquels moururent jeunes, à l'exception de Frédéric, qui fut gentilhomme du prince d'Orange.

Guillaume Rivet, sieur de Champvernon, frère

d'André, naquit à Saint-Maixent le 2 mai 1581. Il fut entretenu aux académies, en considération de son frère aîné, alors pasteur à Thouars, par le duc de la Trémoille, qui, après de solides études, le fit nommer ministre à Taillebourg, vers le commencement de l'année 1603. Guillaume ne quitta pas cette église jusqu'à sa mort. En 1635, le synode de la Saintonge, réuni à Mauzé, le chargea de porter des remontrances à la cour au sujet de l'interdiction des annexes. Le conseil le renvoya à l'intendant, qui leva la défense faite à chaque ministre de prêcher en plus d'un lieu. La Saintonge le députa à l'assemblée politique de Saumur, au synode de Vitré (1617), et à ceux de Charenton (1623 et 1631). Moins nombreux que ceux de son frère et moins savants peut-être, les ouvrages de Guillaume Rivet ne leur sont inférieurs ni par le style ni par la force du raisonnement. Le ton de sa polémique est même plus convenable et confirme ce que l'on sait d'ailleurs de la modération de son caractère. Il donna de cet esprit de conciliation un exemple fort remarqué dans sa ville natale, en 1611, le jour de la Fête-Dieu, qu'il se trouvait chez son beau-père, Samuel Meschinet. Celui-ci s'opposait énergiquement à ce que l'on tendît des draps devant sa maison pour le passage de la procession, et sa résistance allait devenir un sujet de trouble lorsque Rivet le fit consentir à laisser poser les tentures.

Le premier ouvrage de Guillaume Rivet que nous connaissions est le *Véritable narré d'une conférence tenue à Romette en Saintonge*, le 29 janvier 1611, où il avait

pour adversaire le récollet Bernard Du Vergier. Celui-ci ayant attaqué ce récit, le pasteur de Taillebourg fit paraître l'*Apologie pour le véritable narré d'une conférence tenue à Romette, ou défense du faict qui y est récité et des doctrines et arguments qui y sont maintenus*; la Rochelle, 1612, in-8°. Ses autres ouvrages sont : *Destruction de la tour de Babel, c'est-à-dire de la monarchie mal fondée, usurpée par le Pape sur l'Église universelle*; Saumur, 1620, in-8° ; — *Libertatis ecclesiasticæ defensio, sive adversùs potestatem et authoritatem supremam quam Romanus Pontifex sibi in Ecclesiam universalem arrogat tripartita dissertatio*, Genève, 1625, in-8°, qui paraît n'être que la traduction du traité précédent ; — *De la deffense des droits de Dieu, où est disputé de l'empire sur les consciences appartenant au seul Créateur, et de l'honneur d'invocation, religion et adoration non communicable à aucun autre ; avec un traité de l'origine de l'invocation des hommes morts, et des moyens de l'introduction d'icelle entre les chrétiens, contre les inventions et artifices des capucins de la Rochelle* ; Saumur, 1634, in-8°. Le traité, cité par Aymon, *De invocatione et adoratione sanctorum defunctorum*, est apparemment une traduction de celui qui précède ; — *Vindiciæ evangelicæ de justificatione et annexis ei capitibus, quibus præter Pontificiorum errores et Ph. Codurci sophismata, Johan. Cameronis et Mosis Amyraldi placita varia examinantur*; Amst., 1648, in-4° ; — *De l'autorité des sainctes Écritures*, in-4°.

Guillaume Rivet, qui avait toujours vécu dans les relations les plus étroites avec son frère, malgré la

distance qui les séparait, mourut peu de temps après lui, en 1651. Il avait épousé, le 22 novembre 1603, Marie Meschinet, fille de Samuel, seigneur de Richemont [1], contrôleur ordinaire du prince de Condé. Il en eut un fils appelé Etienne et deux filles, Marguerite et Jeanne.

Rondelet (Pierre), l'un des derniers pasteurs de Bordeaux avant la révocation, fut, en 1681, décrété de prise de corps sous prétexte qu'il avait mal parlé en chaire de la Vierge et des saints, et en réalité, paraît-il, pour avoir prêté son concours à l'émigration de beaucoup de protestants. Il passa en Angleterre, quelques années après, avec son fils Paul, pasteur de l'église de Saint-Justin depuis 1683. Pierre Rondelet a publié un *Sermon de la persévérance du fidèle*; Amst., 1667, in-12. On ignore si une *Réponse à l'Advertissement pastoral*, qu'il avait composée, a été imprimée.

Haag, *La France protestante.*

Saint-Gelais (Louis de), officier huguenot aussi loyal que brave et intelligent, né, vers 1550, de Charles, seigneur de Saint-Gelais, et de Louise de Puyguyon, dame de Cherveux, fut élevé comme enfant d'honneur à la cour d'Henri II, et paraît avoir été le premier protestant de son antique maison. Il fut, en 1574, un des chefs qui organisèrent

[1] La famille Meschinet de Richemont, qui habite aujourd'hui la Rochelle, est encore protestante.

la prise d'armes dite du Mardi-Gras. Le 22 juillet, avant le jour, il surprit la ville de Saint-Maixent, qu'il entreprit de fortifier, mais qu'il dut abandonner au bout de six semaines, pour se retirer à Lusignan, dont le château était une des plus fortes positions du pays. Il se fit remarquer entre les plus vaillants à la tête de l'une des quatre compagnies de gentilshommes qui, pendant près de quatre mois, défendirent cette place contre le duc de Montpensier. Son frère Georges, seigneur de Puyjourdain, à peine âgé de 17 ans, se comporta durant ce siége avec un courage au-dessus de son âge, et fut mortellement frappé sur la brèche, la veille de Noël. Quelques mois après la capitulation de Lusignan, en 1575, le vicomte de Rohan, qui venait de remplacer La Noue dans le commandement militaire de l'Aunis, et avait pu apprécier durant ce mémorable siége la fidélité et le courage de Saint-Gelais, le nomma gouverneur de Brouage; mais le seigneur et les habitants de cette petite ville y rétablirent de force celui qu'il était allé remplacer. Le 5 décembre de la même année, il occupa Niort, donnée en otage, par un article de la trêve de Champigny, au duc d'Alençon, chef du parti des mécontents uni à celui des huguenots. En 1577, il prit Civray; mais celui à qui il en confia la garde livra presque aussitôt cette place au comte du Lude. L'autorité dont Saint-Gelais jouissait déjà parmi les réformés le fit choisir, la même année, pour un des signataires des articles secrets du traité de Bergerac, et il fut encore, en 1581, l'un des deux dé-

putés que le Poitou envoya à l'assemblée de Montauban convoquée pour ratifier le traité de Fleix.

Saint-Gelais passa à la cour du roi de Navarre une partie des années suivantes et reprit les armes en 1585 contre la Sainte-Union. Dès le mois de juin, au début de la guerre et pour ainsi dire avant d'être entré en campagne, il faillit être fait prisonnier. Il était occupé à lever des troupes sur les confins du Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois, et n'avait encore avec lui que 45 gentilshommes et 120 arquebusiers commandés par son ami d'Aubigné, lorsque le capitaine La Mothe, ancien conseiller au siége de Périgueux, vint avec quatre ou cinq cents ligueurs prendre ses cantonnements dans le voisinage pour empêcher les levées des huguenots. Tandis qu'il était à Contré, près d'Aunay, Saint-Gelais et d'Aubigné, ne consultant que leur courage, résolurent d'attaquer deux de ses compagnies, qui occupaient le bourg de St-Mandé. Les protestants avaient déjà contre eux le nombre et la position : leur situation parut désespérée lorsque La Mothe arriva avec ses deux autres compagnies. Ils soutinrent pendant onze heures cette lutte inégale et se battirent longtemps au milieu des flammes qui avaient pris aux maisons. Ils ne perdirent cependant que peu de monde et restèrent maîtres du bourg, tandis que les ennemis laissèrent plus de 150 hommes sur le terrain. Le lendemain le prince de Condé accourut de Saint-Jean pour donner la chasse aux bandes catholiques. Une dizaine de jours après St Gelais et d'Aubigné, suivis cette fois de dix gentils-

hommes et de quinze soldats seulement, rencontrèrent fortuitement trois compagnies de ligueurs, qui venaient se loger à Briou. Leur dernier succès les enhardissant, ils se promirent de leur faire poser les armes. Tandis que d'Aubigné, donnant dans le bourg, s'emparait des premières maisons, Saint-Gelaïs, dissimulant habilement sa faiblesse en se postant dans un bouquet de bois, faisait audacieusement sommer les catholiques de se rendre. 28 hommes en désarmèrent ainsi 150, en les tenant jusqu'au bout dans l'erreur sur les forces auxquelles ils avaient affaire. On leur fit « demander pardon à Dieu et au roi, les genoux à terre, pour avoir été traîtres à Sa Majesté et infidèles à l'État. » D'Aubigné, l'historien et l'un des héros de ces petites rencontres, ajoute que Saint-Gelais fit insérer l'article suivant dans la capitulation : « Afin que nostre foi soit valable, nous renonçons à l'abominable article du concile de Constance qui dispense du serment. »

Après avoir réuni quelques troupes, Saint-Gelais alla se mettre sous les ordres de Condé, auprès duquel il remplit les fonctions de maréchal de camp. Il le suivit en Bas-Poitou dans sa marche contre Mercœur, puis au siége de Brouage, et ensuite dans la malheureuse expédition d'outre-Loire. Après la déroute qui en fut la suite, Saint-Gelais, que l'on pressait de passer à Guernezey avec le prince, crut que son devoir était de rester avec les malheureux qui, abandonnés de leurs chefs, cherchaient à regagner leurs foyers. Ayant remonté la Loire assez haut, il

réussit à la passer, et, après avoir longtemps erré au milieu de nombreux partis d'ennemis, il parvint, en se cachant, tantôt dans les bois, tantôt dans les fermes, à gagner Saint-Jean-d'Angély. Le 15 décembre, son château de Cherveux fut pris par Malicorne; Niort était aussi au pouvoir de la Ligue. Au milieu de ces revers successifs, il montra toujours la même résolution, employa l'hiver à recruter de nouvelles troupes, et, dès le printemps (1586), Condé étant rentré en France, il alla le rejoindre. Ce prince le chargea de prendre Aunay, Mondevis et Chizé. Les Rochelais lui confièrent une mission plus importante et plus difficile en lui donnant le commandement de la flotte qu'ils avaient équipée pour aller fermer l'entrée du port de Brouage, qui était pour les ligueurs ce que la Rochelle était pour les protestants, et qui, de plus, excitait la jalousie des armateurs de cette dernière ville. Le commerce rochelais, intéressé de cette façon au succès de l'entreprise, fit la plus grande partie des frais de l'armement, et Saint-Gelais partit au commencement du mois de juin avec 15 vaisseaux, 54 galiotes et quelques barques, outre 20 gros bâtiments hors de service, que l'on avait chargés de pierres pour les couler à l'entrée du havre de Brouage. Après quelques semaines d'efforts, Saint-Gelais, aidé du capitaine Gargouilleau, pénétra dans la passe du port et y échoua ses vingt bâtiments, de manière à en rendre l'entrée presque impossible aux navires d'un fort tonnage.

Depuis que Niort était tombé au pouvoir de la Li-

gue, Saint-Gelais n'avait cessé d'en rêver la conquête; mais les forces dont il disposait ne lui permettant pas de songer à un siége, il avait plusieurs fois essayé de s'en rendre maître par surprise. De leur côté, les catholiques se défiaient continuellement de lui à cause de la proximité de ses châteaux de Saint-Gelais et de Cherveux. Aidé de d'Aubigné et de Parabère, il réussit enfin à s'en emparer dans la nuit du 28 décembre 1588. Le roi de Navarre l'y laissa en qualité de gouverneur, et, l'année suivante, le nomma son lieutenant-général en Poitou.

Louis de Saint-Gelais mourut à Niort des suites d'une saignée, le 27 mai 1592, fort regretté de tous ceux de son parti. Il avait épousé, en premières noces, en 1569, Marie Ratault, fille de René, seigneur de Boisgrollier, dont il n'eut qu'une fille. D'une seconde union, contractée avec Jeanne Dupuy, dame du Coudray en Berry, il eut, entre autres enfants, Josué, qui, le 22 juin 1620, fit don à l'église de Cherveux d'un jardin, situé dans ce bourg, pour bâtir un temple. Josué avait épousé, en 1610, Anne Poussard, veuve de Charles de la Forest de Vaudoré. Ses enfants passèrent au catholicisme; trois de ses filles entrèrent même au couvent; et son fils Charles fit interdire le culte à Saint-Gelais, en 1643.

La branche de Séligny, détachée de la souche principale au xve siècle, persévéra plus longtemps dans la religion protestante. Le dernier qui en fit profession fut Léon de Saint-Gelais, chevalier, seigneur de Séligny. Les arguments qui le convertirent

furent l'argent et la prison. Quoiqu'il n'ait pas porté le titre de marquis donné seulement aux chefs de la branche aînée, c'est peut-être de lui qu'il s'agit dans la lettre suivante écrite par le ministre Seignelay au lieutenant général de police La Reynie, le 30 janvier 1686, époque où, depuis longtemps, les marquis de Saint-Gelais avaient embrassé le catholicisme : « Sa Majesté est informée qu'il y a encore plusieurs gens de qualité de la R. P. R. à Paris, qui font une espèce de parti, et qui s'observent les uns les autres, se faisant honneur de n'être pas les premiers à changer de religion. S. M. sait aussi que le sieur marquis de Saint-Gelais est un de ceux qui paraissent agir avec le plus d'opiniâtreté, en excitant les autres à demander des conditions pour leur réunion à l'Église, qui ne peuvent pas leur être accordée. C'est pourquoi elle a résolu de le faire mettre à la Bastille... » Si, comme nous le supposons, cette lettre concerne le chevalier de Séligny, et que le but de celui-ci fut de vendre sa conversion, il l'atteignit; car on le trouve porté pour une somme de 600 livres sur un état des pensions payées en 1688 à des nouveaux catholiques. Mais l'argent ne produisant point de conversions sincères, on dut enfermer Séligny, l'année suivante, dans la citadelle de Pont-de-l'Arche, comme mauvais catholique. L'on peut supposer que la violence ne le convainquit pas plus que l'or. Sa femme, Susanne de la Duguie, se fit aussi payer son abjuration et recevait en 1700 une pension de 500 livres.

Le rameau de Montchaude, issu du précédent, fut ramené au catholicisme vers la même époque par les dragons.

Celui de Saint-Sévérin a produit Jean, évêque d'Uzès et abbé commendataire de Saint-Maixent de 1538 à 1574. Homme instruit et éloquent, quoique de peu de caractère, il fut un des promoteurs de la réforme dans cette dernière ville; mais son ardeur ne tarda pas à se refroidir en voyant les proportions que prenait la révolution religieuse. Il n'eut pas le courage de quitter sa robe et ses riches bénéfices; et, en restant dans l'église catholique, il n'eut pas davantage celui d'aller à Uzès remplir ses fonctions épiscopales. Il passa la plus grande partie de sa vie à Saint-Maixent dans son château de l'Hort-Poitiers, où il mourut, le 13 mars 1574. Il avait assisté, en 1561, au colloque de Poissy; mais à cette époque déjà il était dans le camp des réactionnaires et bientôt après il se purgeait de l'accusation d'hérésie.

D'Aubigné, *Hist. et Mém.*, édit. Lalanne; — Depping, *Corresp. administr. sous Louis XIV*, IV, 350; — Le Riche, *Journal*.

Saint-George (de). — Cette maison, une des plus puissantes du Haut-Poitou, fut aussi une des premières où pénétrèrent les lumières de l'Évangile. C'est entre 1534 et 1537 que furent gagnés aux idées nouvelles les enfants de Guichard de Saint-George et d'Anne de Morthemer, seigneur et dame de Couhé. Deux d'entre eux, Gabriel et André, sont les souches des branches de Vérac et de Boissec, dont il sera

question plus loin. Leurs frères, Ponthus et Guichard, l'un abbé de Valence, l'autre abbé commendataire de Bonnevaux, retenus sans doute par le danger qu'il y aurait eu à abandonner ostensiblement leur titre, et peut-être un peu aussi par un motif moins avouable, conservèrent leurs bénéfices longtemps après avoir renoncé à leur religion. Ils finirent cependant par se déclarer ouvertement protestants et furent même, en 1562, au nombre de ceux qui s'emparèrent de Poitiers. Ponthus, qui avait définitivement rompu avec son état en se mariant, termina sa carrière en 1573.

Gabriel, seigneur de Couhé, éleva dès leur bas âge dans les doctrines de l'Évangile les enfants qu'il eut de sa femme, Anne d'Oyron. François, sieur de l'Orillonnière, qui était le cadet, fut tué à la prise de Poitiers par les catholiques en 1562. L'aîné, Joachim, et son frère Philippe, seigneur du Plessis-Sénéchal, furent de ceux qui, en déposant les armes au mois d'octobre suivant, promirent de se faire catholiques. Mais cette promesse faite contre leur conscience ne fut point tenue, et dans la suite on les retrouve l'un et l'autre dans le camp protestant. Saint-George du Plessis fut, en 1579, adjoint au comte du Lude pour faire exécuter en Poitou l'édit de pacification de Nérac, et, en 1596, il jura l'union à l'assemblée de Loudun.

Joachim, seigneur de Vérac et baron de Couhé, reprit les armes à l'ouverture de la troisième guerre civile en 1568, et, à la tête de la noblesse huguenote du Haut-Poitou, rejoignit Condé, qui l'envoya dans

le Midi provoquer des levées. Il fit avec Coligny et les princes la campagne de 1570 et combattit à Arnay-le-Duc. Lors de la prise d'armes de 1574, il servit sous La Noue, puis sous le vicomte de Rohan, qui, d'accord avec le seigneur de Brouage, lui confia, en 1575, la garde de cette place, à la suite du conflit soulevé par la nomination de Saint-Gelais au poste de gouverneur. Au commencement de l'année suivante, le roi de Navarre s'étant échappé de la cour, où il était retenu depuis la Saint-Barthélemy, manda à de Vérac de venir à sa rencontre vers Saumur avec le plus de gentilshommes qu'il pourrait réunir. La guerre allait se rallumer, lorsque les belles promesses de la cour firent encore une fois tomber les armes des mains des huguenots. Cependant la Ligue s'organisait et ils ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils étaient dupes. La lutte n'avait été qu'ajournée, et dès le mois d'octobre le Béarnais écrivait de nouveau au baron de Vérac de se tenir prêt à venir le rejoindre. En 1584, le roi de Navarre ayant témoigné le désir d'avoir « quelques gentilshommes d'honneur de chaque province » auprès de lui pour entendre le rapport des députés que l'assemblée de Montauban avait envoyés à la cour, un synode provincial nomma de Saint-George, que le prince lui-même avait désigné aux suffrages des protestants poitevins. Il resta depuis auprès de Henri en qualité de gentilhomme servant. Vers la fin de l'année 1588, il conduisit des secours à la Garnache, qui était menacée d'un siége. Chargé de garder avec sa compagnie d'arquebusiers, forte

de cinquante hommes seulement, l'un des points les plus faibles de la place, il contribua par une énergique résistance à tenir le duc de Nevers en échec pendant une partie de l'hiver dans les marais du Bas-Poitou. Joachim de Saint-George, qui assista, en 1596, comme député du Poitou à l'assemblée de Loudun, se trouva encore, en 1605, à celle de Châtellerault, et termina sa carrière en 1607. Il avait épousé, en 1572, Louise Du Fou, qui lui donna plusieurs enfants. L'aîné, Gabriel, sieur de Vérac, député, en 1611, à l'assemblée de Saumur, mourut en 1616.

Olivier de Saint-George, fils cadet de Joachim et baron de Couhé depuis la mort de son frère, fut, en 1619, un des représentants du Poitou à l'assemblée de Loudun, qui le choisit, l'année suivante, pour faire partie d'une députation à la cour. A la manière dont lui et ses collègues furent reçus, il put voir combien le roi était irrité de la fermeté avec laquelle les huguenots maintenaient leurs droits. Désigné de nouveau, quelques mois après, par les suffrages des églises du Poitou pour se trouver à l'assemblée de la Rochelle, il s'excusa, ne voulant, cette fois, prendre aucune part à une réunion que le gouvernement désapprouvait formellement. Louis XIII lui en sut gré et le récompensa en le nommant gouverneur de Poitiers, le 15 janvier 1622. Il faut bien le dire, de Vérac, dans cette position, chercha à faire oublier sa religion, et, pendant qu'il était gouverneur de la capitale du Poitou, les protestants y furent, comme

par le passé, molestés de toutes façons sans qu'il fit rien pour les protéger contre le fanatisme du peuple et des magistrats. Il avait épousé, en 1601, Anne Jousserand [1], dame de Tassay et de Champagné-le-Sec, et il mourut en 1637.

Son fils Olivier, marié en 1631 à Marguerite de la Muce, fut père d'Olivier, marquis de Vérac, qui joue dans notre histoire un rôle peu honorable.

Olivier mérita d'abord, par son attachement aux institutions de la réforme, d'être cité par Colbert de Croissy comme un des « piliers » de l'église protestante en Poitou. Pendant longtemps il résista avec énergie aux ordres injustes de la cour pour entraver le culte à Couhé, et, lors des premières dragonnades, Marillac essaya vainement de le convertir; mais à cela se borna son courage. Lorsqu'on lui écrivit que « Sa Majesté voulait qu'on fît sentir les dernières rigueurs à ceux qui ne voudraient pas suivre sa religion, et que ceux qui auraient la sotte gloire de vouloir rester les derniers, devaient être poussés jusqu'à la dernière extrémité, » il n'eut pas la force de braver la colère du grand roi. D'ailleurs à ces menaces on joignait un appât. Le marquis abjura

[1] Cette famille, des environs de Civray, fut de celles qui, à la révocation, ne rougirent pas d'accepter le prix de leur apostasie. Sur un état des pensions payées en 1688 à des nouveaux convertis, le Sr et la dame Jousserand figurent pour une somme de 200 livres, et trois demoiselles Jousserand de la Voulernie pour 400. Quelques années après, le roi payait de plus la pension de Catherine et de Marguerite Jousserand, qui étaient au couvent des Nouvelles-Catholiques de Poitiers.

donc le 7 avril 1685. Le 5 novembre suivant, le roi lui donna une commission pour commander en Poitou, « en l'absence des gouverneurs et lieutenants-généraux, » et presque aussitôt, pour mettre son zèle à l'épreuve, on le chargea d'arrêter et de faire conduire à Angoulême son voisin Regnier des Minières, gentilhomme protestant d'une rare fermeté. M. de Saint-George fut, à dater de ce jour, l'instrument des ordres les plus rigoureux de la cour. Il accabla de dragons les gentilshommes qui ne voulaient pas imiter son exemple et dont la constance semblait un reproche à sa conscience. Louvois lui « manda d'envoyer la moitié d'une compagnie dans une seule maison, et il fallut faire vendre les meubles lorsque les vivres et les fourrages furent consommés. C'est ce que je n'avais jamais voulu souffrir, » dit, en rapportant ce fait, l'intendant Foucault lui-même, l'émule de Marillac et de Basville. La manière dont le seigneur de Couhé s'acquitta de ces odieuses missions lui valut l'amitié et la protection du ministre qui avait organisé les dragonnades. Déjà, le 14 décembre 1685, Louvois écrivait à l'évêque de Luçon : « Sa Majesté a appris avec plaisir que la sévérité avec laquelle l'opiniâtreté des gentilshommes du Bas-Poitou a obligé M. de Vérac à agir contre eux, commence à avoir son effet. » En récompense de tant de zèle, le roi lui donna, le 18 mai 1686, des provisions de lieutenant-général en Haut-Poitou. Jusque-là il n'avait rempli qu'une espèce de surnumérariat.

L'exemple du marquis de Vérac entraîna l'apostasie d'une partie de sa famille. Le 2 novembre 1685, M. de Saint-George, son frère, abjura à Poitiers en présence de l'intendant Foucault, qui avait convoqué la noblesse huguenote dans l'espoir de la convertir en masse. Il fut le premier et presque le seul qui, dans cette réunion, déclara vouloir embrasser la religion romaine, à la suite d'une harangue menaçante de l'intendant. Celui-ci se hâta de demander pour son prosélyte une gratification, qui ne se fit pas attendre, car le 22 du même mois, le roi lui accorda une pension de 900 livres. Le marquis réussit à pervertir sa fille et ses fils, que leur mère, Marguerite Le Coq, tenta vainement de soustraire à son prosélytisme, en essayant de les faire passer à l'étranger. Madame de Vérac opposa seule à tout ce qu'on put lui dire ou faire l'inébranlable fermeté d'une conscience honnête et convaincue. Son mari, ne pouvant venir à bout de la convertir, fit lui-même connaître l'inutilité de ses efforts à l'intendant, qui, au mois d'avril 1686, la fit mettre dans un monastère. Le couvent pour les femmes et la prison pour les hommes, Foucault assure que c'est là ce qui a opéré le plus de conversions. « Les femmes et les filles de la religion P. R., dit-il, craignaient plus les couvents que les dragons; il s'en est beaucoup converti de celles que les dragons n'avaient pu convertir, qui n'ont pu résister à l'aversion qu'elles avaient pour les couvents. »

Le seigneur de Couhé crut enfin avoir donné des

preuves suffisantes de dévouement et il se relâcha un peu; mais il ne tarda pas à être dénoncé : on l'accusa de n'avoir ni empêché ni puni les assemblées qui s'étaient faites en Haut-Poitou à la fin de l'hiver de 1688. On remarqua à cette occasion que, depuis 18 mois que sa femme était enfermée au monastère de Sainte-Marie de Limoges, il n'avait pas encore payé sa pension. M. de Croissy écrivit à l'intendant de l'avertir, de la part du roi, « de satisfaire incessamment à cette pension, et, à son refus ou négligence, de faire saisir ses revenus. » Louvois lui-même parut mécontent de son protégé. Cependant les assemblées du désert continuèrent, et, en 1697, les réformés s'enhardirent jusqu'à en tenir dans les environs de Couhé. On ne manqua pas d'accuser le marquis d'indulgence pour eux, et le malheureux fut obligé de donner de nouveaux gages. Vers le mois de mars 1698, il fit arrêter 42 protestants, qui avaient assisté à une réunion religieuse le jour de Pâques. Les juges de Poitiers en condamnèrent 8 à être pendus; mais le parlement, auquel ils en appelèrent, conclut seulement à un plus ample informé.

Olivier de Saint-George mourut en 1704. Quelque temps après, Pontchartrain envoya à sa veuve l'abbé Gould pour essayer encore de la convertir, et lui écrivit en même temps que « S. M. s'était fait une loi de ne souffrir personne dans son royaume qui fît profession de la religion P. R. » Cette dernière tentative ayant encore échoué, la cour se décida, au mois de mars 1705, à laisser passer Mme de

Saint-George en Angleterre. Quant à ses enfants, étant devenus catholiques, nous n'avons pas à nous en occuper, non plus que de leurs descendants, dont le dernier est mort en 1858.

André de Saint-George, seigneur de Boissec, l'un des fils de Guichard et d'Anne de Morthemer, fut la tige de la branche cadette. Boissec était avec ses frères, les abbés de Valence et de Bonnevaux, au nombre des huguenots qui, en 1562, occupèrent Poitiers pendant quelques mois. Se trouvant à Paris lors de la Saint-Barthélemy, il fut assez heureux pour échapper au massacre, et mourut à Exoudun le 25 mars 1578. Il avait épousé, en 1552, Paoule de Puyguyon. Leurs trois fils aînés furent tués dans les guerres de religion. L'un deux, le jeune seigneur de Boisaubin, « gentilhomme de bonne et grande espérance, » fut emporté par un boulet à la défense de Lusignan, en 1574. Isaac, un de ceux qui survécurent à leur père, fut assassiné en haine de sa religion, par son beau-frère Jean Green de Saint-Marsault. De son union avec Madeleine de Joubert, dame de Sceaux, il eut deux fils, Philippe et Louis, desquels sortirent les branches de Sceaux et de Marsay.

Philippe, seigneur de Sceaux, entra dans la carrière militaire et fut capitaine des gardes du duc de Rohan. Il épousa, en 1628, Louise Gourjault, dont il eut Philippe, marié, en 1658, à sa cousine Marie Gourjault, et Madeleine, épouse de Balthazar Eschallard, qui, en se convertissant, la fit bannir de

France sous prétexte de religion, et en réalité pour éloigner en elle un témoin importun de ses débauches.

Après la révocation, Philippe essaya de sortir du royaume avec son cousin Hector de Dirac et M. de Mauroy. Arrêtés en Picardie, vers la fin de l'année 1685, et enfermés au château de Ham, puis condamnés aux galères, ils n'obtinrent leur grâce qu'au prix d'une abjuration. En rentrant à Sceaux, au bout de six ou sept mois, Philippe trouva sa famille dispersée : sa femme était détenue dans un couvent à Limoges ; son fils avait passé à l'étranger, et sa fille, qui avait abjuré, était placée dans une maison catholique. Ils n'avaient tous qu'un désir, celui d'aller chercher la paix hors de France. Mlle de Sceaux fut la première qui y réussit ; elle se fixa à Lippstadt, en Westphalie. Sa mère, Marie Gourjault, en feignant la démence, parvint à se faire renvoyer du couvent où on la retenait depuis longtemps ; elle se rendit à Paris, d'où elle gagna heureusement Genève. Son mari, pour la rejoindre, ne craignit pas de braver une seconde fois les dangers de l'émigration et prit sa route du côté du Dauphiné. Cette tentative faillit tourner encore plus mal que la première : il fut en effet arrêté à la frontière et emprisonné à la Tour-du-Pin, et, comme il était relaps, il avait tout lieu de craindre d'être envoyé aux galères pour le reste de ses jours. Obéissant à un sentiment d'humanité ou peut-être à des ordres, le commandant du Dauphiné le fit enfin sortir de prison et il put se rendre à Genève. Quant à son fils, nommé

aussi Philippe, il était déjà revenu en France, où il dilapida en quelques années le patrimoine de son père, après avoir déjoué, de concert avec les tribunaux, les précautions que ce dernier avait prises pour toucher dans l'exil le revenu de ses biens. Ce fils dénaturé vécut depuis misérablement d'une petite pension que le clergé lui fit avoir, comme nouveau converti, sur les biens des émigrés. Il a laissé des Mémoires manuscrits qui témoignent de la profonde dépravation de leur auteur; mais qui fournissent quelques renseignements intéressants sur sa famille.

La dernière branche et la seule existante aujourd'hui, celle de Marsay, eut pour chef le plus jeune des fils d'Isaac, Louis, seigneur de Loubigné, qui naquit en 1592 et mourut en 1668, laissant, entre autres enfants, Louis, sur le sujet duquel nous allons revenir, Hector, seigneur de Dirac, et Louise, qui alla mourir en Hollande après la révocation. Quant à Hector, surpris, comme nous l'avons dit, dans une tentative d'émigration, il abjura pour échapper à la peine des galères, et depuis n'osa plus essayer de sortir de France.

Louis, seigneur de Marsay, épousa, en 1676, Louise, dame de Nieuil, fille du marquis de Lescours. Leur château de Marsay, non loin de Mauzé en Aunis, fut maintes fois, durant les dragonnades, le refuge des malheureux qui s'enfuyaient de leurs maisons livrées au pillage; mais un jour vint où il ne put les mettre eux-mêmes à l'abri de l'oppression poussée à son

comble. La révocation de l'édit de Nantes, qui bouleversa tant de fortunes, dispersa tant de familles, brisant ou relâchant tous les liens, obligea Louis et sa femme d'aller habiter Paris pour être moins en évidence. Dans la suite, Madame de Saint-George et cinq de ses enfants, Charles-Hector, Hélène, Charlotte, Louise et Marianne quittèrent la France. De Marsay, retenu à Paris par une cruelle maladie, ne garda auprès de lui que son fils aîné, Armand-Louis, dont nous parlerons plus loin. Sa femme, réfugiée d'abord en Hollande, passa ensuite à Genève, puis à Zell, et revint finir ses jours à Genève; Hélène et Charlotte suivirent leur mère dans les différents pays qu'elle habita; Louise se fixa par son mariage dans le Hanovre, et Marianne épousa, en Hollande, un réfugié bas-poitevin, Pierre Sonnet du Boisménard. Quant à Charles-Hector, né à Paris, en 1688, il entra au service de l'électeur de Hanovre; mais la vie des camps n'allait point à ses goûts. Ayant lu pendant une maladie les œuvres d'Antoinette Bourignon, il devint un de ses adeptes les plus fervents et renonça à la carrière militaire pour vivre dans la retraite. Ses liaisons avec deux disciples de la célèbre mystique et le mariage qu'il contracta avec une demoiselle de Callenberg, qui était dans les mêmes sentiments, contribuèrent à entretenir son exaltation religieuse, qui ne se calma que dans les dernières années de sa vie. Après avoir habité plusieurs villes de la Suisse et de l'Allemagne sans pouvoir se fixer nulle part, il termina sa carrière, à Ambleben, en 1755. On a de

lui deux volumes de *Discours spirituels sur diverses matières de la vie intérieure*, publiés en 1738, et sept autres qui parurent de 1738 à 1740, sous le titre de *Témoignage d'un enfant de la vérité et droiture des voyes de l'esprit.*

Armand-Louis de Saint-George, comte de Marsay, né au château de Marsay, le 25 juin 1680, resta à Paris auprès de son père, auquel il ferma les yeux en 1701. Le soin de sa fortune le retint depuis en France, d'où il faisait passer une partie des revenus à sa famille. Une fois même il se hasarda à franchir la frontière pour aller embrasser sa mère à Genève. Son désir était de se fixer aussi hors du royaume; mais il tenait à ne pas laisser ses terres au fisc, et ce ne fut qu'en 1714 qu'il trouva à vendre à vil prix celle de Nieuil. L'année suivante, la mort du roi vint favoriser l'exécution de son projet, et il put obtenir, en 1716, la permission de faire un voyage en Allemagne. Il se rendit à Zell, où il épousa Madeleine de Schütz, fille d'un ancien ministre de l'électeur de Hanovre et nièce du baron de Bernstorff, l'un des conseillers les plus écoutés du roi Georges Ier. Grâce à la protection de son parent, les biens qu'il avait laissés en France échappèrent à la confiscation, et il obtint même du régent la permission d'entrer au service de la Grande-Bretagne. En 1717, il fut reçu citoyen de Genève, où il venait de se fixer comme chargé d'affaires du gouvernement anglais, auquel il rendit, deux ans après, un service important en faisant arrêter le comte de Marr, l'un des chefs du

parti jacobite, qui se préparait à repasser secrètement en Écosse pour y fomenter de nouveaux troubles. Quoique n'étant pas sujet anglais, il fut, en 1734, accrédité comme ministre auprès du corps helvétique à Berne, et conserva ce titre jusqu'en 1738. Dans le cours de ses fonctions, il eut le chagrin de voir son caractère méconnu par quelques Genevois pour s'être cru obligé d'appeler l'attention du ministre anglais sur l'état de la république de Genève en proie aux tiraillements des partis. Il s'expliqua à ce sujet dans une *Lettre* aux magistrats qu'il publia en 1736, et exigea, pour les attaques dont il avait été l'objet, une réparation qu'il finit par obtenir. En 1738, le comte de Marsay redevint simple résident à Genève sans cesser d'être chargé de toutes les relations du gouvernement britannique avec les cantons, le cabinet ne lui ayant point donné de successeur. En 1740, il fit un dernier voyage en France pour vendre sa terre de Marsay. Il avait acheté depuis quelque temps celle de Changins, dans le canton de Vaud, où chaque année depuis lors il passa plusieurs mois et où il se retira définitivement lorsque, vers 1753, il eut perdu la vue. Sa foi aussi solide qu'éclairée lui fit supporter cette épreuve avec la plus grande résignation et sans que la douceur ordinaire de son caractère en fut altérée. Il succomba, le 29 décembre 1762, à une attaque d'apoplexie. Madeleine de Schütz et deux enfants qu'il en avait eus l'avaient devancé dans la tombe. D'une seconde union contractée, en 1724, avec Henriette de Mestral,

il laissa deux fils, Gabriel-Louis et Henri-Auguste.

Gabriel-Louis, né à Genève le 15 mai 1727, passa la plus grande partie de sa vie en Hollande, où il fut gentilhomme de la chambre, puis chambellan et enfin maréchal de la cour. La révolution des Provinces-Unies, en 1795, l'ayant fait rentrer dans la vie privée, il se retira à Changins, où il mourut célibataire en 1801.

Son frère, Henri-Auguste, né le 7 novembre 1728, entra aussi au service des stathouders et était colonel de dragons, en 1769, lorsqu'il se défit de sa charge pour revenir en Suisse, où, deux ans auparavant, il avait épousé sa cousine Gabrielle de Mestral. Il mourut en 1809. De trois fils, le cadet seul, Gabriel-Henri, lui survécut.

Gabriel-Henri était né le 22 avril 1770. Entré à 17 ans comme enseigne dans les gardes hollandaises, il fit, en 1793, avec le grade de capitaine, la campagne de Flandre, fut blessé l'année suivante dans un combat près de Menin et obligé de se retirer momentanément du service. Il venait d'être nommé gentilhomme de la chambre des stathouders, lorsque les Français envahirent la Hollande. Revenu en Suisse, il y trouva encore la révolution et il se mit à l'écart. En 1798, la famille d'Orange ayant fait appel à son dévouement, il quitta sa retraite. Il suivit d'abord comme secrétaire de légation le général de Stamford, chargé d'une mission diplomatique à la cour de Prusse, et remplit depuis les mêmes fonctions auprès de Wickham, ministre plénipotentiaire de S. M. bri-

tannique près les armées alliées. Il fut en 1801 promu au grade de lieutenant-colonel dans l'armée anglaise. Après la paix d'Amiens, la douairière d'Orange voulut le nommer gouverneur de ses petits-fils; mais il tardait au comte de Saint-George de retourner auprès de ses parents déjà vieux et auxquels la mort avait enlevé leurs deux autres enfants. Avant de revenir se fixer en Suisse, il épousa, en 1805, Caroline de Carteret, fille du contre-amiral Philippe de Carteret. Gabriel-Henri termina sa carrière à Edimbourg, en 1826, laissant deux fils, dont l'un mourut jeune, et deux filles, Augusta et Elisabeth. La première épousa M. Albert de Mestral et la seconde M. Elout de Sœterwoude, aujourd'hui membre des États-généraux de Hollande.

Né en 1807, Alexandre-Henri de Saint-George, fils de Gabriel-Henri, étudia en vue de la carrière diplomatique à l'université de Leyden, où il prit le grade de docteur en droit. Héritier de l'attachement de sa famille pour la maison d'Orange, il vit avec peine la Belgique revendiquer son indépendance et s'enrôla comme volontaire dans l'armée hollandaise. Il fit la campagne de 1830 et 31, et ne se retira du service qu'en 1833, époque où d'autres devoirs le rappelèrent en Suisse. Nommé juge du tribunal de Nyon en 1841, il a donné sa démission en 1845, et ne s'est depuis occupé que d'œuvres religieuses. Il appartenait déjà depuis quatre ans au comité de la Société évangélique de Genève, lorsque, en 1847, il en fut élu président. Il fut, quelques années après,

un des députés protestants qui allèrent à Florence solliciter la liberté des époux Madiaï, emprisonnés pour avoir lu la Bible. M. le comte de Saint-George avait épousé, en 1835, Miss Elisabeth-Sophie Heigham, que la mort lui a enlevée en 1855, et dont il a trois enfants, Elisabeth, Merelina et William.

Notes et *Docum.* commun. par M. le comte A.-H. de Saint-George; — *Lettres de Henri IV;* — Le Riche, *Journal;* — *Reg. des délibér. municip. de Poitiers*, cote 76; — Rulhières, *Eclairc.;* — D. Fonten., *Mss.*, t. 65; — Foucault, *Mém.;* — Benoist, *H. de l'Ed. de N.*, IV, 520; — Jurieu, *Suite de la Pol. du clergé*, 162; — A. de la Chapelle, *Néces. du culte*, II, 288; — Ph. de St-George, *Mém. Mss.* conservés à la Bibl. de Poitiers.

SAINT-VERTUNIEN de Lavau, médecin distingué de Poitiers, qui, au rapport de Scaliger, entretenait avec le malheureux Servet une correspondance très suivie, nous paraît être le même personnage qui figure déjà dans cette histoire, sous le nom de Saint-Vertunien, comme étant un des premiers disciples de Calvin à Poitiers, et ensuite, vers 1555, sous celui de Lavau, comme semant dans cette église, à peine constituée, les opinions de Castalion. Il y a là une progression d'idées assez facile à expliquer.

Son fils, François de Saint-Vertunien-Lavau, né à Poitiers, exerça également avec talent la médecine dans cette ville. Il se lia d'amitié avec la plupart des savants de son temps et particulièrement avec Scévole de Sainte-Marthe, De Thou, Casaubon et Joseph Scaliger, à l'époque où celui-ci habitait le Haut-Poitou. C'est Saint-Vertunien qui a mis en ordre les

diverses pièces du premier Scaligerana, digne de beaucoup plus de confiance que celui que donnèrent plus tard les frères Pithou. Il est de plus auteur d'une traduction latine estimée d'un traité d'Hippocrate, *De capitis vulneribus*, qu'il publia en 1578. François de Saint-Vertunien mourut à Poitiers en 1608.

Santerre (Pierre), musicien poitevin, « en son temps l'un des premiers en son art, » fut aussi l'un des premiers qui essayèrent de mettre en musique pour l'usage des églises les psaumes de David sur les paroles de Marot et de Bèze. La mort lui donna à peine le temps d'achever son œuvre, qui parut sous ce titre : *Les CL psalmes de David, mis en musique, à quatre parties, plus le psalme CXIX diversifié de musique selon la lettre alphabétique Superius;* Poitiers, 1567, in-4° oblong. L'unique exemplaire connu de ce livre, qui a dû cependant être fort répandu, ne contient qu'une seule partie, et est aujourd'hui entre les mains de M. Benj. Fillon.

Valois (Philippe de), marquis de Villette, né en 1632, de Benjamin De Valois et de Louise-Arthémise D'Aubigné [1], dame de Mursay, près Niort, était capitaine de vaisseau lorsqu'on exerça les premières rigueurs contre les protestants. Cousin-germain de

[1] B. De Valois, fils de Louis De Valois et de Catherine Bourdin, avait épousé, le 22 octobre 1610, à Maillezais, Louise D'Aubigné, fille du célèbre Théodore-Agrippa.

la Maintenon, il ne pouvait échapper au prosélytisme de cette dame, qui, pour sa part, se chargeait du salut de ses proches. Ne pouvant convaincre de Villette, elle voulut du moins arracher ses enfants à l'hérésie, et rien ne coûta à sa conscience pour en venir à bout. Afin d'écarter le principal obstacle, elle usa de son influence pour faire donner à son cousin un commandement qui devait le tenir éloigné de France durant plusieurs mois. De Villette, qui avait quelque soupçon de ce que méditait sa parente, ne partit qu'après avoir instamment recommandé à ses enfants de ne point changer de religion et de ne pas même aller à la cour durant son absence, sous peine d'encourir son courroux. Mais, tandis qu'il faisait voile vers l'Amérique, dans l'automne de 1680, ses deux fils étaient mandés à Paris par un ordre du roi et abjuraient. Il ne s'agissait plus que d'y attirer aussi une de ses filles, Marthe-Marguerite, âgée de neuf ans, qui était à Mursay auprès de sa mère. Cette dernière, quoique catholique, n'eût probablement pas consenti à livrer son enfant; par un reste de scrupule on tenait d'ailleurs à ne pas l'exposer aux reproches de son mari. On eut donc recours à une ruse. Un jour qu'elle était à Niort chez sa sœur, Mme de Fontmort, celle-ci la pria de lui laisser sa fille jusqu'au lendemain en promettant de la lui reconduire; mais à peine Mme de Villette avait-elle quitté Niort, que sa sœur, suivant les instructions de Mme de Maintenon, partit pour Paris emmenant la jeune fille avec elle. La conversion de cette enfant

ne donna pas beaucoup de peine : on la mena à la messe du roi, et elle la trouva si belle qu'elle consentit à se faire catholique, à la condition qu'elle l'entendrait tous les jours. On peut juger de l'indignation et de la colère de Villette lorsque, en rentrant en France, au mois de mars 1681, il apprit ce qui s'était passé; « mais, comme Mme de Maintenon était soutenue de l'autorité du roi, il fallut céder à la force. » C'est la convertie elle-même qui plus tard s'exprimait ainsi. On se remit alors à catéchiser le père, en employant tour à tour les promesses et les menaces. Mme de Maintenon comprit bien d'ailleurs qu'il ne fallait pas se montrer exigeante : « Convertissez-vous, écrivait-elle à son cousin, convertissez-vous de quelque manière que ce soit. » On mettait son avancement à ce prix [1]. Pendant plusieurs années cependant la voix de la conscience fit taire

[1] Charles d'Aubigné joignit ses conseils à ceux de sa sœur et ne chercha pas d'autres arguments qu'elle. Voici ce qu'il écrivait de Cognac, le 20 septembre 1681, à Ph. de Valois : « J'ai reçu votre lettre à mon retour d'un voyage. Elle m'afflige, puisque vous êtes dans un état désagréable et que l'on ne peut pas vous obliger autant qu'on le souhaiterait. Dans le temps qui court vous prenez d'extrêmes résolutions, et il est fâcheux que votre opiniâtreté vous oblige à les prendre : cela empêchera ma sœur de vous accorder sa protection et elle ne vous saurait servir contre sa conscience. Je vous en dis quelque chose la dernière fois que je vous ai vu; mais je n'ose vous parler plus franchement de peur de vous fâcher... Tout ce que je puis vous conseiller, c'est que vous ne fassiez rien de précipité : l'on se repent à loisir de ce que l'on fait à la hâte. Enfin, sans une longue controverse, vous devriez songer à vous convertir : vous en seriez mieux en ce monde et en l'autre. D'Aubigny. » *Origin.* commun. par M. B. Fillon.

celle de l'ambition ; mais celle-ci eut enfin le dessus. De Villette abjura à Niort, le 20 décembre 1685, au retour d'un de ses voyages, et dès le 1er janvier suivant, il fut élevé au grade de chef d'escadre. Trois ans après il était lieutenant-général des armées navales. Le roi lui faisant un jour compliment sur sa conversion, il lui fit cette réponse, sans doute plus habile que sincère : « Sire, c'est la seule occasion de ma vie où je n'aie pas eu pour objet de plaire à Votre Majesté. » On a prétendu que depuis son abjuration Philippe De Valois était devenu convertisseur. Le fait ne serait pas sans exemple ; mais il faut dire que la lettre de Mme de Maintenon, sur laquelle a été fondée cette accusation, nous paraît contenir, au contraire, la preuve du peu de zèle du marquis, que sa cousine trouvait, à ce qu'il semble, trop disposé à intervenir en faveur de protestants opprimés. De Villette mourut à Paris en 1707. Il avait épousé, en 1662, Marie-Anne-Hippolyte de Châteauneuf, dont il avait eu trois fils et sept filles. Une de celles-ci, Marthe-Marguerite, dont nous avons raconté la conversion, fut la célèbre comtesse de Caylus [1].

Mme de Maintenon, *Lettres* ; — Caylus, *Souvenirs*; — *Bulletin de la Soc. de l'Hist. du Protest.*, II, 195.

[1] Mme de Caylus naquit à Mursay, non en 1673, comme le disent ses biographes, mais le 19 avril 1671, comme on le voit par les registres de l'Église réformée de Niort. Elle eut pour parrain Josué Guilloteau, seigneur de l'Aunay et de Surimeau, pour qui ses nombreuses relations avec la famille d'Aubigné ne furent point un titre

Vernou (Jean), d'une famille noble de Poitiers, fut, avec le professeur Babinot et le procureur Véron, un des premiers disciples de Calvin dans cette ville. Il consacra comme eux sa vie à propager la réforme; mais tandis que ceux-ci allèrent prêcher l'Évangile au dehors, Vernou resta au chef-lieu de la province, où il s'attacha surtout à gagner aux idées nouvelles les étudiants de l'université, parmi lesquels il fit en effet de nombreux prosélytes. Plusieurs fois il alla à Genève pour revoir le réformateur et se retremper auprès de lui. Au retour d'un de ses voyages, il fut arrêté en Savoie avec quatre autres protestants, et traduit devant le vi-bailli, qui, le 21 août 1555, les condamna tous aux galères, après que l'inquisiteur de la foi les eut déclarés hérétiques. Le procureur du roi, trouvant cette peine trop douce pour des hommes coupables de servir Dieu suivant les inspirations de leurs consciences, en appela au parlement de Chambéry, qui prononça contre tous les accusés la peine de mort. Dans le premier moment, Vernou ne put contenir une vive émotion; mais, en présence du bûcher, il retrouva tout son courage, confessa à haute

à la protection de Mme de Maintenon lors des persécutions. Celle-ci ne vit, au contraire, dans les malheurs des protestants et en particulier des Guilloteau que l'occasion d'une bonne affaire : « Les terres en Poitou se donnent pour rien, écrivait-elle à son frère le 2 septembre 1681; la désolation des huguenots en fera encore vendre. Surimeau, Saint-Pompain et plusieurs autres vont être en décret..... Vous pouvez aisément vous établir grandement en Poitou. » On trouve, en 1699, les demoiselles de Surimeau inscrites sur une liste de nobles mauvais convertis qu'on se proposait d'arrêter.

voix sa foi et mourut en recommandant son âme à Dieu [1].

VILLATES (Claude DE), châtelain de Champagné, l'un des chefs de la première insurrection huguenote en Bas-Poitou, servit, en 1570, sous les ordres de La Noue, à la prise de Marans et au combat de Sainte-Gemme. Après la Saint-Barthélemy, il se réfugia à la Rochelle et fut chargé avec trois autres officiers d'un courage éprouvé de reprendre l'île de Ré. Disposant de forces insuffisantes pour une attaque ouverte, ils voulurent tenter une surprise et descendre nuitamment dans l'île; mais, à peine sortis du port, ils rencontrèrent deux galères ennemies faisant des sondages, et, en ayant pris une, après un combat livré dans l'obscurité, ils durent rentrer à la Rochelle, pour ramener leur capture. Champagné faisait, en 1573, partie du conseil de guerre établi dans cette ville et mourut, l'année suivante, à la défense de Fontenay. — Pierre de Villates, son fils ou son frère,

[1] Nous avons sous les yeux une eau-forte de M. B. Fillon, représentant Jehan Vernou, sieur de Bonnœil, d'après une peinture, au bas de laquelle on lit la date de 1528. Nous avons pensé d'abord que ce personnage à la figure douce et intelligente était le réformateur poitevin; mais, comme il paraît déjà âgé de 45 ans au moins, il est impossible de voir en lui le martyr de 1555. Ce portrait est celui de Jean Vernou, sieur de Bonnœil, mort avant 1535, dont le père, Maurice, avait été maire de Poitiers, en 1518, et qui appartenait d'ailleurs à la même famille. L'écusson qui accompagne la date ne laisse aucun doute à cet égard; car il est aux armes des Vernou et des Duvignaud, et Jehan avait épousé Pierrette Duvignaud.

porta aussi les armes pour le parti, et s'empara, en 1569, de l'abbaye fortifiée de Saint-Michel-en-l'Herm, qui fut mise au pillage.

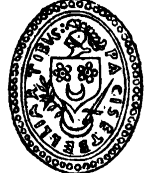
A la révocation, une partie de cette famille se fit catholique et l'autre émigra. Ainsi on trouve, en 1699, un Gabriel de Villates « bien converti; » et d'un autre côté Alex.-Henri de Villates, fils de Gabriel et de Louise Regnon, était au service du prince d'Orange, lorsque l'édit fut révoqué. Il s'éleva au grade de lieutenant-général et de commandant de Maëstricht, et mourut en 1723.

Voysin ou Voesin (Lancelot), sieur de la Popellinière, l'un des historiens du xvie siècle les plus estimés, naquit en 1541, à Sainte-Gemme, près Luçon, de Joachim Voysin et de Marie Letourneur. Il appartenait à la classe de la bourgeoisie aisée, dans laquelle, à l'instar de la noblesse, on préférait à son nom celui d'une terre, d'une maison ou d'un champ [1].

[1] Il signait L. Voesin, quelquefois Du Voesin, mais plus souvent

Popellinière

Sur son cachet on voit, avec ses armes, sa devise de guerrier et d'homme de lettres : Pacis et belli artibus, qu'on trouve aussi sur quelques-uns de ses livres.



Cette autre devise : Dieu est mon rempart, tirée du Psaume

Après lui avoir fait donner une éducation assez soignée, son père, qui n'appréciait que médiocrement les œuvres de l'esprit, ne cessa de combattre sa vocation pour les lettres. Plus d'une fois aussi les événements contrarièrent les goûts du jeune la Popellinière. Au mois de mai 1562, il étudiait à l'université de Toulouse, lorsque la guerre civile s'alluma. Comme il avait déjà quelque peu l'habitude des armes, les étudiants poitevins et saintongeois, presque tous imbus des idées nouvelles, le mirent à leur tête, afin de prendre part au combat qui s'engagea dans les rues de cette ville. Bientôt la France entière fut en feu et l'étudiant de Toulouse resta sous les drapeaux. Dans les courts intervalles de paix qui séparèrent les diverses phases de la lutte, il aimait à se retirer à la Dune, « l'un de ses plaisans séjours, » dans les marais de Saint-Michel, pour s'y livrer à l'étude. « Ce fut-là que, se rafraîchissant, dit-il, la mémoire de l'ancienne pratique des armes, qu'il avait suivie plus de douze ans, » il mit la dernière main à son traité *Des entreprises et des ruses de guerre ou le vray pourtraict d'un parfait général d'armée,*

XVIIIe, se lit sur un jeton que l'on suppose avoir été coulé à l'occasion de son mariage, parce qu'on y voit un monogramme contenant les initiales de son nom et de celui de sa femme.

Nous empruntons à M. B. Fillon ces vignettes, gravées pour ses *Études numismatiques*. Paris, 1856.



tiré de l'italien du sieur Bernardin Roque. Cet ouvrage parut en 1571. La Popellinière publia la même année *La vraye et entière histoire des derniers troubles advenus tant en France qu'en Flandres et pays circonvoisins depuis l'an* 1562, ouvrage que depuis il a plusieurs fois retouché et longtemps tenu à jour.

De nouvelles agitations politiques vinrent bientôt distraire la Popellinière de ses pacifiques travaux. Vers le milieu de l'année 1574, une fraction de la noblesse des provinces de l'Ouest l'ayant député à l'assemblée de Milhau, il fut arrêté près de Caussade avec son collègue Le Fèvre, représentant de la Rochelle, et conduit à Cahors. Mis en liberté par ordre de la cour au bout de six semaines, il se rendit à Milhau, où il essaya vainement de ramener les esprits à la paix. On avait si peu de confiance en la reine-mère et le roi, que la majorité ne jugea pas prudent de désarmer à l'entrée d'un nouveau règne. La Popellinière lui-même, reprenant son épée, passa l'été de 1575 à guerroyer autour de la Rochelle et rendit de grands services, en dégageant les abords et les communications de cette place. C'est ainsi qu'il enleva le château de Saint-Jean d'Angle, contribua à prendre celui de Benon, et, posté dans le fort à demi ruiné de Charron, mit un terme aux courses de la garnison catholique de Marans. Nommé depuis gouverneur de l'île de Ré, où l'on craignait une descente, il abandonna Charron, après en avoir détruit les ouvrages. Dans les premiers jours de septembre, au moment où il se disposait à passer

dans l'île, on apprit, en effet, que Landreau, l'un des chefs des catholiques du Bas-Poitou, venait d'y débarquer avec quelques centaines d'hommes. Le soir même, sans perdre un instant, la Popellinière se jeta avec tout ce qu'il put rassembler de troupes dans quelques barques, et alla aborder à la pointe de Sablanceau, d'où il gagna la Flotte sans coup férir. Se rendant ensuite à Saint-Martin au milieu de la nuit, il fondit sur les gens de Landreau, sans leur donner le temps de se reconnaître, en tua une partie et accula les autres à la mer, où la plupart se noyèrent en voulant joindre leurs bâtiments. Landreau lui-même n'eut que le temps de sauter dans une barque, qui le ramena presque seul sur la côte du Poitou.

La Popellinière fut moins heureux dans l'exécution d'un coup de main que les Rochelais l'envoyèrent tenter contre une flottille royale, qui était à l'ancre à l'embouchure de la Loire. Des espions éventèrent le projet, qui échoua. Au mois de janvier 1577, Condé le chargea d'aller à Blois, où étaient réunis la cour et les États, faire entendre des remontrances au roi et à la reine-mère au sujet du projet hautement annoncé de proscrire de nouveau la religion protestante; mais ses représentations ne produisirent aucun effet, et une nouvelle guerre fut le fruit de la politique du conseil. Nommé gouverneur de Marans, la Popellinière défendit cette place contre plusieurs attaques des catholiques du Bas-Poitou; mais la peur s'empara de ses soldats, lorsqu'ils se virent assiégés par l'armée de Mayenne et refoulés jusque dans le châ-

teau. Ils refusèrent alors d'obéir à leur chef, qui, menacé de rester seul, dut sortir avec eux. Les Rochelais furent tellement indignés de cette lâcheté qu'ils refusèrent de recevoir la garnison fugitive et n'admirent que la Popellinière. Celui-ci parla depuis de la conduite de ses lieutenants en termes si méprisants que l'un d'eux, Valzergue de Séré, l'appella en duel et le blessa.

Voysin, qui, suivant les circonstances, avait tour à tour quitté la plume pour l'épée et l'épée pour la plume, se livra tout entier depuis cette époque à ses travaux littéraires. Il entreprit, vers 1581, une traduction de la *Description de l'Italie*, du bolonais Léandre Albert; mais cet ouvrage n'a probablement pas vu le jour et ne fut peut-être même pas terminé. C'était surtout son histoire des guerres de religion qui occupait notre auteur. Publiée en 1571, elle avait eu, dès l'année suivante, une seconde édition augmentée de quatre livres [1], puis une troisième encore plus ample en 1579. Cet ouvrage entra enfin tout entier dans

[1] Il en parut en 1573, sous le nom de Jean Le Frère de Laval, une contrefaçon dans laquelle on a supprimé tout ce qui était favorable aux protestants et intercalé de nombreuses injures à leur adresse. Tout le reste, même le titre, est copié. Lorsque notre Poitevin augmenta son histoire, le plagiaire donna aussi une nouvelle édition avec les additions tronquées de la même manière. Dreux du Radier croit pouvoir attribuer cette œuvre de faussaire à la Popellinière lui-même, qui, pour se faire lire des catholiques, aurait mutilé son livre, dit le pour et le contre, calomnié son parti et sa religion. Si ce fait était vrai, l'homme et l'historien seraient jugés; mais du Radier ne donne aucune preuve à l'appui d'une imputation aussi grave.

l'*Histoire de France, enrichie des plus notables occurrences survenues ès provinces de l'Europe et pays voisins, soit en paix, soit en guerre, tant pour le fait séculier qu'ecclésiastic, depuis* 1550 *jusques à ces temps* (septembre 1577), formant deux volumes in-f°, qui parurent à la Rochelle en 1581. La Popellinière n'avait rien épargné pour se procurer les matériaux de son livre et visiter une partie des lieux dont il parle. Il dit quelque part qu'il « a couru par toutes les universités aux dépens de 80,000 livres, qu'il a employées à apprendre à profiter au public et à la postérité. » D'Aubigné dit également que notre auteur dépensa à son grand ouvrage « non-seulement les bienfaits de la reine-mère, mais encore son patrimoine entier, qui n'était pas méprisable;... son labeur, ajoute-t-il, est sans pareil, son langage bien français, qui sent ensemble l'homme de lettres et l'homme de guerre, comme il s'est signalé et montré tel en trois actions dignes de lumière. » Il est, à la vérité, un peu diffus, prolixe, disserteur, mais exact et circonstancié. Il prétend raconter les faits « comme neutre et indifférent aux deux partis, tel que doit être un historiographe. » Pour que son Histoire de France inspirât moins de préventions aux catholiques, il n'y mit point son nom, et dédia le premier volume au roi et le second à la reine-mère. En cela il ne fit qu'aggraver la difficulté déjà bien grande d'écrire une histoire contemporaine comme celle-là, et, pour se créer des protecteurs, se mit dans l'impossibilité de tout dire sur des événements où les deux patrons

du livre ont joué un rôle des plus importants, mais des moins glorieux. Comment, pour ne citer qu'un exemple, aurait-il pu dévoiler les auteurs de la Saint-Barthélemy et en parler librement dans un volume dédié à Catherine de Médicis? Aussi cette néfaste journée, que le sincère historien De Thou ne pouvait assez déplorer, est-elle froidement racontée par la Popellinière. On chercherait vainement dans son récit une trace d'émotion, un mot d'indignation, de sympathie ou de pitié. Entre les bourreaux et les victimes, il est neutre, et dans ses appréciations tout se compense.

Les catholiques ne lui surent pas de ses ménagements tout le gré qu'il devait attendre, et les protestants crièrent qu'il avait vendu sa plume. Le consistoire de la Rochelle surtout, prenant la chose fort à cœur, censura le livre et suspendit l'auteur de la Sainte-Cène. Ne s'en tenant pas là, il envoya à l'assemblée politique de Montauban un député chargé de le dénoncer au roi de Navarre et au prince de Condé comme un écrivain aux gages de la cour et des Guises. On craignit un moment que Condé ne lui fît un mauvais parti. Le 3 juin 1581, le roi de Navarre, non moins irrité, écrivit au corps de ville de la Rochelle pour lui demander de « faire telle et si exemplaire justice de Popellinière et de l'imprimeur qu'elle donne occasion de retenir les auteurs en leurs devoirs ; » mais les magistrats, plus sages que le prince et le consistoire, ne donnèrent pas de suite à ces plaintes contre un homme auquel, anté-

rieurement, ils avaient accordé les droits de bourgeoisie, en considération de ses services. Ce fut devant le synode national réuni à la Rochelle, au mois de juillet 1581, que l'affaire fut poursuivie. Cette assemblée confirma la décision du consistoire et chargea les colloques d'Aunis et Saintonge d'entendre la Popellinière, absent lors de la censure de son ouvrage. L'affaire dormit quelques années, et dans cet intervalle parurent deux nouvelles éditions de l'Histoire de France. Ce ne fut que le 12 février 1585 que Lancelot Voysin comparut devant les deux colloques réunis à la Rochelle, et « promit de mettre par écrit dedans deux mois une claire et ample rétractation des fautes observées et censurées en son Histoire. » Un des ministres de la Rochelle publia cet acte du haut de la chaire, en présence de la Popellinière, qui fut, par ce moyen, réadmis à la communion de l'église.

Ajoutons que les protestants avaient été moins froissés par les passages censurés que par les coupables réticences de l'auteur et son indulgence pour les deux patrons qu'il s'était choisis parmi leurs plus cruels ennemis. « On lui donna, dit d'Aubigné, de mauvais commissaires pour châtier son livre, qui laissèrent passer des choses qui devaient être relevées, et presque partout corrigèrent injustement. »

Cette malheureuse affaire, en rendant la Popellinière suspect aux réformés, avait eu pour effet de le faire reléguer à l'écart. Après la réconciliation de la Rochelle, quelques amis essayèrent « de faire

entendre au roi de Navarre qu'on ne l'avait que trop longtemps laissé oisif; » mais il ne paraît point qu'ils aient réussi.

La Popellinière, qui avait continué à écrire, n'aborda plus de sujets aussi brûlants. En 1582, il avait fait paraître un volume intitulé : *Les trois Mondes*, où il décrit l'ancien continent et parle incidemment du nouveau. *L'Amiral de France et par occasion de celui des autres nations, tant vieilles que nouvelles*, parut deux ans après. En 1599, il publia l'*Histoire des histoires avec l'idée de l'histoire accomplie; plus le dessein de l'histoire nouvelle des Français*, travail de critique remarquable pour le temps. En 1601, il mit au jour un dernier ouvrage, l'*Histoire de la conqueste des pays de Bresse et de Savoye par le roy très chrestien*, qu'il dédia à Sully. Ce volume était, dit-il, extrait d'une suite de l'Histoire de France, écrite à la demande de Henri IV, et destinée à voir le jour dès qu'il plairait à S. M. de l'ordonner. Il résulte de là que le roi de France, oubliant les griefs du roi de Navarre, avait enfin consenti à utiliser les talents de notre Poitevin. Il ne paraît pas toutefois l'avoir traité généreusement, et l'on ne voit pas ce qu'il fit pour soulager la profonde misère dans laquelle était tombé l'écrivain. Lancelot Voysin mourut à Paris le 8 janvier 1608. Marié en premières noces à Marie Bobineau, d'une famille de la Rochelle, il n'en avait point eu d'enfants, et n'en eut pas non plus d'un second mariage.

Manuscr. de la Biblioth. nation., collection Dupuy, t. 744; — *Docum.* commun. par M. B. Fillon; — La Popellin., *Hist. de Fr.*

LISTE

DES ÉGLISES ET DES PASTEURS

QUI LES ONT DESSERVIES

JUSQU'A LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

Nota. Beaucoup de pasteurs, dont on ne trouve ici que les noms, sont l'objet de notices biographiques dans la première partie de ce volume.

Les chiffres qui accompagnent les noms des pasteurs n'indiquent pas toujours l'année de leur entrée en fonctions ni celle de leur sortie, mais sont ordinairement les dates extrêmes auxquelles on les trouve mentionnés.

AIGONNAY.

Nouel, 1572.

AIGRE et MARCILLAC.

Quoique situées en Angoumois, ces églises relevèrent presque toujours du synode de Poitou.

Roche ou des Roches, 1598, 1601.
Pacard (Jean), 1603.
Lesnier (Théophile), 1626, 1637.
Couraut (Jean), 1663.
Tollé (Thomas), 1678.

AIZENAY, BELLEVILLE et LE POIRÉ

Mauclerc (Jehan), pasteur d'Aizenay, 1565.

Du **Bruert**, pasteur de Belleville, 1572.

Delaunay dit de Bonvouloir, pasteur du Poiré et Belleville, 1598, 1603. C'était cette église qui avait fait les frais de son instruction. Il la quitta depuis pour celle de Saint-Jean-d'Angély.

Manceau (Balthazar), 1611.

Brail (Antoine), 1620, 1632.

Tireau (Théodore) desservait, en 1663, le Poiré, Belleville et Aizenay.

Bompar (Jean) fut placé à Aizenay par le synode de 1678. Le Poiré et Belleville étaient interdits et Aizenay réduit à un exercice de fief. Bompar y était encore en 1683.

AUNAY.

Rousseau, 1566.

Bouslaye, nommé en 1572.

Gourdri de l'Estang (Luc), nommé en 1597, 1620. Il était pasteur d'Aunay et Chizé.

Chaigneau (Jacq.), 1626, dessert aussi les deux églises, ainsi que

Chaigneau (Nicolas), 1637, 1663, sous lequel elles furent séparées.

Priolleau.

Chauffepié (Second), 1678, 1685. — Le temple d'Aunay fut démoli le 12 mars 1685. Cinq jours auparavant, les Carmes de l'endroit avaient présenté requête à l'intendant pour avoir les cloches.

BÉLABRE.

Malescot, 1572.

Chavignon (Samuel), 1646.

Rames ou **Ramète** (François), 1663, 1673, desservait aussi la Trimouille et Romefort; mais, après l'interdiction du culte à la Trimouille et à Bélabre, il ne prêcha plus

qu'à la Gastevine, paroisse de Bélabre. Le synode de 1673 lui ayant accordé son congé pour aller dans une autre province, l'église demanda à cette assemblée de nommer à sa place le proposant

Chamguion (Louis), qui ne put se faire recevoir ministre qu'en 1683, et fut obligé, deux ans après, de passer en Hollande.

Le château de la Gastevine, dernier asile du culte réformé dans ces contrées, appartenait à la famille Loubes. Au commencement du xviie siècle, il était habité par un zélé huguenot, Louis Loubes, qui épousa Madeleine de Saint-George. Son fils aîné, Philippe, marié, en 1650, à Susanne de Pons, en eut Renaud Loubes, qui est probablement le même que René-Louis, seigneur de la Gastevine, condamné aux galères comme relaps et gracié en 1686.

BENET, MAILLEZAIS et SAINT-MAXIRE.

Dantonet (P.-C.), 1598.

Thévenot (Léonard), 1603, 1620. Il avait été moine, et, converti au protestantisme, était sorti d'un couvent de Poitiers pour aller étudier à Montauban aux frais des églises du Poitou. A son retour il fut nommé ministre de Maillezais et Saint-Maxire. En 1626, il était placé à Saint-Jean d'Angle en Saintonge, et, au mois de juillet 1634, desservait les églises de Clan, Bois et Plassac, lorsque, passant à Saintes pour se rendre au synode de la province convoqué à Mauzé, il abjura entre les mains de l'évêque de cette ville. Il annonça ce changement subit par une « Lettre escrite aux ministres assemblez en leur synode à Mauzé, » qu'il fit imprimer; Paris, 1634, in-8°. L'année suivante, il mit au jour un libelle calomnieux sous ce titre : « Naissance, qualités, mœurs et humeurs des hérétiques de ce temps; » Paris, in-8°. Le clergé, ne voyant que son zèle présent, lui accorda une pension de 600 livres.

Arthuys (Jacq.), sieur de Villesaison, ancien pasteur de Saint-Gilles, était à Benet vers 1622, et fut ensuite placé à la Mothe-Saint-Héraye. Benet fit depuis partie de l'église de Niort.

BOISRAGON.

Vallin, 1572.

BOUGOUIN.

Jousselin, 1572.

BOURNEZEAU, LA CHAIZE et LA LANDE-BLANCHE.

Vigernes (Mathurin), appelé à Bournezeau, 1562.

Roches, pasteur de la Chaize, 1607, 1609.

Des Portes (Abraham), pasteur de la Chaize et Bournezeau, 1620, 1634. Jean Bonnaud et lui eurent, vers 1633, des conférences avec le P. Du Puys, capucin de la Mission, qui en publia une relation. Des Portes passa pour être l'auteur d'une *Réponse*, qui parut sous le nom du sieur de la Frézelière, ancien de son église, et qui lui attira une grossière réplique du missionnaire. — Isaac Grelier, sieur de la Frézelière, dont il s'agit ici, appartenait à une famille qui professait depuis longtemps la religion réformée, et qui y est restée attachée jusqu'à la révocation. En 1682, Grelier de Chaumes faisait même célébrer le culte dans son château du Fougeroux. Mais, en 1690, la cour, doutant de la sincérité d'une conversion qu'elle ne devait qu'à la violence, faisait élever par les jésuites de Poitiers deux enfants de cette maison, Benjamin et Pierre-Louis Grelier. A la même famille appartient peut-être un Pierre Grelier qui, réfugié à Londres, y épousa, en 1736, Louise-Élisabeth Cressé.

Bonnaud (Jean) vint se fixer à Bournezeau à la fin du mois de juillet 1634. — Nous ignorons à laquelle des nombreuses familles poitevines de ce nom appartient ce pasteur.

L'une d'elles, qui habitait les environs de Saint-Maixent, professait la religion réformée, qu'elle n'a abjurée que par force durant les dragonnades. Sur le rôle des convertis de 1681, on trouve les noms de Jacques Bonneau, sénéchal de la Motte, de Louis Bonneau, seigneur du Vigneau, de Marie de Lestang, sa femme, et de Louis, leur fils, âgé de 3 ans. Ce qui prouverait, si pareille chose avait besoin de preuve, le peu de sincérité de ces conversions, c'est que Louis Bonneau fut condamné depuis à trois années de bannissement pour avoir rédigé, avec son cousin le sénéchal, des mémoires par lesquels des nouveaux convertis, portés sur la liste, demandaient à en être rayés, comme ayant agi par contrainte. Il dut témoigner depuis de meilleures dispositions; car il obtint, le 14 février 1683, des lettres de réhabilitation et de rappel de ban. Cependant une branche de cette famille resta encore secrètement protestante pendant une ou deux générations.

Bouquet (Gabriel), 1637, dessert, comme les précédents, la Chaize et Bournezeau.

Cornuau (Michel), Poitevin, 1663. Le culte ayant été interdit dans les deux localités précédentes, on chercha à l'établir à la Lande-Blanche, à égale distance de l'une et de l'autre.

La seigneurie de la Lande-Blanche, démembrée, en 1593, de la baronnie de Mareuil, avait appartenu depuis à Catherine d'Aunis, veuve de Baptiste Du Vergier, seigneur de Buchignon. C'est par le mariage de Marie Du Vergier, leur fille, qu'elle passa à la famille de Patras. Cette dame avait voulu y faire bâtir un temple; son fils, Pierre de Patras, seigneur de Buchignon, ancien de Bournezeau, élut domicile à la Lande, en janvier 1664, pour pouvoir y faire prêcher; mais il échoua contre l'opposition du clergé. Cette famille quitta la France après la révocation. En 1688, la régie administrait les biens du sieur et de la dame de la Roche-Patras,

situés paroisse de Fougeré. Déjà, en 1686, le fisc s'était emparé de ceux de Patras de Theval, qui, s'il avait émigré, rentra en France pour son malheur; car, en 1692, il était à la Bastille. Pour en sortir, il promit bien de se faire catholique; mais on ne commande pas à ses convictions, et il ne sut pas même dissimuler les siennes, en sorte qu'on l'expulsa du royaume en 1699.

BRESSUIRE.

Amary (Marry?), 1572.

BREUIL-BARRET (LE) et CEZAIS.

Jhonston ou Jonston (Thomas), 1614, 1637. Il était d'origine écossaise et faisait partie d'une petite colonie qui arriva à Fontenay sous Henri IV.

Salbert (Jean), 1647.

Couppé (Philippe), 1663.

Bacuet (Augustin), Génevois, pasteur du Breuil. Une déclaration ayant, en 1670, interdit aux étrangers d'exercer le ministère en France, Bacuet passa en Hollande.

Rocas (Louis), écuyer, seigneur de la Barinière, 1678, 1683, ancien pasteur de la Châtaigneraie, exerçait depuis plus de 60 ans et était âgé de 86, lors de la révocation. Incapable de se mettre en route pour l'exil et ne sentant pas en lui le courage nécessaire pour résister à la persécution, il apostasia quelques semaines après l'édit.

Le culte n'avait été maintenu aussi longtemps au Breuil qu'à la faveur du droit de haute justice que possédait dans une partie du bourg la famille Draut de la Roche-Breuil.

BROSSARDIÈRE (LA) (la Châtaigneraie).

Guillemot (Jean), 1572, 1573. Le même sans doute qui avait été député par le Bas-Poitou au synode de la Rochelle, en 1571.

THOMSON (Georges), Écossais, d'abord précepteur de Philippe Eschallard de la Boulaye, fut nommé pasteur de la Châtaigneraie vers le commencement de l'année 1603. Il épousa Judith Gaurriau, fille d'un marchand de cette ville, et mourut vers 1616, laissant une fille, Anne, qui, en 1637, était veuve de De Sayvre, sieur de la Gourbillère. On a de lui l'*Ouverture de tous les secrets de l'Apocalypse*, 1602, traduction d'un ouvrage de Jean Napeir, sieur de Merchiston, auquel il fit des additions dans les éditions suivantes. En réponse à un chapitre du Catéchisme des controverses du jésuite Baile, Thomson publia, en 1608, un livre qu'il intitula : *La Chasse de la Beste romaine*, par allusion à un passage de l'Apocalypse. Ce livre, bardé de citations qui attestent de grandes recherches, mais dont le ton est des plus vifs, eut plusieurs éditions en peu d'années. Quant au *Vindex veritatis adversùs J. Lipsium per Georgium Thomsonum, Scotum*, que nous trouvons mentionné dans le catalogue de la bibliothèque de Pierre de Sayvre, nous ignorons s'il y était imprimé ou manuscrit.

PRIEUR, 1620.

ROCAS (Louis), sieur de la Barinière, 1626, 1663.

CHAMPAGNE-MOUTON et SAINT-CLAUD.

Quoi qu'elles eussent leurs chefs-lieux en Poitou, ces deux églises firent presque toujours partie du colloque d'Angoumois.

PACARD (Georges), pasteur de Saint-Claud, 1603. Il est auteur de quelques ouvrages mentionnés par MM. Haag, et d'un autre qui a pour titre: *Trois syllogismes avec leurs preuves, concluans que l'Église dite réformée n'est pas la vraie Église; avec la solution et response. Item trois autres syllogismes avec leurs preuves concluans que l'Église romaine n'est pas la vraie Église*; Niort, 1598, in-8°.

FERRAND, 1603, 1645. — L'église de Champagne ne sub-

sistait que par les libéralités du comte de Roucy, de la maison de la Rochefoucauld. Celle de Saint-Claud y était annexée.

Brumaud (Jean) de Moulinars, 1678, appelé à Châtellerault en 1683.

CHAMPAGNÉ-LES-MARAIS.

Morin, 1572.

CHAMPDENIERS, SAINT-CHRISTOPHE, GERMON, CHERVEUX et LA BOUCHETIÈRE.

Abry (Guillaume) figure comme pasteur de Champdeniers en 1572, de Champdeniers et Germon en 1584, de Champdeniers et Cherveux en 1596.

Guillemard (Jean), 1598, 1603, desservait, avec l'église de Champdeniers, celle de Saint-Christophe, qui antérieurement avait eu un pasteur et, depuis, lui est restée annexée. — On a de Guillemard un ouvrage où il fait preuve d'assez de lecture : *Le duel de l'homme et de la mort;* Paris, 1607, in-8°, un vol. en 2 parties. Il a aussi écrit contre le décret du synode de Gap portant que le pape est l'Antéchrist. Il fut depuis placé au Vigean et à Montreuil; mais, en homme peu soucieux de ses fonctions, il faisait sa résidence habituelle à Parthenay, sa ville natale. En 1620, il abjura entre les mains de l'évêque de Poitiers, après quoi il fit une entrée triomphale à Parthenay, où l'on chanta un *Te Deum* à l'occasion de cette victoire sur l'hérésie. Le clergé lui donna une pension de 400 livres.

Pasquier (Pierre), 1618, 1626.

Chauffepié (Second), 1633, 1684.

Mitault (Jean), 1661, 1663. Champdeniers avait alors pour annexe la Bouchetière, outre Saint-Christophe.

CHANTONNAY et LE PUYBELLIARD.

Rohier, 1572.

De la Porte, 1601.

Tireau, sieur de Boisjolain, 1603, 1608. Charles Tireau, de Sigournay, et Louis Tireau, sieur de la Cailletière, qui émigrèrent après la révocation, descendaient apparemment de ce pasteur.

Du Frenoy, 1620.

Olivier (Josias), 1626, 1637.

La Place (Jean de), seigneur de la Sauvagerie, 1663, 1678. Le culte ayant été interdit au Puybelliard, puis à Chantonnay, se célébrait, en 1678, au château de Bourdevaire, paroisse de Sainte-Cécile, appartenant à la famille de Goyon. A la révocation, La Place étant passé en Hollande, ses biens furent confisqués et donnés, à la fin de l'année 1690, à sa parente Anne Moreau, nouvelle convertie.

CHATELLERAULT.

Guillaume Cointrat, 1560.

D'Aluie, d'Alive ou d'Alme, 1572.

De Fos (Étienne), 1578, 1599.

D'Amours (Louis), nommé en 1601. *La France protestante* contient une notice sur ce pasteur, homme de beaucoup de mérite, que se disputèrent les églises les plus importantes. En 1603, il était encore à Châtellerault, où il paraît avoir terminé sa carrière peu d'années après.

Picard (Fiacre), 1608, fut suspendu, en 1609, après avoir fait offrir au cardinal du Perron de se faire catholique si on voulait lui donner une abbaye.

Geslin (Paul), sieur de la Piltière, 1614, 1623.

Carré (Jean), 1618, 1665. Dans les notices que nous avons consacrées à ce pasteur et au précédent, nous avons oublié de mentionner les *Actes de la conférence tenue à Châtelleraud depuis le dernier juillet jusqu'au 2 d'aoust, sur l'instruction donnée à M. Pidoux, conseiller du roi, lieutenant*

particulier au siége royal de Châtelleraud, par Jean Carré et Paul Geslin, sieur de la Piltière; Saumur, Th. Portau, 1618, in-12.

PAIN (Daniel), 1626, 1637.

ADÉE (Nicolas), Parisien, 1663.

CHARLES (Michel), l'un des meilleurs prédicateurs du temps, était natif de Montauban. Il fut plusieurs fois question de lui pour l'église de Paris. Celle de Montauban, en 1663, se fondant « sur le droit que la naissance et l'éducation lui donnaient sur le ministère » de Charles, députa Garrisolles au synode du Poitou pour le réclamer; mais Châtellerault ne voulut ni donner ni « prêter » son pasteur. Une pièce que nous avons citée (t. II, p. 66), et où il s'agit de lui, prouve que ce changement n'eût pas été moins agréable aux catholiques de Châtellerault qu'aux protestants de Montauban. Les synodes du Poitou le chargèrent à diverses reprises de missions importantes. En 1678, il publia un *Recueil de sermons* qu'il avait prêchés à Charenton, et mourut vers 1682. Nous avons rapporté ailleurs, sur le témoignage de l'intendant Foucault, qu'à l'époque de la révocation, sa veuve, Catherine Berthon, « pour éviter d'être recherchée à cause de sa religion, » se jeta dans un puits, d'où on la retira pour la mettre aux Filles repenties, à Poitiers. On la confia depuis à la garde d'une dame Catillon, parente d'un ancien collègue de Charles. Ses enfants, encore jeunes à cette époque, furent probablement élevés dans la religion catholique par les soins du gouvernement.

BRISSAC (Benjamin DE), sieur du Vignault, 1681, 1685, précédemment pasteur de Châtillon-sur-Indre.

BRUMAUD (Jean), sieur de Moulinars, pasteur de Champagne-Mouton, nommé à Châtellerault en 1683, passa en Hollande après la révocation.

MONCEAU (Daniel), 1685, fut interdit, ainsi que ses deux collègues qui précèdent, quelques mois avant la révocation.

CHAUME (LA) et LES SABLES-D'OLONNE.

VATABLE, 1598, 1603, vraisemblablement de la même famille que le savant hébraïsant de ce nom, avait précédemment été pasteur à Lunerai, en Normandie, et était venu en Poitou vers 1595. En 1601, il desservait, outre l'église de la Chaume, celle de Saint-Gilles, à laquelle il donnait le tiers de son temps.

FLEURY (Jean), 1620.

GRESLANT (Jean), 1635, 1637.

POITEVIN (Samuel), sieur de la Gaillarderie, pasteur « déchargé » de Nesmy, fut, en 1666, « prêté » pour un an à la Chaume, où le culte public était interrompu depuis longtemps. Malgré les arrêts qui en avaient prononcé la suppression, Poitevin commença à y prêcher, au mois de novembre 1666, mettant dans sa conduite autant de mesure que de fermeté. Cette pauvre église, isolée et abandonnée, fut si heureuse d'entendre de nouveau l'Évangile, qu'au bout de l'année pour laquelle on lui avait envoyé un pasteur, elle ne put se résoudre à le laisser en aller. Le consistoire s'adjoignant les chefs de famille et même « les veuves, qui étaient en merveilleusement grand nombre en ce troupeau » composé de marins faisant chaque année le voyage de Terre-Neuve et exposés à tous les dangers de la mer, supplia le synode de la province de ne pas retirer leur pasteur. Comme celui-ci se préparait à se mettre en route pour cette assemblée convoquée à Pouzauges, ils ne le laissèrent partir qu'après qu'il leur eut promis de « retourner parmi eux, après le synode, et d'y demeurer au moins jusques à la prochaine cène, afin d'avoir la consolation de la pouvoir célébrer une fois encore ensemble. » Cette communion singulièrement touchante, qui eut lieu le 1er janvier 1668, fut le dernier acte du culte réformé célébré dans ces contrées. La Gaillarderie rappelé

par son père à Saumur quitta la Chaume. Poursuivi d'ailleurs pour y avoir prêché, il fut emprisonné bientôt après. — Fragm. d'un *Reg. du consist. de la Chaume*, comm. par M. B. Fillon.

CHAUVIGNY.

La Mothe, avant 1584.

Toulorge, 1598, 1599.

Forent (Jean), 1603, 1637. Il avait été moine, et, en devenant protestant, fit connaître au public les motifs de sa conversion; c'est tout ce que nous apprend un stupide pamphlet intitulé : « Response à la déclaration de Jean Forent, cy-devant religieux de l'ordre des Carmes, à présent escolier envoyé pour estudier à Montauban par ceux de la R. P. R. de Poitiers, par J. Bonestat, escolier ; » Poitiers, sans date.

CHEF-BOUTONNE.

Mars, 1591, 1597. L'église de Niort, qui avait des droits sur son ministère, l'accorda, en 1591, à celle de Chef-Boutonne.

Enguerrand (Olivier), 1603, 1606. Il était de Mantes, avait été cordelier et depuis changea de religion jusqu'à trois fois. Après s'être fait protestant, en 1601, il passa quelque temps dans la maison de la Millière, comme précepteur des enfants de Pierre Gourjault. Son ambition était de devenir ministre; mais son peu d'aptitude et ce que l'on savait de sa conduite le firent rejeter par les synodes auxquels il se présenta. Il alla néanmoins étudier à Montauban, et, au bout de quelques mois, le pasteur de Mougon, J.-B. Des Touches, qui depuis lui donna sa fille en mariage, supplia les professeurs de l'académie de l'admettre au saint ministère pour venir l'exercer dans l'église de Mougon, qu'il disait faussement dépourvue de pasteur et peu exigeante sous le rapport du sa-

voir. Les professeurs furent dupes de cette imposture; mais ses deux auteurs furent rudement censurés par le synode du Poitou, et, quelque temps après, Des Touches fut même déposé. Enguerrand fut placé à Chef-Boutonne, mais obligé en même temps de continuer ses études sous la direction des pasteurs de Niort. Surveillé par ses collègues et repoussé de tout le monde, il prit la résolution de retourner au catholicisme, au mois de novembre 1606, et reprit la soutane. Au commencement de l'année 1610, il abjura de nouveau le catholicisme dans le temple de Charenton.

Chalmot (Jean), de Niort, 1629, desservait aussi, en 1637, Pezay-le-Chapt et Saveilles. En 1642, il prêchait également à Melleran, baronnie acquise précédemment par Du Plessis-Mornay, et qui appartenait alors à Catherine de Montbourcher, veuve de Jacques de Saint-Germain. Chalmot mourut en 1667. Il avait eu, entre autres enfants, de Marie Savignac, en 1629 et 1632, Jean et Samuel.

Cette famille, originaire de la ville de Niort, à laquelle elle a donné plusieurs maires et échevins, après avoir essuyé de longues persécutions, émigra en grande partie sous le règne de Louis XIV. Les rôles des Poitevins fugitifs, dont les biens furent saisis, contiennent les noms de David et de Pierre Chalmot, sieurs de Virzay, de Philippe, Sr de la Bourrie, de Jean, seigneur de Boisrecept, et de Perrette Chalmot des Donnières, qui se réfugia dans le Brandebourg avec plusieurs de ses parentes. D'un autre côté, les Mémoires d'Erman nous apprennent que le sieur de Boisrecept et Jean Chalmot, seigneur de Virzay, passèrent à Wezel, puis à Kœnigsberg. Parmi les réfugiés établis en Prusse, on trouve encore Jacques Chalmot, seigneur du Portail et du Deffands, et Jean, qui combattit à Malplaquet à la tête d'un régiment de cuirassiers, et qui, en 1717, commandait à Namur. Un des Chalmot, réfugié d'abord à Berlin, puis en Hollande, a laissé un *journal* inédit, en 2 vol. in-f°, qui est aujourd'hui

entre les mains d'un de ses descendants à Amsterdam, et dont le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme* a promis de publier des extraits. — Ceux des membres de cette famille qui restèrent en Poitou, notamment Philippe, seigneur de Sainte-Rhue et du Breuil d'Aigonnay, et Pierre, notaire à Chef-Boutonne, laissèrent voir par leur conduite qu'ils n'avaient abjuré que du bout des lèvres, et attirèrent plus d'une fois sur eux les coups de l'intolérance. Vers 1699, une demoiselle Chalmot, de Chef-Boutonne, fut mise dans un couvent à cause de son attachement à la religion proscrite. Cette famille paraît éteinte en France depuis la Révolution.

Mitault (Jean), 1678, 1683. Etant pasteur à Champdeniers, en 1661, il avait épousé Marie Clément, de Saint-Maixent, avec laquelle il passa en Angleterre après la révocation. Ils emmenèrent avec eux une de leurs filles et laissèrent en France un fils, qui administra leurs biens et leur en fit parvenir les revenus dans l'exil. Ce jeune homme épousa, vers 1698, Judith Berthon, de Châtellerault, qui n'était pas moins attachée que lui à sa religion. Leur union ne fut point célébrée devant le prêtre, et, comme les protestants étaient surveillés de très près dans la ville, Mitault et sa femme allèrent habiter la paroisse de Ponthumé, où la persécution les suivit. Daniel Mitault, frère du pasteur, demeurait aussi à Châtellerault, où il était accusé de prêcher secrètement l'Évangile. Une de ses filles avait suivi son oncle en Angleterre.

CHERVEUX.

Chalmot (Jacq.), seigneur du Teil, 1643, 1676. Il était auparavant pasteur de l'église de Saint-Gelais, à laquelle celle de Cherveux était annexée. L'interdiction du culte dans tous les lieux environnants obligea, depuis, Cherveux à avoir deux pasteurs.

Métayer (Henri), 1670, 1683.

Coyauld (André), sieur de Santé, prêté par le synode de 1682. Il sortit de France, à la révocation, avec Jeanne Pineau, sa femme. Inutile d'ajouter que leurs biens furent confisqués. Après le départ des ministres, le curé de Cherveux, qui avait peut-être quelque répugnance pour la mission bottée, essaya d'une singulière transaction pour attirer les réformés à son église. Il y fit chanter les psaumes et lire la Bible en langue vulgaire; mais cette tentative eut peu de succès, les protestants ayant préféré aller prier Dieu au désert en attendant une nouvelle ère de liberté.

CHIZÉ.

Bouchebin, 1572. — Chizé fut depuis une annexe d'Aunay jusque vers le milieu du XVII[e] siècle.

Audoyer ou **Audayer**, 1663, ancien pasteur de Montreuil, était mort en 1678. — Le dernier descendant mâle de cette famille habitait, quelque temps avant la Révolution, le château de la Forêt-sur-Sèvre. Une note contenue dans les papiers que M. La Fontenelle a légués à la ville de Niort, dit que M. Audoyer fit enlever de la petite île de la Sèvre où ils étaient déposés les cercueils de Duplessis-Mornay et de quelques autres membres de sa famille, et que « le plomb en provenant fut prêté au seigneur de Vaudoré, qui en manquait pour les gouttières de son château. On fit du reste des ustensiles de ménage. Ce trait de M. Audoyer, ajoute la note, étonne d'autant plus qu'il faisait profession d'une grande estime pour Du Plessis-Mornay et qu'il penchait vers le protestantisme, que sa famille avait autrefois professé. » Il restait, à la même époque, au château de la Forêt des manuscrits de Daillé et de Mornay, celui des *Amours de Henri IV*, par Catherine de Parthenay, et un grand nombre de lettres de ce prince. Une vingtaine de ces dernières furent prêtées à un

avocat d'Angers, qui les garda. Quelques années après M. Audoyer remit à D. Mazet la correspondance de Du Plessis-Mornay. Elle fait aujourd'hui partie de la collection dite de Dom Fonteneau à la bibliothèque de Poitiers. Nous avons vu chez M. L. Audé, secrétaire général de la préfecture de la Vendée, une quantité considérable de papiers provenant de Du Plessis-Mornay, et qui ont évidemment fait partie de ce riche dépôt de la Forêt, d'où ils ont dû être transportés au château de la Maisonneuve-Montournais, qui, au dernier siècle, appartenait également à la famille Audoyer. C'est là, si nous ne nous trompons, qu'ils ont été trouvés.

La Salle (Jean de), nommé par le synode de 1678.

CIVRAY.

Coignée, 1584, 1593. L'église de Civray avait, en 1584, une annexe à Comporté. Jean de la Rochefaton, sieur de Saveilles, était, vers cette époque, seigneur de Comporté, du chef de sa femme, Marie de Chabannais, qui, par un second mariage, apporta ensuite cette terre à Gabriel de Polignac, sieur de Saint-Germain-de-Clan, député général des églises sous Henri IV.

Brun (Jean), 1598, passe à la Trimouille au bout de quatre mois.

Crozé (Jacques), d'une famille dauphinoise, dont une branche s'est établie dans le Loudunois. Nommé en 1598, il était encore à Civray en 1613, mais quatre ans plus tard la place était vacante.

Masson (Jean), 1620, 1661, eut pour successeur son fils

Masson (Philippe), 1663, 1678.

COUHÉ.

Gaudion de Lestang (Alexandre), 1581, 1603. Il avait été pasteur de Poitiers, et fut, en 1581, secrétaire du synode de la Rochelle.

De la Mothe, 1584.

Cuville (Isaac de), 1603, 1631.

Cuville (Joachim de), 1663, 1673.

Chauffepié (Samuel de), 1678, 1684.

COULONGES.

De la Fayolle, avant 1573. Après la Saint-Barthélemy, il desservit en outre, pendant quelque temps, Mouilleron et même Mouchamps.

Dantonet (P.-C.), 1601, 1603. Sous lui l'église de Saint-Hilaire était réunie à celle de Coulonges.

Vatable (Jean), cadet, 1620, 1626.

Palardy (Étienne), 1663, 1683. Il passa en Hollande après la révocation et ses biens furent confisqués. Un de ses parents, procureur fiscal à Coulonges, était en prison, en 1699, « parce qu'il ne faisait pas son devoir. » Pour en sortir, il promit au ministre Pontchartrain de faire tout ce que son évêque désirerait. — *Corresp. adm.*, IV, 453.

COURTEIL (LE) et ORDIÈRES.

Clémenceau (Jacq.), au Courteil, 1637. Le Courteil, qui antérieurement avait été une annexe du Vigean, fut encore dans la suite desservi par les pasteurs de cette église. Le seigneur de l'endroit était Constantin d'Authon, qui avait épousé Marie de Montalembert, fille du capitaine huguenot René, sieur de Vaux.

Huet (Jacq.), nommé en 1673; — 1683. — Ordières appartenait à Abel de Moneys, qui avait droit à un culte de château comme baron de l'endroit. Il avait épousé Marie-Charlotte de Chièvres, fille de Jacob, seigneur de la Vallade, d'une famille qui se fit catholique à la révocation, à l'exception de Jean de Chièvres, sieur de Citernes, qui préféra s'expatrier.

EXOUDUN.

De la Vallée, 1596, 1603, desservait, en outre, La Mothe, en 1598.

Tireau (Théodore), seigneur de Boisjolain et de la Jardonnière, 1620, mourut vers la fin de cette même année.

Monastier (Nathanaël), 1626.

Vatable (Jean), 1637, 1645, n'existait plus en 1646. Il avait été pasteur à Coulonges.

Priolleau (Elisée), 1649, 1663. Sans doute l'un des fils de Priolleau de la Viennerie, pasteur de Niort.

FONTENAY-LE-COMTE.

Bodin, dit Josué, 1557, 1558.

Du Moulin (Claude), envoyé de Genève en 1560, et pendu par ordre de Montpensier, après la prise de Fontenay, en 1574. C'était, dit la Popellinière, « un des plus doctes ministres de France et qui avait les trois langues hébraïque, grecque et latine à commandement. Il était fort libre en paroles, taxait tous les hommes sans épargner un seul; mais plus aigre et véhément que la condition des hommes de son état ne semblait requérir. » Colomiès a publié une lettre de ce pasteur adressée à Fr. Bérauld et datée de Fontenay le 17 août 1561. L'Étoile dit qu'en 1566 « on divulgua un *Discours d'un jugement de Dieu tombé sur deux pauvres femmes,* extrait d'une lettre de M. Cl. Du Moulin à Mme de Soubise, la consolant de la mort de son mari. »

L'Espine (Jean de) desservait avec Du Moulin l'église de Fontenay, lorsqu'il fut appelé par celle de la Rochelle, en 1561.

Boutaud (Loys), sieur de Chesnevert, fut aussi le collègue de Du Moulin, pendant quelque temps, vers 1562.

D'Alme (peut-être D'Alive ou D'Aluie), pendant le premier siége de 1574.

Penisson (Nicolas), 1574, durant le siége; se retira ensuite à la Rochelle.

Gorré (Nicolas), dit Daniel, 1576-1585.

Dubourg (Hiérôme), nommé en 1587, après la prise de la ville par le roi de Navarre, y mourut le 2 novembre 1590.

Louveau (Jean), sieur de la Porte, 1587-1596; natif d'Orléans ou de Beaugency. On peut voir sur ce pasteur, instruit et courageux, qui a joué un rôle important dans la réformation en Bretagne, l'*Histoire ecclésiastique* de cette province, composée en grande partie d'après ses notes, par Le Noir de Crevain et publiée par M. B. Vaurigaud. MM. Haag et P. Levot lui ont consacré des notices dans *La France protest.* et la *Revue des provinces de l'Ouest*, t. V, 193.

Fleury (Jehan), gendre de Louveau, d'abord pasteur à Angers, vint à Fontenay, vers 1589, en qualité de ministre de M. de la Boulaye. Il desservit depuis l'église de Loudun.

Hesnard (Louis), 1594, 1598. Il avait été précédemment pasteur au Vigean et jouissait dès lors d'une grande autorité. En 1577, il avait assisté, à Francfort, à une réunion de théologiens luthériens et réformés, convoquée par l'électeur palatin, Jean Casimir, pour travailler à la réunion des deux communions protestantes, mais qui n'eut aucun résultat. En 1581 et 1584, il siégea comme représentant du Poitou aux assemblées politiques de Montauban. Les fureurs de la Ligue l'obligèrent, l'année suivante, à chercher un asile à la Rochelle. En 1593, il présida l'assemblée de Mantes, et, deux ans après, fut élu vice-président de celle de Loudun. Le synode de Montpellier, en 1598, le désigna pour faire partie d'une commission chargée de la révision de la discipline; mais il mourut vers la fin de la même année.

Bernardin de la Vallée, 1599, 1601, mourut vers 1602, laissant manuscrite une *Histoire d'un Démoniaque.*

La Vallade (Pierre de), 1603-1653.

Boucherreau ou Bouherreau (Élie), 1637, 1642. Nommé, en 1642, pasteur à la Rochelle, il y mourut le 23 juin 1653, à l'âge de 53 ans. Son fils Elie, médecin dans la même ville et depuis réfugié en Angleterre, a écrit quelques ouvrages.

Le Bloy (Étienne), 1643, 1662, n'existait plus au mois d'octobre 1663, époque où sa fille Marie, femme de Pierre Savary, sieur du Châtenay, vendait sa bibliothèque à J. De Vallée, pasteur de Foussay.

Trabit (Lazare), sieur de la Roche, 1644.

Du Soul (Isaac), 1663, 1685. Il se retira en Angleterre à la suite de la révocation. Il avait eu d'Anne Martin trois fils, Isaac, Samuel et Moïse. Ce dernier, réfugié aussi en Angleterre, a publié en collaboration avec Brutel de la Rivière une traduction de l'*Histoire des Juifs* de Prideaux, 1722, et terminé l'édition grecque et latine des *Vies de Plutarque* laissée inachevée par Bryan.

Pain (Daniel), 1671, 1685. Après avoir été deux fois emprisonné depuis les premières dragonnades, il obtint au mois de juillet 1685, la permission de sortir du royaume et passa en Hollande avec sa femme, Anne Facquelis. Son fils, Daniel, libraire à Amsterdam, publia, en 1698, *Les trois derniers sermons du sieur Pain, ministre réfugié à Amsterdam*, in-8°. — Le pasteur de Fontenay avait une sœur, Marie Pain, veuve d'Étienne Gaussen, professeur à l'académie de Saumur, qui fut enfermée aux Nouvelles-Catholiques de Poitiers, le 15 juin 1686, et n'en sortit que le 12 février 1688.

FORÊT-SUR-SÈVRE (LA).

Daillé (Jean), chapelain de Mornay, 1623, 1624. La Forêt qui, dans l'origine, avait fait partie de l'église de Vaudoré, fut, depuis Daillé, desservie par

Sauvé, ministre de Montaigu, 1630, 1637, et eut ensuite pour pasteur

Pigoust (David), sieur de la Grand'Noue, 1663, 1678.

Coyauld (Élie), ancien pasteur de Montreuil, prêté par les synodes de 1682 et 1683. Retenu par des causes que nous ignorons, il ne sortit pas de France dans le délai prescrit par l'édit de révocation, ou s'il en sortit ne tarda pas à y revenir et fut enfermé à Pierre-Encise. A la fin de 1703, on n'avait pas encore pu obtenir de lui, malgré 15 années au moins de captivité, un instant de faiblesse et d'hypocrisie, qu'on attendait pour lui rendre la liberté. Sa fille, qui demeurait à Saint-Gelais, se montrait digne de lui et était, en 1699, mise sur une liste de mauvaises converties fournie par Augier de la Terraudière à l'intendant. Toute cette famille, du reste, fit preuve d'une égale fermeté. Nous citerons à l'appui de cette assertion, et comme échantillon des dénonciations de la Terraudière, ce qu'il écrivait au sujet d'une autre jeune personne, parente de la précédente : « La demoiselle Madeleine Coyauld, de Cherconnay, âgée de 16 à 17 ans, belle, jeune, riche de plus de 10,000 écus, est allée demeurer à Saint-Symphorien, chez le sieur Coyauld, son curateur aux causes, le plus dangereux huguenot du royaume, qui tient un conventicule chez lui, où il a aussi une tante de cette demoiselle Coyauld et quelques autres comme une vieille sœur. Ladite demoiselle, qui est de Niort, y est maintenant avec sa sœur depuis peu mariée. On assure qu'ils n'ont point abjuré. » En marge on lit cette apostille de l'intendant : « On peut la mettre dans une des trois maisons de l'Union-Chrétienne. Il paraîtrait même bon que ce fût dans celle de Poitiers. » Cette jeune personne fut en effet conduite dans cette dernière maison le 8 février 1700. Elle y était encore en 1702, époque où on se plaignait qu'elle ne se mettait point à faire « son devoir. » — *Arch. de la Vienne*, C 2, 29, 30; — *Corresp. adm.*, IV, 517.

FORS.

Pasquier (Pierre)., 1610. — Fors, qui avait à cette

époque pour annexe Frontenay, ne fut lui-même d'ordinaire qu'une annexe de cette église, qui relevait du synode de Saintonge.

FOUSSAY et SAINT-HILAIRE.

MARION (René), 1571.
HÉRY (Jacques), 1592.
VATABLE aîné, 1620.
MALLET (Pierre), 1626.

DARTOIS (Josué), 1637, 1645. Il fit présenter au synode de Charenton (1645) le manuscrit du premier volume d'un ouvrage qu'il avait composé dans le but de concilier les textes de l'Écriture qui semblent se contredire. Deux autres auteurs ayant traité ce sujet en même temps, l'assemblée ne crut pas devoir voter la publication du travail de Dartois; mais elle loua son zèle, promettant qu'on examinerait plus tard son livre et qu'on aurait soin qu'il fût imprimé. Nous ignorons s'il l'a été.

FORESTIER (Charles), de Pouzauges, 1657.

DE VALLÉE (Jacq.), nommé en 1663. Le temple n'était pas alors à Foussay, mais à la Buardière. Le culte, interdit dans ces deux endroits, en 1665, ne se célébra plus qu'à Saint-Hilaire, où, en revanche, il y eut deux pasteurs pendant quelque temps.

COUPPÉ (Philippe), 1678, 1683.
COYAULT (Élie), 1679.

GARNACHE (LA) et BEAUVOIR.

JAILLARD (Daniel), 1620, 1626. Dans la suite, la Garnache fut annexée à Saint-Gilles.

JAUDONNIÈRE (LA).

GARNIER de Saint-Marsault, 1572. — Cette église fut

depuis une annexe de celle de Mouilleron. Le culte y fut interdit par l'arrêt de 1665. La Jaudonnière eut cependant encore un pasteur,

Bart (Zacharie), en 1678.

Ce sont les Suzannet de la Forest qui, usant de leur droit de haute justice sur une partie du bourg, y rétablirent le culte pour quelques années. Cette famille avait dès les premiers temps professé le protestantisme. Un Suzannet de la Forest avait, en 1605, été député par le Poitou à l'assemblée politique de Châtellerault. C'est probablement Moïse Suzannet de la Forest-Bredurière, qui assista aussi au synode national de 1612. Après la révocation, Frédéric-Henri Suzannet, marquis de la Forest, passa en Angleterre et plus tard en Danemark, où il entra dans les gardes de Christiern V. Sa femme, Elisabeth de Courcillon, sœur du fameux marquis de Dangeau, se fit catholique, en 1686, juste au moment où Foucault venait de recevoir l'ordre de la mettre dans un couvent de Poitiers « pour y demeurer jusques à ce qu'elle fut convertie. »

LOUDUN.

Puinisson, 1555.

Brossier (Simon), 1559. On peut consulter sur les travaux et la mort de cet actif missionnaire le *Martyrologe* de Crespin.

Soumein (Claude), sieur de Claireville, fut nommé vers le commencement de l'année 1566, époque où le culte se célébrait au château de Curzay. Le roi de Navarre ayant souvent témoigné le désir de l'attacher à sa maison, Claireville fut désigné pour y remplir les fonctions pastorales pendant le premier quartier de 1585. Ce prince, qui avait pour lui une grande estime, le nomma conseiller et maître des requêtes. Soumein fut plusieurs fois député aux assemblées politiques, et chargé par celle de Châtellerault, au mois de

septembre 1597, de se rendre auprès du roi pour lever les dernières difficultés qui retardaient la conclusion de l'édit. Il mourut à Loudun, en 1608, fort détesté des catholiques, si l'on en juge par la conduite de quelques fanatiques qui foulèrent sa fosse aux pieds. Il avait épousé, au mois de février 1567, Geneviève Ferrant, qui mourut en 1584. Claireville avait pour collègue

Bontemps (Loys), en 1584, si l'on en croit une brochure publiée contre eux sous ce titre : Conférence faicte avec M. Loys Bontemps dit La Caillère, médecin, et un nommé Claireville, tous deux ministres à Loudun, par Michel Bizœul, 1586.

Fleury (Jean), premièrement pasteur d'Angers, fut, vers le mois d'avril 1591, envoyé par le synode de la province à Loudun, où il exerça jusque vers la fin de 1593. En 1595 on faisait dans les églises du Poitou et de l'Anjou une « collecte pour la délivrance dudit sieur Fleury. »

Bédé (Abel), sieur de la Gourmandière, docteur en théologie, était en Allemagne, en 1598, lorsqu'il fut nommé second pasteur à Loudun, où il arriva à la fin de mai 1599. A cette époque et pendant encore deux ans au moins les ministres de cette église allèrent prêcher à Mirebeau et à Chouppes.

Fleury (Jean), 1609, 1620.

D'Espinay (Nicolas), sieur du Parc-de-Nerville, originaire de Normandie. MM. Haag et Beauchet-Filleau ont consacré des notices à cette famille, que la révocation de l'édit de Nantes a ramenée au catholicisme.

Couppé (Daniel), 1626, 1637.

Brissac (Jacq. de), sieur des Loges, 1637, 1667.

Brissac (Jean de), sieur des Loges, 1668, 1671.

Guiraud (Jacq.), 1668, 1679.

Fautras (Claude), 1671, 1673.

Superville (Daniel de), 1683, 1685, né à Saumur d'une

famille originaire du Béarn et qui était venue se fixer à Niort sous le règne de Henri IV. Nous n'avons d'ailleurs rien à ajouter à ce qui a été dit sur ce pasteur, l'un des prédicateurs les plus éloquents du Refuge, par MM. Sayous dans l'*Hist. de la littérature française à l'étranger*, Weiss dans l'*Hist. des réfugiés*, et Haag dans *La France protestante*.

Marchand, 1685. Il apostasia après la révocation et reçut une pension de 500 livres. Parmi les notables de Loudun que les dragons convertirent à la même époque, Du Moustier cite Cornut et Pierre Malherbe, avocats, Aubri de Fête et Montault de Beaurepaire.

LUÇON.

Sylo le Cercler, sieur de Chambrisé, vers 1590, ancien pasteur de Blain, en Bretagne.

Bonaud (Jean) du Maze, 1598, 1620.

LUSIGNAN.

La Barre, condamné à mort par la sénéchaussée, vers 1559, comme hérétique, avec cette circonstance aggravante qu'il avait épousé une religieuse. Il était, selon toute apparence, de la famille de La Barre, qui habitait la paroisse de Rom, et à laquelle son attachement à la religion protestante attira sous Louis XIV de nouvelles persécutions. En 1696, La Barre, du Bois-de-Luché, était dénoncé comme huguenot. L'année suivante, le clergé sollicita vivement l'intendant de faire mettre au couvent de Bonneuil « une bonne femme, mère de MM. de Luché, » du Courtiou et de La Barre, veuve depuis peu, et dont la nombreuse famille, à son exemple, « ne faisait aucun acte de catholique. » Le 28 mai 1697, Madame de La Barre fut, en conséquence, enfermée, non à Bonneuil, mais à Poitiers, dans la maison des Nouvelles-Catholiques, où elle

finit ses jours, le 8 octobre 1698, à l'âge de 80 ans. Comme elle était morte en professant hautement sa foi, son cadavre devait être traîné sur la claie à travers les rues de la ville; mais l'intendant, au lieu d'appliquer cette loi barbare dont on avait plus d'une fois constaté les hideux effets, ordonna lui-même de faire secrètement l'inhumation derrière la rue des Écossais. Quelques fanatiques découvrirent la sépulture et, ignorant les ordres du magistrat, exhumèrent le cadavre, qu'ils portèrent à l'hôtel de ville. Ce ne fut qu'après avoir consulté l'intendant que le maire fit remettre dans la fosse la dépouille de la dame de La Barre. Cette chrétienne si fidèle était apparemment Susanne Du Fay, veuve de Pierre de La Barre, qu'elle avait épousé en 1655. De leur union était née, entre autres enfants, Susanne, qui, en 1684, était la femme de Josué Malleray, seigneur de l'Arceau et d'Aubanie. C'est probablement la même qui, selon Erman, mourut à Berlin, en 1730, dans un âge très avancé. Les papiers de la régie font d'ailleurs mention de plusieurs autres demoiselles de La Barre qui sortirent de France. — Bobinet, curé de Buxerolles, *Annales d'Aquitaine*, Mss, t. II, 1409; — *Arch. de la Vienne*, C 2, 29.

Marry, de Lessard et de Clairville, pendant le siége de 1574-1575. Un quatrième ministre enfermé dans la place, mais dont nous n'avons trouvé le nom nulle part, est, selon toute apparence, l'auteur du *Discours des choses les plus remarcables avenues par chacun jour durant le siége de Lusignan, en l'an 1574*; imprimé nouvellement, 1575, petit in-8°, dédié à René de Rohan et signé G. P. On trouve à la suite *Les efforts et assauts faicts et donnez à Lusignen la vigile de Noël*, relation en vers signée P. G. S. D. L. C. et dédiée à la mémoire de Claude de Cousdun, seigneur de Chalié, gentilhomme des environs de Melle, « aussi accompli que la France en ait produit en son temps. »

Pasquier (Loys).

Abry (Guillaume), vers 1597.

Mazières (Thomas), 1598–1601.

Métayer (Jacques), de Champdeniers, 1601, abjura le protestantisme, le 28 mars 1617, ce qui lui valut une pension de 600 livres. Il publia à cette occasion une *Lettre aux ministres de France*, pour les engager à suivre son exemple, que pas un n'imita. En 1620, il édita un grossier pamphlet dont nous avons donné le titre, t. I, p. 295. L'anné suivante, il mit au jour l'*Adoration de la gerbe de Joseph.*

Du Soul (Isaac), 1620, 1648.

Arnaudeau (Claude), fils de Claude, notaire à Niort, où il naquit en 1631, était à Lusignan en 1659, et y mourut à la fin de 1662 ou au commencement de 63.

Brissac (Jean de), sieur des Loges, 1667, 1668.

Maillard, 1678, 1683.

MAREUIL, BESSAY, LA BRETONNIÈRE et FROSSE.

Girard, pasteur de Bessay, 1572. Nous avons parlé (t. I, 206) de Bernard Giraud, pasteur de Mareuil, vers 1575. Il s'agit évidemment du même personnage. Un autre ministre de ce nom, Pierre Girard, est l'auteur de *la Fleur de théologie*, ouvrage que nous ne trouvons mentionné que dans le catalogue Mss. de la biblioth. de P. De Sayvre.

Du Coustaud, 1598, dessert Mareuil et la Bretonnière.

Marchant, 1598, 1603, pasteur de Mareuil, ainsi que les suivants.

Ranconnet (Jacq.), 1620, 1626.

Vergnon (Isaac), 1637.

Rocheteau (Gédéon), 1663, 1665. Après l'interdiction du culte à Mareuil, Rocheteau continua à prêcher à la Mothe de Frosse, où une annexe avait été établie en 1662 et où il exerçait encore en 1673.

MELLE.

Chandousseau, 1559.

Dubourg (Hiérôme), 1572, 1585, passa depuis à Fontenay.

Abry, 1593.

Manceau (Balthazar), 1596, 1601.

Fossa (Marc), écuyer, 1603, 1626, auteur d'une *Déclaration des principales causes et raisons qui ont esmeu ceux qui font profession de la vraye religion, de quitter la romaine*, 1622, œuvre de controverse qui fut lue aux protestants de l'endroit et se conserve à la bibliothèque de Niort, Mst petit in-4°, de 200 pages. Fossa avait épousé Marguerite Rivet, parente des deux théologiens de ce nom, qui, restée veuve, se remaria, en 1630, avec Jean Constant du Roulay.

Le Chantre (Jean), 1634, 1647.

Gilbert (Abraham), 1660, né à Melle ou dans les environs, y revint comme pasteur après avoir fait ses études à Saumur. Les églises du Poitou lui donnèrent de fréquents témoignages de confiance en lui remettant la défense de leurs intérêts communs. Obligées, en 1661 et années suivantes, de produire leurs titres devant les commissaires royaux, elles chargèrent le pasteur de Melle de recueillir ces documents, de les mettre en ordre et de comparaître en leur nom avec Mauclerc de la Muzanchère devant les juges. En 1678, le synode provincial l'élut modérateur et le choisit, avec le ministre Charles et Guichard de Payré, pour aller porter ses doléances à la cour. Nommé, bientôt après, pasteur à Paris, il jouit dans ce poste important de la même influence qu'il avait eue en Poitou. Quoique perclus de goutte au point de pouvoir à peine marcher, il sortit du royaume après la révocation et se retira en Suisse avec sa femme, Marie Thomasset.

Gilbert (Abraham), fils du précédent, fut nommé à

Melle et y reçut l'imposition des mains, au mois de mai 1682. Un nouveau converti, nommé Daniel Ury, étant revenu au culte dans le temple de Melle, fut, en 1685, condamné par l'intendant « à faire amende honorable l'audience tenant, et ensuite devant la principale entrée de N.-D.-la-Grande de Poitiers, nu, en chemise, la corde au col, tenant en ses mains une torche ardente du poids de deux livres, étant à genoux, dire et déclarer, qu'après avoir fait profession de la religion catholique, A. et R., il a, au mépris d'icelle, témérairement et scandaleusement retourné aux exercices de ceux de la religion P. réformée, dont il se repent et demande pardon à Dieu, au roi et à la justice, et, ce fait, banni à perpétuité du royaume. » Le temple fut démoli et Gilbert, interdit par le même jugement, se réfugia en Hollande. Il était, en 1688, à Rotterdam. Des demoiselles Gilbert, ses parentes, émigrèrent aussi et leurs biens furent mis en ferme par la régie.

MILLIÈRE (LA).

Briant (Étienne), 1678, 1683, passa en Hollande après la révocation, et ses biens, situés à Thouars, furent confisqués.

MIREBEAU, MARCONNAY et BRIZAY.

Gourdri (Jean), pasteur de Mirebeau, 1620, 1626. Cette église n'avait été pendant longtemps qu'une annexe de Loudun.

Sasseyre *aliàs* Lassière (Pierre), 1634, 1637, dessert Mirebeau, Brizay, Vilaines et Marconnay.

Boullier, pasteur de Marconnay, se réfugia en Hollande après la révocation.

MONTAIGU.

Cette église fut, depuis son origine jusqu'en 1616, une

annexe de celle de Vieillevigne, en Bretagne, desservie par Phil. de St-Hilaire, Sr de la Bougonnière (1572, 1577), Olivier l'Oiseau de la Teillaye (1573, 1577), Thierri (1584), et de Ferguzon (1601, 1616). Ce dernier assistait aux synodes de Bretagne et à ceux de Poitou. La famille de Ferguzon, originaire d'Écosse, continua à habiter les environs de Montaigu jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, époque où Hélène, Louise, Gabrielle et Aimée de Ferguzon sortirent de France.

Marbès (Nicolas), 1620.

Fleury (Samuel), 1626.

Sauvé (Charles), seigneur de Longchamp, 1630, 1637, desservait, outre Montaigu, la Forêt et Pugny.

Maillard (Salomon), 1663.

Guitton (Marc), 1678, 1683, passa en Hollande après la révocation.

MONTFERMIER.

Vinard (Pierre), 1637.

MONTMORILLON.

La Pouge, 1561.

MONTREUIL-BONNIN, JAZENEUIL, LATILLÉ et SANXAIS.

Pasquier, à Montreuil, 1572, à Jazeneuil, 1584.

Cayet (Pierre), à Montreuil, 1582.

Jarrye, à Jazeneuil, 1584.

En 1599, Sanxais était annexé à Lusignan.

Monastier (Nathanaël), 1601, 1620, dessert Montreuil, Sanxais et Latillé.

Delon (Timothée), depuis pasteur à Montauban.

Dartois (Josué), 1626.

Gourdri (Jean *aliàs* André), 1637.

Audoyer, 1662.

Coyauld (Élie), nommé le 28 juillet 1668. Après la mort de Claude de La Noue, l'église ne pouvant plus subvenir à l'entretien de son pasteur, celui-ci dut la quitter, au mois de septembre 1679.

MOUCHAMPS.

Baptiste, 1572, 1573. On ignore le véritable nom de ce pasteur; car celui-ci n'est qu'un prénom ou un nom de guerre. M. de la Fontenelle, il est vrai, lui en a donné un. Ayant trouvé dans D. Fonteneau cette phrase : M. Baptiste *estoit* décédé, il a lu M. Baptiste *Estort*, décédé. — L'église de Mouchamps fut ensuite annexée à celle de Saint-Fulgent pendant quelque temps et desservie par

De Losses (Dominique), 1576.

Sibilleau, par intérim, 1577.

De Losses (Domin.), seigneur de la Touche, pasteur de Mouchamps et Saint-Fulgent, 1577, 1608, desservait aussi les Herbiers en 1598. Vers cette même époque, les derniers remuements de la Ligue dans ces contrées l'engagèrent à célébrer le culte dans la maison fortifiée de la Boucherie, non loin de Tiffauges. Il fut un des pasteurs les plus considérés de ce temps. En 1588, le Poitou l'envoya à l'assemblée politique de la Rochelle, et, en 1596, au synode national de Saumur, dont il fut élu modérateur. Deux ans après, le synode de la province le substitua à Hesnard, décédé, comme membre de la commission chargée de réviser la discipline. La Touche déclina devant cette même assemblée l'honneur qu'on lui avait fait de le désigner pour remplir pendant un trimestre chaque année les fonctions de pasteur de Madame, sœur du roi. De Losses laissa deux fils et une fille mariée à Crozé, pasteur de Civray.

De Losses (René), seigneur de la Touche, fils du précédent et de Madeleine Moreau, 1620, 1637.

Greslant (Jean), 1663, 1672.

Farcy (Jean), 1675, 1678.

Souverain (Matth.), Bas-Languedocien. Le synode de 1678 l'accorda à l'église de Mouchamps, à la charge de produire au suivant l'acte de son « détachement » de sa province. Celui de Thouars, en 1682, le déposa à cause de ses opinions arminiennes et chargea les ministres Bernardeau et Pallardy d'aller à Mouchamps publier cette révocation du haut de la chaire. Les fidèles, soit qu'ils partageassent les idées de leur pasteur, soit qu'ils ne comprissent rien aux distinctions des théologiens, apprirent avec peine la décision du synode, et le consistoire, prenant fait et cause pour un conducteur aimé et estimé de tous, refusa de livrer ses registres pour y insérer l'acte de déposition. L'année suivante, au mois de juin, Souverain se présenta au synode de Fontenay pour se défendre. Son attitude y fut pleine de dignité : on l'engagea de se rétracter et de « témoigner de la repentance; » il voulut d'abord s'expliquer et être convaincu. « Il lut un écrit portant qu'il demandait, de bonne foi et avec un esprit de paix, la tolérance à l'égard de ses sentiments sur la prédestination et l'opération de la grâce, s'engageant du reste à faire un désaveu public de toutes les imputations injustes et téméraires dont on l'avait chargé, afin de le rendre odieux aux gens de bien. Sur quoi, interrogé s'il désavouait ou rétractait les erreurs qui avaient causé sa déposition, il confesse au contraire en présence de toute l'assemblée qu'il nie toujours la réprobation absolue avec toutes ses conséquences, qu'il n'admet qu'une élection particulière à l'égard de quelques privilégiés, qu'il soutient que l'homme peut parvenir au salut par le seul secours d'une grâce suffisante, et que le péché originel ne mérite devant Dieu aucune peine de châtiment, mais seulement une peine de dommage, qu'il nie la persévérance des saints telle qu'elle s'enseigne dans nos églises, et qu'il persiste toujours à croire la double

ascencion de N.-S. J.-C., protestant néanmoins qu'il rejette les erreurs de Socin, de laquelle protestation il a demandé acte à la compagnie ; à quoi il a ajouté qu'il demandait aussi qu'elle voulût l'instruire sur les sentiments qu'il a, dont il ne peut se dépouiller à moins qu'on ne lui donne des instructions et des éclaircissements. » Le synode ne voulut voir dans ces paroles que de « la fierté et de l'obstination, » et, refusant la discussion sous prétexte qu'il était trop occupé, décida qu'il « ne pouvait accorder » au pasteur déposé « la tolérance et la communion qu'il demandait. » Supérieur en savoir à la plupart des membres de l'assemblée, égal à tous en piété et en dévouement, Souverain fut victime de l'étroitesse d'esprit de la majorité, retranchée dans les 40 articles de sa confession de foi, comme au centre de la vérité. Il passa depuis en Hollande et ensuite dans la Grande-Bretagne, où il eut une place dans l'église anglicane. En 1700, on publia un ouvrage de lui : *Le Platonisme dévoilé ou Essai sur le Verbe platonicien*, où il recherche l'influence que les idées platoniciennes ont exercée sur les théories chrétiennes du Logos et de la Trinité. — *Actes du syn. prov. de 1683.*

Bar, 1683.

Pineau (P.), 1683. Il y avait en Poitou plusieurs familles protestantes de ce nom. A Mouchamps même, on trouve Paul Pineau, diacre en 1663, et Léon Pineau, ancien en 1683. A cette dernière date, Gaston Pinauld, seigneur de la Joubertière, près Mareuil, se faisait catholique. Dans les environs de la Châtaigneraie vivait aussi une famille Pineau, qui se convertit également, à l'exception de Jean et Marguerite Pineau, qui émigrèrent avec leurs enfants vers 1699. A une époque plus reculée, d'autres protestants du même nom avaient déjà quitté le Poitou. *La France protestante* de MM. Haag nous apprend que Jean Pinault, fils de Jacques Pinault, de Poitiers, fut gratuitement reçu bourgeois de Genève, au mois de décembre 1562, après avoir desservi pendant

deux ans l'église de Jussy. En 1566, il fut nommé pasteur à Genève, et, en 1572, élu recteur. Il y termina sa carrière le 8 novembre 1606. On trouve mentionnés dans le même ouvrage les noms de quelques pasteurs de la Suisse qui paraissent issus de Melchisédec Pinault, de Saint-Maixent, qui figure sur les registres des bourgeois, en 1625.

MOUGON.

Hugueton, 1576. En 1584, le chef-lieu de la paroisse protestante était le village de Grosbois. Hugueton était mort depuis assez longtemps, lorsque, en 1601, son fils réclama du synode un reste de traitement dû par l'église de Grosbois, « maintenant établie tant à Mougon, Saint-Maixent, Exoudun, que Melle. »

Des Touches (Jean-Bapt.) dit Baptiste, 1592, 1603. Après avoir donné de nombreux sujets de plainte et avoir été publiquement censuré en 1596, il fut déposé en 1603.

La Blachière (Jean de), 1603, 1647.

Champion (Jacq.), de Thouars, 1663, 1683. Après la révocation il passa en Angleterre avec Susanne Éveillard, sa femme, laissant en France un fils et deux filles. L'aînée épousa un ancien protestant qui devint un dévot catholique et qu'elle abandonna, quelques années après, pour aller avec sa sœur rejoindre ses parents dans l'exil. Le fils de Champion, demeurant à Vaumoreau, paroisse de Vouillé, était noté, en 1699, comme un très mauvais converti, pervertissant tous les autres. Ceci nous porte à croire qu'on ne lui avait point laissé la jouissance des biens de son père, valant 1200 livres de rente. Toujours est-il qu'en exécution de l'édit de décembre 1689, qui donnait les biens des émigrés à leurs plus proches parents convertis, Jean Sacher, sieur de la Place, fut mis en possession de ceux d'un Champion, son neveu. A la même famille appartenait Claude Champion, de

Secondigné, à qui, en 1706, le gouvernement accordait main-levée de ses biens et restitution des fruits, « attendu qu'il faisait son devoir de catholique. » — *Arch. de la Vienne*, C 2, 28, 29, 31.

MOUILLERON et BAZOGES.

La Frolle, pasteur de Mouilleron, vers 1564, est peut-être le même que

De la Fayolle, mentionné en 1573.

Berni (César), 1598, 1620. Mouilleron avait, en 1601, et continua depuis à avoir pour annexes Bazôges et la Jaudonnière.

Savonnet (Anne), 1626, 1656.

Bernardeau (Pierre), 1662, 1663.

MOTHE-SAINT-HÉRAYE (LA).

La Forcade (Jean de), 1620, 1626.

Arthuys (Jacq.), sieur de Villesaison, 1637.

Chauffepié (Benj. de), sieur de l'Isle, 1663, 1682.

Priolleau (Élisée), 1677, 1682. Après l'interdiction du culte à la Mothe, il paraît avoir été appelé par l'église d'Issoudun en Berry. Du moins un Priolleau, ministre de cette ville, écrivit au synode de Poitou de 1683 pour obtenir « un témoignage de son détachement » de cette province.

NESMY.

Poitevin (Samuel) de la Gaillarderie, 1663, 1666.

Renaudot, 1683. Après la révocation, il alla s'établir à Londres, où il desservait en 1692 la chapelle de Hungerford. Au bout de quelques années son père et ses plus proches parents allèrent le rejoindre. Il était de Loudun et de la même

famille que Théophraste Renaudot, le fondateur de la *Gazette de France.*

La Place (Jean de), sieur de la Sauvagerie, par intérim en 1683, Renaudot étant malade.

Il n'y avait à Nesmy qu'un exercice de fief. Ce privilége faisait partie de celui de haute justice qu'avait la famille Tinguy, alors protestante.

NIORT.

La Fayolle, 1562.

La Forest, 1569.

La Blachière (Loys de), 1572, 1607.

Chauffepié (Jean), 1601, 1637.

Couignac (J. de), 1620, 1663.

Priolleau (Élisée), sieur de la Viennerie, pasteur à Jonzac, appelé à Niort en 1639, y mourut en 1650. Il avait épousé Marie Martin, dont il eut Élisée et Samuel, pasteurs d'Exoudun et de Pons, en 1649. On trouve dans *La France protestante* de MM. Haag, des notices sur Priolléau, ministre à Tonnay-Boutonne, en 1603, sur Samuel et sur son fils Élie réfugié en Amérique.

Plassais (Pierre), ancien pasteur de l'Isle-Jourdain, fut nommé par le consistoire en 1650; mais, cinq ans après, sa confirmation par le synode provincial se faisait encore attendre. Une partie de l'église, mécontente surtout de ses prédications, ne cessa de lui faire une violente opposition, au point que le consistoire l'engagea à chercher une autre place. Le synode provincial alla même jusqu'à le déposer en 1658; mais, l'année suivante, il fut rétabli par l'autorité du synode national. Ces divisions, qui durèrent de longues années, troublèrent profondément l'Église, d'ailleurs fort prospère, comme on peut s'en convaincre par le fait que nous allons rapporter. La duchesse de Navailles faisant demander au

consistoire, en 1664, de contribuer à l'établissement d'un hôpital général pour empêcher les pauvres de vaguer et mendier par la ville, les anciens, tout en louant son zèle, répondirent que, comme « il était constant qu'ils entretenaient leurs pauvres et par ce moyen les empêchaient de vaguer, ils n'avaient aucun intérêt à la fondation dudit hôpital. » Par des secours distribués avec discernement par les diacres dans chaque quartier, le consistoire avait en effet éteint la mendicité sans enfermer les pauvres; or, pour qui sait ce qu'était alors un hôpital du genre de celui que voulait fonder Mme de Navailles, il n'y a pas à douter que le consistoire n'eût résolu le problême d'une manière beaucoup plus conforme à la charité chrétienne. Ce qui avait lieu à Niort est, du reste, ce qui se faisait avec plus ou moins de succès dans toutes les paroisses réformées. — Plassais mourut en 1676. Son fils, qui était proposant en 1679, fut, par ses brigues pour se faire nommer pasteur, un sujet de trouble pour l'Église pendant deux années. Le consistoire ne le jugea pas digne de ses suffrages, et le temps justifia son opinion. En effet, Plassais abjura après la révocation et reçut une pension de 200 livres de la cour, qui lui donna, en outre, en 1690, les biens d'une parente émigrée, Catherine Pelletier.

Drelincourt (Laurent), digne fils du célèbre Ch. Drelincourt, ministre de Paris, fut nommé au mois de juin 1663. Sa mauvaise santé lui fit souvent désirer d'être déchargé de ses fonctions; mais le consistoire, qui avait pour lui la plus grande estime, le supplia chaque fois de les conserver. Drelincourt n'y consentit en dernier lieu, qu'en renonçant aux deux tiers de son traitement en faveur d'un troisième pasteur, que les événements ne permirent pas d'avoir. Laurent Drelincourt mourut à Niort, le 2 juin 1680. Tout le monde connaît ses *Sonnets chrétiens*. On a aussi de lui : *Le Salutaire lever du soleil de justice, ou sermon sur Malachie, IV, 2, prononcé au synode de Saintonge, à Taillebourg, le dimanche 9*

août 1665, la Roch., 1666, in-8°.; *les Étoiles de l'Église et les Chandeliers mystiques*, autre sermon prononcé, en 1677, au synode de Poitou, fut publié à Leyde, en 1682.

Bossatran (Pierre), 1676, 1684.

Misson (Jacq.), ancien pasteur de Sainte-Mère, en Basse-Normandie, fut nommé à Niort, en mars 1681; mais, pendant plus d'une année, l'intendant l'empêcha d'entrer en fonctions, sous prétexte qu'il n'était pas encore agréé par le synode provincial, que, d'un autre côté, on n'osait pas réunir à cause des dragonnades. Deux ans après, le culte fut interdit. Son fils Maximilien, proposant en 1683, et depuis émigré en Angleterre, est auteur d'un *Voyage en Italie* fort connu.

PARTHENAY.

Desfrancs, 1572.

Sylvestre, 1584.

Manceau (Balthazar), 1603.

Belin (Nicolas), 1618, 1637. Vers le commencement de décembre 1618, il eut avec un capucin une discussion que nous ne connaissons que par un grossier pamphlet écrit d'après des ouï-dire et dont l'auteur célèbre, en termes dignes d'eux, les exploits des missionnaires qui venaient d'envahir le Poitou. Prêchant partout la haine et ne laissant après eux que la discorde, ils avaient déjà failli remettre les anciens partis en lutte à Fontenay et à Pouzauges. Il est permis d'attribuer à la même cause l'effervescence qui se manifesta à Parthenay aussitôt après leur départ. La veille de Noël, peu d'heures avant la messe de minuit, le bruit se répandit même qu'on allait égorger les huguenots dans la nuit. Tandis que les catholiques se rendaient à leurs dévotions, les protestants couraient les uns chez les autres pour s'avertir, et prenaient leurs armes; mais, trop peu nombreux pour opposer une

résistance efficace, ils n'attendaient plus qu'une nouvelle Saint-Barthélemy. Après quelques heures d'anxiété, le jour dissipa heureusement leurs craintes. En 1620, Belin fut mis aux prises avec le père Anselme, supérieur des Capucins, par un malade décidé à abjurer et qui, en effet, mourut deux ou trois jours après, converti par des arguments du genre de celui-ci, qu'employa le moine : « Or sus, M. le ministre, disons vous et moi, l'un après l'autre, pour rendre gloire à la vérité... comme nous consentons que, sous le bon plaisir de Dieu, Satan prenne possession présentement et visiblement de celui de vous ou de moi qui enseigne la fausse doctrine. » Il n'est pas besoin de dire que le pasteur refusa de se prêter à cette farce impie, qui, « pour rendre gloire à Dieu, » faisait le Diable arbitre du dogme. Le capucin triompha de ce refus, « qui édifia beaucoup les catholiques. » — Ce ministre était peut-être de la famille Bellin, qui habitait les environs de la Mothe. Par suite de la révocation, Marguerite Bonneau, femme de Léon Bellin, sieur de la Boutaudière, quitta la France, et son fils Léon, nouveau converti, fut mis en possession de ses biens, en 1700. 50 ans après, on pouvait voir ce que valaient ces abjurations, car cette famille était encore protestante, et deux sœurs, Susanne et Marie Bellin, de la Mothe, furent même, en 1751, mises de force au couvent. — *Procès-verbal de l'émotion et prise d'armes faite par ceux de la R. P. R. de Parthenay, la nuit de Noël 1618*, Archives de France, TT, 235; — *Prodige nouveau arrivé à Parthenay*, 1618; — *La Conférence et déroute du sieur Belin*, 1620.

Du Soul, suspendu en 1663.

Paumier (Pierre), 1667, sous lequel le culte fut interdit à Parthenay.

Pineau (Pierre), nommé, en 1678, pasteur de l'église de fief de Payré, qu'il desservait encore en 1681.

PEZAY-LE-CHAPT.

Cette église ne fut qu'une annexe de Chef-Boutonne jusqu'en 1661. Quelques années après, le culte y fut interdit, puis rétabli comme exercice de fief. Elle eut pour pasteur

Perrot (Simon), 1663, 1683, qui, après la révocation, alla se fixer à Leuwarden, en Frise. Sa famille, qui habitait Niort et les environs, endura pour sa foi de nombreuses persécutions. Daniel Perrot, sieur de Bellisle, fut enfermé pendant deux ou trois ans dans la citadelle de Besançon ou à Salins pour cause de religion, et n'en sortit qu'en promettant de vivre en bon catholique, ce qu'il ne put jamais. Aussi Augier de la Terraudière l'inscrivait-il, en 1699, sur une liste de « mauvais nouveaux-réunis qu'il fallait exiler ou envoyer au loin. » Il faisait élever son fils en Angleterre et avait avec lui trois filles qu'il nourrissait dans sa foi, et que, pour ce motif, « il était d'une nécessité indispensable de mettre dans un couvent, » dit le document que nous venons de citer. La Terraudière signalait à l'intendant, comme « le plus obstiné de tous, » le père du précédent, Philippe Perrot, qui avait envoyé en Angleterre ses autres enfants. Par suite des mêmes dénonciations, « la sœur du sieur Perrot, qui pervertissait ses petits-enfants, » fut mise à l'hôpital, « à petite pension. » Plus riche, on l'eût enfermée dans un couvent. — *Arch. de la Vienne*, C 2, 29.

POITIERS.

Chrestien (Pierre), 1555 et 1561.

Langlois (Jacq.), envoyé de Genève en mai 1555, 1556.

Chevalier (Claude), envoyé de Genève en avril 1557.

Du Breuil, envoyé de Genève en octobre 1558.

Saint-Paul (Franç. de), envoyé de Genève en mars 1559.

CHAPPOT (Jacq.), envoyé de Genève en mai 1559.

ROUX (Jacq.), appelé aussi Ruffi, Provençal, envoyé de Genève en 1560.

GAUDION (Alexandre) de l'Estang, 1561, 1562.

DESPRÉS (Pierre), sieur de la Cour de Chiré, appelé ordinairement le Curé de Chiré par les historiens contemporains [1], qui nous le dépeignent comme un homme instruit et éloquent. Il assista en 1562 au synode national. Lorsque la guerre civile éclata, il suivit les armées comme aumônier, et, oubliant son caractère de ministre de l'Évangile, tira parfois son épée de gentilhomme pour prendre part à l'action. A la bataille de Dreux, une balle lui traversa le corps et lui enfonça un morceau de son armure dans les reins. Malgré la gravité de cette blessure, il fut sur pied au bout de trois semaines. En 1568, le prince de Condé le nomma gouverneur de Fontenay et le chargea d'y faire des approvisionnements, qui achevèrent de ruiner le pays déjà accablé par les contributions frappées par les deux partis. L'année suivante, il revint s'enfermer dans cette ville après la défaite de Montcontour. Il fut massacré, avec quelques autres huguenots, en 1570, dans le prieuré de Mouzeuil. — Deux membres de la même famille périrent en défendant Lusignan, en 1574. L'un, après avoir été plusieurs fois renversé sur la brèche, fut étendu mort par une balle. Quelques jours après, les assiégés reprirent son frère puîné, enfant de 15 à 16 ans, que les catholiques avaient fait prisonnier à Fontenay, et qui fut aussi tué sur la brèche, la veille de Noël.

RICHER, Parisien, tué à la prise de Poitiers, en 1562.

DUGAST (Jean), avant 1565.

1 Et *Cuir-de-Chien* par M. l'abbé Auber, sous la plume duquel les faits qui touchent le protestantisme ne sont pas moins dénaturés que le nom de la Cour de Chiré. (*Hist. de la Cathédrale de Poitiers*, II, 239.)

Cayet (Pierre), 1579. Voir sur ce célèbre apostat *La France protestante.*

De la Clyonnière (?), ministre de Poitiers et Montreuil-Bonnin, 1584.

Clémenceau (Jacques), 1598, 1637.

Cottiby (Jacques), 1620, 1652.

Cottiby (Samuel), 1653, 1660.

Mercier, 1657.

Barbier (Daniel), 1659, 1667.

Gousset (Jacques), de Blois, 1662, 1685. Pendant le carême de 1667, il y avait à Poitiers un jésuite qui assistait tous les dimanches et mercredis aux prêches des Quatre-Piquets. Le lendemain il réfutait les ministres à Saint-Didier, « et à tous ses prêches fulminait contre ceux de la religion, disant qu'il fallait pendre et traîner Barbier et Gousset pour donner exemple aux autres. » Nous trouvons cette note caractéristique écrite de la main d'un contemporain à la marge d'un volume de la bibliothèque de Poitiers. Gousset, réfugié depuis en Hollande, y publia quelques ouvrages de théologie et de critique, dont on trouve l'énumération dans *La France protestante* de MM. Haag (Art. Gousset et Jurieu). Il avait épousé une demoiselle Bertrand, des environs de Couhé, qui le suivit dans l'exil, avec son parent Isaac Bertrand du Tuffeau. Leurs biens, laissés d'abord à la dame de la Pommeraie, nouvelle convertie, belle-sœur de Gousset, furent ensuite saisis.

Baignoux (Timothée), 1678, 1685. Il épousa à Niort, le 29 septembre 1680, Anne-Marie Drelincourt, fille de Laurent, pasteur de cette ville. Après la révocation, il sortit de France avec elle et fut un des premiers ministres de l'église de Leicester Fields, à Londres.

Testas (Aaron), 1683, 1685. Il desservit depuis dans le Refuge l'église Wallonne de Londres, où il mourut en

1701. On a de lui un traité de *la Connaissance de l'âme par l'Écriture.*

POUZAUGES et LE BOUPÈRE.

Moreau, 1567, 1604. On trouve son nom pour la première fois dans un acte du 14 décembre 1567 (V. t. I, 143), par lequel les protestants de la paroisse du Vieux-Pouzauges et lieux voisins, après avoir enlevé les ornements de l'église, pour subvenir aux frais de la guerre, se promettent mutuellement secours, si quelqu'un d'eux vient à être recherché pour ce fait. Ce document nous fait connaître les principales familles protestantes de la contrée à cette époque. On trouve au bas les signatures de Mathurin Barrion, dépositaire dudit acte, de la Bournolière, François Girard-Cacaudière, Gui Jaillard, René Bodin, Le Tourneur-Chauvière, G. Moreau, Jean Texier, Thomas Dugué, Gardereau, Marchand, Clavereau, Robelin, Robin, François Morin, J. Vinet, Turpault, Roullaud, Thomas Tisseau, Loïs Pommerois, Boulanger, Barrot, Turcaud, A. Neau, Brossard, Saoullet, Paupilleau, Cherpentier, T. Vinet, Morin, Moreau, B. Texier, Loïs Garan, Cochat, J. Estancheau, Gauderat, Jarderan, Laurent Jouet, Tiercelin, Brouchard, Julien Micheau, Roussineau, Billeu, Jamet, Puault, Busson, Bonnenfant, Cartron, Boivet, S. Dallet.

Outre Pouzauges, Moreau desservait, en 1598 et 1601, la Châtaigneraie, et, en 1604, le Boupère, qui continua d'être réuni à Pouzauges.

Robin (Jacob), 1605, 1617.

La Place (Jean de), seigneur de Rosefleur, 1620, 1626.

Prunier (Jacques), 1637.

Vergnon (Jacques), 1663.

Bobineau (P.), 1666, 1683. Accusé par le clergé d'avoir prêché séditieusement dans un synode, il fut emprisonné, à

Poitiers, en 1666; mais on le renvoya, au bout de deux mois, ne pouvant trouver aucune preuve contre lui. Il passa en Hollande après la révocation. Sa fille, Mlle Bobineau de la Gaudinière, ayant aussi émigré, le gouvernement donna sa fortune à ses parents nouveaux-convertis.

ROCHECHOUARD et LE BOUCHERON.

JOUBERT (Jos.), figure comme pasteur de Rochechouard, en 1598 et 1599, et du Boucheron, en 1601 et 1603.

FOURGEAU, à Rochechouard, 1603, 1620.

BARTHE, desservait, en 1637, Limoges et Rochechouard, qui faisait alors partie du colloque de Limousin et de la province synodale de Basse-Guyenne. Barthe mourut en 1653.

MAILLOT (René), mentionné comme pasteur de Rochechouard, en 1656, du Vigean et le Courteil, en 1655 et 1663.

FERRAND, à Rochechouard, en 1657 et 1658.

SOUCHET, 1678, à Rochechouard avec une annexe à Oradour.

PALASSI, accordé provisoirement par le synode de 1678.

SAINT-BENOIST et LE GIVRE.

TEXTOR, à Saint-Benoist, 1601, 1603.

GUÉRINEAU, Rochelais, 1620, 1626, dessert, ainsi que ses successeurs, Saint-Benoist et le Givre.

COGNART (Pierre), 1637.

FAUTRAS.

PRÉVOST (Franç.), sieur du Pouet, puis de la Boutetière, 1663, 1678. Après que l'arrêt de 1665 eut frappé d'interdiction les églises de Saint-Benoist et du Givre, ce pasteur, dont la famille possédait la maison seigneuriale de Lavau, près Saint-Benoist, usa de son privilége de haut-justicier pour y prêcher.

SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON et LE VERGER.

Marchand (Pierre), 1677 ; 1683.
Robert (Louis), 1683.

SAINT-CHRISTOPHE-SUR-ROC.

Chesnet, 1572.
Bacconneau, 1594. — Saint-Christophe fut depuis une annexe de Champdeniers.

SAINTE-HERMINE et LA CHAPELLE.

Duval ou Lavallée, à la Chapelle, 1572.
Bohier, à la Chapelle, 1584.
Dubois, à Sainte-Hermine, 1597.
Papin (Jacq.), Rochelais, 1598, 1626, desservait, ainsi que ses successeurs, les deux localités. Il n'existait plus en 1631 et était remplacé par son gendre
Vergnon (Isaac), 1631, 1647.
Dartois (Louis), 1663.
Maillot, avant 1673.

SAINT-FULGENT et LES HERBIERS.

De Losses (Dom.), sieur de la Touche, à Saint-Fulgent, 1570-1572, puis à Mouchamps, dont cette église devint une annexe.
Tenant (Patrice), pasteur de Saint-Fulgent et des Herbiers, 1620.
Bouquet (Gabriel), dessert aussi les deux paroisses, 1626. A l'époque de la révocation, cette famille était divisée en deux branches, dont l'une resta en Poitou, et l'autre émigra.

Pierre Bouquet, fils de Paul Bouquet, sieur de Saint-Paul, sénéchal de Sigournay, et de Charlotte Deladquespe, alla mourir en Irlande, où il laissa postérité.

La Place (Jean de), père, 1637, ne prêchait plus qu'à Saint-Fulgent, l'exercice de la religion étant défendu aux Herbiers.

Martin (Jean), seigneur de la Puygarnière, 1663. L'église de Saint-Fulgent ayant été interdite en 1665, puis rétablie avec simple exercice de fief, eut pour dernier pasteur

Bétoule (Moïse), 1678, 1683, qui depuis se réfugia en Hollande.

Nous avons dit que Saint-Fulgent n'avait en dernier lieu qu'un exercice de fief ou de château. C'étaient les Bertrand qui avaient ce droit. En 1664, le seigneur était René Bertrand, que le Mémoire de Colbert de Croissy nous dépeint comme un forcené « ne connaissant ni Dieu ni religion, » toujours ivre et entouré de bohémiens, compagnons ordinaires de ses rapines et de ses orgies. La cour, pour délivrer la contrée de ce fléau, se contenta de l'envoyer servir en Hongrie. Lorsque survint la persécution, quelques membres de cette famille se firent catholiques, comme Susanne Bertrand, veuve de Jacob Dupont de Boismasson, et sa fille, qui reçurent une pension de 200 livres pour prix de leur apostasie. Les autres émigrèrent. Un seigneur de Saint-Fulgent quitta le pays, abandonnant tout jusqu'à son argent, et le fisc, qui n'atteignait d'ordinaire que les immeubles, trouva cette fois une somme de plus de 2,000 livres, qui depuis fut restituée aux enfants restés en France. Deux femmes de cette maison allèrent se fixer en Prusse ; la première, Susanne Bertrand, avait épousé Gabriel Picot de la Meintaye, qui fit, comme lieutenant-colonel, les guerres d'Italie, et a laissé des *Mémoires* manuscrits sur ses campagnes; la seconde, Marie Bertrand, épouse du lieutenant-colonel de la Baume, mourut à Berlin, en 1715.

SAINT-GELAIS et CHERVEUX.

Monastier, 1572, 1598.

De l'Estang, 1601.

De la Blachière, cadet, 1603.

Delaunay (Benj.), sieur du Gravier, 1620, 1626.

Chalmot (Jacq.), sieur du Teil, 1637. Le culte ayant été interdit, Saint-Gelais fit depuis partie de la paroisse de Cherveux, dont Chalmot continua à être le pasteur.

SAINT-GILLES-SUR-VIE et LA MORINIÈRE.

Genet, 1572. Au commencement du XVIIe siècle, Saint-Gilles était desservi par Vatable, ministre de la Chaume.

Arthuys (Jacq.), sieur de Villesaison, 1603, 1620.

Pontier.

Mallet (Charles), 1626, 1637; à cette dernière date il desservait aussi la Garnache.

Mallet (Jacq.), 1663; en outre de Saint-Gilles, il prêchait à la Morinière, où le culte n'était point établi sous ses prédécesseurs.

SAINT-MAIXENT.

Paur, 1560.

De Launay (Jean), dit de Bonvouloir, 1560-1580.

De Boisjolin (Tireau (?), 1572.

Hillairet (Antoine), sieur de la Jarriette, 1584, 1587, exécuté lors de la prise de la ville par le duc de Joyeuse.

Duvivier, ministre de Vendôme, vint, au commencement de février 1589, rétablir le culte à Saint-Maixent, que les protestants avaient repris depuis peu.

Chaigneau (Jonas). Lorsqu'il entra en fonctions, au mois

de janvier 1590, il n'y avait pas encore de temple à Saint-Maixent, et, pendant près de 10 ans, il prêcha le dimanche matin sous la halle royale, le soir et le mercredi sous celle du minage. Après l'édit, en 1598, on construisit enfin, rue Calabre, et vis-à-vis celle du Plat-d'Étain, un temple que Chaigneau inaugura le 5 février 1599. Le 2 novembre 1634, le culte se fit pour la dernière fois dans cet édifice, condamné par les grands-jours à être démoli. Depuis, les assemblées se tinrent à Saint-Maixent, pendant plus de deux années, dans le jardin de la maison noble de Chauray. Enfin, le 11 avril 1636, un arrêt du conseil privé autorisa les protestants à se bâtir un temple au faubourg Châlon, dans un fief relevant des Gillier de la Villedieu. Chaigneau était encore pasteur en 1639, et même, paraît-il, assez longtemps après. Les dragonnades convertirent cette famille, qui n'a pas cessé d'habiter le pays. E. Benoist cite un autre ministre de ce nom dont la maison fut pillée et les enfants enlevés en 1681. — *Manusc.* communiq. par M. Garran de Balzan.

De Blanc (Samuel), écuyer, seigneur de la Martière, docteur en théologie, 1626, 1657.

De Blanc (Théodore), écuyer, sieur du Breuil, 1648.

Melin (François), de Saint-Maixent, 1654, 1685. Il est appelé René dans l'arrêt qui ordonne la démolition du temple. Il se réfugia depuis à Amsterdam, en abandonnant ses biens au fisc.

Médicis (René de), 1663, 1680, mort vers 1682. Sa veuve, qui lui survécut plus de 20 ans, eut les plus rudes combats à soutenir pour sa foi. Vers le mois de novembre 1698, on la mit au château de Saumur, « parce qu'elle ne faisait pas son devoir. » Au mois de mai suivant, on la transféra à l'Union-Chrétienne de Parthenay, où elle était encore en 1702. Deux ans auparavant, elle avait sollicité sa liberté; mais on était décidé à ne la lui accorder qu'à la condition qu'elle se rangerait à son devoir, c'est-à-dire

qu'elle se ferait catholique. Elle eut le courage de préférer la captivité.

MAILLOT, 1683.

PAUMIER (Pierre), 1675, 1685, précédemment pasteur de Parthenay. Après la révocation, il se mit en route pour l'exil; mais il n'alla pas loin. Arrivé à Niort, il s'arrêta chez Pierre Savignac, sieur de la Brémaudière, nouveau converti, qui l'engagea à faire comme lui. La lumière se fit subitement, et deux heures après le ministre était catholique, catholique dévot et bientôt fanatique. On crut pouvoir se servir utilement de lui pour convertir ses anciens coreligionnaires, et l'intendant l'envoya prêcher en Bas-Poitou; il fit aussi une mission à Niort et dans les environs. Thibaudeau nous apprend comment il s'en acquittait : « M. Paumier prêchait beaucoup les protestants, dit-il; mais il marchait toujours accompagné de dragons et de commissaires, qui secondaient merveilleusement ses prédications; il disait que les dames les plus opiniâtres ne tenaient pas à la vue des dragons, et que ce moyen était beaucoup plus efficace que les prisons et les couvents. » Il ne faut pas oublier que le roi l'avait gratifié d'une pension de 400 livres et le clergé d'autant. Dans les dernières années, Foucault l'appela auprès de lui et en fit son conseiller ordinaire en matière de religion. Il mourut en 1695. Un prêtre, son ami, donna au public le récit de « l'heureuse mort de M. Paumier. » La mort d'un ministre converti ne pouvait être qu'édifiante; mais on rapporte sur son compte certaine aventure galante qui prouve que sa vie le fut moins que sa mort.

SAUZÉ, PUY-D'ANCHÉ, CHATEAU-GARNIER et AUBANIE.

DES GARENNES, avant 1584, à Puy-d'Anché, Châtellenie appartenant aux Du Bellay.

LE NOSTRE, 1584, dessert Château-Garnier et Puy d'Anché.

Faure (Vincent), 1617, 1620. Ainsi que les trois suivants, il prêchait à Sauzé et à Aubanie, seigneurie qui, au XVIIe siècle, appartint successivement aux familles protestantes de Chièvres, de la Barre et de Malleray C'est cette dernière qui la possédait en 1699, époque où le seigneur d'Aubanie, qui avait précédemment échoué dans une tentative d'émigration, figure sur une liste de suspects, et est accusé d'empêcher la conversion de tout son village.

Vergnon (Isaac), 1626.

Jaillard (Daniel), seigneur de Rosefleur, originaire d'Allemagne, 1634. Les grands-jours de Poitiers lui défendirent d'exercer ses fonctions, comme étant étranger et interdirent le culte à Sauzé et dans toute la Châtellenie de Limalonges. Néanmois Jaillard y était encore en 1637.

Perdriat, 1663, 1666. Il n'existait plus lors des dragonnades de 1681, qui convertirent ses fils Gabriel et Pierre.

Boutaud, 1671, 1675.

Dunoyer (Pierre), 1678, 1679, ancien pasteur de Saint-Mesme et de Tonnay-Charente. C'était un homme d'une piété sincère, quoique parfois mal entendue, si nous en jugeons par un vœu consigné par lui, en 1679, sur l'une des gardes du Nouveau-Testament dont il se servait habituellement et que nous a montré M. Bonsergent. Nous ignorons pour quel motif le synode de la province le frappa depuis d'une interdiction. Après la révocation, il alla s'établir en Hollande avec sa femme.

Dupont, pendant la suspension du précédent, en 1683.

TALMOND.

Du Raiffe (Mathurin), sieur de la Sauvestrie, 1562.

Mazières (Aymé) dit la Place, 1566, 1601.

Mazières (Thomas), 1602, 1610.

Prunier (Jacq.), 1620, 1626.

Ranconnet (Jacq.), 1637.
Bossatran (Pierre), 1666.

THOUARS.

Berni, fils d'un pasteur de Vitré, en Bretagne, 1592, 1594.

Oyseau (François), sieur de Trévigar, chapelain de la Trémoille, 1594, 1596.

Rivet (André), 1595-1620.

Geslin (Paul), sieur de la Piltière, 1623, 1626.

Jouars, 1631.

Chabrol (Jean), 1637, 1663.

Brissac (Jean de), sieur des Loges, 1681, 1685.

TOUCHES (LES) DE CHAVAGNE.

Bernardeau (Louis), 1678, 1683, émigra après la révocation. Les Gentils, qui possédaient la terre des Touches, avaient, comme hauts-justiciers, droit au culte de château.

TRIMOUILLE (LA).

Brun (Jean), 1598, 1620.

Audoyer (Hector), 1642, 1653. La Trimouille fut ensuite annexée à Bélabre, jusqu'à ce que le culte y fût interdit.

VAUDORÉ et PUGNY.

Champanoys (Matth.), à Vaudoré, 1598, 1620.

Savonnet (Franç.), à Vaudoré, 1626.

Thalas (Pierre), pasteur de Vaudoré et Pugny, 1663.

VIGEAN (LE).

Hesnard (Louis), 1578, 1584.

Faure, nommé par le synode provincial en 1599. Le seigneur de la Millière, qui prétendait avoir des droits sur son

ministère, appela de cette décision au synode national de 1601, qui l'engagea à se pourvoir d'un autre pasteur.

Guillemard (Jean), 1620.

Faure (Vincent), 1626.

Clémenceau (Jacq.), 1634, desservait aussi le Courteil, où il paraît s'être fixé depuis, pour se conformer à l'arrêt des grands-jours qui lui défendait d'y prêcher sans y résider.

Plassais (Pierre), avant 1650.

Maillot (René), dessert le Vigean et le Courteil, 1655, 1663.

VILLEFAGNAN, SAVEILLES, VILLIERS, LA FERTÉ, MONTJEAN, TEIL-RABIER.

Tous ces petits groupes de protestants de l'Angoumois, enclavés dans le Poitou, lui furent quelquefois rattachés pour le culte. Souvent aussi ils furent réunis à des églises voisines comme annexes, par exemple à Verteuil.

Pacard, 1596, 1598.

Roches, depuis pasteur à Bournezeau.

Texeuil (Étienne), 1625, 1637.

Gommarc, 1640. Il faut admettre que deux ministres de ce nom ont exercé dans ces contrées; car il n'est guère supposable que J. Gommarc, ministre de Verteuil et Ruffec, auteur d'une *Apologie pour la sortie de Babilone*, Maillé, Jean Moussat, 1616, in-4°, soit le même que Jean Gommarc, qui était pasteur de Verteuil, en 1667, lorsqu'il fut nommé professeur à l'académie de Puylaurens, où il occupait encore une chaire en 1672.

Blanc fils, 1679.

Roussier (Jacob), émigré en Hollande. En 1698, on le croyait revenu et caché dans les environs de Saint-Maixent.

SYNODES PROVINCIAUX.

1561 ou 62, Parthenay.
1561 ou 62, Niort.
1564, avril, Mouilleron.
1576, août, Saint-Maixent.
1579, mars, Saint-Gelais.
1582, mai, Nanteuil.
1584, août, Exoudun.
1584, octob., Jazeneuil.
1593, Saint-Maixent.
1593, Niort.
Fontenay.
1597, Châtellerault.
1598, août, Saint-Maixent.
Fontenay.
1601, avril, Niort.
1601, août, Couhé.
1602, Fontenay.
1604, avril, Châtellerault.
1606, avril, Thouars.
1607, juillet, Pouzauges.
1610, Fontenay.
1617, avril, Thouars.
1620, mai, Fontenay.
1623, août, Niort.
1624, sept., Couhé.
1629, Melle.
1632, octob., Lusignan.
1633, octob., Fontenay.
1634, octob., Niort.
1637, mai, Pouzauges.
1638, août, Chef-Boutonne.
1640, mai, Châtellerault.
1642, mai, Fontenay.
1643, juillet, Saint-Maixent.
1644, Parthenay.
1645, juin, Thouars.
1646, sept., Fontenay.
1647, Exoudun.
1648, mai, la Mothe-St-Hér.
Pouzauges.
1652, sept., Melle.
1654, Couhé.
1655, août, Fontenay.
1656, août, Niort.
1657, sept., Lusignan.
1658, sept., Fontenay.
1659, sept., Chef-Boutonne.
1660, sept., Civray.
1661, sept., Pouzauges.
1662, août, Saint-Maixent.
1663, juin, Châtellerault.
1664, avril, Fontenay.
1665, sept., la Mothe-St-Hér.
1666, Lusignan.
1667, nov., Pouzauges.
1671, juillet, Niort.
1672, nov., Niort.
1673, nov., Civray.
1677, oct., Fontenay.
1678, oct., Melle.
1682, avril, Thouars.
1683, juin, Fontenay.

NOTES.

MASSACRE DE LA BROSSARDIÈRE

LE 13 AOUT 1595 (*voir t. 1er, p. 246*).

MORTS : Salomon Geay, enfant de 4 ans, tué dans les bras de sa grand'mère, Marie Airy, qui fut blessée; Toussaint de Bessé, tondeur de drap à la Châtaigneraie; Hilaire Fouschard, drapier au même lieu; Jean Guichet, drapier à la Cantière, 73 ans; Daniel Bichon, drapier à la Tardière; Ant. Roujou, de la Châtaigneraie; Jean Baubriau, charpentier au même lieu; Ant. Jaubreteau, charpentier à St-Maurice-le-Girard; Jacq. Bonneau, meunier à la Vallée; Pierre Neau, métayer à Antigny; André Cant, métayer à la Crétinière; Pierre Robineau, métayer au Breuil-Barret; André Rainart, clerc de Pierre de Saivre, seigneur de la Branjardière; Pierre Ferret, d'Antigny; Pierre Tapin, de Saint-Maurice-des-Nouhes; Etienne Girard, drapier à la Châtaigneraie; Nicolas Beauchêne, tondeur au même lieu; Nicolas Charron, cardeur au même lieu; Pierre Texier, Md à Mouilleron; Elie Siccard, Md drapier à Saint-Pierre-du-Chemin; Pierre Neveu, serrurier à la Châtaigneraie; Pierre Grangereau, laboureur, de la Châtaigneraie; Jean Renaud, charpentier, de Saint-Maurice-le-Girard; Jean Pagenaud, du Breuil-Barret; Corneille Joffrion, Md drapier à Antigny; un serviteur de René Josmier, seigneur du

Breuil; Pierre Fradin, de la Châtaigneraie; Mathurin Pasquault, tisseur de draps, de la Châtaigneraie; André Bujaud, Md drapier, du même lieu; Jean Prillet, vigneron, d'Antigny; Pierre Bonnet, tondeur, de la Châtaigneraie.

Blessés : Aleaume, seigneur de la Levraudière, ancien de l'Église; Jacob Genay, Md de draps et soie, de Fontenay, gendre dudit Aleaume; J. Babin, tondeur; M. Prud'homme, tondeur; Le Rond, tondeur; M. Arnaud, Md teinturier, ancien; P. Bujaud, menuisier; J. Cousturier, tondeur; J. Joffrion, Md drapier; J. Guichet, Md drapier; A. Fradin, Md tondeur; I. Bichon, Md drapier; R. Belin, Md du Breuil-Barret; le serviteur de Mlle de l'Audairie; le serviteur de Mlle du Puycadoret; P. Chastellier, de Saint-Paul-en-Gastine; C. Barré dit Pistolet, tailleur à la Châtaigneraie; J. Babin, boucher, de Saint-Maurice-des-Nouhes; J. Charron, Md à la Tardière; Rousseau, pauvre mendiant *(papiste)*; Colas, bordier, de la Brossardière (*aussi papiste*), Maismin, pauvre mendiant.

Femmes blessées : Marie Airy; Marie Poignet, femme de Guy Collin, seigneur de la Richardière; Marie Danfer; M. Denyse, femme de J. Garriau dit Portaut; B. Gautron; la femme de J. Cousturier; la veuve de J. Pettorin; F. Grangereau; la fille Pascaude; la veuve de René Hilairin.

Prisonniers : J. Brossard, Md de la Fougereuse; Pierre Danfer, Md du Breuil-Barret; P. Mouchard, de Saint-Mauice-le-Girard; S. Goron, de la Châtaigneraie.

TESTAMENT DE JOSEPH DEFONTAINE.

Joseph Defontaine était fils d'Adam Defontaine, médecin, originaire des environs de Troyes, en Champagne, et de Catherine Bardon. Il fut ancien

de l'église de Melle, et reçut plusieurs fois des protestants du Poitou les témoignages de la plus haute confiance. En 1596, ils le choisirent pour un de leurs représentants au synode national de Saumur. En 1597, il assista à l'assemblée de Châtellerault, et, l'année suivante, rendit compte de cette députation au synode provincial, qui le porta candidat à l'une des places de conseillers au parlement réservées aux réformés. Le tiers-état l'envoya, en 1601, à l'assemblée de Sainte-Foy, et, en 1605, à celle de Châtellerault, dont il fut secrétaire. En 1607, il se trouva, mais sans pouvoirs, au synode de la Rochelle. Il siéga enfin, en 1611, à l'assemblée de Saumur. Joseph Defontaine avait épousé Judith Grelier, fille de Pierre, seigneur de la Jousselinière. Il mourut au mois de septembre 1623, à l'âge de 70 ans, sans laisser d'enfants. Sauf deux métairies, quelques pièces de terre et une somme de deux mille livres, qu'il laissa à son neveu, Jean Fournier, il disposa de toute sa fortune en faveur des pauvres et de l'église réformée de Melle. Nous avons raconté comment, malgré toutes les précautions du donateur, les protestants avaient été spoliés par le clergé (t. II, 31). Nous donnons ici des extraits de ce testament d'après une copie contenue dans les Mss de D. Fonteneau, t. 67.

« L'Éternel soit béni et sa bénédiction demeure à perpétuité sur moy, en faveur de Jésus-Christ, mon seul médiateur et Sauveur, amen! Je, Joseph Defontaine....désirant...estre

toujours prêt et dispos à quitter ce monde,....fais cettuy-ci mon présent testament..., priant l'Éternel mon Dieu me vouloir conduire et adresser en la disposition de tous mes biens, afin que n'en abuse et que la distribution en soit à l'acquit et décharge de ma conscience. — Je donne et lègue au corps des habitants de cette ville de Melle et au corps et consistoire de l'église réformée de cedit lieu de Melle, conjointement et à chacun desdits corps séparément où l'un d'iceux se trouverait incapable d'accepter et recevoir ledit don, ma maison assise en cedit lieu de Melle, en laquelle je fais ma demeure, tenant d'une part aux fossés du château...., pour d'icelle estre fait et dressé un collége pour instruire la jeunesse...., et charge mes légataires le dresser au plus tôt; et pour fonder et doter ledit collége et afin qu'il y ait moyen de nourrir et entretenir les régents..... et qu'on y puisse aussi nourrir un ou deux enfants propres aux lectures et qui étudieront en la théologie, afin d'être pasteurs en l'Église de Dieu...., je donne.... ma maison, métairie du Fief-le-Comte, appelée le Pinier, assise en la paroisse de Saint-Léger....., plus, mon pré assis à Perchaimbaux....., mon pré du Lis...., plus mon pré des Tessiers...., plus mes prés de la Raffinière, de la Rollande et de la Clye, aussi mes vignes étant au-dessus,.... plus mon fief de vigne et terre de la Guille, Feson et La Bordane, avec les rentes qui y sont dues.... Je donne auxdits corps et consistoire et habitants conjointement, comme dit est, ... ledit don et à perpétuité, pour le revenu du tout être employé à l'entretien dudit collége, nourrir et entretenir lesdits régents et enfants, sans du tout ou partie, soit du revenu ou du fonds, en pouvoir être rien vendu, aliéné, ni engagé, ni employé à autre usage, pour quelque cause que ce soit, si ce n'est, en cas de nécessité grande, pour l'entretien du pasteur de l'église réformée dudit Melle, ce qui sera rétabli sitôt que ladite église en aura le moyen, sur peine de déchoir du présent

don; lequel collége, domaines y légués et revenu qui en proviendra je veux être régis et administrés par deux des plus notables habitants dudit Melle choisis et élus par le général d'iceux dits habitants, consistoire et corps de ladite église et à la pluralité des voix, le nom de Dieu premier invoqué, lesquels demeureront en charge l'espace de deux ans et pourront être continués en cas qu'ils se comportent fidèlement, et, à la fin de leur dite charge, rendront compte pardevant lesdits habitants et corps, qui sera rapporté au synode de la province de ce pays de Poitou, si faire se peut, et auront pouvoir en vertu de ces présentes, comme je leur donne, d'en corriger les abus tout ainsi que s'il était rendu devant un juge royal. Seront nourris et entretenus audit collége et du revenu d'icelui un ou deux enfants propres aux lettres et aux sciences, qui seront élus en assemblées publiques faites en la maison d'icelui collége par commune voix desdits corps et habitants,.... afin qu'on puisse juger de leurs bonnes mœurs et modestie, lesquels ou l'un d'iceux sera entretenu et élevé audit collége depuis l'âge de dix ans jusqu'à dix-huit, sinon qu'ils fussent trouvés ne plus être capables d'être pourvus et avancés à plus haute leçon, auquel cas en sera choisi et nommé d'autres, pour être subrogés en leur place et sous les mêmes charges et conditions, lesquels ou chacun d'iceux ne voudra les faire et remplir pour ladite étude de théologie, seront tenus ou leurs parents, qu'on aura fait obliger à cet effet premier qu'entrer audit collége, de rendre et restituer les deux tiers de la dépense par eux faite audit collége. Seront faites audit collége prières publiques à Dieu seul, soir et matin, sans qu'il soit parlé d'autre intercession que de celle de Jésus-Christ, notre sauveur. Je veux aussi que les enfants pauvres qui n'auront moyen de s'entretenir et payer aucune chose, soient reçus à aller prendre leçon audit collége sans en rien payer. — Plus, je donne et lègue aux anciens, corps et consistoire de ladite église de la-

dite ville de Melle, ma maison de la Raffinière, assise en ladite ville de Melle tenant aux murs d'icelle..., pour estre employée à y loger les pasteurs et ministres de ladite église. Plus, je leur donne ma maison noble et métairie de la Renotrie, appelée le Bouchet..., sans qu'ils puissent.... rien employer à autre usage, savoir ladite maison pour ladite demeure, et ladite métairie et revenu d'icelle pour l'entretien desdits pasteurs.... ; lequel revenu je veux être régi et gouverné par deux des anciens de ladite église, qui en rendront compte au consistoire d'icelle et, après, au colloque, s'il y a quelqu'un qui le requière.... Et où lesdits anciens, corps et consistoire dudit Melle se trouveraient incapables de recevoir lesdites choses par moi à eux données, je veux que le tout soit audit collége, auquel je le lègue audit cas. Plus, je donne à ladite église, consistoire et corps, à perpétuité, mon bassin et aiguière d'argent pour servir à l'usage et administration des sacremens.... (*Suivent des dons considérables à des particuliers avec cette condition qu'ils reviendront au collége en cas d'extinction des familles des donataires.*) Et, où le susdit collége par moi institué, ne se pourrait dresser ni établir, ou que lesdits légataires, corps de ladite ville, consistoire de l'église dudit Melle ne le voudraient, je donne aux maire, échevins et corps de la maison de ville de la Rochelle, madite maison sise en cette dite ville de Melle...., avec madite métairie du Fief-le-Comte (*aliàs* le Pinier)....., ensemble tous les autres domaines et héritages par moi légués pour l'entretien dudit collége.... à charge qu'ils n'en pourront rien vendre, aliéner, ni engager pour quelque cause que ce puisse être, sur peine de déchoir dudit don; et où ils le feraient je donne le tout aux pauvres de cette ville, faubourgs dudit Melle. A cette fin sera dressée une aumosnerie ès-dits faubourgs, au lieu le plus commode, et de ce, je charge ladite église et habitans; comme pareillement où le corps et le consistoire de ladite église réformée se trouveraient incapables

de pouvoir accepter ledit don de madite métairie de la Renestrie et maison de la Renestrie, je donne l'un et l'autre aux maire et échevins de la Rochelle et corps, sous les mêmes susdites conditions... — Item, je donne aux pauvres de cette dite ville faubourgs de Melle qui n'ont ni père ni mère ou qui n'ont de personne au-dessus de l'âge de dix ans, la somme de cent cinquante livres. — Item, je donne à six pauvres filles, plus pauvres qu'il se pourra choisir, à chacune la somme de trente livres pour aider à les marier, lesdites filles choisies en ladite ville faubourgs. » — Defontaine nomme exécuteurs testamentaires : M. de Chauray, chevalier; M. de la Lignée et de la Boullay; maître de Chauffepié, pasteur de Niort; et Marc Fossa, pasteur de Melle.

LISTE DE PROTESTANTS DU HAUT-POITOU PERSÉCUTÉS EN 1681

D'APRÈS *l'Hist. de l'édit de Nantes* D'E. BENOIST, V.

(V. ci-dessus, t. II, p. 94-118).

BENET et les environs : Bienaimé et sa femme; Elisée Foribaud; la femme de Louis Robreau, de Sainte-Christine; l'enfant de Susanne Thomas, de Sainte-Christine, estropié par les dragons; Fougere, de Prinçai.

NIORT et les environs : Catherine Barri; Marie Papet; Jeanne Audebrun, battue par le hoqueton Huchard, qui, furieux de ne pouvoir la convertir, lui enfonça son bâton dans la bouche; Pierre Quintard; Isaac Maude; Isaac Pouvreau, traîné en prison par ordre du procureur du roi, qui d'abord s'était vainement épuisé à le convertir à coups de pied; Etienne et Louise Menuet; Jean Portenon; Marie

Petit; Isaac Lestrogon; François Chappenaire; Marie Guillon, de Niort, catéchisée à coups de poing par un nommé Guillaudeau, qui l'étend sans connaissance; Susanne Groulain; Boisrecept; Jean Messeau; Susanne Laurens; la fille de Sansise; Louise Ponneau; Pierre Boutet; Jeanne Madier; Jacques Baudron; André Bellot, de Vouillé, traîné chez le curé par Marsault, président de l'élection, un huissier et un sergent, contraint de se mettre à genoux, et de poser la main sur l'Évangile, après quoi on lui déclare qu'il est catholique; l'intendant, auquel il se plaint, ne tient compte de ses protestations; la femme d'A. Bellot; André Morisset; Pierre Renvoiret; Daniel Troubé; François Girardin et sa femme; Michel Damin; De la Riverie; André Bacconneau; André Jamain et ses filles; Caillard, de Saint-Maixent; la femme de Jean Geffré; André Langle; André Moniet, d'Artenai; Antoine Moinet et sa femme; Simon Gettel; Pierre Boursé.

SOUCHÉ : Dan. Guesleau; Susanne Thomas; Anne Festi.

ÉCHIRÉ : Abr. Bourdet; Marie Rambaud, veuve d'Apéré; Marie Brussier; Abel Sauvage; Gédéon Noudault.

CHERVEUX : Brian; Tribert; Marie Marsac, femme de Pierre Burgeaud; Daniel Cailli; la femme de Pierre Bonnifet; Josué Joulain; la femme de Jacq. Boni; la femme de Jean Goissard; Jean Dumas; Pierre Bonneau; Pierre Bruneau; Jacq. Lami; Isaac Vandier, de François.

MOUGON, AUNAY et les environs : Jeanne Micheau, veuve, âgée de 72 ans; Jean Micheau; la Texière; Jean Broussard; Pillot; Moreau; Daniel Renault et sa femme; Fradin; Champion, ministre; Charles Bigot; Jean Noquet; Pain; Marie Ingrand; Charles le Maréchal, du Lineau.

EXOUDUN et les environs : Gilles, Paul et Daniel Sauzé; Jean Sauzé aîné; Jean Sauzé jeune; Paul Moinault; Jacq. et Isaac Fraigneau; Daniel Fouchier; André Richard; Charles Guion; Michel Roi; Etienne Thoreau; Méri Perrin

et sa femme; Susanne Parpais; la fille de Pierre Marsault; Michel Geoffrion; Daniel Ayraud; Pierre Marsault; Jean Morisson; Pierre Brunet; Jean Pelletreau; les enfants mineurs de Pierre Ochier; Jean Quillé, on loge chez lui des capucins; la veuve Louis Toubard; la veuve Oger; la veuve Martineau; Susanne Pervelle; Daniel Gaillard.

LUSIGNAN et les environs : Pierre Poynet; Jean et Jonas Lesnet; Aumosnier; Rivaud; Thaureau du Plessis; Jean Liége; Liége aîné; J. Gebert; Robin; Cauche; J. Morin; Jacq. Pegain; Jean Léveillé; Jacq. Guiton; Jonas Macouin; Jean Landepain; Jean et Jonas Sionu.

MELLE, ROM, SAINT-SAUVANT et les environs : veuve du sénéchal de Rom; Le Baron; la femme Servet prête à accoucher; Cousin, de la Vilène; Colineau; Jonas Picot, de la Broussette; Cath. Boynard; la veuve Ozanneau; Thomas Mousset; Duranteau; Olivier Fruchard; L'Auvergnat; Veure; Bernard; Gebeon; Braud; P. Verger; Josué Casimir; ..., hôte à Melle : George et Jean Lelong; Jean Allard; Pierre Souché; René de Saint-Léger, seigneur d'Orignac; enfant de 15 ans emprisonné; Jeanne Michau; les frères Micheau, fermiers; Abr. Girard; veuve Mée; Elie Boutet; Elisabeth Huan, veuve; Jean D'Empuré; Baulier; Jean Martin; Georges Tuaut; Magneron; Léonore Boutet, veuve Nourri; Louis et Jean Goizet; Pierre Audon; Jacq. Chardelou, avocat; Médard Odée; Pierre Dousil Fiefdelouard; Pierre Texier; Elie et Jean Nau; la veuve Marchand; la veuve Manceau; les Groussard; Missandeau; les 3 filles Drouineau; Elie Girard; la veuve Colin; la veuve Du Puis de Ferrandrie; François Brun; Antoine Deniort; Louis Gilbert, commissaire enquêteur; Marie Disleau, veuve de Daniel Bernardin; Pierre Servant; Cath. Minaud; Jeanne Susset; René Richard; Pierre Morin; Jean Mothillon; Jacq. Bouché; Olivier Fraschier; Blanchard; Jean Davion, de Couhé.

CIVRAY : Rivaud-Cailletrie, avocat; la dame Charmier;

Jean Rivaud; Tandron, cordonnier; Jacq. et Franç. Moreau; Meusnier; la femme de Jacq. Thoreau; Vaugelade aîné; Varonnière; Siral.

ROCHECHOUARD et les environs : Laborie; la Contie; la Pierrière; Abraham Boulestier; la Minière, de la Rochefoucauld.

Elie Benoist a réuni dans cette liste [1] les noms de quelques-uns de ceux qui eurent le plus à souffrir des dragonnades, en 1681, et qui, en général, ne succombèrent pas. Pour compléter ce tableau, il faudrait y ajouter les noms des 38,000 malheureux à qui la violence ou la peur arrachèrent une abjuration. Le clergé en dressa la liste et la fit imprimer en 1682. Elle forme 500 pages in-4° à deux colonnes. Nous donnerons seulement ici le nombre des conversions par paroisses (V. ci-dessus t. II, p. 121, 133, etc).

RELEVÉ DES CONVERSIONS OPÉRÉES PAR LA DRAGONNADE EN 1681

et inscrites dans le

ROLE DES NOUVEAUX CONVERTIS DE POITOU

A LA FOI CATHOLIQUE, A. ET R., DEPUIS LE MOIS DE FÉVRIER 1681.

DIOCÈSE DE POITIERS.

Archiprieuré de Poitiers : Poitiers, 20.

Archipr. de Lussac : Le Vigean, 2.

Archipr. de Chauvigny : Chauvigny, 17. La Trimouille, 1. Saint-Savin, 1.

[1] Il l'a donnée sous forme de tableau. Les noms des personnes y sont souvent mal distribués par rapport à ceux des localités. Nous l'avons corrigé, autant qu'il nous a été possible, d'après la connaissance des faits, des lieux et des familles dont il s'agit.

Archipr. de Lusignan : N.-D. de Lusignan, 122. Pranzay, 467. Anjambe, 320. Marigny, 2. Cloué, 60. Celle-l'Evesquault, 298. Vivonne, 52. Coulombiers, 11. Anché, 7. Marçay, 5.

Achipr. de Saint-Maixent : Saivre, 362. Nanteuil, 464. Champeau, 2. Azay, 572. Fonpéron, 13. Soudan, 224. Saint-Projet, 35. Cherveux, 650. Brelou, 398. Chantecorps, 16. Exireuil, 162. Saint-Carlais, 10. Saint-Saturnin de Saint-Maixent, 263. Saint-Léger de Saint-Maixent, 190. Saint-Martin-lès-Saint-Maixent, 437. La Chapelle-Bâton, 85. Verruyes, 8. Mazières, 2. Cours, 23. Augé, 297. Beaulieu, 6. Saint-Christophe-sur-Roc, 184. Saint-Pardoux, 39. La Boissière, 10. Champdeniers, 58. Souvigné, 482. Germon, 116. Les Groseillers, 5. Alonne, 8. Saint-George-de-Noisné, 75. Rouvre, 82. Sainte-Eanne, 395. Justecorps, 1. Saint-Marc-la-Lande, 7.

Archipr. de Sanxay : Sanxay, 295. Menigoutte, 11. Nesde, 25. Jazeneuil, 255. Latillé, 15. Ayron, 3. Chiré, 11. Vasle, 12. Saint-Germier, 80. Benassais, 83. Montreuil-Bonnin, 81. La Chapelle, 34. Curzay, 114. Vouillé, 30.

Archipr. de Niort : N.-D. de Niort, 130. Saint-André de Niort, 414. Sihec, 6. Sainte-Pezenne, 87.

Archipr. de Bouin : Ham, 10. Brettes, 3. Melleran, 6. Ampuré, 28. Loubillé, 4. Lorigné, 7. Pezay-Naudouin, 35. Longré, 2. Teil-Rabier, 28. Tessé-la-Forêt, 9.

Archipr. de Melle : Mazière, 130. Saint-Pierre de Melle, 570. Saint-Martin de Melle, 129. Saint-Hilaire de Melle, 223. Saint-George-de-Longuepierre, 8. Brulin, 25. Aiffre, 5. Aunay et la Villedieu, 155. Saint-Genard, 85. Beauvoir-sur-Niort, 6. Fontenille, 2. Javarzay, 31. Chef-Boutonne, 15. Prahec, 47. Ardilleux, 1. Salle près Aunay, 4. Saint-Romans près Melle, 190. Saint-Médard, 19. Ensigné, 14. Saint-Mandé, 65. Montigny, 50. Verrine, 260. Périgné, 87. Bernegoue, 28. Chérigné, 14. Gournay, 153.

Pezay-le-Chapt, 145. Beaussais, 320. Loubigné, 7. Anière, 90. Lussay, 2. Crezières, 1. Availles, 2. Chail, 57. Villiers-le-Hérou, 38. Pouffon, 70. Le Breuil de Chizé, 31. Contré, 52. Chérigné, 2. Teillou, 1. Couture, 1. Pezay-le-Tort, 88. Saint-Léger de Melle, 440. La Barre-Clairin, 60. Juillé, 5. Briou, 25. Celles, 230. Lusseray, 8. Saint-Martin d'Antraigues, 1. Fors, 1. Villefolet, 12. Vitré, 257. Luché, 1. Romasière, 1. Somp, 22. Loizé, 9. Villiers-en-Bois, 1. Villiers-sur-Chizé, 4. Vinax, 36.

Archipr. de Rom : Rom, 765. Couhé, 383. Messé, 98. Verrine, 68. Lezay, 895. Saint-Coutant, 316. Sainte-Soline, 160. Pers, 6. Ceaux, 40. Saint-Sauvant, 1721. Vaux, 64. Payré, 168. Saint-Vincent-la-Châtre, 195. Vançais, 470.

Archipr. d'Exoudun : Exoudun, 955. Thorigné, 225. Souché, 308. Prailles, 470. Reigné, 46. La Mothe-Saint-Héraye, 1150. Saint-Gelais, 310. Bougon, 240. Salles, 138. François, 162. Rouillé, 845. Romans, 347. Pamprou, 975. Echiré, 448. Vouillé, 595. Sepvret, 570. Chavagné, 395. Mougon, 442. Sainte-Blondine, 140. Aigonnay, 167. Sainte-Néomaye, 278. Chauray, 316. Avon, 275. Fressine, 345. Goux, 105. Chey, 613. Chenay, 860.

Archipr. d'Ambernac : Ambernac, 53. Vieil-Cerrie, 9. Champagne-Mouton, 84. Benest, 8. Châtain, 4.

Archipr. de Loudun : Loudun, 6. Richelieu, 1.

Archipr. de Châtellerault : Coussay-les-Bois, 4. Châtellerault, 33.

Archipr. de Ruffec : Ruffec, 47. Montardon, 16. Souvigné, 5. Taizé, 12. Verteuil, 25. Persac, 3. Les Adjots, 35. Barreaux, 8. Saint-Gervais, 2. Villegars, 5. Condat, 13. Salles, 29. Londigné, 37. Montjean, 12. Tusson, 1. Saint-Martin-du-Clocher, 67. Faye, 38. Lizant, 14. Villefagnan, 114. Gourville, 7. Savigné, 53.

Archipr. de Gençay : Civray, 162. Saint-Pierre-

d'Exideuil, 65. Saint-Clémentin, 17. Charroux, 6. Champagné-Saint-Hilaire, 15. Genouillé, 45. Asnois, 1. Saint-Gaudant, 8. Saint-Saviol, 5. Usson, 1. Romagne, 34. Saint-Macoû, 9. Vouléme, 11. Champnier, 1. Château-Garnier, 7.

Archipr. de Chaunay : Chaunay, 105. Clussay, 14. Brux, 77. Limalonges, 312. Sauzé-Vaussais, 170. Montalembert, 65. Plibou, 58. Blanzay, 19. Vanzay, 49. Caunay, 9. Villeret, 3. Mairé-l'Evesquault, 142. Champagné-le-Sec, 15. La Chapelle-Pouilloux, 253. Linazay, 23.

Archipr. de Thouars : Thouars, 35. Cersay, 1. Oiron, 2. Sansay, 1.

Archipr. de Parthenay : Parthenay, 33. La Mairé, 6. Saint-Aubin, 2. Le Talud, 5. Châtillon, 5. Pompaire, 8. Breuil-Bernard, 2. La Forêt, 1.

Total du diocèse de Poitiers 32,900 *environ.*

DIOCÈSE DE LIMOGES (*Enclave du Poitou*).

Rochechouard, 242. Vairs, 59. Biennac, 26. Cheronnat, 3.

DIOCÈSE DE LA ROCHELLE (*Enclave du Poitou*).

Fontenay, 195. Longèves, 17. Fontaine, 5. Vouvent, 9. Mervent, 84. Saint-Aubin, 11. Saint-Remy, 31. Saint-Simon, 6. Marsay, 10. Le Poiré-de-Veluire, 17. Pouillé, 6. Doix, 11. La Magdeleine, 37. Auzay, 16. Champagné-les-Marais, 12. Antigny, 20. L'Orbrie, 23. Sainte-Christine, 41. Saint-Sulpice, 5. Fraigneau, 40. Saint-Hilaire-sur-l'Autise, 228. Villiers-sur-l'Autise, 9. Villiers-en-Plaine, 104. Chassenon, 14. Saint-Pompain, 80. Saint-Michel-le-Clou, 13. Faye, 37. Coulonges, 138. Foussay, 425. Puy-de-Serre, 15. Pairé, 52. Beceleuf, 70. Saint-Sigismond, 22. Granzay, 11. Denant, 14. Oulme, 44. Montreuil-sur-

Mer, 13. Xanton, 29. Benet, 1315. Saint-Ouenne, 144. Saint-Maxire, 130. Saint-Liguaire, 8. Surin, 95. Coulon, 158. Ardin, 18. Pamplie, 13. Bourneau, 9. Beuignon, 7. Breuil-Barret, 5. La Châtaigneraie, 14. Saint-Jouin, 4. Saint-Pierre-du-Chemin, 4. Saint-Maurice-le-Girard, 30. La Tardière, 13. Autres paroisses, 40.

Total de l'enclave du diocèse de la Rochelle, environ 3,900.

DIOCÈSE DE LUÇON.

Luçon, 28. Mareuil, 13. La Chaume, 10. Beugné, 28. Saint-Martin-l'Ars, 30. Chapelle-Themer, 27. Chavagne, 21. Mouchamps, 33. Vandrennes, 37. Saint-Prouant, 51. Le Boupère, 80. Pouzauges, 40. Saint-Philbert, 44. Saint-Marc, 34. Saint-Germain-le-Prinçay, 13. Monsireigne, 66. La Meilleraye, 35. Tillay, 10. Mouilleron, 143. Saint-Germain-l'Aiguiller, 20. Bazôges, 95. Diverses paroisses, 120.

Total du diocèse de Luçon, environ 980.

Un Supplément pour tout le Poitou contient les noms d'environ 435 convertis qui avaient abjuré depuis le mois de mars jusque vers le mois de juillet 1682.

Total général, environ 38,500.

Les années qui suivirent ajoutèrent encore à ces chiffres. Dans des lettres patentes du mois d'avril 1685, accordant amortissement pour la maison du séminaire de Poitiers, le nombre des conversions opérées dans le diocèse jusqu'à cette époque n'est pas estimé à moins de 55,000 (*Doc. communiqué par M. Bonsergent*). Bobinet, continuateur des *Annales d'Aquitaine*, le porte même à 60,000.

LISTE DE PERSÉCUTÉS EN 1685

ET ANNÉES SUIVANTES

(D'après l'*Histoire de l'édit de Nantes*, t. V.)

La confusion qui règne dans les listes données par E. Benoist ne nous ayant pas toujours permis de reconnaître les noms appartenant à notre province, nous avons pu en prendre quelques-uns pour poitevins qui ne le sont pas, et en laisser d'autres qui le sont. Nous omettons d'ailleurs ceux de la plupart des protestants dont nous avons déjà raconté les souffrances.

Michel-Élie Genais du Chail, de la Largère et sa femme, de la Rufinière, des Martinières, Foucaud de Villeneuve, Guimenière et sa femme, *prisons affreuses.* — Demoiselles de la Vallade, Peniot et du Plessis. — Guicherie, de Loudun. — Monnevi, M^d^. — Bouchereau, avocat. — La Parière, médecin. — La veuve Boisquartier, et Desaveneaux, à Champagne-Mouton. — Mouchard. — Monsifeau, de Pouzauges. — La veuve Chabrolles, à Thouars. — La dame de Bellefons et ses filles. — Louis Galais et ses sœurs. — Bonenfant, médecin goutteux et sa femme hydropique, *succombent au feu,* à Thouars. — La demoiselle du Rothmont, à Thouars. — Daniel Morin et sa femme, à Champdeniers, *coups de bâton.* — La veuve de la Vallade, femme de qualité[1], *après avoir souffert d'autres tourments avec patience, est troussée jusqu'aux reins et assise à nu sur un réchaud plein de feu.* — La Madelaine, *plongé dans un puits.* — La veuve Maillot et Cath. Augier, *errantes près de deux ans.* — Gomard, sa femme et sa belle-fille. — Louise Granier, de Niort, et sa mère. — Le corps de la femme Bobin, de Thouars, *déterré par la populace.* — Philippe Perot, Thomas Tallard, apothicaire, Étienne Méricheau, *prison.* — Jacques Tristan. — Bobineau. — Briand. — Bichon. — Pierre Gautier et sa femme, *fumés et brûlés.* —

[1] De la famille de Chièvres.

Garnau, de Moncoutant. — Daniel Roi, *mis à la torture.* — Amonet, à Champagne-Mouton, *coups de bâton.* — Pemant. — Demoiselle de Sceaux, fille de qualité. — Gagemon, *prisonnier*, et ses quatre filles. — Chesneau, ministre, *pillé* et ses enfants *enlevés.* — Élie Orillard et sa femme. — Les dames de la Forêt-Fourchefière et de l'Audouinière. — La Roche Grignonnière et ses fils, de Guinchin, de Vauvert, des Granges, Vasselot, la Bouchetière fils, la Jaulière, et la Primaudaye, gentilshommes. — Guischet, M[d]. — Perrette Chalmot des Donnières. — Demoiselle Fournier de Fernaud. — Jacques Basteau et sa femme. — De l'Ameau et sa femme. — Marquis de Perai, femme, fils et fille. — De Vezançai et sa femme; sa mère *morte dans un couvent* [1]. — La Rochelaugerie. — Dame et demoiselle de la Taillée. — Damoiselle de Médicis, veuve. — La Chesnaye-Boisragon, *condamné aux galères, peine commuée à Paris.* — Pain de l'Épinai, bourgeois. — De Monroi et sa femme. — Ingrand, avocat à Poitiers. — Demoiselle Cibot, M[de]. — Ouzaneau, *fille mise nue.* — Veuve Guédon. — Fillon, M[d]., *pieds brûlés.* — Grulier, *tête écrasée à coups de crosse de fusil*, *en meurt.* — Geoffrion, sellier. — De Bué, jeune gentilhomme. — Demoiselle de la Verdonnière. — De la Boutinière. — Davière-Coursin. — Jean Chantecaille, Jean Massé et Baudouin, *tués.* — Marquis de Villarnoul et ses quatre sœurs. — Marquis de la Gastevine et sa femme. — La femme de Garnier, apothicaire à Poitiers. — Cuville. — De la Roche et sa femme. — La veuve Beaupoil, de Châtellerault. — Berthon. — Garnaut, notaire. — Otend, apothicaire. — Aymé Berthon - Griffardière. — Marquet. — Amblard. — De Saint-Mesme et sa femme, près Thouars. — Jean de la Tour-Auzanneau, à Loudun, *traîné à la voirie.*

(1) « Des dragons ayant lié la dame de Vezançai à la quenouille de son lit, lui crachaient dans la bouche quand elle l'ouvrait pour parler ou pour soupirer. » Benoist, V, 892.

GALÉRIENS POUR CAUSE DE RELIGION.

Nous donnons ici les noms de quelques galériens que nous trouvons dans *La France protestante* (pièces justific., p. 407), et dont nous n'avons pas eu occasion de parler. Malgré les soins et les investigations d'E. Benoist, de Ch. Coquerel et de MM. Haag, qui ont dressé des listes de protestants envoyés aux galères pour fait de religion, ce n'est probablement encore que le petit nombre qui nous est connu. Il ne nous a pas été possible d'ailleurs de reconnaître dans ces listes tous les noms poitevins.

1686. D'Appelvoisin. Daniel le Comte, *libéré en 1713*. J. Filon. Louis Girard. Cardin Guillemot, de Châtellerault, 65 ans. Isaac Lecoq. Elie Morin, 34 ans, *libéré en 1713*.

1687. André Arbret. Abel Commeau, 41 ans, *mort en 1712*. Philippe Coutin. Jacques Marionneau. J. Richard ou Rochard.

1688. Daniel Aubin. Charles Ban. Daniel Barillot. Daniel Baudouin. Jacques Beaulieu. Daniel Benoît, 43 ans. Daniel Bonneau. André Bouffard. Charles Bouin, *libéré en 1713*. Simon Bouin ou Bonin. Vincent Dubreuil. J. Gautier. André Gazeau, 43 ans, *libéré en 1713*. P. Guignard ou Gagnard. Abraham Marchais. André Moreau. Abraham Noguet. Daniel Pigeot. André Regnault. J. Roubin. P. Taureau.

1689. Daniel Rivault.

1690. Esaïe Bonneau, *mort en 1693*.

1697. Josué Chaigneau et Daniel Rageau, *libérés en 1713*.

1698. Jacques Drillaud, *libéré en 1713*.

1699. André Archimbaud, *mort en 1701*.

1700. François Noireau. P. Vardot.

1701. P. Montausier.

1705. J. Pougneau.

Date incertaine. Pierre Garnault, de la paroisse de Souvigné, *libéré après abjuration*.

DÉTENUS DANS DES PRISONS D'ÉTAT

POUR CAUSE DE RELIGION.

« Il n'y avoit presque point de prison où il n'y eut quelque gentilhomme de Poitou, ni presque pas un couvent où on n'eut logé des femmes ou des filles de qualité de cette province (E. Benoist, *Hist. de l'édit de Nantes*, V, 899). » Répétons encore qu'un petit nombre de noms sont arrivés jusqu'à nous et qu'à ceux que nous mentionnons ici il faut ajouter ceux qui figurent dans les *Biographies*.

Brachetière (Luc), à la Bastille, libéré en 1700.

Brebion, à la Bastille, 1701.

Carré, avocat de Châtellerault, à la Bastille, 1689.

Chabot (François), Sr de Puyravault, demeurant à Vitré, enfermé au château d'Angers, 1697, pour avoir assisté aux assemblées.

Cottibi, au château de Nantes, 1700.

Cuville (Olivier de), à la Bastille, 1685, abjure l'année suivante.

Deladouespe, au château de Nantes, 1700.

De l'Isle du Gast, à Loches, 1686, expulsé en 1688.

Duchesne de Vauvert, des environs de Cherveux, enfermé au château de Niort, en 1698. C'est sans doute Josias Duchesne, le plus jeune des huit fils de Jean Duchesne et d'Élisabeth Chalmot. Ces rigueurs le convertirent, et, en 1701, la cour lui accordait en récompense une pension de 300 livres. Ses sept frères et leur mère émigrèrent dans diverses contrées de l'Europe, notamment en Norwége, où il existe encore des descendants de l'aîné, à Frederikswern. (Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles du Poitou.*)

Genays (Michel-Élie), Sr du Chail, à la Bastille, 1711. Depuis près de 40 ans, la persécution poursuivait sans relâche cette famille. Élie du Chail, père du prisonnier dont il

s'agit ici, avait eu la faiblesse de changer de religion pour obtenir la main d'une riche héritière catholique, Marie Cardin. Au fond, il resta convaincu de la vérité de la religion qu'il avait abjurée du bout des lèvres. Il fit même si bien qu'il amena sa femme à partager ses convictions, et que leurs enfants furent élevés dans le protestantisme, dont eux-mêmes n'osaient pas faire profession publique, à cause des peines rigoureuses portées contre les relaps. Cependant du Chail étant tombé malade voulut enfin mettre un terme à une situation que lui reprochait sa conscience. Il fit sa déclaration au président de Fontenay, au mois de juin 1673, et demanda le ministre Pain. Celui-ci, après avoir deux fois visité le malade, fut arrêté et conduit à Poitiers, où on le détint quatre mois; on lui donna ensuite pour prison la maison du pasteur Gousset, son beau-frère. Cependant Genays, en proie aux obsessions du lieutenant criminel, des moines et de sa belle-mère, qui réunissaient leurs efforts pour le faire mourir catholiquement, rendit l'âme après avoir déclaré devant deux notaires qu'il voulait être inhumé dans le cimetière protestant. Ceux qui n'avaient pas respecté ses derniers moments ne devaient pas respecter davantage sa volonté. Ils portèrent son corps au palais pour lui faire son procès et le traiter suivant la rigueur des lois de l'Église. Ce ne fut qu'en se voyant pris à partie par la famille que le juge consentit à rendre le cadavre, à condition qu'il ne serait mis ni dans le cimetière protestant ni dans le catholique. On ne laissa à sa veuve la tutelle de ses enfants qu'en lui faisant promettre de les élever dans la religion romaine et de ne pas l'abandonner elle-même. Elle ne put tenir cet engagement, et, un ministre ayant reçu d'elle une abjuration secrète, elle alla de temps à autre communier à la Rochelle. Dès qu'on s'en aperçut, on lui enleva ses enfants pour les mettre entre les mains des jésuites, et on ne les lui rendit depuis qu'en lui imposant un précepteur choisi par ceux-ci. Cependant elle

détruisit en secret l'œuvre du maître et éleva sa famille dans la connaissance de l'Évangile, ce qui lui attira d'incessantes vexations, et fut cause que sa mère la déshérita. Un étranger fut préposé à la régie des biens, qui devaient revenir à celui des enfants qui rentrerait dans le giron de l'Église. Elle fut de plus condamnée à représenter ses enfants dans trois jours et à les mettre en pension chez des catholiques. Au lieu de les livrer, elle chercha à les mettre en sûreté et elle-même se cacha; mais un domestique la trahit et elle fut traînée en prison. On parlait de la traiter avec la dernière rigueur; il se trouva heureusement quelqu'un qui préféra la laisser évader que de lui voir appliquer des lois barbares. Elle passa en Angleterre, en 1681, avec cinq de ses enfants. L'aîné, Michel-Élie, resta en France pour recueillir les débris du patrimoine de sa famille. C'est lui qui fut mis à la Bastille en 1711. L'un de ses frères, Jacques-Venant, et son beau-frère, Hector Gourdeau, sieur de Montigny, revinrent d'Angleterre au bout de plusieurs années. Une des filles de Marie Cardin, Françoise Genays, revenue aussi de l'émigration, épousa le sieur de la Guimenière, avec lequel elle fut jetée dans un cachot, après la révocation de l'édit de Nantes. En 1687, on la transporta en Picardie. Ces rigueurs n'eurent aucun résultat; car à peine était-elle revenue en Poitou, que l'intendant Foucault mandait à la cour qu'elle détournait les nouveaux convertis de faire leur devoir. Désespérant de pouvoir la gagner, le ministre ordonna, le 9 septembre 1688, de la faire conduire au port le plus voisin pour y être rembarquée et de lui faire défense de rentrer en France sous peine de la vie. Les biens de Françoise Genays et de son mari furent donnés, en 1690, aux Genays, à Gourdeau et à une nièce de la dame de la Guimenière, Louise de la Vallade, de Pissotte, considérée comme convertie parce qu'elle était restée en France, mais que les rapports de la police s'accordent à représenter comme ne l'étant pas du tout. —

E. Benoist, *Hist. de l'Édit*, IV, 393; — Foucault, *Mém.*; — *Arch. de la Vienne*, C 2, 29.

GAZEAU de la Brandannière, dans une prison d'État, probablement la Bastille, 1685. Louvois écrivait à son sujet, le 14 décembre 1685, à l'évêque Barillon : « J'ai fait rendre au sieur de la Brandannière, qui depuis quelques jours m'a prié d'assurer le roi qu'il était résolu à se convertir, la lettre de sa femme, et il doit être mis en liberté dans un jour ou deux. » *Manusc.* de D. Fonteneau, t. 65.

GIRAUDEAU (Élie) et Abel DE VIENNE, anciens de Fontenay, au château d'Angoulême, 1681.

JAUCOURT de Villarnoul (Mme DE) et les deux aînées de ses filles, à la Bastille, 1686. Sur cette noble famille, originaire de la Bourgogne, mais dont la principale branche a habité le château de la Forêt-sur-Sèvre, durant deux ou trois générations, voir *La France protestante*, de MM. Haag.

LA LARDIÈRE (Mme DE), au château de Nantes, 1704.

LA TAILLEE (Mme DE), au château de Guise, 1689, expulsée en 1697.

LA TOUR de Boisrogue, à la Bastille, 1691.

LA VOUTE, au château de Nantes, 1700.

LE CLERC (Salomon), né à Loudun, en 1639, ministre à Orléans à l'époque de la révocation, fut mis à la Bastille, où il abjura. La cour, qui lui donna une pension de 900 livres, conçut, en 1697, des doutes sur la sincérité de cette conversion et ne tarda pas à découvrir qu'il tenait des réunions religieuses chez une dame du Coudray. Deux ans après, le croyant mieux converti, le gouvernement lui rendit sa pension. — Haag, *La France protestante*.

MALNOE (Daniel DE), de Niort, avocat en parlement, et sa femme, Charlotte Drelincourt, fille de Laurent, pasteur à Niort, mis à la Bastille en 1685, abjurèrent, l'année suivante, pour en sortir. De Malnoë profita aussitôt de la liberté pour passer en Hollande; mais sa femme ne put se décider à le suivre.

Moysan, du Bas-Poitou, au château de Nantes, 1701.

Prévost de Lestorière, à Angers, 1694, transféré à Nantes, 1700, puis à Pierre-Encise. Nous ignorons à laquelle des maisons poitevines de ce nom appartenait ce gentilhomme, dont nous trouvons le nom dans les listes de *La France protestante*, ainsi que celui de Prévost de Touchimbert, détenu à la Bastille en 1686.

Ramsay (de), des environs de Mouchamps, au château d'Angers, en 1699, d'où on le transféra à celui de Nantes, dans lequel un certain De Miane passait pour opérer les conversions les plus difficiles. Il vint en effet à bout de celle de Ramsay, ce qui lui valut, au mois d'août 1700, de grands éloges du ministre Pontchartrain et à son prosélyte la liberté.

Regnon de Chaligny, à la Bastille, 1685, s'y convertit vers la fin de 1690, afin d'obtenir la liberté, dont il profita pour passer en Angleterre. Le marquis de Regnon nous apprend que « la famille avait conservé toute sa correspondance; mais, dit-il, comme elle était haineuse au catholicisme, c'est moi qui l'ai brûlée en 1856. » D'aucuns pourront plaindre « Messire H. de Regnon, marquis, membre de l'académie pontificale, à Rome, » auteur de ce petit auto-da-fé et de la généalogie de sa maison, d'en avoir détruit peut-être les plus beaux titres; car, à l'exception de deux ou trois de ses ancêtres protestants, qui ont laissé des exemples de foi et de courage, si méconnus de lui, l'histoire n'a à dire des autres, braves gens du reste, rien de plus que les registres de l'État civil. Pour nous, nous n'avons qu'à nous féliciter de ce que, pour sauver les saines doctrines, les défenseurs de l'Église romaine ne brûlent plus que du papier. — En 1598, Regnon de la Ranconnière fut député par le Poitou au synode de Montpellier. En 1625, Élie Regnon de Chaligny commandait *la Vierge*, lors de la défaite de la flotte rochelaise par Montmorenci. L'équipage, prêt à être fait prisonnier, mit le feu aux poudres, et deux hommes seulement échap-

pèrent comme par miracle. L'un était Chaligny, qui, lancé par l'explosion à travers un sabord, alla tomber à une assez grande distance dans la mer, et fut recueilli par un vaisseau ennemi. L'année suivante, Chaligny fut arrêté et conduit dans les prisons de Poitiers avec Ranconnière et Des Granges; mais on ignore les motifs de cette rigueur. En 1683, entre deux dragonnades, la branche des Bigotières se fit catholique, et, quelques années après, madame des Bigotières reçut comme nouvelle convertie une pension de 500 livres.

Roullaud de la Gaillarderie, des environs de la Forêt-sur-Sèvre, à la Bastille, 1691, à Loches, 1692, puis à Saumur avec Hudel. Comme on ne pouvait « rien gagner sur eux, » Pontchartrain les fit, au mois d'octobre 1701, transférer à Nantes. « Ce sera pour vous une belle occasion de donner, en les convertissant, des marques de votre zèle et de votre capacité, » écrivait, à cette occasion, le ministre à De Miane. Nous ne saurions dire si le grand convertisseur réussit. La Gaillarderie avait un frère cadet, Roullaud de la Rénelière, sénéchal de la Forêt-sur-Sèvre, qui, vers 1699, sortit de France avec toute sa famille. Philippe Roullaud, fils de la Gaillarderie, émigra aussi. Leurs biens furent mis en régie et y restèrent jusqu'en 1791, époque où Jean-Baptiste Nairac, député de Bordeaux à l'assemblée nationale, descendant des Roullaud par les femmes, en obtint la restitution. *Archives de la Vienne*, C 2, 29, 31 ; — *Corresp. administr.*, IV, 499.

P. Vaslet de la Chastaudière, avocat de Niort, à la Bastille, 1691, transféré à Niort, 1698, à Angoulême, 1699

FEMMES OU FILLES ENFERMÉES

DANS DES COUVENTS OU DES HOPITAUX.

Nous avons trouvé plusieurs listes de femmes ou filles mises dans des couvents des Nouvelles-Catholiques par ordre de la cour, des intendants et des maréchaux commandant la province de Poitou. Ces établissements étaient pour les femmes ce que les prisons d'État étaient pour les hommes : on n'y mettait guère que des personnes nobles ou de la riche bourgeoisie, témoin la note suivante extraite des rapports d'Augier de la Terraudière sur les protestants de Niort : « Les quatre filles de la dame Rouget, de Saint-Gelais, sœurs du lieutenant-général de Niort, riches, jeunes et bien faites, n'ont jamais fait leur devoir; elles valent la peine d'être mises au couvent, et ce coup fera un bon effet. » (*Arch. de la Vienne*, C 2, 29.

Dans la seule maison de l'Union-Chrétienne de Poitiers, nous avons compté, de 1689 à 1702, plus de 60 protestantes. Les établissements du même genre à Parthenay, Fontenay et Luçon, les Ursulines de Niort et les Filles-de-Saint-François de Fontenay en reçurent également un grand nombre. Nous en publierions la liste, malgré de grandes lacunes qui y restent, si nous étions en mesure de donner aussi celle des protestantes reléguées dans des couvents hors de la province. C'étaient généralement les plus fermes et celles dont nous aurions, par conséquent, le plus intérêt à connaître les noms.

Quelques-unes de ces malheureuses appartenant à des familles émigrées ou ruinées par la persécution, et n'ayant plus au dehors ni feu ni lieu, restèrent dans les couvents, où la cour payait leur pension dès qu'elles se convertissaient. D'autres furent mises en liberté après une abjuration plus

ou moins sincère, selon que la réclusion avait plus ou moins agi sur leurs facultés. La plupart furent renvoyées sans avoir abjuré, mais souvent après plusieurs années d'épreuve; quelquefois, on ne les laissait sortir des monastères que pour les faire passer sous la surveillance de quelque catholique dans lequel on avait assez de confiance pour lui confier les fonctions de geôlier. C'est ainsi qu'une demoiselle Catherine Garnier, de Poitiers, mise, le 7 août 1697, à l'Union-Chrétienne de cette ville, comme étant « fort huguenote, » en sortit, l'année suivante, à la caution de David Thomas, de Marie Garnier de la Grossinière et de Pierre Moret de la Fayolle, qui promirent de la représenter à la volonté de l'intendant. La Fayolle signa, en outre, l'engagement suivant : « Je m'engage de plus, moi Moret, chez qui ladite demoiselle Garnier doit se retirer, d'empêcher qu'en quelque manière que ce soit elle ne rende aucune visite au dehors, et que de plus elle n'en reçoive aucune qu'en présence de moi ou de mon épouse. » *Arch. de la Vienne*, C 2, 29.

Les jeunes gens enlevés à leur famille étaient généralement confiés aux jésuites de Poitiers.

Les femmes qui n'étaient pas en état de payer pension étaient mises dans les hôpitaux ou jetées en prison; mais l'administration se montra assez économe du pain du roi pour ne pas faire dans les rangs du peuple des arrestations proportionnellement aussi nombreuses que dans ceux de la bourgeoisie et de la noblesse. On employa de préférence la dragonnade pour les pauvres.

PRISONNIERS POUR CAUSE DE RELIGION.

Les noms qui suivent ont été relevés, entre beaucoup d'autres, sur des dossiers des archives de l'ancienne intendance, fort incomplètes pour la partie judiciaire. Celles des tribunaux de cette époque n'existent probablement plus.

1686. Pierre Davy, prisonnier à la conciergerie de Poi-

tiers, en sort le 8 juillet, à la caution de René Liége, qui s'engage à payer 3,000 livres, si, dans le délai d'un an, Davy sort du royaume.

1689. Gédéon le Maréchal, éc., sieur de la Fère, de Bourgneuf.

1697. Jacques Moysan dit Naquet, de Goux.

1698. Jacques et Paul Pineau, Louis Lamothe et Thomas Morel, de Rochetrejoux; Pierre Thomas et Daniel Goupil, de Chantonnay; Pierre Pignon, du Boupère; Pierre Bigeon, de Souvigné.

1699. Chopin, de Lezay; Grolleau, de Niort; Moïse Sureau; Jean Boisumeau; Daniel Ferté; Jean Sarrazin; André Belaud; Pierre Bonnet; Moineau père et fils.

1705. Louis Dubreuil, des environs de Melle.

1710. François Soulice, de Benet.

1715. Jacques Frappier, de Celle; Jean Regnault, de Prailles; Pierre Begnier, de Lezay.

1719. Michel Vascher, Pierre Lecomte, François Vivant, Pierre Bonneau, Jean Mouchet, Louis et Pierre Faucher, Jacques Naudin, André et Pierre Gascon, François Michau, Jean Repin, François Brigeau, Jean Petit, Jean Terré ou Terreau, Jean Fournier, François Charnier, Paul Moisan, Gédéon Runelà, Pierre Caillon (de Chauray, 21 ans, mourut en prison), Pierre Aymé, Jean Chabousan et Daniel Benon, tous faits prisonniers à l'assemblée de Mougon, le 2 avril (V. t. II, p. 274).

1729. Abraham Lhoumeau, de Beaussais; Joseph Girard, Jean Delacroix, Jean Poupard, Daniel Rossignol et Pierre Gourgeaud, des environs de Melle; Amyrault, de Benassais; Jean Bailly, de la Mothe; Pierre Cacault et sa femme, de Vitré; Daniel Papot et Anne Calière, sa femme.

PERSÉCUTÉS DEPUIS 1749.

(V. ci-dessus, t. II, p. 306-309.)

AIGONNAY : 1749, Giraud. 1751, Guérin. 1753, Jean et Charles Comte, et la femme de ce dernier.

ANTIGNÉ : 1758, Louis Robichon.

AZAY : 1750, Lalix. 1751, Charles Cacouaud. 1753, Isambert, Vendier, Légeron, Tachier, Brangier. 1754, la femme Brangier. 1757, Pierre Cacouaud. 1767, Durivaud.

BEAUSSAIS : 1751, Gamin. 1752, la femme Bricou. 1755-57, Pierre Douin. 1754-57, Samuel Chansac, Barillot et sa femme.

BOUGON : 1757, Pierre Druet.

BRELOU : 1751, Foucher. 1753, Daniel Migault.

CELLE : 1754, Bain. 1755, François Poupinot.

CHAIL : 1754, Jean Poupinot.

CHAURAY : 1768, Pierre Allard.

CHAVAGNÉ : 1753, Le Braud. 1755, Morin, Papot, Le Braud, Moreau, Deschamps, Hipeau, Panou, Belot, Moreau, et Roquet, qui mourut en prison.

CHENAY : 1751, Pierre Sauzé.

CHERVEUX : 1753, Louis Fichet, Alexis Brangier.

CHEY : 1751, Mexandeau. 1755, Pierre Migault.

COURLAY : 1768, Pierre Ruau.

EXOUDUN : 1751, Jean, Pierre et Paul Guionnet, Servant, Rougier, Pierre et Jean Richard, Jean Souché, Pierre Métayer et son frère. 1752, la fille de Jean Proust. 1754-58, Jean Denizeau. 1757, Martin, Fraigneau, Baron.

FOUSSAIS : 1754, François Pipet.

FRANÇOIS : 1751, Louis Moinard, Sam. Levrier. 1753, Jean Demier. 1757, la femme Thibaud.

FRESSINE : 1757, Pierre Cacouaud.

GOUX : Savariau. 1751, Mougon. 1754, la femme Mougon.

LA MOTHE-SAINT-HÉRAYE : la fille Girard. 1751, Pierre Portron. 1753, Arnaud, Gaillard. 1768, Bonnin.

L'ENCLAVE et SAINT-LÉGER : 1751-57, Decenne. 1752, Noquet.

LEZAY : Élie Nicolas. 1750, François, Antoine et Charles Bonnaud, Begnier, Cremaud. 1754, la femme Susset, Vezien, Jacques Bonnaud, Louis Magneron.

MAZIÈRE : 1755, Jean Robelin.

MELLE : 1756, Samuel Noquet, Magneron et sa femme.

PAMPROU : Chauvineau et sa femme, la femme Bonnet, Jacques Dupuy et sa femme. 1751, Sapin. 1752, la femme Bevin. 1767, Gâtinaud.

POUZAUGES : 1755, la femme d'Enoc Jacquet, Jean Gaborit et sa femme. 1758, Louis Eriau, Jean Biteau, Pierre Merlet.

ROM : 1752, Jean Proust. 1753, Pierre Bigeon.

ROMAN : 1751, Vignaud. 1752, Biraud, la femme Vien.

ROUVRE : Pierre Micheau, Jean Sionneau.

SAIVRE : 1750, Favrion. 1753, Louis de l'Homone. 1757, Louis Piet. 1767, Chevalier.

SAINTE-BLONDINE : 1752, Bain. 1753-54, Assailli. 1754, Ingrand. 1757, Ingrand.

SAINTE-NÉOMAYE : Réac. 1749, Marie et Jeanne Jamoneau. 1753, Susanne Brillaud, femme Airaud, morte en prison. 1767, Jacques Lacroix.

SAINT-GELAIS : 1761, François Papot. 1768, Jean Charles.

SAINT-MAIXENT : 1755, Madeleine et Susanne Amussat, Renée Groussard. 1756, la fille Moreau.

SAINT-MAURICE-DES-NOUHES : 1756-61, Marie Baily.

SAINT-SAUVANT : 1753, Daniel Minault. 1755, Jean Theband.

SEPVRET : 1749, Bricou. 1751, Jean Gamin. 1753, le sieur Sardin. 1754, Vezien, la femme Servant.

Soudan : 1754, René Ecalé. 1767, André Meunier.

Souvigné : 1751, femme Monnet. 1755-57, Jeanne Giraud et Isaac Bonnaud, son mari. 1757, Bourdevaire.

Thorigné : 1767, Jacques Fouchier.

Vançais : 1751, Jean Biget. 1755, Marie Demelier. 1758, François Clerc. 1768, Braud, Pineau.

Verrine : 1750, Jean Guimbert. 1754, Jacq. Dubreuil.

Vitré : 1751, Rivière, Guérin. 1756, Louise Magneron.

Vouillé : 1767, Pierre Favriou.

La persécution que subirent à cette époque les églises du Poitou fut la dernière. En 1773, il est vrai, le comte de Blossac, intendant de la province, eut une velléité d'intolérance, comme le prouve la circulaire suivante, dont nous devons la connaissance à M. Bonsergent. L'exemplaire imprimé que nous avons sous les yeux, n'ayant pas été envoyé, ne porte ni adresse ni signature; mais on voit par le contenu que cette pièce émanait de l'intendant et était destinée à ses subdélégués. Elle ne paraît pas d'ailleurs avoir eu de suites bien graves.

« A Poitiers, le 25 août 1773.

» Monsieur, les plaintes fréquentes que l'on me porte sur l'indocilité des religionnaires à se conformer aux ordonnances et réglemens qui les concernent, me met dans le cas de vous rappeller à cet égard les intentions du gouvernement.

» Sans cesser d'apporter des soins, de la douceur et une attention suivie pour amener les religionnaires à ce que l'on désire, il est d'autant plus intéressant de tenir la main à l'exécution des réglemens que le nombre des religionnaires, considérablement accru depuis quelque temps, les porte souvent à s'oublier; dans ce cas il est de bon ordre de sévir, et spécialement contre ceux qui refusent de porter leurs enfants à l'église, pour y être baptisés. La loi y est précise,

et il convient de faire prononcer, contre les pères qui refusent de s'y soumettre, une amende que l'on aura soin de faire payer, afin que l'exemple puisse au moins contenir les autres religionnaires.

» On doit aussi veiller avec soin à ce qu'ils ne travaillent pas les fêtes et dimanches, et à leur faire observer les ordonnances pour tendre leurs maisons dans les fêtes d'usage, pareillement à peine d'amende. Tous ces petits moyens de sévérité employés à propos serviront à les contenir, et détruiront l'idée où ils sont de la tolérance; telle est l'intention du gouvernement, et j'ai cru devoir vous écrire à ce sujet, afin que de votre part vous apportiez vos soins et votre attention en ce fait pour le bien de la religion.

» Si vous avez connaissance qu'il y ait quelques ministres protestants dans l'étendue de votre ressort, je vous prie de m'en informer et de me marquer leurs noms. Je suis, etc.»

RÉFUGIÉS.

LOUDUN : Jean Allard de la Châtaigneraie, mort en 1707, au service de la Prusse. Aubin [1]. Branchu. Champion, avocat. Chrétien Dubois. Dumoustier, en Angleterre [2]. Gui-

[1] Aubin avait été détenu à Loches pour cause de religion. Dans un mémoire sur les protestants de Loudun nous trouvons sur sa famille cette note peu claire : « Le sieur des Isles a la belle-mère de sa femme, son fils nommé Aubin et Claude Aubin, sa fille, en Angleterre. Le roi avait pardonné audit Aubin et depuis il a passé » à l'étranger. Le sieur des Isles, dont il est ici fait mention, est Isaac Montault, qui, ayant continué à professer secrètement la religion réformée, après l'avoir abjurée par force, fut, en 1691, condamné comme relaps à cinq années de bannissement, 1500 livres d'amende, autant d'aumône, et interdit de ses fonctions. Sa conscience se tut devant ces arguments; il fit le catholique et mérita au bout de deux ans et demi des lettres de rappel de ban.

[2] La souche de cette famille, qui continua à habiter Loudun, resta longtemps protestante : en 1786, Dumoustier de Vrilly professait encore la religion de ses pères, et s'employait même pour faire rétablir le culte réformé dans cette ville. Cependant le

cherit fils, en Hollande. Jamineau fils, en Angleterre. Liger, en Angleterre. Malherbe fils et Marthe Dufour, sa femme, en Angleterre [1]. Motet, en Angleterre. Bibay de Choisy, ministre, en Hollande. Renée de Sarrazin, baronne de Beaumont-Mortaigne, morte à Prentzlaw, en 1724.

CHATELLERAULT : Auboineau. Baudouin. Beaupoil. Bonenfant. Chevallier. De Choisy. Contencin, en Cornouailles. Couché. De Bourdeaux. Dieulefit. Fradin, en Hollande. Guillemin. Jahan. Malgrange. Martin. Orillard. Pain. Philippon. Perot. Pignac. Ribault. Roiffé. Simon, sieur de Beauchêne. De la Touzelière. Tranchand. Turquand, en Angleterre, où la famille existe encore. Vergnon.

POITIERS et environs : David. Forant. De la Forge. Garnier. Grimaudet. L'hommeau. De la Porte. Portal.

ROCHECHOUART et environs : Boulesté. De la Chaumette, en Angleterre. De Chavagne. De la Contrie. Ferrand. Fourgeau. La Borie. De Mellac. Palasy. Pentier. Regnault. Reynaud. Soury du Pré. Vigier.

CIVRAY et environs : Cailleboeuf. Chitton de Blanzac. Esther, Jeanne et Diane de Clairvaux, à Londres, 1687. Desaveneaux. Dunoyer. Forestier du Teil. Fradin de la Vigerie. Leclerc. Charlotte d'Ordières, à Londres, 1687. Prévost. Tahourdin de Verrière.

COUHÉ et environs : Samuel Bouthet [2]. Chabot. Susanne

gouvernement avait usé de ses moyens ordinaires pour convertir cette maison, et, en 1740, en avait fait enlever deux enfants pour les faire élever par les jésuites de Poitiers.

[1] Malherbe fut un des conseillers de Guillaume III. Isaac-Henri Malherbe, écrivain allemand de la fin du siècle dernier et du commencement de celui-ci, auquel MM. Haag ont consacré une notice, se rattache vraisemblablement à cette famille, dont plusieurs membres allèrent demander l'hospitalité à la Prusse.

[2] S. Bouthet, sorti de France vers 1716, ne fut pas le seul émigré de sa famille. Le *Dictionnaire des familles du Poitou*, de M. Beauchet-Filleau, a fait connaître Louis Bouthet, sieur de Chênevert, qui, entré au service de l'Empire, s'éleva au grade de feld-maréchal. Ses derniers descendants ne professaient plus au commencement de ce siècle la religion pour laquelle il s'était expatrié. Les branches restées en Poitou sont aussi catholiques depuis le temps des missions bottées.

de Cuville. Dumas de la Chaussée. Guerry. Marescal. Olivier Rapiat, à Londres, 1699.

Lusignan, Rouillé, Jazeneuil et env. : Amiault. Bardon. Barré. Barrot. Belin. Boumard. Abraham Brun, éc., sieur de la Mangotière. Bruneteau. Collardeau. Collineau. Pierre Couché, sieur de la Charentonnière. Douet. Garreau. Guillet. Gourdin. Ingrand. Jollet. La Croix. Liége. Liger. Marchand. Marolleau. Moussault-Vanzay. Moysen de la Rochelaugerie [1]. Olivier. Poinet. Quintard. Dame Rabault, veuve du sieur de Mathefelon [2]. Renard. Robert. Rouger. Sapin. Savarin, à Londres. Savarit. Thomas. Vergier. Virelardon.

Pamproux, Saint-Germier et env. : Louis Billouard, médecin, à Londres, et la veuve Delaunay, sa belle-mère. Contant. Douet. Esnard. Jean Robert, apothicaire, et Isaac Robert, pasteur.

La Mothe, Lezay, Melle et env. : Bailly. Bourceau. Brunet. Chameau. Chardeloup. Derodin. Dubois. Feron. Foucher. Frappier. Gaboreau. Galliot. Gamin. Gauvin. Girardeau. Lecomte. Martin. Moinet. Pruneau. Raoul Sardin. Sauzé. Touzeau.

Chef-Boutonne, Aunay et env. : Bagier. Chaigneau-Courtin. Clément. Gazeau. Girardin de la Bretaudière. Méneguerre. Michau. Puseau. Rigault de la Grollière.

Mougon, Vitré, Sainte-Blandine et env. : Bonneau. Bonnet. Brousault. Chesne. Marie Duvergier, veuve de la Mothe-Trézeux. Fouasseau. Marché. David Le Maréchal, sieur de la Belle-Plaine. Pasquier. Poupard. Sabourin.

[1] Moysen de la Rochelaugerie émigra en Hollande avec sa femme et Bobin, son beau-père. Les membres de cette famille restés en France furent souvent en butte au prosélytisme du gouvernement, qui, pendant longtemps, enleva leurs enfants pour les faire instruire par les jésuites ou des religieuses.

[2] Un parent de cette dame, Jean Rabault de la Coudrière-Bouchetière, réfugié d'abord en Hollande, suivit le prince d'Orange en Angleterre et s'établit à Londres. Il eut, en 1693, de Marguerite Jodouen de la Chénaye, un fils qui fut appelé Guillaume, du nom du roi, son parrain. Sa marraine fut la duchesse de Schomberg. Burn. *History*, 140.

Prailles, Souvigné et env. : Brossard. Dardin. Emard. Granet. De Meillac, sieur de Grandry. Proust. Réau. Vasselot [1].

Saint-Maixent, Augé et env. : Aumônier. Chamois. De la Croix. Lévesque de Tourteron. Maisondieu. Potet. Quintard. Regnaud-Durivaud. Renaudin. Resnaud. Robin. Texier. Trochelin. De Verdon.

Champdeniers, Germon, Allonne et env. : Gautier. Pastureau. De Saint-Luc. Vincent du Coudray. De la Frémaudière. Gendron.

Cherveux : Burgeau. Pierreau.

Brelou, Fressines et env. : Amail. David du Fief. Gautier. Panou. Pont. Rivière.

Niort : Bernier. Bureau. Chassereau. Delavault. Samuel Ferré de la Fayolle. Grossier. Jousseaume. Mérichault. Migault. Plumail, en Angleterre. Olivier, en Angleterre. Rabier. Testefolle. Vaugelion.

Niort, Melle, Saint-Maixent et env. : Cavet. Charpentier. Fraigneau. Gresson. Guyet. De la Jolinière. Melchior-César Desprès de la Villedieu. Nivart. Pougnant. Sarmenton. De la Touche. Touzot.

Benet : Pouvreau. Robin.

[1] L'intendant Foucault ayant su que Vasselot de Reigné vendait ses meubles et se préparait à sortir du royaume, obtint des ordres pour le faire arrêter ; mais le lieutenant de la maréchaussée de Saint-Maixent, se laissant corrompre, procura à Vasselot et à sa famille les moyens de s'enfuir. Foucault dit que ce gentilhomme partit avec sa femme, deux garçons et sept filles, ne laissant dans son château que l'aîné pour achever de vendre ce qui y restait. Cependant Mme Vasselot et ses filles ne sortirent point de France, et les biens de son mari ayant été confisqués, elle se trouva avec ses sept enfants dans un état si voisin de l'indigence que, pour ne pas « la réduire à la mendicité », on la laissa comme fermière dans les domaines de son époux. Son fils, capitaine au régiment de Tournaisis, ayant fait ses pâques à Saint-Hippolyte, en 1700, et les filles ayant abjuré l'année suivante, on leva le séquestre. Au nombre des émigrés on trouve aussi, en 1689, Gabriel Vasselot, sieur de Paille, et Louise Forain, veuve de Pierre Vasselot de Reigné, sortie de France dès 1677 (V. t. II, 76, 79). Elle laissait des biens très-considérables, entre autres la terre d'Exoudun, qui, par une faveur assez rare, furent aussi affermés à sa nièce Marguerite Bodin, veuve du marquis de la Barre.

FOUSSAIS, SAINT-HILAIRE, COULONGES et env. : Berger. Brion. De Sayvre. Draut. David Foucault[1]. Fredel. Gazeau. De la Perine-Malleray. Mariteau dit Brisardière. Roquier. Vatable.

FONTENAY et env. : Arnaud. Barailleau. Bernardeau. Crespin. Doyneau. Grignon. Grolleau. Guillonneau. Le Franc. Mesnard. Petiteau. Poignet.

LA CHATAIGNERAIE et env. : Berger. Briand. Caillaud. De

[1] Un autre FOUCAULT, sans doute de la même famille, quitta aussi le Bas-Poitou à cette époque. C'était Pierre Foucault, qui, suivi de ses enfants et de Marie Ménier, sa femme, passa dans l'île de Ré avec l'espoir de s'y embarquer pour l'étranger. Arrivé dans cette île, il se flatta d'y jouir de quelque tranquillité et s'établit à Saint-Martin; mais la persécution ne tarda pas à l'y retrouver. Revenant alors à sa première résolution, il s'enfuit à Londres avec ses deux filles et trois fils, Pierre, Jacques et David, laissant sa femme à l'île de Ré avec Simon, le plus jeune de ses fils. David, rentra en France au bout de 14 ans, fut arrêté, pris pour un espion, condamné à mort, puis reconnu et renvoyé à l'île de Ré. Il se fixa dès lors auprès de sa mère et voulut, en 1708, se marier; il trouva à Rochefort un aumônier de vaisseau disposé à procéder à l'acte civil sans exiger d'abjuration; mais l'intendant de la Rochelle, instruit de ce projet, fit arrêter Foucault et Madeleine Richard, sa fiancée, qui furent envoyés l'un en prison, l'autre dans un couvent, d'où ils ne sortirent qu'en s'engageant à célébrer leur union au pied des autels. Comme il n'était pas plus permis de mourir protestant que de vivre séparé de l'Église, lorsque David Foucault termina sa carrière, en 1750, on dut l'enterrer nuitamment, heureux encore que la justice ne vînt pas enlever le cadavre pour le traîner sur la claie à la voirie. Foucault, resté veuf, avait, en 1745, convolé en secondes noces, et cette fois avait fait bénir son union par un ministre. Il laissa de ce second lit deux enfants et du premier une fille, mariée à un de ses cousins, qui était sénéchal de Saint-Martin. Celui-ci, catholique par position, et poussé par les sentiments de la plus basse cupidité, contesta, après la mort de son oncle, la validité du dernier mariage, célébré au désert, et par conséquent l'état d'un fils et d'une fille qui en étaient le fruit. Ce procès mit en émoi toutes les familles protestantes, qui s'empressèrent de venir en aide aux enfants dépossédés de leur héritage et de leur nom pour poursuivre l'affaire jusqu'au bout. Elle passa par tous les degrés de juridiction, fut renvoyée d'une cour à l'autre, et ne se termina qu'au bout de 26 ans. A cette époque-là les idées marchaient heureusement plus vite que la procédure, et en perdant quatre ou cinq fois leur procès, les enfants de David Foucault gagnèrent du temps. En 1776, l'affaire fut portée devant le parlement de Rouen. La loi n'avait pas changé; mais la tolérance avait fait des progrès, et les protestants gagnèrent enfin leur cause, après une plaidoirie remarquable de l'avocat Des Lignières. C'est de Gabriel Foucault, auquel son beau-frère et cousin avait ainsi disputé son état, qu'est issue la branche protestante de cette famille. Nous avons plus d'une fois entendu raconter les longues péripéties de cette affaire par la dernière survivante de ses filles, que Dieu vient de rappeler à lui dans un âge avancé.

Revin. De Sayvre[1]. Fradel. Garnier. René-Henri Gazeau, fils de René, sieur de la Brandanière. Liet. Mallet. Mesnard. Robin. Rochais. Rousseau.

MONCOUTANT, SAINT-MESMIN et env. : Babin. Bernardin. Billy. Bobin. Derby. Durand. Guillot. Jaucourt de Villarnoul. Jolly. Mallet. Point. Roy.

MONCOUTANT, THOUARS et env. : De la Boutaudière. Culant de Saint-Mesme. Laisné. Leclerc. Legoust de Laspois. Mouchard. Prévost-Baigneux. Rosemond de Boncœur.

POUZAUGES et env. : Blanchard. Dugast. Gobé de la Martinière. Lizan. Lizion. Vergeret-Mousseau. Jeanne Juliot, épouse de Charles Texier, sieur de Saint-Germain et de la Mothe-de-Tillay.

MONTAIGU, LES ESSARS et env. : Bellanger de la Richardière. Brethé. Bussière de l'Audouinière. Jaudouin de la Sauvinière. Martin du Clouzy. Dame de la Primaudaye et sa fille. Rion de Boisimbert. Robin des Loges.

CHANTONNAY, BOURNEZEAU et env. : Auger. Béranger, sieur de Benêtre. Béranger de Grizay. Bernard. De Boislinière, en Prusse. Brethé. Maisonneuve. Butaud. Esty. Gauly de la Touche. De la Gilbertière. Marbœuf. Montsorbier. Olivier. De la Pinsonnière. De la Thenie.

MOUILLERON, LA JAUDONNIÈRE et env. : Bernardeau. Brouard des Forêts[2]. Fayé. Dame Fleury de la Pelletrie. Juliot. Logeay ou Lejay de la Jaunière. Loyau. Malleraie de la Mansaire. Papion de la Vergnais. Savonnet.

[1] Isaac DE SAYVRE dit la Chaboissière émigra en Essex et mourut, en 1685, à Thorp, où déjà avant la révocation s'était formée une petite colonie de réfugiés, composée en partie de Poitevins. Le premier de cette maison qui avait fait profession de la religion réformée était Pierre De Sayvre, licencié en droit, né au Breuil-Barret, en 1525, et décédé, en 1589, au château d'Appelvoisin, « où il était réfugié pour l'injure des guerres. » Il a laissé manuscrit un *Brief recueil des choses les plus remarquables faictes et advenues en son temps*. (Arch. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest.)

[2] Un fugitif de la même famille, Louis BROUARD, sieur de la Coussay, fut pris sur un vaisseau hollandais par un armateur de Toulon, qui le mena dans cette ville, où il fut constitué prisonnier. Il abjura et revint en Poitou.

Sainte-Hermine, Luçon et env. : Courillaud. Du Coudrault du Bouchault. De la Grange-Boisroux. Gilles Gaudineau. Lezin. Pellon. Ragnou des Brosses.

Talmond, la Chaume, Saint-Gilles et env. : Audayer de la Benassonnière. Aubert de Bourneuf. Balluet. Braud. Brion-Contaudière. Brunault de la Chaboissière. Darchiais des Hommes. Jaumard. Dame de la Lardière. Maingarniau des Aubouinières. Pairé-Maisonneuve. Proustière de Baligou. Roirand des Cluzeaux. Roquet. De Tournemotte.

Bas-Poitou, lieux divers : De la Cour. De Flotterie. Isaac-Benj. de la Fontenelle. Grand-Chambreté. Guinebault de Villiers, à la Haye [1]. Louis-Florent de Lescorce, à la Haye. Pelletier. De Puy-Chabot. Seigneuret. Thibaud.

La plupart des noms contenus dans la liste précédente ont été pris sur les baux de la régie des biens des protestants fugitifs. On n'a pas la même ressource pour connaître les familles, infiniment plus nombreuses, qui ne laissèrent pas de biens et celles qui trouvèrent le moyen de mettre leur fortune à l'abri de la confiscation.

Nous avons dit ailleurs les vides immenses que l'émigration laissa en plusieurs localités, et notamment dans l'élection de Niort (V. ci-dessus t. II, p. 119, 152, 181, 223, 249).

Saint-Maixent et les environs, également peuplés de protestants, virent diminuer leur population dans les mêmes proportions. Après avoir déjà beaucoup perdu dans les quatre à cinq dernières années, cette ville comptait encore, en 1684, 7,010 habitants [2]. En 1700, elle n'en avait plus que

[1] Guinebault de Fiefmillière, réfugié aussi à la Haye, rentra en France, où il avait laissé des biens considérables dans les environs du Poiré.

[2] Dans les chiffres que nous reproduisons d'après De la Fontenelle (*Journal des Le Riche*, 532), on a probablement compris avec la population intra-muros celle de quelques villages dépendant des paroisses de la ville. La même observation doit s'appliquer à ce que nous disons de Thouars.

5,435, ce qui fait une perte de 1,575, c'est-à-dire de plus de deux neuvièmes. On peut, sans crainte d'exagérer, l'estimer au quart si l'on y comprend les pertes qu'elle fit entre 1681, époque des premières dragonnades, et 1684, date du premier recensement. En 1736, le chiffre de la population s'était un peu relevé, mais n'était encore que de 6,430. L'élection entière comptant environ 50,000 âmes, on peut évaluer ses pertes de 12 à 13,000.

Thouars ne s'est jamais relevé du coup que lui porta la révocation. Berthre de Bournizeaux estime à un tiers la diminution de la population, qui était alors de 7,000 âmes, dont les protestants « faisaient la meilleure partie. » Une manufacture de serges et d'étamines, qui, avant la révocation, occupait plus de 300 ouvriers, ne fit depuis que décliner. Le même auteur dit que les fabriques perdirent la moitié de leurs métiers et attribue surtout à l'émigration ce rapide déclin. Nous ne croyons cependant pas que, réunie aux autres causes de dépopulation existant à cette époque, elle ait enlevé à Thouars le tiers de ses habitants. D'un autre côté, Maupeou d'Ablèges, qui dit qu'en 1698 il ne restait que 80 protestants dans cette ville, prétend qu'il n'en était sorti que dix, ce qui est un mensonge ou une erreur [1].

Un mémoire sur Châtellerault, paraissant avoir été écrit par ordre de l'intendant, constate que l'intolérance de Louis XIV eut des effets tout aussi désastreux pour cette ville et son industrie. Nous avons déjà reproduit (t. II, 225) quelques données fournies par ce document. Après avoir établi d'une manière irrécusable l'énorme diminution de la population, l'auteur ajoute : « Elle ne peut provenir que de la désertion de quantité d'habitants de la R. P. R. de ladite ville, qui se retirèrent à Genève, en Hollande, chez les

[1] Ce qui nous fait croire à une erreur de copiste, c'est que Boulainvilliers, analysant dans l'*Etat de France* le *Mémoire* de l'intendant, dit : Ceux *qui en sont sortis* au lieu de Dix *qui*, etc.

princes protestants d'Allemagne et le plus grand nombre en Angleterre, où il en passe encore quelques-uns (vers 1738). Cette diminution fut si considérable, en 1685, qu'elle n'a pu se rétablir en entier dans les 15 ou 16 années qui suivirent. Une preuve qui établit la désertion, c'est que les maisons se donnaient presque pour rien, lorsqu'il y avait permission de les vendre, que les plus belles étaient occupées, à titre d'un modique loyer, par les artisans. » (*Docum. comm. par M. Bonsergent, qui le possède.*)

MÉREAUX DES ÉGLISES DU DÉSERT.

Les méreaux étaient de jetons de plomb que les anciens distribuaient aux fidèles quelques jours avant les époques fixées pour les communions, et que ceux-ci remettaient au moment où ils se présentaient à la table sainte. C'était un moyen de tenir à l'écart ceux qui n'étaient pas jugés dignes de s'en approcher. Il est souvent fait mention de cet usage dans les registres des consistoires aux XVIe et XVIIe siècles. On ne connaît cependant aucun méreau poitevin antérieur à la révocation de l'édit de Nantes. En revanche, nous en avons trouvé un grand nombre de la période du désert. La plupart ont été gravés ou décrits par M. B. Fillon dans ses *Études numismatiques*. Notre collègue, M. Maillard, de la Mothe, en a le premier fait connaître une certaine quantité dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme*, t. 1er, p. 343.

Sur presque tous ces jetons, on voit figurés deux fragments de pain et une coupe. Le nom de l'église, pour laquelle chacun a été fait, s'y trouve marqué par des initiales et souvent en toutes lettres. C'étaient les anciens eux-mêmes qui gravaient les moules de ces médailles, que, dans le pays, on ap-

pelle des marques, et dont le travail n'a rien de remarquable.

Le plus ancien méreau poitevin connu porte le millésime de 1745 et les initiales E. P. D. C., qui désignent l'église protestante, soit de Cherveux, soit de Chey, soit de Chenay. Le lieu où il a été trouvé nous fait croire qu'il provient de l'une de ces deux dernières. En voici d'ailleurs le dessin :



En voici un autre de l'église de Chey et d'un type différent :



Le suivant est de celle de Lezay :



Un autre méreau, sur lequel on ne trouve, avec la date 1752 ou 62, que les initiales E. L., pourrait venir aussi de Lezay. Nous le devons à Mme Souché, de Lusignan, et cette circonstance nous le ferait attribuer de préférence à cette dernière église.

On a retrouvé les méreaux de Celle; Sainte-Eanne, E. D. S. E., 1765; Pamproux, 1761, 2 variétés; la Mothe, 4 ou 5 variétés, dont une de 1813; Chenay, 3 variétés, dont une de 1772 et une de 1821; Vançais, 2 variétés très modernes et fort grossières; Beaussais, 2 variétés, l'une avec les lettres B. S., l'autre avec E. D. B. S.; Saint-Maixent, d'un travail des plus imparfaits; Melle, avec les lettres E. D. MLE, un autre avec E. M. qui peuvent aussi bien désigner Mougon; Saint-Sauvant; en outre, la Société des Antiquaires de l'Ouest possède le moule en pierre lithographique d'un autre méreau de cette église; c'est de tous, celui dont le travail est le plus soigné.

On ne connaît point de jetons des églises du Bas-Poitou, où leur usage ne s'est pas maintenu aussi longtemps que dans l'autre partie de la province. M. Fillon a seulement trouvé et publié le dessin d'un méreau de Mouchamps portant le millésime de 1776.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

CONTENUS DANS CET OUVRAGE.

I. NOMS DE LIEUX.

Nota. Cette table ne comprend pas les noms des localités situées hors du Poitou, ni de celles où ne se sont passés que des faits de peu d'importance.

II. NOMS DE PERSONNES.

Nota. Cette table ne comprend que les noms des protestants poitevins ou établis en Poitou, ou de familles originaires de cette province. On a omis, en outre, ceux d'un grand nombre de personnages qui n'ont joué qu'un rôle secondaire ou ne sont l'objet que d'une mention dans l'ouvrage.

ERRATA ET ADDITIONS.

TOME PREMIER.

Page 204, ligne 14, *au lieu de* . qu'elle fût, *lisez :* quelle fut.
222, — 3, — pouvaient, *lisez :* pouvait
256, — 1, — Eschalord, *lisez :* Eschallard.
271, — 27, — où, *lisez* : dans laquelle.
272, — 16, — 14,000, *lisez* : 1,400.
273, — 12, — Jean, *lisez :* Isaac.
274, — 19, — qu'on fît, *lisez* : qu'on ne fît.

TOME DEUXIÈME.

Pages 76 et 79, *au lieu de :* Regny, *lisez :* Reigné.
Page 82, ligne 8, *au lieu de :* Brissac et Des Loges, *lisez :* Brissac, sieur des Loges.
83, — 2, *supprimer :* célèbre.
83, lignes 16 à 18, *supprimer cet alinéa.*
103, ligne 24, *au lieu de* : Vanzay, *lisez* : Vançais.
126, — 3, Mai, *ajoutez* : 1681.
127, — 14, *après* : Curzon, *lisez ainsi le reste de la phrase* : dans sa maison de la Grenouillère, située tout près, mais hors de sa seigneurie de Curzon.
166, — 1re, *au lieu de* : dix-neuf, *lisez* : vingt-deux.
168, — 10, *après* : discours, *supprimer le reste de la phrase.*
178, — 18, *au lieu de* : au marquis de Vérac, *lisez* : à Foucault.
202, dernier mot : à, *lisez* : entre.
251, ligne 12, *au lieu de* : 35 à 14, *lisez* : 49 à 35.

TOME TROISIÈME.

Page 73, article Collin, au lieu de : *Un traité des urines*, lisez : *De l'ordre et régime qu'on doit garder et tenir en la cure des fièvres pestilentielles ; plus un dialogue contenant les causes, jugemens, couleurs et hypostases des urines ;* Poitiers, 1558, in-8°.
106, aux travaux de Gallot que nous avons cités, il faut ajouter un *Mémoire sur la fièvre catarrhale-bilieuse qui a régné épidémiquement à la Forest-sur-Sèvre en 1784*; Poitiers, 1784, in-4°, réimprimé dans le *Recueil d'observations.* Nous avons aussi omis un *Supplément au mémoire général sur l'épidémie de 1784 et 1785 ;* Poitiers, 1787, in-4°, publié aux frais de l'État, comme les autres ouvrages de Gallot.
113, ligne, 15, *au lieu de* : Jacques, *lisez* : Gabriel.
162, l'article Martineau doit précéder Masson, page 160.
305, — La Mothe doit précéder Mougon, page 304.

TABLE

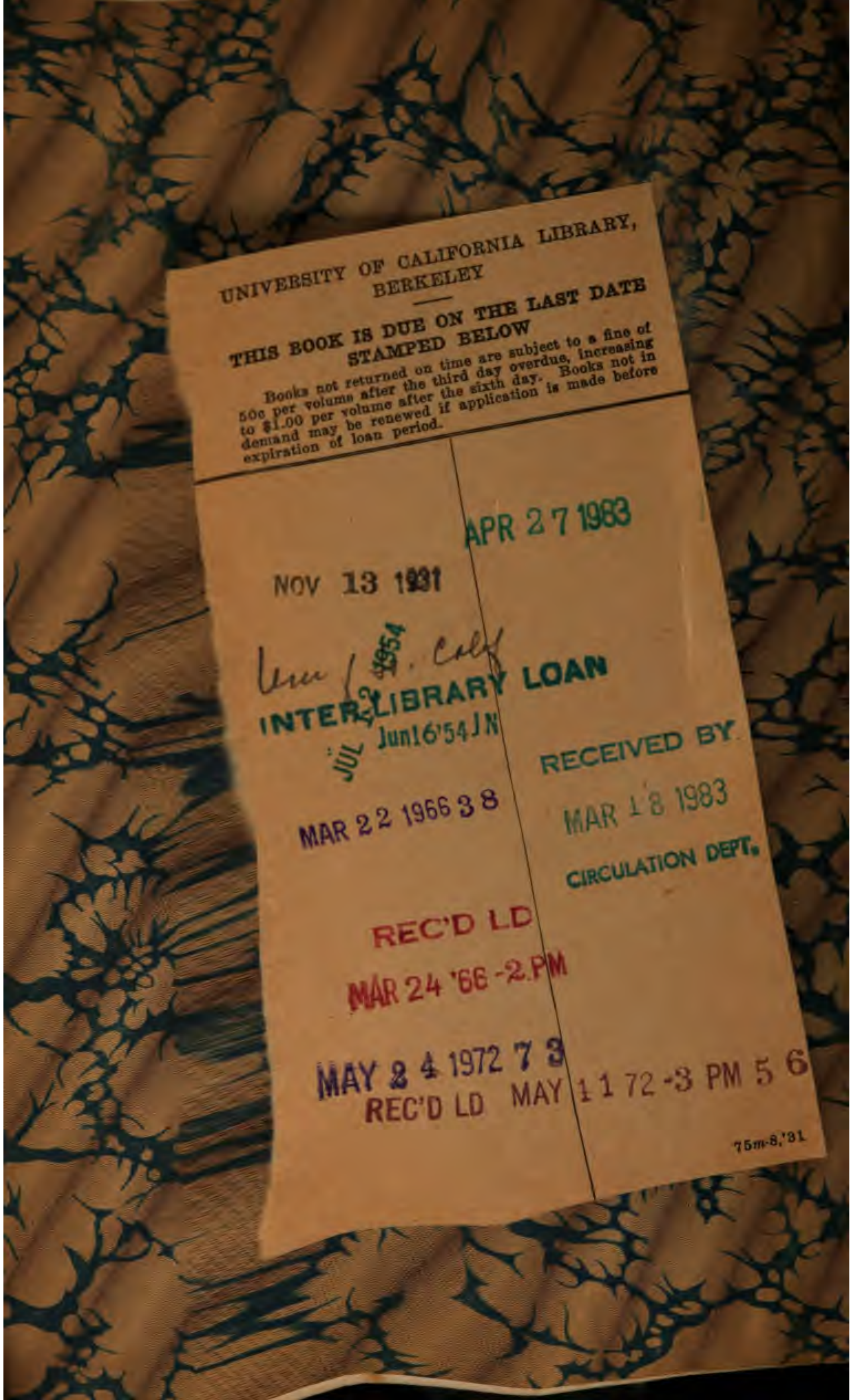
DES MATIÈRES DU TROISIÈME VOLUME.

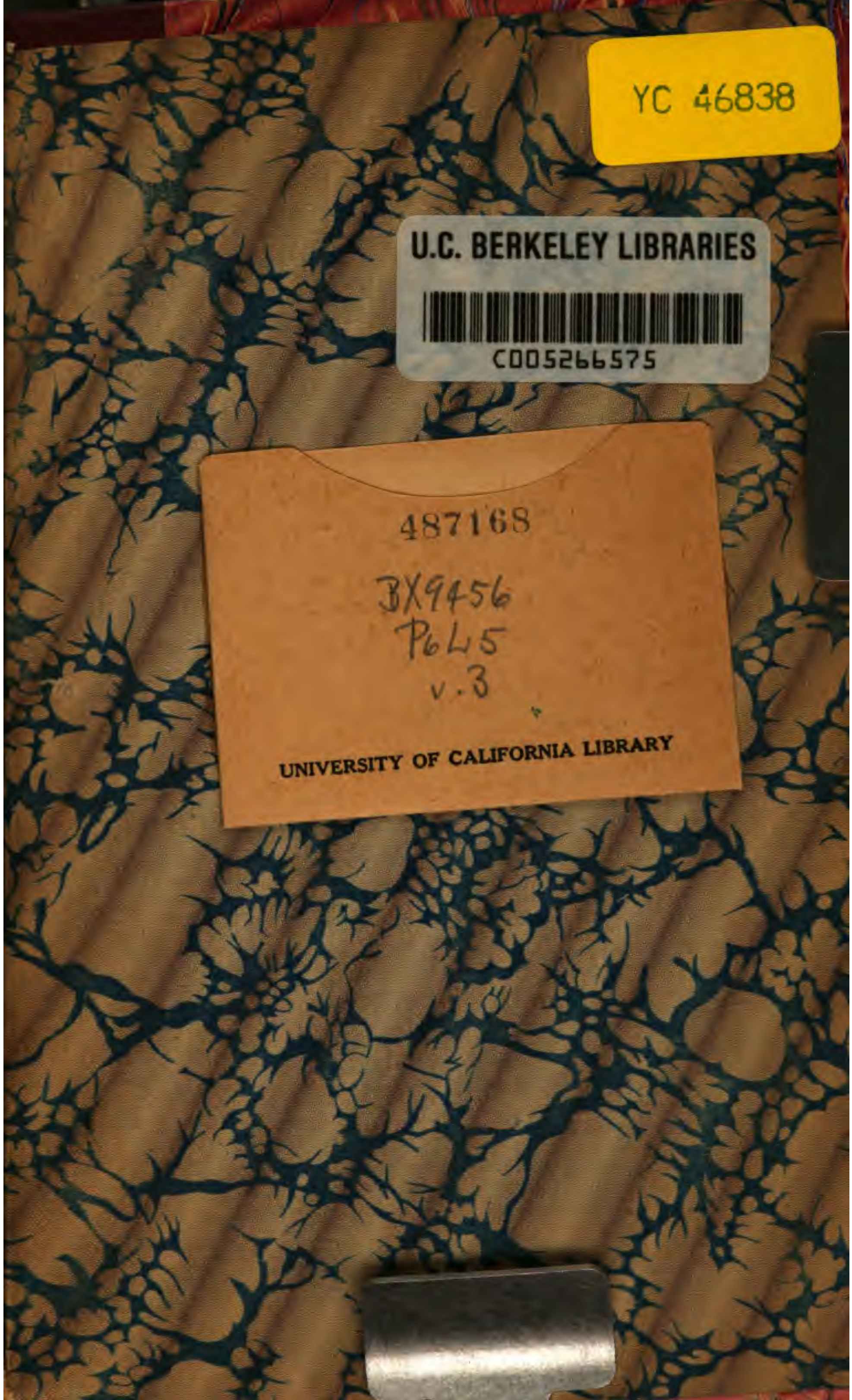
FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.

Poitiers. — Imprimerie de N. Bernard.

143

POITIERS. — IMPRIMERIE DE N. BERNARD.


UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY,
BERKELEY
THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW
Books not returned on time are subject to a fine of 50c per volume after the third day overdue, increasing to $1.00 per volume after the sixth day. Books not in demand may be renewed if application is made before expiration of loan period.
APR 27 1983
NOV 13 1931
INTER-LIBRARY LOAN
Jun16'54JN
RECEIVED BY
MAR 22 1966 3 8
MAR 18 1983
CIRCULATION DEPT.
REC'D LD
MAR 24 '66 -2 PM
MAY 24 1972 7 3
REC'D LD MAY 11 72 -3 PM 5 6
75m-8,'31


YC 46838
U.C. BERKELEY LIBRARIES
C005266575
487168
BX9456
P6L5
v.3
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

